



Rint
Réseau
international
de néologie
et de terminologie

16

Enquêtes terminologiques

Afrique centrale
et de l'Est
Afrique de l'Ouest
Canada
Communauté
française de
Belgique
France
Haïti
Madagascar
Maroc
Québec
République
centrafricaine
Suisse
Tunisie
Union latine



Revue semestrielle
coéditée par l'Agence
de la francophonie
et la Communauté
française de Belgique.

N° 16
juin 1997.

Terminologies nouvelles

Le Rint

Terminologie et dialectologie,
par *Jean-Louis Rousseau*.
Page 2

Journées d'étude

«Vers une convergence des
méthodologies en mesure de
l'implantation terminologique»
(Université de Toulouse-le-Mirail,
13-14 mars 1995)
Page 3

Introduction

par *Jean-Louis Fossat, Josiane Rouges-
Martinez, Evelyne Gasquet
et Isabelle Villebrun*.
Page 4

Conférences inaugurales

Retour à la dialectologie,
par *Loïc Depecker*.
Page 5

Néologie dialectale et implantation
en socioterminologie spatiale utile,
par *Jean-Louis Fossat*.
Page 7

Communications

Méthodologie de la constitution
du corpus,
par *Michel Chansou*.
Page 33

L'enquête en terminologie :
point de la question et propositions,
par *François Gaudin
et Valérie Delavigne*.
Page 37

Traitement de données pour
une détermination du degré
d'implantabilité,
par *Christophe Langard
et Josiane Rouges-Martinez*.
Page 43

Méthodologie d'analyse des résultats
des enquêtes d'implantation
de la terminologie officielle,
par *Philippe Thoiron, Jean Iwaz
et Nadine Zaouche*.
Page 48

Genèse d'une terminologie
au XVIII^e siècle : l'exemple
des forges à la catalane,
par *Isabelle Villebrun*.
Page 55

Enquête sur les particularités du
français de Belgique dans les langues
de spécialité,
par *Bénédicte Van Gysel*.
Page 63

Comptes rendus des débats

Page 75

Conclusion

par *Jean-Louis Fossat,
Josiane Rouges-Martinez,
Evelyne Gasquet et Isabelle Villebrun*.
Page 85

Autres contributions

Québec

Quelques aspects d'une
problématique de l'implantation
terminologique :
le cas de la terminologie officielle
de l'éducation au Québec,
par *André Martin*.
Page 86

Recensement et consignation des
combinaisons lexicales en langue de
spécialité : exemple d'application dans
le domaine de la pharmacologie
cardiovasculaire,
par *Isabelle Laporte
et Marie-Claude L'Homme*.
Page 95

Bibliographie de la néologie

Page 102

Normalisation

Par *Élisabeth Blanchon*.
Page 106

En bref

Nouvelles du Rint.
Page 108

Publications.
Page 110

Congrès, colloques, séminaires.
Page 114

Sommaire

Terminologie et dialectologie

En accueillant dans *Terminologies nouvelles* les actes des journées d'étude «Vers une convergence des méthodologies en mesure de l'implantation terminologique», le Rint souhaite mettre en relief les convergences conceptuelles et méthodologiques que présentent la dialectologie et la terminologie et plus particulièrement la dialectologie sociale et la socioterminologie. En effet, l'approche aménagiste de la terminologie, mise en lumière par les travaux de plusieurs pays membres du Rint, tente de rapprocher les interventions terminographiques et la normalisation terminologique des lieux de création de la terminologie, et donc des situations de production du discours technoscientifique, dans lequel les notions se constituent, se définissent et se dénomment.

Si la terminologie, discipline en voie de constitution, a emprunté à la lexicographie, elle a probablement davantage emprunté à la dialectologie classique (notamment la démarche onomasiologique) et à la dialectologie sociale en introduisant dans ses outils les méthodes d'enquêtes sur le terrain, l'approche textuelle, l'analyse du discours et du métadiscours dans l'étude des technolèctes et l'observation du phénomène de la

variation terminologique (géographique ou sociotechnolèctale).

Inversement, il n'est pas interdit de penser – et les débats intervenus au cours des journées d'étude nous le confirment – que la dialectologie pourra rajeunir ses méthodes au contact de la terminologie, qu'il s'agisse de la collecte et du traitement de la néologie, dans la mesure où la veille terminologique maintient des relations de proximité avec les locuteurs – même par le biais de la communautaire – ou qu'il s'agisse du recensement et de la description de la terminologie de langues encore essentiellement orales dans les pays du Sud.

Par ailleurs, malgré le fait que ces journées d'étude aient été principalement centrées sur la question de l'implantation en France des propositions des commissions ministérielles de terminologie, il est évident que les avancées théoriques exposées au cours de cette manifestation, les éléments méthodologiques qui ont été discutés et les interprétations sociolinguistiques qui se dégagent des discussions intervenues sont susceptibles d'avoir une portée beaucoup plus large et les deux contributions québécoises qui complètent ce numéro de *Terminologies nouvelles* en sont une illustration. Enfin, il est intéressant de signaler que par les thèmes qu'il aborde, ce numéro de *Terminologies*

nouvelles se situe dans la continuité des numéros 6 et 9 (actes du séminaire «Terminologie et développement») et du numéro 12 («Implantation des termes officiels»). L'ensemble formé par ces quatre numéros de *Terminologies nouvelles* constitue, croyons-nous, une contribution significative pour le développement de la socioterminologie.

*Le secrétaire général du Rint,
Louis-Jean Rousseau.*

Le Rint

Actes des journées d'étude

Vers une convergence des méthodologies
en mesure de l'implantation terminologique

Université de Toulouse Le Mirail
Maison de la recherche
Centre de linguistique et de dialectologie

13 et 14 mars 1995

Ce numéro de *Terminologies nouvelles* est consacré aux enquêtes en terminologie.
Il inclut les actes des *Journées d'études* de Toulouse ainsi que d'autres contributions portant sur le même thème.

Introduction

Au cours du séminaire : *Implantation des termes officiels*, organisé à Rouen en décembre 1993, consacré à la mise en commun des résultats des enquêtes réalisées en réponse à l'appel d'offres lancé par la Délégation générale à la langue française (DGLF), le projet avait été émis de donner une suite à ce travail d'investigation et de réflexion. Il a donc été confié à l'équipe du Centre de linguistique et de dialectologie (Clid) de l'Université de Toulouse le-Mirail le soin d'organiser deux journées d'étude centrées sur la recherche d'axes de convergence entre les différents travaux.

La Maison de la recherche de notre université a accueilli, les 13 et 14 mars 1995, sous l'égide de la DGLF, les représentants des équipes associées à ce contrat.

Le présent numéro de *Terminologies Nouvelles* rassemble les communications et retrace le contenu des débats qui ont fait l'objet de ce séminaire, intitulé *Vers une convergence des méthodologies en mesure de l'implantation terminologique*.

Les équipes sollicitées, après avoir rappelé en première partie leur itinéraire méthodologique propre, ont été invitées à mener une réflexion transversale mettant en évidence une

approche contrastive et évaluative des différentes séquences que comporte l'étude d'implantation. L'éclairage socioterminologique qui avait soutenu les échanges de Rouen s'est trouvé conforté par les apports de la dialectologie, en permettant l'ouverture de la réflexion à la dimension diachronique.

Nous tenons plus particulièrement à saluer l'esprit qui a présidé à ces journées, qui a permis de mener une analyse rigoureuse et sereine du parcours effectué, de définir prospectivement les grandes lignes d'un protocole d'enquête d'implantation terminologique, et de réfléchir sur l'impact et la validité de ces travaux en matière d'aménagement linguistique.

Introduction

Retour à la dialectologie

Je suis très heureux de pouvoir reprendre avec vous la réflexion que nous avons engagée à Rouen sur l'implantation terminologique lors d'un colloque organisé en décembre 1993 par

l'Université de Rouen (Ura CNRS 1164) dans le cadre du Rint (Réseau international de néologie et de terminologie francophone). Merci au professeur Jean-Louis Fossat et à son équipe d'avoir bien voulu répondre à l'idée que nous avons suggérée de prolonger les analyses faites à l'occasion de cette rencontre.

La réflexion a continué de progresser, et les débats ouverts autour de la loi relative à l'emploi de la langue française, présentée par le ministre de la Culture et de la Francophonie Jacques Toubon, montrent combien la terminologie s'inscrit désormais au cœur des débats de politique linguistique. Même s'il y a eu des moqueries et des outrances, c'est à mon sens la première fois que la question de la terminologie a ainsi fait l'objet d'un débat public. C'est sans doute aussi l'une des premières fois que l'on a parlé publiquement, et sous la forme d'un débat national, au Parlement et dans la presse, des questions touchant à la langue française, à l'influence de l'anglais, et par là-même, aux anglicismes. Certes, la décision du Conseil constitutionnel

d'annuler, au nom de la liberté d'expression, et en vertu de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sur la libre communication des pensées et des opinions, les dispositions contenues dans cette loi relatives à la terminologie, a très sensiblement changé la perspective dans laquelle nous pouvions travailler à la Délégation générale à la langue française. En effet, le Conseil constitutionnel ayant considéré qu'il n'est pas légitime que l'État impose des termes à des personnes privées, nous avons dû prendre acte de cette décision, et surtout prendre la mesure de ce que cela implique dans la gestion de la langue. Donc de la place de l'État dans ce domaine.

Les idées émises à Rouen n'étaient donc pas inactuelles, notamment sur la nécessité de développer les recherches linguistiques et terminologiques afin d'avoir une vue plus claire sur la manière dont les choses évoluent. Mais le colloque de Rouen et l'élaboration des études d'implantation terminologique l'ont montré, ces recherches sont longues, complexes, difficilement exhaustives. Il est donc vrai que dans les années passées, nous avons dû souvent agir dans l'urgence et sans toujours disposer des éléments nécessaires. À notre décharge, je dois dire aussi que la plupart des décisions que nous

Conférences
inaugurales

avons prises, par exemple au sein des commissions ministérielles de terminologie, sur le choix des termes, n'ont fait qu'avaliser des termes qui apparaissaient déjà dans certains usages; en ce sens, nous n'avons donné qu'un statut plus fort à ce qui existait déjà. Ces commissions n'ont, dans cette démarche, créé que peu de néologismes. Désormais cependant, nous devons trouver les moyens de suivre la langue et de la soutenir sans nécessairement intervenir directement.

L'œuvre de recherche, et donc de proposition, paraît donc tout à la fois nécessaire et considérable. Mais le colloque de Rouen nous a également montré que nous pouvions restreindre relativement les approches en arrivant à des résultats très appréciables, et analyser certains phénomènes à partir d'indices bien construits (telle la notion de paradigme, qui permet de cerner un certain nombre de probabilités pour qu'un terme «prenne» ou ne «prenne» pas).

Ce qui a émergé depuis, c'est une nouvelle conception que nous pouvions avoir des besoins en matière de terminologie. Nous avons pu penser longtemps la terminologie sous la forme de fiches achevées, absolument cohérentes et quasiment immuables. En fait, une notion qui est en train d'émerger, et que je défends, est celle de donnée de travail: le véritable utilisateur de terminologie, comme un traducteur ou un interprète, n'a pas besoin que l'on réponde à tout ce qu'il ne demande pas, mais il n'a le plus souvent besoin que d'une simple donnée de travail: un contexte, parfois un simple équivalent peuvent souvent suffire à son bonheur.

Les nouveaux moyens techniques qui sont en train de se développer sous nos yeux, comme Internet, vont fournir un lieu idéal pour ces données; non pas données trop pauvres, comme on peut le craindre lorsque l'on creuse un peu la notion

de donnée de travail, mais constamment enrichies par le jeu des dialogues que permet Internet.

Donc d'un côté, des recherches dont on peut de plus en plus restreindre le champ, ce qui les rend possible; et de l'autre, des matériaux qui ne requièrent pas une exhaustivité rêvée: nous voilà mieux armés pour approfondir de façon réaliste la réflexion retenue pour ces journées d'étude.

C'est ainsi à au moins trois objectifs qu'elles devraient tendre:

- Faire converger les méthodologies en matière d'analyse de l'implantation terminologique: c'est l'un des souhaits forts qui avaient été exprimés à Rouen, à savoir essayer de rassembler dans un ensemble les différentes approches, souvent riches et ingénieuses, suivies dans les différentes études d'implantation dont nous disposons. C'est une attente partagée par beaucoup de nos partenaires, particulièrement nos collègues québécois, chez qui la question de l'implantation terminologique est en train de prendre beaucoup d'ampleur: les Québécois constatent en effet que les terminologies françaises lancées au Québec n'ont pas toujours eu l'impact escompté, et qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur les moyens de rendre plus opérationnelle sur le terrain l'implantation de ces termes;
- Permettre la création, la fixation de termes mieux adaptés aux attentes des utilisateurs;
- Bénéficier pour cela de l'acquis de la dialectologie dans ses concepts et ses méthodes: les notions d'environnement linguistique et d'atlas terminologique que nous avons dégagées à Rouen ont tout à gagner de cette rencontre. Les recherches développées à l'Université de Toulouse-le-Mirail, qui nous accueille, et particulièrement autour du professeur Fossat, devraient

contribuer à aider la terminologie dans cette voie.

Peut-être devrions-nous réfléchir aussi à la création d'un réseau d'analyse et de recherche sur l'implantation des terminologies (diffusion, et analyse des résultats), et au-delà, sur les questions touchant à la terminologie et aux effets réels des actions de politique linguistique.

Je ne crois pas que ce soit là des visées utopistes, et je me réjouis que nous puissions en débattre pendant ces deux jours. Encore merci à vous de nous en donner l'occasion.

*Loïc Depecker,
Délégation générale
à la langue française,
Paris*

Néologie dialectale et implantation en socioterminologie spatiale utile

Ce travail concerne les méthodes de constitution et de traitement de corpus à caractère socioterminologique territorial; la nomenclature terminologique utile concernée est de type «distribué»; le partage se fait entre terminologie réglementée et contrainte, et usages terminologiques réels non contraints.

On a cherché à définir le concept d'implantation de socioterminologies spatiales «distribuées» en prenant en compte les facteurs qui facilitent ou bloquent l'implantation de terminologies françaises, quand préexistent des vocabulaires dialectaux présentant des caractéristiques de spécialisation et des particularismes non contraints. La diversité même des interprétations du terme *implantation* a conduit à en redonner une définition en termes d'interaction sociale (transaction et échange), en rapport avec le concept juridique de mode de production, appliqué à la genèse de socioterminologies spatiales plurilingues utiles.

Mots-clés : socioterminologie «distribuée»; socioterminologie spatiale «distribuée»; vocabulaire dialectal de spécialité; enquête sur les degrés de certitude/incertitude en socioterminologie spatiale; statistique spatiale; mesure d'incertitude (\pm sigma) de l'implantation paramétrable.

1 Introduction: implantation et interactions sociales

Définition de départ

Le concept d'implantation terminologique paramétrée, pour le terminologue non professionnel, est trop récent et trop complexe à la fois pour relever d'une définition abrupte, en approche descriptive ou déclarative; le seul rapport entre concept, référent, dans la perspective qui sera ici définie, revêt une complexité relative. Aussi proposons-nous de substituer à cette approche trop théorique une démarche générale plus adéquate et opportune: le concept d'implantation implique que l'on prenne en charge l'implication du mouvement (mutation) terminologique dans le champ du sujet psychosocial, personnage «interactant» polyfonctionnel observé dans ses rôles concrets.

Fil directeur

En fonction de ces rôles observés dans le réel, un même sujet peut être caractérisé:

– Par l'utilisation avec marge d'incertitude (\pm sigma) d'un vocabulaire de spécialité dialectal qui ne fait pas terminologie contrainte, et qui échappe à ce que nous appelons *implantation réglementée*: ce premier fonds constitue le lexique privé des sujets, soumis à validation et vérification; pour un exemple de

mesures, on verra, ici même, l'étude proposée par Josiane Rouges-Martinez, avec la collaboration de M. Langard.

– Par le taux d'utilisation avec incertitude (\pm sigma) d'un vocabulaire de spécialité non contraint pouvant constituer terminologie réglementée, et soumis à une politique linguistique d'implantation, en raison de la coexistence tolérée de plusieurs «registres». Le cas de la constitution de terminologies officielles du circuit du bétail et des viandes, qui a fait l'objet de nombreuses enquêtes antérieures, est ici réexaminé sous cet angle.

Ces caractéristiques permettent de conclure au caractère «non bien fondé» des ensembles de données élémentaires catégorisables à l'intersection des données dialectales et des données terminologiques avec prise en compte de l'incertitude.

(1) Terme, implantation et interactions

L'implantation d'un terme met en évidence des facteurs qui facilitent et qui bloquent les interactions sociales dans l'espace, en économie réelle. La question qui se pose est celle de l'utilité d'une terminologie dialectale, et de la revendication d'un tel registre pour les dialectes à échelle européenne.

Pour le catalan, avant même qu'il ne soit reconnu comme langue officielle, il s'est constitué un niveau de terminologie à partir des revendications prises à charge à Barcelona par l'Institut d'Estudis Catalans.

Nos travaux antérieurs sur les terminologies dialectales occitanes (Besche-Commenge 1981), nous ont habitués, de longue date, à observer, soit hors statistique spatiale, soit avec des méthodes relevant de la statistique spatiale (Venables-Ripley 1996 : chap. 15, 3282 sv.), les rapports dialectiques entre terminologies sociales et spatiales par étages et usages du « sous-sol » à « l'étage » ; c'est la même hypothèse qui guidait les travaux sur la constitution de vocabulaires spécialisés de D. Gonzalez, explorant la genèse d'un vocabulaire spécialisé dialectal minier occitan, « sous terre » (site de Carmaux 09F, La Découverte), confronté à la genèse d'une terminologie nationale à implanter ; nous soutenons et démontrons que la terminologie contemporaine relative aux « éco-labels français », met en évidence une problématique du même ordre, quand elle se pose la question du niveau de label géographique à accepter, quand se pose en termes de mesures d'urgence la nécessité d'implanter un label tel que *bœuf de France, viande de France, agneau français* (V.- annexe 2 : données pomologiques, au titre des éco-labels candidats à une mercuriale des produits nationaux localisés, dans une politique de résistance aux produits agro-alimentaires d'importation) ; l'élaboration de labels de produits de marque exploités par la publicité écrite ou orale peut rencontrer des problèmes voisins (36-15 Danone : Bio de Danone, à implanter en France, dans les pays de la CEE ; labels de foie gras locaux opposés aux produits d'importation ; label de viandes locales en rapport avec la nécessité d'une double protection, économique et sanitaire, contre des denrées dangereuses importées etc.).

L'implantation en domaine technique et économique aérospatial, télédétection, biotechnologies pose certainement, si l'on veut être clair, des problèmes qui sont d'un tout

autre ordre que ceux que posent les domaines de spécialité sur lesquels nous nous appuyons ici. La fonction de jargon professionnel et la fonction territoriale n'y prennent pas les mêmes formes ; mais la méthode de calcul de l'incertitude interne ou externe sur les données recueillies est identique.

La procédure de mesure des interactions obéit à la règle suivante : 1° Les membres d'une communauté proposent une solution locale, toujours particularisée ;

2° Les organismes normalisateurs, traduisent en hyperonyme l'ensemble des propositions centralisées : on sait qui crée, et qui a intérêt à créer et implanter la proposition [agneau français] ;

3° La proposition [agneau français] provoque d'utiles réactions de résistance, dans les communautés ; 5° L'organisme d'implantation est alors amené à mettre en révision la norme proposée et à prendre en compte un niveau utile de « particularisme ».

Ce processus historique de « va-et-vient », attesté, bien documenté, ne relève en rien ici d'une théorie fonctionnelle des « interactèmes », tels que définis en pragmatique discursive.

(2) Mouvement de réduction de l'incertitude (minimisation) observé à partir de séries temporelles, avec perspective d'intervention par des organisations de travail syndicales ou corporatives, instituts de normalisation.

On ne voit pas comment, pour une mesure de l'implantation dans le temps des interactions, échapper à la simulation de données constituant des séries temporelles avec calcul de l'incertitude, et représentation graphique des résultats en statistique spatiale. J'ai, pour cette raison, entrepris d'étudier la vitalité actuelle d'un vocabulaire de spécialité incontestablement socio-dialectal

(annexe 1), qui a pu, un temps donné, jusqu'au XX^e siècle, jouer le rôle de terminologie temporaire tolérée par les instances officielles, corporatives, syndicales, à échelle nationale, régionale, départementale, pour ne conserver, de nos jours, que le statut de terme de l'usage privé, hors terminologie publique, donc hors champ d'implantation et d'intervention de l'État central.

(3) Calcul d'indices d'implantation avec incertitude ($\pm \sigma$) de termes utiles proprement dits envisagés en terminologie spatiale utile, à partir du recueil de données auprès d'experts de domaine interrogés sur le flux même.

Les enquêtes auxquelles nous faisons référence se donnent comme but d'établir, voire de mesurer, en faisant appel à des méthodes de calcul homogène, les faits relatifs aux « indices d'implantation » de la néologie technolocale d'une terminologie de référence officielle, dont l'implantation, amorcée dans les années 1940, peut être considérée comme achevée, globalement, dans les années 1990, en France, comme dans les pays de la CEE.

Qui dit implantation et terminologie spatiale, dit estimation d'implantation spatiale calculée avec incertitude, dans l'espace et dans le temps ; l'implantation, est calculée à partir des données initiales d'une enquête de terminologie spatiale, exécutée sur (n) points d'une région $D \subset \mathbb{R}^2$, pour une date (d).

Nous avons proposé en 1997 une généralisation de la méthode, en créant sur Internet un projet d'appel de « dictionnaire interactif et combinatoire occitan-français », armé d'un système d'indicateurs d'implantation des formes (<http://occitan>), et d'un système de notation de l'implantation terminologique.

1.1 Implantation en termes de catégorisation juridique et territoriale

Ce qui compte en premier lieu, puisqu'on parle d'implantation, ce n'est pas tant le calcul que de savoir de quoi on parle, puisqu'on en parle.

On sait que le concept d'implantation est un concept familier à l'environnement, dans ses rapports à la santé et à l'alimentation : on implante une usine de dépollution (traitement des déchets), sur un site, dans le cadre juridique d'une étude de marché, en tenant compte des effets ou retombées d'une telle installation, sur les populations. On consulte à tous les «niveaux», du «sous-sol» aux «étages»; l'implantation dont il s'agit ici n'est pas évolutive : on n'installe pas un fragment d'usine, mais un bloc formant unité au départ ; susceptible, à la rigueur, de recevoir quelques rajoutures.

Le concept d'implantation territoriale tel qu'il est utilisé en socioterminologie spatiale demande à être clarifié ; pour qu'un dialectologue puisse être habilité à parler de termes proprement dits, il faut qu'il administre la preuve que le mouvement qu'il analyse ne peut, en aucun cas, se réduire au rapport formant/formé qui définit la théorie de l'information scientifique et technique (cadre structural), parce qu'il fait intervenir le plan de l'institué, distingué du fonctionnel, autant que faire se peut ; le mouvement fonctionnel implique un mouvement de «va-et-vient» entre unités dialectales non contraintes accédant au statut de termes réglementés avec marge d'incertitude croissante ou décroissante.

Nous formulerons l'hypothèse que le concept d'implantation avec incertitude se définit par les caractéristiques suivantes qui fondent une socioterminologie cognitive :

- Il s'établit en fonction du concept de stratégies de

communication-négociation entre éléments sociaux en conflit les uns avec les autres dans l'espace multidimensionnel (Isaïa 1985 : 119) ; ce qui est déjà bien établi par Bruno Besche-Commenge (1981), dans une approche ancienne des interactions sociales dans l'espace, toujours d'actualité, sur les rapports entre savoirs et vocabulaires spécialisés du domaine d'expérience zootechnique dans un modèle à «étages» de savoirs constitués, dans le temps et dans l'espace ; on se souvient avoir ici naguère entrepris dans une telle optique, de dénombrer dans l'espace et dans le temps les désignants ou appelants des «races» locales en zootechnie et génétique de 1750 à 1880, dans le cadre de contrats de recherche conduits par l'Institut national de la recherche agronomique ; les résultats en ont été publiés par la revue *Ethnozootchnie*, arrivée à extinction. Pour être assurés du caractère juridique des désignants, nous ne retenions que les désignants officiels variables extraits des relevés de la «machine experte» des Concours agricoles territoriaux : cette machine experte était ici constituée par l'appareil de gouvernement, comme nous en détenons la preuve, à la simple lecture de l'archive publique préfectorale ; cette machine peut prendre des formes très variées, selon les variations du mode de production ; on admettra ici que, dans cette machine, positionnée sur un plan, est chargée une information terminologique non stabilisée, donnant lieu à des mouvements de va-et-vient, au gré des pulsions et excitations que reçoit la machine.

- La mesure de l'implantation, ainsi caractérisée, constitue un système de mesure avec incertitude des rapports sociaux représentable dans l'espace et le temps (Isaïa, 1985 : 122 ; Besche-Commenge 1981 ; *Ethnozootchnie*, nos 28 et 29) ; il est prouvé que le rapport social d'un éleveur de la vallée de Bethmale à son

préfet pouvait dépendre de facteurs politiques (machine politique), selon les formes prises par le rapport entre pouvoir central et pays.

- L'implantation telle que nous allons l'exposer à partir d'observables territoriaux se définit en termes de partage temporaire d'avoirs terminologiques non homogènes, non compacts, non «bien fondés», mesurables, donc en termes de mouvement avec «va-et-vient».

Pour cet ensemble de raisons, le concept d'implantation n'échappe pas à la théorie juridique de la «normativité» incertaine, temporaire, provisoire, dans un contexte d'interaction sociale (Isaïa 1985 : 127), qui ne s'identifie pas à la standardisation, par rapport auquel se forge l'individu.

- Le concept d'implantation de termes, enfin, ne peut être abordé en dehors de l'analyse de la «forme juridique», en rapport avec la définition que donne Isaïa de la juridicité : «mode de régulation sociale qui relève de ce que l'on pourrait appeler les formes sociales «normatives» (Isaïa 1985 : 127) ; autrement dit dans le cadre du «mode de production» de la «vie sociale» (Isaïa 1985 : 136).

Les exemples que j'avancerai dans mon argumentation concernent les rapports entre vocabulaire spécialisé du commerce des viandes, ou genèse de labels dans la mercuriale (annexe 2 : la mercuriale pomologique : terminologie régionale géographique) ; ils font appel à la genèse de formes juridiques étatiques (usage public), dans un environnement de type privé : ceci constitue ce que j'appelle ici le «sous-sol» ; ou le «socle», si l'on préfère une terminologie familière à la sociologie de l'aménagement ; dans ces conditions, il est intéressant d'observer, cas par cas, domaine, par domaine, quels éléments ont joué le rôle de médiateurs. Les indicateurs construits doivent donc mesurer les

taux d'usage public de termes (Pu) et d'usage privé (Pr) de vocables de spécialité, qui peuvent être reconnus comme dialectaux: on renvoie sur ce point aux résultats publiés et validés par des mesures, en statistique dite non robuste, mais exploratoire, qui nous ont permis d'élaborer une carte de l'implantation maximale et minimale, pour le domaine décrit (Fossat 1990, Université de Franche-Comté).

Les deux exemples concrets que je vais analyser mettent en évidence deux tendances contradictoires:

– Celle du dépérissement (contraction-érosion) de formes historiques non contraintes où domine l'usage privé (Pr): il s'agit du dépérissement des formes coutumières, formes du droit coutumier, vocables de spécialité de l'usage privé: on doit expliquer alors pourquoi des vocabulaires spécialisés constitués au «sous-sol», n'ont pas accédé au rang de terminologies implantées (étage terminologique implanté).

– Celle du renforcement (dilatation) de formes juridiques «hautes», contraintes et réglementées, qui rendent compte du mode d'édification et de transformation des terminologies proprement dites liées au développement des structures de contrôle étatique à divers étages, en rapport avec la problématique de l'aménagement d'un secteur d'activité tel qu'une filière (la filière bétail-viandes, pour l'exemple retenu en annexe 1).

J'ai aussi ailleurs attiré l'attention sur le processus qui a conduit à la genèse de terminologies temporaires régionales, dont l'indice de «dilatation» est directement fonction de la carte d'implantation des sites d'abattage dans des bassins de production, dans une forme d'environnement régi, gouverné, évolutif, pour ce qui est du premier exemple; des sites de négoce des ressources fruitières locales, pour ce

qui est du second exemple retenu en annexe 2. La preuve que la «machine experte» des concours régionaux, départementaux, nationaux sait fabriquer des terminologies temporaires intermédiaires, reconnues comme dialectales, est fournie par le mouvement dans la série des termes commerciaux inventoriés par Besche-Commenge (Besche-Commenge 1981; *Ethnozootechnie* n° 28); toutefois, on ne sait si leur origine est privée ou publique: ainsi, dire d'une vache du Gers, que c'est une vache de la Save (ISA *savaise*), graphié parfois en orthographe à l'occitane saouèze – si l'on veut apporter une précision et une argumentation –, ne nous dit pas à quel étage s'est formée la terminologie géographique: étage de l'usage privé (Pr), ou étage de la machine experte à fabriquer des spécifications géographiques publiques (Pu) en terminologie française (TTR), que certains acteurs ont eu tout intérêt à assimiler, s'ils voulaient répondre aux critères de rentabilité que mettait en avant la «machine à progrès».

Ce débat, plus pratique que théorique, sur les rapports entre terminologie et interactions sociales n'est pas nouveau; il anime l'ensemble de nos travaux socioterminologiques depuis Besche-Commenge (1981), il n'est pas sans retombées, quoi que ce point apparaisse moins clair, en dialectologie proprement dite, dans la mesure où l'on ne conçoit pas de traitement utile de l'information dialectale, en dehors de l'analyse des interactions sociales qui ont structuré le statut dialectal des langues fragmentées, considérées dans leur fonctionnement en interaction.

1.2 Implantation pensée en termes de catégories de l'action

Le terme d'implantation est trop spécifique des catégories de l'action

(implantation d'une institution dans un site physique) pour être appliqué sans prudence et réserve aux catégories linguistiques, lexicales, terminologiques, non isomorphes des catégories de pensée, d'action, voire de «choses». Ainsi Villebrun (1996), bien après Besche-Commenge (1981) analyse un dossier qui relève *stricto sensu* de cet aspect physique du concept de localisation d'une infrastructure (sous-sol minier et infrastructure des forges à la catalane du Pays de Foix): on est ici en présence d'un vrai vocabulaire spécialisé de sous-sol, construit par des communautés de pasteurs l'été, mineurs temporaires l'hiver; ce fonds se caractérise par ses traits de langue occitane et catalane; c'était la langue du sous-sol; ce n'était pas la langue de l'étage; mais on a constaté que les ingénieurs des mines délégués sur place par la «machine experte» avaient tout simplement traité comme terminologie temporaire à désimplanter ce vocabulaire spécialisé créé sur socle occitano-catalan, et transmis par les maîtres de forges.

Nous serions tentés de reprendre à notre compte le terme même pour ces vocabulaires de spécialité, de terminologies populaires, quand elles ont accédé, par quelque médiation que ce soit, à la mention écrite qui leur a permis d'entrer dans la nomenclature des terminologies locales des années 1850 (Litré).

En guise de contre-exemple, on dira qu'il n'en va pas du tout de même de certaines socioterminologies de «sous-sol»; liées aux modes de production de travailleurs migrants ou saisonniers aux XIX^e et XX^e siècles, elles constituent, mais n'instituent pas un argot de métier (argot des ferblantiers du canton d'Aspet 31F, par exemple); sans que de telles nomenclatures, parfaitement fonctionnelles, aient jamais donné lieu à reconnaissance publique.

Certes les actions d'implantation terminologique conduites sur appel

d'offre émanant de la DGLF excluait de fait l'établissement de monographies de ce type, à caractère socio-historique; toutefois elles se définissaient toutes en rapport avec une représentation de la langue comme «instrument d'action» dans l'espace des «interactions sociales», selon la formule de Charles Bally. Nous rendons les interactions responsables, à titre principal, des transformations, dans le champ de socioterminologies territoriales temporaires, élaguées par une politique d'implantation de normes élaborées, nécessitées.

1.3 Du calcul à la simulation des modèles de territorialité utile en socioterminologie spatiale temporaire

On considère les socioterminologies temporaires à caractère spatial comme un champ d'observation de la «teneur» évolutive en éléments technolèctaux dialectaux, formant un sous-ensemble mal fondé reconnu par son poids dans la documentation juridique. Il apparaît que ce sous-ensemble est de manière constante en interaction avec un sous-ensemble terminologique proprement dit, unifié, qui constitue son complémentaire, à moins qu'il ne faille, à une étape ultérieure, à l'âge terminologique, inverser la formulation. Ce type de données se prête bien à calcul d'après des réels, comme en termes de simulation, comportant prédiction des tendances évolutives. Il était ainsi prédictible dès les années 80 que l'on s'acheminait vers une monétarisation informatique affectant le commerce des denrées d'origine animale; on connaît les plans d'intervention successifs qui ont tendu à structurer ce domaine.

On a même consacré d'importantes ressources à la mesure des indices de «polarisation territoriale» de terminologies

temporaires régionales, sans toutefois apporter de résultats vraiment probants en matière d'analyse des interactions sociales, puisque les enquêtes mêmes ne prenaient pas en compte ce concept de manière suffisamment systématique. Toutefois, comme on représente l'avancée d'une épidémie par une simulation de la progression, on est arrivé à construire, mais de manière statique et bidimensionnelle, des images de la compacité ou de la perte de compacité, de la densité de vocabulaires spécialisés de «sous-sol», que l'on appelle dialectaux; pour robuste qu'elle soit, cette cartographie de technolèctes, qui rejoint les méthodes d'observation de la progression néologique, n'est pas sans intérêt pour la mise en place d'une enquête sur l'implantation terminologique, pour des domaines où la question de la territorialité se pose. La méthode créée s'appelle *Drawcarte.terminobase*; elle est disponible en environnement 4D.

Le lecteur est à présent mieux éclairé sur la genèse de notre projet de mesure de la «teneur» en technolèctes à caractère dialectal, aux divers «étages» de la genèse des usages terminologiques; on pourra alors mieux évaluer l'apport, modeste, mais précis, de nos propres enquêtes de socioterminologie territoriale, par rapport à un projet très ambitieux, conçu en rapport avec la problématique de l'aménagement linguistique, qui constitue un axe essentiel des recherches ici conduites.

1.4 Mesures, calcul homogénéisé à partir de faits attestant la non-homogénéité des socioterminologies spatiales utiles

Comme il s'agit de données nécessairement évolutives, appréhendées à un moment mal

connu de leur développement, à partir d'un état initial complexe, on pose l'hypothèse que la relation entre unités technolèctales faisant terminologie proprement dite et unités de décompte lexicographique formant un vocabulaire de spécialité est une relation qui repose sur une axiomatique d'ensembles «non bien fondés», définis par leurs propriétés évolutives mêmes. Le problème est fréquemment examiné en littérature. On renvoie, pour commencer, à *Études sur le texte et ses transformations* (Vol. VIII, n° 2, 1995) et plus particulièrement à l'exposé par François Gaudin de la question des relations lexicales et des relations sémantico-syntaxiques, en rapport avec la prise en compte, par la terminologie, de la problématique du polymorphisme (concurrences historiques et culturelles: p. 11-27).

Les exemples que nous appelons à l'appui de notre démonstration, sont de deux types:

- Soit du type français {[percoler, percolation], [percolateur]} analysé par Salem (Salem 1992 cité par Gaudin 1995: 322) et Gaudin (1995: 23), à propos de la notion scientifique; tous les faits de cette série, même s'ils constituent des nomenclatures de français parlé dit *régional*, sont exclus de notre champ d'étude par hypothèse, puisqu'ils ne constituent pas de formes juridiques à caractère territorial;
- Soit du type roman des socioterminologies temporaires territorialisées: construit culturel, idéologique et institutionnel: il ne s'agit pas seulement de jargons professionnels, et pas seulement de terminologies «maison», mais de stratagèmes.

2 Position des problèmes de socioterminologie spatiale en termes de «mode de production»

2.1 Forme juridique d'une socioterminologie spatiale utile

Comme il a été dit en introduction, il est impossible, pour le cas étudié, d'envisager de définir le concept d'implantation de termes français, en dehors de la prise en compte du rapport, nécessairement dialectique et multidimensionnel entre «forme juridique» du droit commercial français et terme temporaire territorialisé, envisagé dans le cadre du «mode de production» de la vie sociale (Isaïa 1984: 136-137): c'est tout cela qu'implique la prise en compte de l'évolution dans un schéma qui prenne en compte les interactions sociales. C'est un fait bien connu que la dialectologie, coupée de la dialectologie sociale, est peu apte à approfondir ce type de réflexion, à partir de la plupart de ses recueils de données, liés à l'histoire de la discipline en Europe. Même en 1996, en France, tous les acteurs commerciaux de la France rurale, affichent encore à l'étal le nom et l'origine du propriétaire des animaux transformés en viande; une simple pratique destinée à améliorer la mise en confiance, ce fait-symptôme en dit long sur le rapport des acteurs à la complexité artificielle créée au plan institutionnel.

Cela suppose accepté que le terme soit caractérisé par le rapport formant/formé de langue/ d'une part et institué de discours interactif; forme sociale (inscrite en langue/discours) il est par là inséparable du contenu social qu'elle recouvre, son formé institué. Si l'on voulait exemplifier ces propos trop théoriques, on devrait dire que si

rumsteack_F (T) et abraquedure_R ont même «référent», ils ne se laissent pas ramener à la même notion; lorsqu'un décret départemental lui confère le statut de terme temporaire d'une terminologie provisoire, il ne place pas à pied d'égalité les termes constitués à deux étages distincts, et n'entend nullement institutionnaliser l'usage d'un vocable du vocabulaire dialectal de spécialité, mentionné dans le plan d'action des instances de contrôle.

La démarche scientifique suivie consiste à tenter d'appréhender ce rapport très complexe, dans les conditions réelles, territoriales, évolutives, de la vie sociale à caractère multidimensionnel.

Bruno Besche-Commenge en a donné un exemple jadis, en analysant le processus de genèse d'une terminologie commerciale non homogène en Ariège (O9 F), à partir de petites annonces d'un journal local (La Terre), très lu dans la paysannerie:

<vends une vache (a), trois jourgues (b); ai perdu une bourrette (c)>(1).

Trois termes de la mercuriale; le premier (a) est un vocable général, mais en terminologie recouvre une notion élémentaire que ne recouvrent ni les termes *b* (système laitier: animaux femelles jeunes) et *c*

(1) Une suite placée entre crochets désigne:

1° Une suite situationnelle constituant un contexte extrait en tant que tel d'une base de données textuelles ou de la zone

CONTEXTE d'un dictionnaire interactif créé sur Internet <avec des garrons, on peut faire une garronade...>

2° En annexe 2 et dans le texte: note une expansion syntaxique potentielle N1deN2GEO, signalée par l'abréviation EA (employé avec X, tête de syntagme, mot recteur); exemple X <du Lot>

(système «viande»; animaux femelles jeunes).

On sait combien sont insuffisantes, en termes d'aménagement linguistique, les mesures se fondant sur les seules caractéristiques reconnues et déclarées de français régional (taux reconnus; taux théoriques de particularités de français régional); si homogénéisés soient-ils, les calculs, sans doute nécessaires, ne rendent jamais compte du processus de mise en relation entre le «sous-sol» et les «étages», en économie pastorale réglementée ici par un droit coutumier intrapyréen, lié au mode de production dans les communautés de travail des Pyrénées historiques, de la féodalité à nos jours.

Ces positions elles-mêmes, avec leur aspect historique, plus encore que diachronique, éclairent le choix de nos applications, en même temps qu'elles ne peuvent être comprises qu'à partir d'un construit d'ordre théorique. Mesurer l'implantation (Rouges-Martinez-Langard 1996, ici même) c'est donc s'inscrire dans le cadre d'une réflexion d'ensemble qui fasse appel à ces concepts; autrement dit, c'est sélectionner un outillage théorique qui permette d'aborder le plus près possible du réel la complexité des rapports entre «réel» et «idéel» (Godelier 1984), – d'autres disent conceptuel –, entre réel et «institutionnel» (Isaïa 1985, op. cit.).

La terminologie (jargon professionnel selon les normes terminologiques internationales) que nous allons analyser relève du plan commercial: elle concerne le commerce du bétail et des viandes au plan national, international, au plan des échanges territoriaux obéissant à un schéma de régionalisation qui ne s'identifie pas au schéma étatique (Besche-Commenge 1981).

Un terme dans le domaine du rapport économique et social se définit par ses dimensions politique, économique, juridique, idéologique,

en rapport avec le plan formant/formé qui caractérise sa dimension proprement linguistique (plan de l'expression).

Le concept moteur de notre modélisation est l'outil théorique dit du « modèle de production », tel que défini par l'anthropologie juridique et sociale, comme moteur des rapports sociaux. Nombre de nos analyses antérieures établies à partir de listes sont sans intérêt, si l'on ne fait pas appel à ce moteur. On renvoie ici à deux de ces listes jointes en annexes 1 et 2.

Dans l'optique historique retenue, le « mode de production » se définit comme « manière dont une société s'organise pour produire de la vie sociale sous toutes ses formes » (Isaïa 1985 : 137).

L'hypothèse de l'existence de terminologies territoriales, pour le domaine des terminologies agro-alimentaires, en France, dépend en grande partie des transformations successives du mode de production féodal et du facteur d'organisation corporative du travail qui lui est associé.

L'évolution des terminologies territoriales dialectales a une issue connue : le vrai gagnant, dans cette affaire est une fois de plus le pouvoir politique associé au pouvoir linguistique (Isaïa 1985 : 37) ; et, à travers lui, « les forces sociales dominantes au sein de la société » (Isaïa, 1985 : 37).

C'est dans un tel état d'esprit que, dans les années 90-91, nous avons répondu favorablement à un appel d'offres sur le concept d'implantation terminologique, lancé par le Délégué général B. Cerquiglini, bien conscients des écarts qui existent entre domaines d'applications, pourtant tous régis par ce modèle. Nous voulions, au départ, interroger le pourquoi de la séparation entre terminologie unifiée de droit et terminologie territorialisée populaire, établie sur « socle » de rapports sociaux

générateurs de vocabulaires spécialisés de type dialectal, technolectal.

Nous avons pour cela commencé à formuler, pour un secteur de production (P) évolutif, ses facteurs de gouvernement, dans la réalité des échanges marchands extérieurs au gouvernement centralisé du domaine, « situation propre à l'espace politique » tel que le définit Isaïa 1995, 63.

2.2 Le cas des vocabulaires spécialisés de l'alimentation carnée ou la genèse de socioterminologies professionnelles à caractère territorial reconnu par les institutions

On se propose d'esquisser l'histoire de l'implantation territoriale d'une unité d'un vocabulaire spécialisé dialectal occitan, susceptible de faire terminologie : le cas de *garron*, orthographié *garrou* au singulier, et *garrou*s, au pluriel, à la frontière des usages public et privé, en domaine linguistique méridional en France : la vraie question posée est de savoir s'il existe bien une authentique terminologie du Sud. Nous avons démontré que, dans le domaine d'expérience considéré, le Sud n'était pas plus particulariste que ne l'était l'Est ou le Nord ; il est tout aussi naturel, dans l'exercice des interactions sociales à Namur ou Nancy ou Rabastens-de-Bigorre, de rencontrer des désignants à caractère territorial « compact ». Quand l'implantation territoriale est explicite elle prend la forme de suites bien formées en NdN2 où N2 est un nom de ville, de pays, de site ; on sait combien la socioterminologie des sobriquets ethniques exploite cette façon de désigner : *calhets de Bénéjacq*, désigne massivement toute la population ; il faut savoir que là-bas, aux confins du Bas et Haut-Béarn,

tout le monde est soit maquignon, soit charcutier itinérant (*calhet*, en occitan de type béarnais). Il se pourrait, que les NdN à N2 géographique de type *filet d'Anvers*, *bifteack anglais*, etc. obéissent en partie à une telle logique, fort distincte de la tendance à constituer des lexies compositionnelles en lexique général.

Les faits d'implantation apparaissent alors plus comme des faits symptômes du mode d'institutionnalisation que comme faits-événements de morphologie lexicale attestés ; la mesure de l'aire des attestations est elle-même un fait-symptôme. Cette hypothèse va à l'encontre des pratiques de construction du lexique implanté en « sous-ensembles » bien formés ; il est très compréhensible en conséquence, que la socioterminologie comprise comme démarche dialectale, puisse demander aux mathématiques appliquées aux sciences sociales de lui prêter assistance pour mettre au point une méthode plus adéquate et opportune, en ce qui concerne les mesures d'un processus aussi complexe. Pour ma part, je privilégierai ici un autre type de représentation des structures évolutives, utilisant le stratagème, sinon la théorie des graphes dans son mode de représentation des processus de production de socioterminologies spatiales, évolutives dans le temps : on a le choix entre dendrogrammes classiques (Venables et Ribley 1996 : 346) et réseaux neuronaux (Venables et Ribley 1996 : 261). Nos représentations font principalement appel ici aux premiers.

2.2 Historique des essais de clarification : points de vue de linguistes hors perspective de socioterminologie spatiale

Malgré les essais de clarification déjà opérés, d'un point de vue

strictement linguistique, malgré les essais de calcul déjà effectués, pour servir de base à des représentations cartographiques de la dynamique de territorialité terminologique, publiées ailleurs avec leur commentaire, leur analyse, nous sommes tentés de revenir sur la définition du concept d'implantation à la croisée d'une approche terminologique liée à la mise en place d'une «loi linguistique» et une approche géolinguistique, pour ne pas dire dialectologique, qui relève de l'analyse de terminologies obéissant à des «schémas régionaux», en rapport avec la loi, la structure sociale, les caractéristiques démographiques de sociétés historiques. On ne peut en effet, sans imprudence, comparer les faits terminologiques dans le domaine de la télédétection ou des biotechnologies, dans le champ de la métallurgie contemporaine, et la constitution de terminologies populaires temporaires dans les sociétés historiques de la France rurale.

Notre approche de terminologies dialectales «populaires» du circuit des viandes en Europe, dans des schémas régionaux de dialectes sociaux, a mis en évidence l'impossibilité, dans ce type d'application, d'établir une séparation bien fondée entre deux ensembles que l'on considérerait comme «bien fondés»: lexique (vocabulaire) commun et lexique (vocabulaire de spécialité organisé en sous-lexiques); l'aveu même des linguistes terminologues est notre point de départ: «on sait mal caractériser les termes *d'un point de vue linguistique*» (souligné par nous); c'est que les termes, s'ils sont générés au plan linguistique (genèse du rapport formant-formé de toute information lexicale ou terminologique) se constituent en termes au plan de ce qui est non façonné, non structuré, formé, mais au plan de ce qui est «institué»; autrement dit la constitution d'un

sous-ensemble terminologique «non bien fondé» repose entièrement sur l'hypothèse de l'inscription sociale en langue/discours, problème chaud de la sémantique contemporaine, mis en évidence par les travaux d'ordre socioterminologique, juridique, économique et anthropologique; le rapport Instituant/Institué/Instituendum de l'axe terminologique est alors le pendant du rapport formant/formé/ de l'axe linguistique.

Les approches descriptives du «formant» des terminologies, voire du rapport formant-formé, posent de manière imparfaite la question du rapport multidimensionnel et polyfonctionnel des termes dans les divers domaines d'activités où ils instituent des ensembles non bien fondés, relevant d'une axiologie qui n'est pas exclusivement, il s'en faut, celle de l'axiologie des catégories «méronymiques»; il est significatif à cet égard que les terminologues eux-mêmes reconnaissent l'existence de champs de transition, dans des formulations qui reconnaissent l'existence d'un «vocabulaire semi-scientifique» (Thion 1995), quelle que puisse être la subcatégorie sémantique des termes (prédicats d'information caractérisés par leurs propriétés structurales, au plan du rapport formant/formé: Latour 1995). L'étude des sigles (Monnier 1995: 81-82) accentue le plus souvent l'analyse de l'aspect linguistique du rapport formant/formé, sans aborder ni directement ni indirectement le plan de l'institué. La mise en évidence des éléments constitutifs de la définition du terme est opérée dans le cadre de l'analyse des relations conceptuelles (réseaux de concepts, schémas, procédures, réseaux de marqueurs): on constate des faits-événements séparés, tels que *puits*¹ (géologie); *puits*² (traitement de l'information en théorie des graphes) et l'on conclut que «le même mot *puits*, utilisé dans un autre domaine de spécialité, ne

serait probablement pas défini sur la base des mêmes propriétés» (Borillo-Perry-Woodley 1995): on connaît de nombreux exemples d'approche onomasiologique de terminologies minières et de travail des métaux à caractère dialectal (France, Belgique); on trouve ici même une approche différente, du passage de vocabulaire dialectal de spécialité locale au statut de terminologie reconnue temporairement par les institutions appartenant au domaine terminologique des «forges» à la catalane (Villebrun 1997); des termes rustiques mentionnés par les ingénieurs, qui ont enquêté auprès des maîtres de forges, pas un seul qui n'ait le statut de «mot» en langue, au «sous-sol», en usage «populaire», à condition de considérer les faits d'inscription sociale en langue dialectale, sinon en discours dialectal: on sait combien cette approche de type taxonomique par la dialectologie, conduite selon les méthodes de l'onomasiologie, se prête aisément à une critique radicale des conditions de constitution des terminologies (Condamines 1995, Monnier 1995, Rebeyrolle 1995, mettant en évidence le poids de facteurs cognitifs; et de façon générale l'ensemble des travaux parus sous le sigle TIA: terminologie et intelligence artificielle).

Les approches purement linguistiques privilégient très légitimement l'analyse catégorisable du plan du formant, du nommant, du désignant, de l'appelant, et son rapport au plan du formé en rapport avec les hypothèses de la sémantique cognitive contemporaine.

Nos propres approches antérieures de terminologies spatiales de modèle «populaire» en rapport direct avec le «mode de production» n'échappaient pas à cette approche (mode de dénomination; mode de désignation); toutefois, elles mettaient en évidence une composante caractéristique jamais mise en évidence, jamais démontrée,

n'ayant jamais donné lieu à contre-expertise mathématique, arithmétique et algébrique: l'existence de terminologies de «site territorial», constituées sur «socle» morphologique, syntaxique, sémantique, voire phonologique (voir annexe 1). On peut accéder à ces listes et à l'information structurée qui leur est associée (voir annexes) sur le site de la Maison de la recherche de l'Université de Toulouse, en réseau (UMR 5610_Opération 06_05 sous-programme Socioterminologies dialectales); mais en même temps on peut accéder, par un outillage adéquat constitué aux résultats de la représentation territoriale de lexiques concernant le mode de production tel que défini ici.

Une telle approche repose sur le concept de diffusion terminologique par inondation, plus que sur le concept de frontières «non-floues», définies comme «limites instituées de territoires bien formés»; il apparaît alors que les terminologies de ce type d'application obéissent à un modèle par dilatation/contraction, qui se définit en rapport avec l'hypothèse de la polarisation territoriale graduelle de ce sub-domaine de spécialité, défini par rapport au mode d'organisation des échanges, de la production, dans l'organisation de la société rurale, en France, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, et en rapport direct avec les modes d'organisation du travail, des structures commerciales, l'émergence de modes transformés de commercialisation, etc.

On forme alors l'hypothèse que l'implantation n'est pas régie par des modèles linguistiques «intériorisés» (modèles et théories des grammaires intériorisées); elle relève plus directement d'une modélisation historique et sociale des rapports entre fragments d'organisations territoriales (pays terminologiques, paysages terminologiques, «bandes» de l'anthropologie sociale,

économique et juridique) et pouvoir central.

C'est en fonction de cette hypothèse que nous avons tenté de mesurer la corrélation de l'implantation par rapport à trois facteurs de normativité juridique et sociale, pour notre application, concernant l'édification et la transformation des usages terminologiques dans le circuit du bétail et des viandes, en action d'accompagnement du contrat d'étude de l'implantation diligenté par la DGLF:

F1 par rapport à la carte des centres d'abattage communal;

F2 par rapport à la carte des centres de commercialisation ou marchés (foires et marchés);

F3 par rapport à la carte démographique des variétés génétiques (schéma génétique régional): on pourra trouver ici en annexe deux cas exemplaires de territorialisation par la mercuriale: en pomologie; Annexe (1) commerce des viandes et denrées d'origine animale: annexe (2) mercuriale pomologique et labels (éco-labels fruitiers).

La modélisation des processus d'implantation, fait alors intervenir, comme en couche diastatifiée, divers modèles à relier dans une modélisation unifiée, à la façon de la modélisation telle que généralisée en sciences sociales et économiques.

- Modèle minimal: la «niche», la boucherie, l'abattoir local, la tuerie particulière, dans notre cas (terminologie «maison»);
- Modèle intermédiaire de «proximité» définie en termes institutionnels (terminologie de «pays»);
- Modèle supérieur d'extériorisation: à cette phase (étape ou étage) du processus, les marqueurs sont précisément les marqueurs de l'apport de la couche néologique, visible aussi bien dans le lexique commun que dans le lexique de spécialité constitué; ce modèle supérieur a pu se constituer dans la bourgeoisie commerçante (les

boucheries-charcuteries de bourgs); cette approche est caractéristique des études de sociologie rurale.

Ce que nous mettons ici en évidence, toutefois, constitue plus spécifiquement un niveau «fonctionnel», le niveau des fonctions, à distinguer du niveau institutionnel.

2.3 Mesures de l'implantation et représentation cartographique des faits de socioterminologie spatiale

L'incidence de ce type d'analyse sur le choix d'une axiologie en traitement mathématique (voire statistique) de l'implantation, est à prendre en compte, si l'on ne veut pas donner dans le panneau des courants de la statistique appliquée au champ linguistique de manière irréfléchie. Il est exact de dire que dans les années 80 (Fossat 1986) nous avons pu confier à un logiciel d'analyse classificatoire exploratoire (*EDA* d'Eugène Horber; *Alceste* de Max Reinert) la tâche, exploratoire, d'observer les faits réels, considérés comme faits événements et faits symptômes; et, au vu des classes, construire une représentation cartographique d'ensembles flous, d'ensembles mal fondés (Fossat, Peytavi et Zafar 1986); il n'est pas inutile ici de rappeler cette représentation, qui est un des témoignages les plus clairs, à mes yeux, de la validité de nos résultats en géolinguistique sociale de l'implantation «temporaire», mesurant le rapport entre terminologies locales (pouvoirs locaux), terminologies du modèle extérieur supérieur, et terminologies intermédiaires.

La liste jointe en annexe 1 est représentative de candidats à l'implantation provisoire est extraite d'une base de données, réalisée sous Dbase3+, puis sous 4D (monde

Apple-ACI), exportée pour indexation, et traitement exploratoire; elle nous a permis, par un ensemble de traitements adéquats et par raffinements successifs, de construire un prototype de carte de résistance à un processus engagé défini en termes d'implantation terminologique, autrement dit de construire une représentation de configurations stables de classes scalaires d'implantation.

Les données que nous avons soumises à une contre-expertise classificatoire portaient sur les faits établis sous polarité bordelaise, en Aquitaine, et ont permis de valider l'hypothèse de trois types de conduites, vues sous l'angle de la théorie de l'implantation.

Malgré son caractère intéressant, on peut cependant mettre en doute la validité de ce résultat comme mesure de l'implantation graduelle et polyphonique dans le domaine d'application traité; on doit considérer comme terminologique le sous-ensemble marqué *_F*, et le sous-ensemble marqué *_DF*; on ne peut pas démontrer que le sous-ensemble non marqué a un caractère terminologique, sans base comparative avec la fragmentation obtenue à partir d'un sous-ensemble de lexique de langue commune.

Nous avons pour cela voulu effectuer une partition d'un grand lexique dialectal général pour la totalité du domaine gascon, en utilisant les mêmes outils de mesure de la partition fondée sur la même méthode de calcul de la distance linguistique lexicale. Le résultat, symétrique du résultat de tous les fichiers généraux, aboutit à une partition significative en 10 classes fragmentaires, séquentes ou non; en comparant les représentations de la fragmentation obtenues à partir de ces deux sous-ensembles de données, on constate un plus grand indice de cohésion sociale pour le fichier «spécialisé», et une plus grande

fragmentation pour le lexique général; ce résultat peut servir à valider l'hypothèse qu'avec un même outillage comparatif, il est possible de caractériser l'aspect institué des terminologies territoriales, dont la fragmentation spécifique est autre que la fragmentation générale obtenue à partir d'un échantillon de lexique commun dialectal (170 concepts; 150 dictionnaires; 100 000 occurrences de faits-événements). Le résultat de la mesure des usages varie, selon qu'il s'agit du fonds général ou du fonds des technoclectes constituant dialectes sociaux. Ce résultat est à interpréter en rapport avec:

- Un modèle transformationnel mot => terme
- Les critères d'implantation;
- Le concept de processus d'implantation en rapport avec le concept de modélisation sociolinguistique de l'implantation que nous avons proposé, en le validant par contre-expertise mathématique.

3 Mot => terme : modèle transformationnel représenté en théorie des interactions sociales par recours à la théorie des graphes

3.1 Calcul des faits d'hégémonie définie en termes d'interactions sociales

L'unité *garron*, «jarret», mot du «socle» lexical commun, intervient sur site gascon et languedocien pour définir partiellement une image non stabilisée du site territorial, en tant que vocable non spécialisé à facette de spécialité (fait-événement instable); les données élémentaires initiales sont prises à la carte déclarative établie pour le domaine occitan (Fossat

1971). Où en sommes-nous 20 ans après?

Au plan de la mesure de l'implantation terminologique, l'implantation ne peut être mesurée, en 1996, que de manière graduelle et scalaire, qui prenne en compte, à partir de séries temporelles:

- Le poids du mot, ou terme temporaire dans un ensemble de vocables de spécialité caractérisant le comportement terminologique, stable ou temporaire, au sein d'un groupe «d'éco-sociologie des échanges» (Besche-Commenge 1981);
- Le poids relatif des termes dits synonymes au même niveau de genèse d'un vocabulaire de spécialité;
- Le poids relatif des substitutions néologiques opérées.

Le calcul des classes de socioterminologie spatiale permet alors d'établir une relation d'implantation spatiale, compacte ou non compacte, dense ou moins dense; la méthodologie préconisée est donc voisine de celle qui permet de représenter ce qui se produit, historiquement, chaque fois que, par érosion-contraction, un phénomène de structure, de système, perd de sa «compacité» dans l'espace (Varvaro 1996, communication personnelle).

L'observateur naïf peut alors constater qu'à une date donnée, un vocable de caractère dialectal peut être considéré comme «hégémonique», temporairement, sur site territorial: il est alors enregistré en tant que terme (unité terminologique temporaire) par les instances administratives, collectivités territoriales, juridiques, financières, organismes de service public, organismes de contrôle commercial et sanitaire, organismes de contrôle des labels; on peut penser que, par rapport à la loi linguistique, l'État, ne pouvant, à cette date, sanctionner l'usage de terminologies «déviantes», ou faisant déviance par rapport à la terminologie unifiée qui reste du domaine des buts à atteindre, met en place, au lieu d'une stratégie

de sanction, une stratégie d'impulsion, qui prend appui sur les organisations professionnelles et pédagogiques elles-mêmes.

Les termes dialectaux hégémoniques s'opposent aux termes dialectaux hégémoniques du français, en ce qu'ils reposent sur un modèle interactif; ce sont des unités à fort caractère dialogique, polyphonique; il est aisé, sinon fréquent, de le vérifier dans les dialogues situationnels des boucheries du Toulousain, comme nous allons le faire par enquête d'implantation simulant ce que peut être la situation actuelle dans un bourg de la campagne toulousaine, dans la vallée de la Lèze, sur l'axe pyrénéen Toulouse-Andorre.

3.2 Le cas de *garron* dans l'usage privé: entrée en terminologie spatiale par une approche des interactions sociales

De manière générale, les exemples qui nous servent d'appui concernent tous la situation des communautés de travail des Pyrénées (CTP) et des eurorégions de cette zone.

garrons, s. m. pl. (lemme = *garron*; forme réduite = GARR+)

Si l'usage n'est qu'oral et privé, on ne peut incriminer l'unité de faire terme. Elle ne constitue qu'une expression bien formée inscrite au dictionnaire des variables lexicales du dictionnaire occitan unifié et standardisé (*garr#on#s*); c'est un simple vocable, tant que la documentation juridique ne le mentionne pas dans la législation des prix.

Si, en revanche l'unité existe sous forme d'expression écrite et publique, affichée < *garrous_s_D -sauce ravigote_F* (vocabulaire spécialisé) > il y a peut-être déjà un premier mouvement vers l'interprétation «terminologie temporaire et locale mixte», avec jugement sur sa légalité,

son acceptabilité en tant que terme; ceci peut rejoindre les analyses par la subcatégorisation du plan formant en unités simples non mixtes, unités composées mixtes, qui, toutefois, en tant que telles, ne prennent pas directement en compte l'analyse du processus d'implantation des unités socioterminologiques territoriales mixtes. Elle constitue un stratagème, à l'échelle des terminologies «maison».

Les faits que nous allons évoquer concernent le processus d'émergence d'un échelon territorial de la terminologie conforme à cette hypothèse; ils font tous intervenir les interactions entre au moins deux langues sur un même territoire national.

Pour bien établir la frontière entre l'approche structurale de la dialectologie et l'approche fonctionnelle, donc procédurale en socioterminologie des interactions, je rappelle que dans le second cas, la collecte des données ne procède pas du tout par questionnaire, mais par observation et capture naïve des relations d'interaction. On sait que cette naïveté peut prêter à sourire, au regard de prétentions à la théorisation du domaine.

J'introduirai ma démonstration, par appel à un «vrai» dialogue concret, qui dira mieux qu'une pseudomodélisation, prétentieuse pour un linguiste dialectologue, le poids des stratégies des personnages interactants qui régissent les faits tels que nous les recueillons en enquête relative à l'implantation; rappelons une fois de plus d'entrée de jeu qu'une enquête d'implantation doit être précédée d'une enquête descriptive qui, pour un domaine d'expérience donné, dresse l'état des lieux daté et localisé, servant de point de référence stable; ainsi, les mouvements d'implantation ou de désimplantation auxquels je fais appel ne prennent sens qu'à partir d'une analyse comparative avec un état des

lieux daté des années 60 (Fossat 1971), sur questionnaire portant sur près de 370 localités regroupées en «sites», et plus de 800 informateurs, pour les enquêtes relatives au seul prototype (domaine occitan: gascon et languedocien). Voici, en contraste, comment je conçois la collecte de données relatives à l'implantation terminologique de vocables dont on peut, 30 ans après, mesurer la désinstallation graduelle, la perte scalaire de compacité. J'ignore si les sciences cognitives, sociales, et l'épistémologie des sciences accorderont un grand crédit à mes données de départ; elles veulent simplement donner une idée de ce qu'un dialectologue appelle, dans son expérience personnelle et professionnelle, terminologie sociale en voie de constitution.

Protocole d'enquête sur l'implantation (lieu/date/caractéristiques des informateurs et de l'information dialectale)

*1 St-Sulpice-sur-Lèze, vallée de la Lèze (route: de Toulouse à Pamiers); *11 (interactant 1) la dame 70 *i2 (interactant 2, qui a donné l'impulsion) M. Lacanal, 65a *n (niche): boucherie Lacanal *d 25/5/96 *e Jean-Louis Fossat (observateur du plan des interactions sociales sur site).

La première information porte sur la localité; les informations suivantes spécifient les rôles des interactants; l'interactant absent est le représentant de la loi linguistique, qui fait explicitement du droit des sujets à utiliser le vocabulaire de spécialité de leur choix, à partir du moment où les contraintes économiques et sanitaires sont respectées; tout particulièrement si le boucher, maire du village, et sa femme, maire du village voisin, entretiennent avec leur population électorale des rapports d'amitié fondés sur les formes que prend ici le mode de production.

On procédera par plans d'expérience:

*Plan 1: Communication orale
ET usage privé*

La dame (i1): <tiens, donne-moi des garrous, là, avec cette moitié de saucisse de foie>

Lui (i2) (soit dans un rôle (tâche) de pédagogue construisant un discours d'expert en morphologie lexicale, soit dans un rôle défini en rapport avec la construction de l'énonciation théâtrale, qui implique la prise en compte des modèles d'interaction sociale en situation de «face-à-face»): <avec des *garrous*, tu vas faire une *garrounade*, avec les *coudenous*, tu peux faire une *coudenade*, avec des *costilhons* une *carbonada* ou une *grasilhada*, etc.>
Il y a là bien plus que prise en compte d'une dimension paradigmatique, pourtant évidente.

*Plan 2: Écrit ET usage public
(en infraction à la loi linguistique):*

L'affiche écrite prend la forme: <garrous-ravigote> forme mixte dont le terme recteur est un mot du vocabulaire général occitan, et le terme dépendant un vocable de la terminologie culinaire française.

Si j'ai cité ce dialogue vrai, non simulé, non inventé pour les besoins de la démonstration, c'est d'abord pour souligner la conformité de notre procédure de collecte de l'information au modèle dialogal qui est celui des équipes de socioterminologie de Rouen, entre autres; je renvoie ici aux dialogues établis par Fr. Gaudin dans le domaine d'observation qui est le sien (biologie); soulignons toutefois un point de divergence crucial: l'identification taxonomique et paradigmatique, tout importante qu'elle soit, est loin d'être cruciale, pour la compréhension du processus; ce point ne me semblait pas suffisamment établi; on se figure trop

souvent, et à juste titre souvent, le dialectologue constituant des collections de faits sur questionnaire séparé de tout contexte pragmatique; j'ajouterai d'entrée de jeu, que, si l'on a imaginé que ce dialogue de départ était plausible, possible, c'est pour mettre en avant la priorité d'établir des attestations dans des «schémas d'interaction» d'une part (au sens de Gardin, Marcellesi, Claudine Olivier, etc.); il faut, d'autre part, faire remarquer qu'une telle façon de procéder concourt à mettre en garde le terminologue statisticien contre les risques de simplification (biais) liés aux méthodes de traitement, soit de l'implantation, soit de l'implantabilité; un exemple permettra de mieux apercevoir les obstacles rencontrés en termes de mesure de l'implantation.

J'insiste d'emblée sur l'importance des minutes d'enquête dialectale, sur le procès verbal de transaction entre personnages interactants: le questionneur et le répondeur en mode oral; et d'autre part sur la nécessité de distinguer le calcul d'indices permettant de mesurer deux degrés d'implantation, symétriques ou asymétriques, à l'écrit et à l'oral; à l'écrit, dans notre cas, on invoquera l'affiche faisant foi et loi, le type d'affiche: affiche légale; affiche de pratique locale sans contrepoids en légalité contemporaine.

3.3 Généralisation: le cas du terme *garron*, en terminologie sociale dialectale, rurale et urbaine de la France du Sud

3.3.1 *Garron*

Garron est, au départ, un vocable général du domaine occitan; on peut s'interroger sur les prédispositions d'une base celtique GARR# à passer du vocabulaire général au statut de la terminologie anatomique ou commerciale; en tant que vocable général à caractéristique orale, il est ici transcrit en orthographe occitane «

populaire» (*garrou*, *garrou*, *garrous* au pluriel, en graphie occitane où on entend le morphographe -s, à l'opposé de ce qui se passe en norme française), avec le sens de «jarret» (soit de veau, soit de mouton; soit de bœuf; soit de porc: *garron* rentre alors en distribution avec *cambajon* (avec un des dérivés d'une base terminologique *camb**.); le mot, dans une aire culturelle donnée, est aussi courant que le «mot» percolateur, de la série percoler/percolation, percolateur, citée plus haut; on peut donc dire que les deux unités sont, toutes proportions d'échelle gardées, des termes dans leur état initial ou intermédiaire, implantés en tant que vocables caractérisés par leur usage général sur un site ou un ensemble de sites.

3.3.2 Rapport entre vitalité et implantation.

Le mot (*garron*1), appelé à faire terme (*garron*2), est attesté, en tant que terme, dans un emploi terminologique «mal fondé»; il apparaît alors, soit comme implanté dans la documentation terminologique des terminologies régionales de la viande des années 60; soit comme terme provisoirement implanté, à éradiquer; dans la première des deux perspectives, on constate qu'il est très vivace en Ariège rurale et dans les petites villes moyennes, très vivace en basse Ariège et Lauragais toulousain de contact; très vivace dans l'ensemble de l'aire pyrénéenne des Pyrénées centrales; sa présence dessine une constellation qui caractérise l'identité d'usage dans plusieurs communautés de travail pyrénéennes et pré-pyrénéennes, d'une part; sa diffusion toutefois dépasse de beaucoup cette aire de compacité, puisque le terme de boucherie est implanté, de manière sporadique en Gascogne occidentale jusqu'en Saintonge, sous la forme *jarron*, enregistré dans la littérature

départementale faisant jurisprudence (documentation relative à la taxation par catégories des denrées d'origine animale); en Languedoc occidental, le terme est généralisé; on pouvait donc très facilement imaginer une implantation du terme en nomenclature du vocabulaire général culinaire français; les dictionnaires de référence français auraient alors enregistré à leur nomenclature, tout comme le mot *garbure* (soupe de Bigorre et Béarn), le mot *magret*, très généralisé, depuis son usage en Gascogne, le mot *garrouï*, en graphie phonétique usuelle au sg., et graphie phonétique à l'occitane du pluriel: *garrou+s*; aucun facteur linguistique interne ne s'y opposait; seul le poids du facteur d'inhibition externe qu'est le goût culinaire explique la non-implantation de *garrou_D* et de son germain *garrou_R* dans le dictionnaire français. Le mot n'a pas pris en français.

Mais les glossaires terminologiques dressés par les professionnels des années 40 aux années 60 portent tous mention de cette unité terminologique, – *garron2* – comme candidate à l'implantation dans le processus de constitution de constellations terminologiques interrégionales: nous avons de bonnes raisons de penser que la base *garr-* peut, a pu, et pourrait encore unifier les usages aragonais, catalans et occitans; ceci rendrait bien des services à qui voudrait définir des objectifs d'étape en termes de politique linguistique à mettre en œuvre dans une communauté de travail des Pyrénées, qui en arriverait à se soucier d'implantation linguistique, en rapport avec le poids des terminologies dans les stratégies visant à modifier le statut des langues nationales, en contexte de plurilinguisme. Les conditions d'implantation de terminologies catalanes en domaine aragonais, les conditions de résistance de terminologies aragonaises (*zancarron*)

éclaireraient sans doute de manière adéquate et opportune, dans le champ des terminologies «latines», la problématique complexe de la constitution de sous-ensembles terminologiques «non bien fondés», en domaine pan-occitan.

D'autre part, si un tel usage n'est pas frappé d'attrition totale, on peut supposer que d'autres usages terminologiques sont susceptibles d'être recherchés, sur le même site, par technique de fouille; tout comme on lit à l'affiche <*garrous*> on lit à la même localité: <graisse de porc gratuite>; en fouillant, on aurait très vite fait de trouver trace du terme général en usage jusque dans les années 60 *sagin*, et sa variante *sai*, d'usage pan occitan. Mais dans ce cas, le facteur nutritionnel (interdit alimentaire de graisses d'origine animale) et la commercialisation d'huiles végétales (tournesol, etc.) a relégué l'usage du saindoux aux oubliettes; et l'habitude de l'usage du terme *sagin* a été prise très tôt. Alors que la clientèle rurale, et une bonne partie de la clientèle rurale implantée dans les métropoles urbaines et les petites villes moyennes a gardé l'usage culinaire de plats ayant un caractère stéréotypique régionalisé: *tripoux*, en orthographe à la française (Auvergne), M. Lacanal a donné à la terminologie occitane *garrous* le statut orthographique des termes en *-on* de l'occitan de référence; c'est que M. Lacanal est un double expert: expert de domaine (il est boucher-charcutier rural); expert en psychologie sociale, il a su répondre, par son affiche (réclame) à une demande d'un certain type de clientèle caractéristique des cantons du pays toulousain et du pays de Foix, en 1996. Il ne s'est pas laissé faire.

La méthode de l'expert est 1° adéquate, 2° opportune et 3° elle satisfait aux exigences du troisième critère de *conveniency*.

3.4 Approche diachronique du concept d'implantation en socioterminologie spatiale

L'intérêt du lexicologue des données dialectales diachroniques ou synchroniques pour le concept d'implantation proposé à exploration s'explique parce qu'il est pensé en termes de dynamique sociale, sociolinguistique, à la frontière, floue, des usages du lexique général (vocabulaire général) et du lexique pensé par rapport aux interactions dans les communautés de travail: le rapport entre lexique général et lexique de langue de spécialité n'est pas alors pensé en termes de distinction, mais en termes de «bricolage», de construction idéologique bricolée, dans un cadre institutionnel. On verra plus loin les effets induits d'une telle conception sur le choix de méthodes adéquates, et opportunes, s'agissant de la mesure du «processus d'implantabilité».

Ce bricolage est un processus récurrent: ainsi, rien ne prédisposait *mesèl* (lexique ancien et moyen français; ancien occitan), du fonds général, à prendre des acceptions techniques; en tant que vocable général (mot-terme affectif de «compassion») *mesèl* a disparu pour des raisons objectives, sans doute liées à l'éradication de la lèpre; le terme s'employait en parlant de la lèpre, pour les hommes, et de la ladrerie porcine, en terminologie populaire et terminologie mi-savante, mal fondée sur la terminologie des usages populaires; il serait aisé de démontrer que dans les conditions d'historicité à préciser, la terminologie moderne de la pathologie vétérinaire a eu à affronter ce problème, lors de la fondation des premiers enseignements de pathologie animale, dans l'élaboration des cours de médecine vétérinaire, à partir de la création des Écoles nationales vétérinaires, sous l'administration de l'Empire.

Le terme *mesèl* a été appliqué, enseigne l'histoire de la langue, en termes d'interaction, pour éviter, dans le face-à-face, de dénommer le lépreux/la lèpre, – notion répugnante – par son nom; c'est donc, en termes d'analyse de la langue comme «instrument d'action», un procédé utilisé pour éviter de faire «perdre la face» au lépreux, aisément distingué par ses attributs en marge d'une société fondée sur le principe d'exclusion. À ce titre, le lexème est devenu terme, ou pseudo-terme (?), à partir du moment où cette acception a été implantée par les textes de la législation sanitaire médiévale, avec ses répondants descriptifs; < chair de *porcel seursemé et mesel*>. La paire lexicale bricolée caractérise de manière stable, un temps, jusqu'au XV^e siècle, la syntaxe des sous-langues de spécialité; en sous-langue juridique; comme en sous-langage littéraire considéré comme langage spécialisé, selon l'hypothèse déjà formulée par Charles Bally. Il est démontré par ailleurs que *mesel* du vocabulaire général, peut être doté de sa carte d'implantation en socioterminologie spatiale, à partir des dépouillements de la littérature institutionnelle de l'Ancien Régime: c'est la preuve qu'une des langues de France, l'occitan, tout autant que le picard ou le lorrain, a la capacité de se doter de terminologies tant locales que supralocales, et que cette terminologie est constituée de manière à ne pouvoir échapper à la constitution d'ensembles terminologiques «mal fondés»; on verra quelle est l'incidence d'une telle appréhension des faits en termes d'axiomatique; si l'hypothèse est crédible, on ne tentera pas d'appliquer l'axiomatique des ensembles bien fondés à des ensembles mal fondés: déjà les linguistes épistémologues des années 60, derrière Granger, Mounin, parlaient de «labilité», propriétés de labilité, «structures labiles».

Walter Von Wartburg, d'autre part, en rapport avec sa théorie des substrats, adstrats et superstrats, a pu ainsi éclairer, sinon expliquer la genèse de paires lexicales fondant le polymorphisme lexical, autrement dit la synonymie, les conditions de substitution des termes, en rapport avec notre analyse des faits d'interaction: le terme A, de fonds non roman, celtique, par exemple, se fixant dans les usages non marchands; le terme innové, produit de la latinisation, utilisé comme terme dans les échanges terminologiques commerciaux avec une clientèle: ainsi *majoffla*_D (du fonds celtique), persiste, en tant que terme de substrat, pour désigner des objets alors sans valeur marchande (fraise des bois); *fraise* F, du vocabulaire général latin (FRAGA_L), est candidat à terminologie de la mercuriale et s'implante très aisément sous forme adaptée dans le vocabulaire général exposé à néologie, sous la forme *fresa*_DF. On reviendra plus loin sur l'importance d'une phase temporaire *majoufle*_R, ainsi que sur l'analyse des caractéristiques scalaire, graduelle, du processus d'implantation. On peut de ce point de vue considérer les deux facteurs de constitution de l'intersection lexicale général/terminologie implantée: facteurs de dépendance d'une part; facteur d'autonomie d'autre part.

Si l'on applique cette argumentation à notre exemple de départ, il est patent que le mot/terme *garrous* désigne non les morceaux de jarret, mais un élément appartenant à la classe des objets à moindre valeur marchande, très appréciés d'un type de clientèle. Il sera très aisé de falsifier cette hypothèse de la façon suivante: on démontrerait que la clientèle de M. Lacanal a conservé la capacité d'utiliser le vocable général, candidat au statut de mot/terme occitan *desnosador*; ce dernier, en domaine occitan, désigne toute articulation que l'on défait par un travail de

désoissage attesté dans sa variation par l'archéologie des sites commerçants et sacrificiels (partage rituel). Dans ses conditions, un bon candidat à implantation provisoire serait *nosèl*_D, par occitan, ou du moins pan-languedocien, dont les répondants catalan et aragonais s'écartent peu; si l'hypothèse était vérifiée, à ma requête en français terminologique < donnez-moi une tranche dans le *nousèl*> M. Lacanal n'aura aucune peine à comprendre qu'il doit me donner < une tranche d'aloyau > complet, et non une tranche de < contre-filet > L'intérêt de termes aussi larges que *nosèl*, candidat à l'implantation, est qu'il est susceptible de former un excellent candidat à l'unification non en termes d'aires ou de micro-aires de prétendus «pays», mais en termes de constellation «trans-statales», selon la terminologie proposée par le regretté Jacques Pohl: *nosèl* a en effet des répondants légaux en italien, trentin, vénitien, napolitain, lombard, sicilien, sarde, espagnol, portugais, gallego, roumain, moldave et leurs dialectes; et le répondant français le plus proche serait alors *noyau*; il y a de bonnes chances pour que, dans un processus d'interaction, la dame d de notre exemple demande à L de lui *talhuquer* deux *nousèls*; elle veut alors un rôti avec l'os; avec le *nosèl*; la vitalité des constructions NaN en français et dialectes d'oil conduirait à une terminologisation de la suite bien formée NaN de type *tranche A l'os*; ainsi la mercuriale lyonnaise des années 50 portait mention spécifiante d'une < *ranche* à 3 côtes >

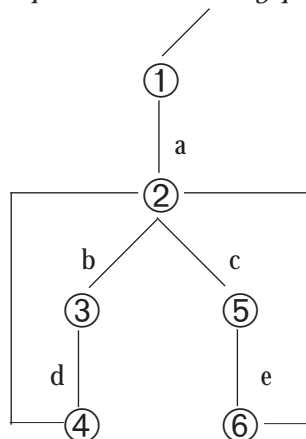
Le vocable général occitan *nosèl* était devenu, dans les usages de la Gaule narbonnaise, comme l'atteste l'archéologie et la fouille linguistique parallèle, un «terme» répandu dans la terminologie bouchère: on pratiquait une découpe nœud par nœud, vertèbre par vertèbre, que l'on a pu, en terminologie des ensembles mal fondés, appelées côtes: on formait

alors un sous-ensemble mal fondé que l'on appelait, en terminologie: *costil*; restait à opérer par extraction, un *costilhon* pour désigner un sous-ensemble aussi mal fondé, à partir de la représentation d'un segment (fragment) de base osseuse (côte ou/et vertèbre lombaire, voire cervicale); on peut alors mieux comprendre ce que, dans le dialogue entre apprenti de la découpe et maître des techniques de découpe, pouvait vouloir dire un verbe tel qu'*entrecôter*, s'agissant du sous-ensemble côtes d'une part; et *desnoselar*, *esquinar*, s'agissant de la pratique de désossage du rachis: c'est à partir du verbe d'action *esquinar/esquiar*, que s'est formée la terminologie des usages en vigueur: *esquiau* dans les communautés de travail pyrénéennes obéissant au type gascon; *esquinau* dans les communautés de travail languedociennes, obéissant au type languedocien; il n'y a pas encore à ce stade formation de terminologie implantée; c'est la communauté de travail de Bordeaux, qui, en raison de la perte ancienne du gascon, a formé une pseudo-terminologie régionale qui a caractérisé les usages techniques et juridiques polarisés autour de l'aire de diffusion et d'attraction du marché des viandes de Bordeaux: *esquinau* est alors le terme implanté; au point qu'il s'écrit en orthographe française: un *esquinòs*, des *esquinó(s)*; il est alors donné comme invariable; et de là à le percevoir comme un terme français, comme un terme national soit implanté, soit candidat à l'implantation, il n'y avait, dans les années 60 qu'un pas.

On schématisera comme suit, en conclusion, notre hypothèse, par le graphe qui suit:

Schématisation générale du processus de changement d'état

Graphe d'états terminologiques



Légende: chiffre: numérotation des nœuds; lettres: numérotation des * arcs ou transitions.

- (1) Lancer de l'information GARR
- (2) formation d'un vocable général conforme au type, au système et à la norme d'une langue (transition a)
- (3) formation d'un vocable général régionalisé en état français garroû
- (4) accès tardif au statut de terme provisoirement implanté (transition d)
- (5) statut de terme avec implantation précoce (garron= transition c)
- (6) le terme devient vocable général: garron; percolateur (transition e)

3.5 Critères utilisés en mesure de l'implantation en socioterminologie spatiale

On distinguera les critères d'implantation de la norme nationale et les critères d'implantation de terminologies territoriales localisées temporaires:

- Critères organiques;
- Critères matériels;
- Critère du pouvoir de commandement;
- Critère du pouvoir de sanction;
- Critère des capacités d'impulsion, recommandation, indication;
- Critère de l'usage flou;

- Critère du contrat terminologique avec les organismes publics;
- Critères de l'usage multilatéral par convention.

Il est vraisemblable, dans le cas de figure examiné que *garron_D* n'a jamais quitté le terrain, chez les populations bilingues; il a donné lieu à un développement lexical *garroû*, aisément lexicalisé dans la syntagmatique du vocabulaire général; enregistré dans les conventions temporaires, il est, temporairement, considéré comme terme; quand il réapparaît dans les usages commerciaux dans tel pays, c'est par stratégie de confusion entre mot dialectal et terme, facilitée par l'incrustation d'une habitude, dans les comportements alimentaires d'un pays, par exemple: la socio-géographie des comportements alimentaires fournit d'amples exemples de ce processus, et permet d'observer, au-delà de la fragmentation, la stabilité de comportements territoriaux stables, constituant de grands indicateurs, ou marqueurs de territorialité: ces propriétés territoriales constituent le site territorial.

3.6 Le déroulement d'une phase d'implantation: genèse d'un cadre terminologique

- Deux unités, voire (n) unités coexistent, sans que soit discuté, ni calculé leur ordre de priorité et d'incertitude;
- Des difficultés sont soulevées par l'utilisation des unités considérées comme termes marqués *_D*; la communauté européenne faisait dans ce domaine observer qu'il ne pouvait exister d'aide à l'unification, puisque chaque État disposait de son dialecte social propre et ne cherchait pas à impulser une recherche coordonnée dans ce domaine;
- La diversité terminologique territoriale est comparable sur le

territoire national que l'on examine les faits au nord, au sud, à l'est et à l'ouest.

3.7 Les conditions d'adoption des termes de référence nationaux

1° Elle opère une réduction des termes;

2° Cette réduction est favorisée par les initiatives de l'État;

3° Impulsion-recommandation, indication d'un terme national supra-local;

4° Obligation de mention de ce terme officiel national (labels; étiquettes commerciales); on ne tolérera plus *noix ronde*_TOULOUSE;

5° On déterminera une zone de degrés de libertés avec incertitude; on détermine les latitudes d'utilisation laissées, dans l'usage privé, dans l'usage public;

6° On crée ainsi un champ juridique d'obligation atténuée; la loi linguistique permet une telle interprétation.

Constat des différents types d'équilibre et de déséquilibre possibles:

– Modèles à terminologies locales dominantes;

– Modèles à terminologies régionales dominantes;

– Modèles à comportements terminologiques nationaux;

– Modèles graduels intermédiaires.

Cette analyse nous conduit à tenter une première théorisation du concept d'implantation, fondée sur le concept juridique de consentement multilatéral des usagers et des autorités de droit, en accord avec les définitions proposées par Loïc Depecker, aux *Journées d'implantation de Toulouse* (Depecker et Mammavi, 1997).

Le complémentaire positif de ce concept est alors celui de «sacrifice» progressivement consenti de

terminologies antérieures locales: on aménage au prix d'un élagage.

Son complémentaire négatif est celui de non-droit à une terminologie locale ou supra-locale.

Dans ce domaine, les experts professionnels, ont longtemps illustré dans leurs discours expert, comme dans les pratiques, un comportement de contestation du principe de non-droit à des usages terminologiques locaux, territorialisés.

L'échange entre domaine X_D // X_F représente un processus graduel forcé, un mouvement forcé.

Pour qu'il y ait implantation, il faut avoir démontré que le mouvement dont on mesure la gravité relève des processus et mécanismes de mouvement non naturel, mais forcé.

On peut alors parler de comportements de résistance aux stratégies d'implantation, en termes d'analyse des conduites de résistances.

– Les positions radicales anti_D: il faut abolir les terminologies locales; il faut abolir le socle local;

– Les positions anti_R-: il faut abolir les usages supra-locaux et inculquer la terminologie marqué _F; il faut faire du socle français: il faut vendre français; le bœuf français; l'agneau français; les labels français;

– Les positions modérées ou radicales anti_F: anachoresis en dialectologie sociale (comportements irrédentistes, observation de niches irrédentistes; rejet de la terminologie française);

– Les positions de partage.

On peut dans un domaine tel que le nôtre citer encore de nos jours quelques cas symboliques d'anachoresis terminologique locale; chez les basques, les bretons, les alsaciens, voire chez les occitans: la persistance de traces terminologiques tant dans le désert toulousain que dans le désert de Midi-Pyrénées (*garron...* avec l'accent de Lézat, de Labarthe-sur-Lèze); ces cas ne doivent pourtant pas faire illusion sur les chances de retour, de remontée des terminologies populaires antérieures.

Cependant ceci en dit long sur le concept de contrôle non compact des territoires, y compris linguistiques.

3.8 Néologie dans un processus interactif: généralisation

Le dialectologue qui n'étudie que le monologue de son sujet parlant, soumis au feu de ses questions, a déjà pu, de son observatoire, indirectement, et, très occasionnellement directement, observer soit dans le lexique général, soit dans des franges technolinguistiques du lexique la fracturation des usages lexicaux, les effets induits du mouvement d'implantation du français (actions en faveur de l'implantation du français, langue nationale).

Comme exemple de point de départ, considérons les conditions d'activation d'un lexique dialectal de caractère général, à faible spécialisation pour le concept trivial «torchon»: chiffon utilisé soit pour laver, soit pour essuyer la vaisselle. C'est l'unité de décompte *tôrcla*, substantif féminin singulier, qui est sélectionnée: *tôrca*_D «torchon» est un vocable caractérisé par son aire de diffusion, mesurable, représentable, à partir d'une base de données classiques. Pour des exemples pris à d'autres domaines, on renvoie, ici même, aux analyses des rapports entre vocabulaire général et constitution de terminologies locales pour le domaine «minier» (Isabelle Villebrun 1996).

Supposons, dans une perspective soumise à des conditions d'historicité, qu'à une première phase, tous les sujets interactants d'une communauté apprennent, avant 17 ans (seuil critique du point de vue linguistique), le vocable général *tôrcla*, inscrit à leur unique registre lexical accédé. L'une des caractéristiques d'usage du vocable est qu'il devient terme, implanté dans un domaine d'usage; il est employé de manière adéquate et

opportune pour dénommer toutes les sortes de chiffons utilisés pour laver, pour essuyer, pour nettoyer (essuie-mains), pour transporter, sur la tête, notamment, des charges (de liquide) : son usage est lié aux conditions d'activité ménagère; ce taux de polysémie normal caractérise l'usage d'un vocable et contribue à son implantation, par le taux normal de répétitivité; les jeunes de la communauté ont souvent entendu le terme (tâche auditive), et ont eu l'occasion de répéter très souvent le mot, polysémique et polyfonctionnel.

Un des premiers effets induits, à seconde phase, du mouvement de francisation – on parle ici de la poussée du français (mouvement non naturel, mais forcé au plan idéologique et fonctionnel) devrait normalement obliger le sujet interactant à adopter immédiatement *torchon*, voire à l'intégrer à son vocabulaire général: *torchon_DF* (lecte français dialectalisé); cet événement n'a pu qu'être largement favorisé par le jeu du marché proprement dit; à première phase, la ménagère se fabrique elle-même ses torchons, avec de vieilles *peilles*; de vulgaires *perrècs*; à cette seconde phase, la fermière, au marché cantonal, après avoir vendu sa volaille, va acheter des torchons soit à des marchands ambulants qui en font la réclame en français, soit à des marchands de tissus sédentaires du village: mais *torchon_DF* implanté n'est pas la seule solution. Un des premiers effets induits de la poussée du français est la création d'un registre temporaire, d'un dictionnaire temporaire de vocables dialectaux adaptés à l'oreille et à la graphie française: *tôrcla_D* est alors restitué et accédé sous la forme *tôrcle*, sans écart de sens, mais avec écart formel significatif de ce processus.

Les conditions d'activation du lexique obéissent alors à une loi de symétrie: *tôrcle_DF* est le symétrique polyfonctionnel de *tôrcla_D*, pour un

sujet normal, à seconde phase. Cela suppose un apprentissage de règles et contraintes spécifiques à la langue nationale, et hyperentraînement, dans une perspective d'apprentissage procédural, à la création d'unités de décompte conformes au système et aux normes de production du lexique français.

À une troisième phase, essentielle, du point de vue de l'observation de l'implantation, *torchon_F* est éliminé si le sujet échoue en phase 2 à se perfectionner en français langue seconde; en revanche, si la langue 1 est soumise à attrition (déperdition), *torchon_DF* fait paire avec *torchon_F* dans les activités dialogales normales des sujets interactants.

On peut alors, en approche fonctionnelle du rapport entre catégories de données élémentaires et classes de conduite terminologique, considérer le déficit chez les sujets interactants d'un quadruple point de vue clinique:

- Déficit en termes *X_D*;
- Déficit en termes *X_DF*;
- Déficit en termes *X_F*;
- Déficit en termes dits FREG (français régional).

La création d'une série intermédiaire constitue un temps de «récupération» et permet aux sujets interactants, de faire face, sans «perdre la face».

Il est très aisé de valider cette hypothèse de départ, en construisant, à partir de la base de données, l'index partiel de fréquence des unités de décompte marquées *X_DF* d'une part et se référant à un ensemble de domaines concernant divers aspects du travail pour une communauté de travail donnée:

- *lessivusa_DF* (lessiveuse: de telle marque), vainqueur de **bugader_D*, de *ruscader_D*, «cuvier à lessive en écorce».
- *chêina_DF*, candidat concurrent qui fait paire de mots avec les

continueurs directs et légaux de *cade(n)a*.

– *poleja_DF* et la forme qui fait paire, *polia_DF*, concurrents triomphant des termes de la terminologie endémique *carrèla_D* (poulie de puits; poulie en général).

Un des faits significatifs est que ce processus atteint d'une part un sous-ensemble important du lexique de travail, et, parallèlement, un sous-ensemble important de lexique marqué intensif: *tissous* (11 BRAM) est marqué soit dialectal *tissôs_D* soit *calqué_DF*; il n'obéit pas ici au type français (type épais/épaisse); il obéit au type orthographique français (exquis/exquise). De même *tilhut* CCC avec l'acception de «coriace» en français parlé sud-occidental, obéit au type roman (occitan) graphique et non au type français: <elle est tillude, cette viande >

Lessivusa_DF est une solution temporaire avant éviction et substitution; au terme de l'évolution, reste seulement en mémoire *lessiveuse_F*, implanté alors définitivement. À phase initiale, on faisait la lessive dans un *bugadé*, dans un *ruscadé*, sorte de cuveau fait en écorce; puis les ménagères, au fur-et-à-mesure qu'elles disposaient de liquidités, au retour du marché bihebdomadaire où elles vendaient la volaille, achetaient chez les quincailliers ambulants ou fixes du canton casseroles, lessiveuses, cocottes, transformées en *coquèles/couquèles*; la néologie *casseròla_DF* s'installait très vite dans le vocabulaire général; *lessiveuse* n'y entrait pas si vite; car les endémiques *ruscadé*, *bugadé*, implantés en vocabulaire marqué_R résistaient, en partage distributionnel avec le candidat à implantation *lessiveuse*; la néologie *lessive* se heurta à l'existence dans le vocabulaire commun d'un vocable masculin singulier *lessiu*, là où il était fixé; puis on prit l'habitude d'utiliser la suite <faire la lessive >

facilitée par l'implantation de l'instrumental féminin *lessiveuse*.

On ne fait en quelque sorte qu'observer ici une situation de partage distributionnel qui constitue le polymorphisme lexical.

Bénédicte Van Gysel (Van Gysel 1995 BE 4-3) ne formule pas d'autre constatation à son article *puiseuse*, s. f. sg. INSTRUMENTAL, spécificité marquée X_FB (français de Belgique) pour la solution générale marquée X_F *trocart* (terme de médecine vétérinaire).

Les sujets qui ne veulent pas perdre la face bricolent régulièrement des distributions temporaires, appelées «pseudo-distributions», en termes de «pseudo-phase»: mais ici, on pourrait formuler l'hypothèse de la productivité des instrumentaux féminins en -euse à niveau dialectal d'oïl: *puiseuse*, *lessiveuse*, *foreuse*, *faucheuse*, *bineuse*; ainsi *pistolet_F*, *urinal_FB* constitue un polymorphisme second; l'une des stratégies des sujets interactants est de retenir les deux unités de décompte en les spécialisant, en pseudo-phase: *pistolet_F* = urinal <pour homme> (Valid B2 33 Van Gysel 1995).

La validation de ce type d'hypothèse, à nos yeux, requiert une enquête dont l'objectif est le recueil d'attestations, et l'interprétation prudente qui s'impose des données polymorphes cartographiées après traitement conforme aux méthodes d'analyse exploratoire de données: nous reviendrons plus loin sur les résultats de telles méthodes.

Nous voudrions, avant de généraliser et de conclure, faire état des conditions de fixation de technolectes dialectaux, pris à un domaine du rapport dialectique entre vocabulaire général et du lexique spécialisé, qui repose sur ce type de bricolage.

4 Conclusions

4.1 L'implantation paramétrée

L'implantation d'un terme sur «site régional», s'agissant un secteur économique crucial touchant de près, directement ou indirectement, les finances publiques, ne peut être considéré comme simple processus d'installation de vocabulaires particularistes chez les personnes privées (sujets, experts privés, considérés à partir de leurs manifestations discursives privées. À l'inverse, la constitution d'un niveau terminologique territorialisé repose sur l'usage qui est fait en public, et reconnu en termes de droit commercial public, d'unités qui, alors, font termes, pour le domaine en question. Mais les choses ne sont pas si tranchées que peut le laisser croire une telle prise de position, trop abrupte; la reconnaissance du caractère public est toujours le fruit d'une stratégie; il s'agit de la reconnaissance d'un statut temporaire, par la littérature administrative, réglementaire, impliquant les engagements des personnes professionnelles semi-publiques, avec l'ensemble des gouvernants territoriaux.

L'implantation se distingue très nettement de l'utilisation et de ses indices, dans la mesure où elle dépend:

- Des moyens juridiques mis en œuvre par des personnes ou organismes publics et semi-publics pour exercer le droit terminologique;
- De son efficacité, mesurable par la carte politique, économique, socio-économique, qui représente, en termes de structures évolutives, le poids d'un ensemble terminologique donné, partagé, sur un site, ou un ensemble de sites. Il devient alors possible de calculer la distance du site à une norme simple, et la distance de la norme au site.

La théorie de l'implantation à laquelle nous nous rangeons obéit alors à une loi de gouvernement, autrement dit à la mesure du rapport variable gouvernant/gouverné.

Si l'État, considéré comme «réunion des gouvernants», en vient à se doter, pour un domaine d'activité économique réel, d'un projet de terminologie unifiée portant sur l'ensemble du territoire national, il s'appuie sur les autorités locales publiques, qui constituent la «réunion des gouvernants des communautés locales» (législation de l'archive départementale; législation communale relative à la taxation des prix et à l'état sanitaire; législation des communautés de travail, des collectivités et des communautés autonomes).

Toutefois, le processus d'implantation ne se définit pas par rapport à un principe juridique d'injonction, commandement, il obéit plutôt au principe moderne d'impulsion mis en avant par les juristes (Bouvier).

Il est significatif, dans le cas examiné, que le processus d'implantation soit passé par l'étape-relai de la mise en place d'un niveau d'intervention économique, le FORMA, partie du secteur institutionnel normé comme peuvent l'être la Sécurité sociale, la SNCF.

Par implantation, il faut entendre, par effet induit, obligation faite aux professionnels citoyens d'enseigner, soit à niveau national, soit à niveau territorial défini en rapport avec les Communautés de travail, une terminologie complexe qui comprenne les strates:

- Des terminologies territoriales temporaires;
- Des terminologies nationales unifiées, servant de modèle temporaire candidat à l'hégémonie.

Nous avons conduit de telles enquêtes en Espagne (Santander, San Sebastian, Zaragoza) et validé, pour l'État Espagnol, la genèse de

l'implantation terminologique; en Italie; en Belgique romane et flamande; en Suisse (Genève), pour la communauté française; en Allemagne, et, en rapport avec les langues germaniques, avec l'état des lieux terminologiques en Alsace.

À l'opposé de ces principes, les citoyens professionnels du secteur économique, faisant interprofession, définis par leurs rapports mutuels, agissent et réagissent en modifiant le rapport formant-formé des terminologies, par accords mutuels temporaires: ce qui explique plus que leur résurgence, leur rémanence, au seuil de l'Europe de l'an 2 000.

On interprète alors les résultats acquis comme résultats d'une stratégie de compromis ou métissage entre terminologie de droit public et terminologie de droit privé. La thèse est aisée à illustrer: obligation est faite à Montpellier (1810, 1850; 1927) de contrôler l'état des *pelettes*; le mot local à substrat occitan est pris pour terme et fait terme; ce mot d'usage privé, régi par un code linguistique préétabli, accède temporairement au statut de terme régional institué; ceci résulte d'un accord mutuel temporaire explicite entre usage linguistique local et autorité locale; c'est l'accord mutuel qui fait terme; et non le rapport formant-formé défini par la sémantique cognitive ou la morphologie cognitive. Cette situation de compromis, était, partout en France, en vigueur dans les années 60; il exprimait, à sa façon, le rapport entre normalité juridique et «rapports sociaux» tels que peut les définir une anthroponomie terminologique.

Une «machine d'experts» a été alors mise en place, dès les années 40; il est vite apparu que la machine d'experts était elle-même le lieu d'antagonismes, une machine complexe, et disparate. On a pu longtemps considérer, par erreur, que la machine d'experts était une usine à fabriquer une norme supra-locale (thèse erronée du «complot»); la

machine experte dans la société politique contemporaine, obéit à l'inverse au principe d'impulsion et de négociation (Bouvier 1995, 133); à une culture terminologique installée, elle propose, par étapes, et par des stratagèmes d'inculcation, de greffer une terminologie unifiée; elle devient alors une machine de pouvoir, de domination technologique, économique et financière.

Face à cette machine experte, les professionnels répondent en termes de capacités adaptatives, ce qui aboutit à des rééquilibrages par étapes; les résultats sont parfaitement mesurables, avec toute la prudence qui s'impose, donc cartographiables. La carte de la machine terminologique est une carte qui dresse pour les terminologies territorialisées, leur état, la carte des changements d'états, puisque ces structures terminologiques sont considérées comme structures évolutives.

Il reste sans doute à déterminer, voire à démontrer, en termes de gains et de pertes, qui est le vrai gagnant de cette affaire.

4.2 Fragmentation et implantation territoriale

La préoccupation essentielle d'une approche dialectale des usages «terminologiques», voire le péché mignon du dialectologue, effet induit d'une de ses tâches professionnelles (cartographie) a été et est d'observer et de décrire les sous-ensembles lexicaux comme sous-ensembles «mal fondés», en corrélation avec les processus complexes de fragmentation de la société rurale, entre dépendance et autonomie, à un moment où celle-ci se trouve fragilisée par rapport à la mise en place d'un nouvel ordre national. Certaines de nos approches ont contribué à mettre en évidence des facteurs d'autonomie de groupes sociaux, groupes d'usage

terminologique traditionnel polarisés, caractérisés par leurs marques de cohésion lexicale et terminologique, entre autres; mais en même temps, caractérisés par ce que l'on appelle, dans le jargon du métier, «taux de polymorphisme lexical et terminologique», dans un processus qui nécessite la prise en compte des «interactions». Dans cette perspective, le polymorphisme des usages terminologiques à phase ou «pseudo-phase» d'implantabilité, apparaît comme un construit idéologique et institutionnel. K. Baldinger a pu ainsi dresser une carte du cheminement de la lexie terminologique *roturier* dans la France de l'Ouest, en rapport avec la présence du terme dans les sources juridiques régissant le statut du travail agricole.

Pour cet ensemble de raisons, la mesure de l'implantabilité des termes, pris un par un, semble ne pas pouvoir relever de l'axiologie des ensembles bien fondés, ensembles fermés, mais bien plutôt d'une axiologie de ce qu'on appelle, en termes de mathématiques appliquées aux sciences sociales, ensembles «non bien fondés»; on peut, dans une approche procédurale, arrivé à ce point, être assisté par la méthodologie de représentation des solutions de problèmes utilisant, entre autres méthodes, la théorie des graphes acycliques directionnels, autant que les chemins multiples de l'analyse exploratoire des données relevant d'une axiologie des ensembles non bien fondés. Ce n'est pas ici le lieu de dresser l'état de l'art de telles méthodes générales.

4.3 Une frontière floue : lexique général/lexique spécialisé

Une première frontière floue est celle des domaines dits de *lexique général* et de *lexique dit spécialisé*. Dans une optique qui est celle de l'observation des processus

d'interaction, une telle distinction est partiellement inopérante, pour peu que l'on considère les unités de décompte non comme unités de la statistique lexicale, mais unités négociées par les sujets interactants dans une communauté de travail : les contraintes d'interaction, dans des formes historiques de construit institutionnel, expliquent par exemple, la construction d'un champ terminologique institutionnel provisoire et interpersonnel dans bien des domaines qui sont essentiels pour expliquer la mutation réglementée que subit une société rurale, exposée soit à la nationalisation, soit à la mondialisation de problèmes, au contrôle juridique à cette double échelle ; l'implantabilité terminologique ne peut alors qu'être pensée en termes de rapports d'autonomie et de dépendance des sujets interactants : on le verra plus loin par quelques exemples venant à l'appui de la démonstration proposée.

4.5 Régionalisation floue

Le concept de régionalisation, taux de régionalisation, permet de proposer une vue des groupes de comportements de groupes d'interactants. On étudiera ici plus spécialement les facteurs qui facilitent l'implantation de termes innovés, et les facteurs qui, à l'opposé, empêchent, ou retardent ce processus (facteurs inhibition), en cherchant à définir ce que peuvent être, par rapport à un ensemble de problèmes à résoudre, le rapport entre réglementation et contraintes pesant sur le processus d'implantation.

Le caractère flou de la régionalisation terminologique est aisé à mettre en évidence dans des subclasses formant groupe formel compact : ainsi le groupe NdN2 géographique dans la terminologie des usages culinaires normés :
(a) marqueur de régionalisation floue *gras-doubles à la provençale*

gras-double à la mode de Caen
tripes à la mode basquaise
tripes à la mode bigourdane
tripes la mode de Luchon
etc.

(b) marqueur de «façon floue»
garrous sauce ravigote
garrous en sauce ravigote
garrous ravigote

On trouvera en annexe- 1 une liste de candidats à l'implantation de suites en A (a/b).

Le lexicographe sait bien que cette série formelle structurée syntaxiquement et sémantiquement par la construction en <à la> est le résultat d'une construction idéologique fixée par les terminographes du domaine, entre le XIV^e et le XVII^e s. en France.

Imaginons un instant un dialogue entre Cuisinier royal ou bourgeois (Cu), caractérisé par son intention d'implantation du syntagme «à la française», et un client (Cl).

Cu.- Bonjour, Monsieur, je vous propose aujourd'hui à la carte, notre délicieux <gratin de tripes à la bigourdane>.

Cl.- Ah il y a des *galutres*, au menu.

Cu.- Mais non, monsieur, nous n'avons pas ça à la carte : nous avons un gratin de tripes à la mode bigourdane.

Cl.- Bon, alors, je voudrais des *baudanes*.

Cu.- Je vous dis, monsieur, que nous n'avons pas ça.

Cl.- Bon, alors, dans ce cas, je retourne à la maison manger ma <fricassée> et <faire *bambaille*>.

Cette anecdote imaginaire, est très improbable ; elle représente ici en fait une impossible synthèse par collage de morceaux disparates ; racontée pour faire image, elle est à mettre en relation avec ce que, dans une approche pragmatique, nous appelons «bouclage» dans un processus d'interaction, dans un sens légèrement différent du sens que donne au terme Claudine Olivier (Olivier 1996).

Cette dernière, définissant l'interactème dans un cadre pragmatique, met en évidence ce qu'elle appelle «écart de sens» entre éléments d'un acte de langage localisé et daté, et nécessairement négocié en interaction ; elle éclaire, par là même, une partie de la problématique de la construction idéologique et institutionnelle du sous-ensemble flou des unités terminologiques de type local, régional, formant stéréotypie scalaire, non compacte.

Le comportement verbal stéréotypé de Cu est caractérisé par sa cohérence et sa compacité ; celui de Cl (le client) est fondé sur le principe de distinction sans coopération ; un Cu plus habile aurait négocié en mettant à l'affiche :

<Monsieur, aujourd'hui, je vous propose un magnifique *couhard* à la médocaine>. Satisfait, le client aurait adopté la proposition ; mais le cuisinier n'aurait pas, comme on dit, «perdu la face». Que de tels écarts et de telles négociations puissent être évalués par une axiologie des ensembles non bien fondés ne fait plus, alors, pour nous l'ombre d'un doute ; nous déclarerons inopportune, voire inadéquate, dans de telles conditions, toute autre axiologie et tout système de mesure ne prenant pas en charge les principes mêmes d'une telle axiologie.

Du même coup, nous avons quelque peu précisé nos objectifs et notre méthode d'analyse des effets de bouclage, de production de «boucles-relais», reprenant à notre compte une terminologie heureuse et parlante proposée par Claudine Olivier (Olivier 1996).

Quand mon témoin de départ (L) a affiché <*garrous ravigote*>, il a bricolé une terminologie temporaire et provisoire, destinée à répondre à une demande psychosociale d'une clientèle délimitée à son rayon d'action, définie en termes d'interaction, en milieu de travail ; cette pratique est bien fondée dans les comportements verbaux de la

boucherie française, qui n'aurait jamais dû cesser d'être ce qu'elle est encore, locale, et rurale, à Paris même, à Bordeaux, comme à Lyon. Rien ne l'empêche dans ces conditions d'afficher de pseudo-termes: <aujourd'hui, *padenade*>, à l'intention des clients qui savent qu'une *padenade* n'est jamais qu'une poêlée.

C'est alors au déroulement interne du processus d'interaction verbale que nous serons attentifs, dans l'analyse des exemples qui vont suivre. Les exemples seront pris d'une part au lexique général, avant d'être empruntés à une strate plus spécialisée du lexique, susceptible de faire terminologie de phase, en rapport avec une conception interactive du processus de mise en phase.

On peut ici objecter à l'argumentation avancée, que dans le cas de figure invoqué, il s'agit de terminologie jouée, dans une sorte de jeu de rôle local, sans incidence sur l'implantation terminologique proprement dite, sans reconnaissance juridique, légale; mais n'est-ce pas oublier que la loi linguistique en France laisse à la personne, au personnage le libre choix de ses conduites verbales? Toutefois, je poursuivrai ma démonstration en établissant que les choses peuvent fort bien prendre une allure juridique, dans la politique d'attribution des labels, par exemple; il suffit qu'une association de producteurs veuille défendre un produit, par exemple le chevreau de lait local (caractérisant un site massif), soit l'agneau de lait caractéristique d'un type de production: les acteurs sociaux ont alors le choix entre deux stratégies:

1. Stratégie d'implantation du produit par recours à une terminologie géographique explicite: le chef de file serait alors agneau <du Lot>; agneau des <Causses du Quercy>; cette spécification par N2 géographique a été très productive dans l'histoire de la mercuriale des produits agricoles en France; pomme

de terre <de *Noirmoutier*>; elle s'applique non seulement aux produits d'alimentation carnée, mais à l'ensemble de la production agricole, notamment quand se met en place une politique de relance, qui nécessite une action d'implantation. La stratégie subsidiaire aboutit à l'implantation d'adjectifs géographiques: en *-ard* (*caussenard*); en *-ôl* (*quercinôl*).

2. La seconde stratégie, consiste à utiliser un vocable général en usage sur le marché du site massif (marché des *laitons* de la mercuriale officielle: *laiton* _AFNOR n'est pas encore implanté; du moins bien implanté; dans ces conditions, peut se mettre en place une stratégie qui fasse monter à niveau proprement terminologique officiel le vocable du lexique général, avec les caractéristiques du type phonologique du languedocien occidental: *lachon*, prononcé /lats'u/ est alors intégré, avec une orthographe occitane, à la terminologie temporaire que se crée un groupe de producteurs: groupement de producteurs de *latsous* est alors enregistré dans la production écrite officielle (statuts de groupes; législation nationale des labels de qualité, en situation de danger pour les économies réelles européennes). La procédure, le processus, sont les mêmes que précédemment; dans le second cas, l'implantation a abouti à un acte terminologique massif; dans le premier cas, l'acte terminologique est le même, mais à l'échelle d'un groupe local de jeu théâtral, sans qu'il y ait d'enjeu commercial supra-local visible, à proprement parler; ce jeu est toléré par la loi linguistique en France.

Jean-Louis Fossat,
Centre de linguistique
et de dialectologie,
Université de Toulouse-Le Mirail,
Toulouse,
France.

Bibliographie

Besche-Commenge (Bruno), 1981: *Le savoir des bergers de Casabède*. Toulouse, Centre de linguistique et de dialectologie (Université de Toulouse Le Mirail), 2 volumes (textes, traduction; analyse).

Borillo (Andrée), 1995: «À propos des dialogues finalisés», dans Colloque international *Le dialogue en question*, Lagrasse, octobre 1993, Actes publiés par l'Université de Toulouse Le Mirail.

Brunet, 1987: *La carte, mode d'emploi*, Montpellier, GDR Reclus et Documentation française.

Condamines (Anne) Aussenac (N.), Bourigault (D.) et Gros (C.): «How can Knowledge Acquisition Benefit From Terminology?», dans *Actes Ings of the Ninth Knowledge-based Systemes Workshop*, Canada, p. 1-19

Depecker (Loïc), 1988: *Les mots de la Francophonie*, Paris, Belin.

Ethnozootecnie: revue de la Société d'ethnozootecnie, Paris, Museum d'Histoire naturelle (nos 28 et 29).

Fossat (Jean-Louis), 1986: *Dictionnaires terminologiques Texto des Lexiques de l'économie du bétail et du circuit des viandes*, (1) *Terminologie occitane non contrainte* (répertoire raisonné), (2) *Terminologie de français régional et francophonie non contrainte* (mise à jour du répertoire de 1971), (3) *Terminologie multilingue espagnol, catalan, aragonais*, Base de données Texto, Toulouse, CICT (1986) et INALF: URL 8; Internet <http://www.CARN> 1996.

Fossat (Jean-Louis), Peytavi (Jean-Marc) et Zafar (Choeb), 1986: *Prototype de carte de synthèse en socioterminologie territoriale établie par analyse multidimensionnelle, dans un espace euclidien qui représente les conflits entre 4 variables de comportement langagier* (inédit; avec la collaboration de Société Image, Toulouse).

Fossat 1990: «Représentation graphique de pôles d'attraction terminologique», dans Actes du colloque international d'épistémologie de l'informatique, Besançon.

Fossat (Jean-Louis), 1982: *Un outil pour le recueil et le traitement des données terminologiques locales et régionales: la mercuriale régionale du bétail (XIX^e et XX^e s.)*, Toulouse, Rapport de fin de programme Inra/UTM (Jean-Claude Flamant et J.L. Bibé coordinateurs; inédit).

Gaudin (François) 1995: *Rapport à la DGLF, sur l'implantation de 41 termes de génie génétique*.- d'après Loïc Depecker, avec la collaboration de Gina Mamavi. - La mesure des mots.- Cinq études d'implantation terminologique.- Presses de l'Université de Rouen (sous presse, 1997): plus spécialement «ajustements terminologiques impliqués par les discours d'interface».

Godelier (Maurice), 1984: *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard (Poche LP13).

Gonzalez (Daniel), 1983: *L'Occitan Parlat Jos Terra*, Toulouse, Centre de linguistique et de dialectologie, 2 vol. (textes; dictionnaire spécialisé monolingue occitan des mines).

Isaïa (Jacques), 1985: *Les finances publiques*, Paris, Editions Economica.

Latour 1995: *Rapport d'activité équipe UMR 5610-5 Terminologie*, Toulouse, juin 1996 (A. Condamines et alii – pp. 112-115; Latour 1995; Soubeille 1995; Condamines 1995; Perry-Woodley 1995; Rebeyrolle 1995; Monnier 1995).

Monnier (Philippe), 1995: «Analyse statistique de documents techniques dans une démarche de terminographie systématique», dans *Actes du colloque III^e Journées internationales d'analyse statistique de données textuelles (JADT)*, vol. 1, CISU, Centro d'Informazione e Stampa Universitaria. Roma, p. 305-312.

Olivier (Claudine), 1996: «La notion d'interactème», Communication au Séminaire du laboratoire ERSS, Université de Toulouse II-Le Mirail (sous presse).

Perry-Woodley (Marie-Paule), 1995: «Quels corpus pour quels traitements automatiques?», dans T.A.L., vol. 36, n° 1-2, p. 213-232

Rebeyrolle (J.), 1995: *Point de vue en langue spécialisée*, Université de Toulouse-Le Mirail (thèse de doctorat en cours).

Reinert (Max), 1995: «Quelques aspects du choix des unités d'analyse et de leur contrôle dans la méthode Alceste» dans *Actes du colloque III^e Journées internationales d'analyse statistique de données textuelles (JADT)*, vol. 1. CISU, Roma, p. 27-34.

Thion (C.), 1995: *Analyses lexicales dans une perspective de représentation des connaissances dans un domaine spécialisé*, Université de Toulouse-Le Mirail (thèse de doctorat en cours)

Van Campenhoudt (M.), 1995: *Particularités lexicales, syntaxiques et sémantiques des français parlés en Belgique*, 4^e édition, Bruxelles, Institut supérieur de traducteurs (polycopié).

Van Gysel (Bénédicte), 1995: *Les particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité*, Bruxelles, Institut supérieur de traducteurs et interprètes (rapport de recherche).

Villebrun (Isabelle), 1990: *Le vocabulaire des forges à la catalane à travers les archives et traités techniques du XVIII^e siècle*, Mémoire d'études supérieures; DEA de Sciences du langage, Université de Toulouse II-Le Mirail, Centre de linguistique et de dialectologie (inédit).

Venables (W. N.), Ribley (B.D.), 1996: *Modern Applied Statistics with S-Plus*, Springer Verlag.

Annexe 1

Données premières pour la carte de terminologies territoriales liées au mode de production

Le marqueur utilisé: est, avec coefficient de certitude:

Pr = usage privé d'une copie française du lexème dialectal des usages locaux;

Pu = usage public;

NT = non terme;

TTR = terme temporaire régional avec spécification du pôle géographique;

DF: emprunt de T(F) dans le registre dialectal (D);

ARCH: archaïque: voie de la désimplantation.

abignades_MARSAN/CHALOSSE_Pr_NT
 abracadis_TOULOUSE_Pu_TTRimplanté
 abracadis-d'aloyau_TOULOUSE_Pu_TTRimplanté
 abraquedure_LANDES_ORTHEZ_Pr/Pu_TTRimplanté_ARCH
 aiguillette_BORDEAUX_AGEN_Pu_TTR_DFpotentiel
 aiguillette ferrée_BORDEAUX/AGEN_Pu_TTR
 appétite_BEARN_Pu_TTR
 anchau_DORDOGNE_Pu_TTR
 anguille-de-caprain_BORDEAUX_Pu_TTRimplanté
 anguille d'épaule_BORDEAUX_Pu (1936)_TTR
 anguille de cuisse_BORDEAUX_Pu (1936)_TTRimplanté
 arneilla_TARBES_Pr_TTRimplanté
 anouil_MEDOC (mercuriale sur 100 ans)Pr =>Pu =>TTRimplanté
 anouille_MEDOC_Pu (mercuriale sur 100 ans)_TTRimplanté
 atteinte_LILLE_Pu_TTRimplanté
 ausse_TOULOUSE_PTTRniche
 avoir-de-la-brague_TOULOUSE_Pr_NT/TTRimplanté
 avoir-du-bragué_GASCOGNE_Pr_NT
 avoir-les-manets_TOULOUSE/ALBI_Pr_NT
 avoir-les-oiseaux_LANDES_Pr_NT?
 badart_CAMBRAI_Pu_TTR
 bambàillous_TARBES_Pr/PuTEMP_NT
 baticol_TOULOUSE_Pu (fax; commandes par internet)_TTRimplanté
 bec-d'auque_AGEN_Pr/PuTEMP_TTRimplanté_ARCH
 béquet_LUCHON/PERPIGNAN/BEZIERS_Pr_TTR
 béquets_MARSEILLE_Pu_TTRimplanté
 bésanque_GARD_Pr/Pu_TTRimplanté
 birounèle (avoir la --)_Pr_NT
 biscourille_PAMIERS_Pu_TTRimplanté
 boudaine_CAMBRAI_Pu_TTRimplanté
 boun-diu_CHALOSSE_Pr_NT
 bourrèc_Pu (mercuriale sur 100 ans)_TTRimplanté
 bourregòt_ARIEGE/sobriquet_Pr_NT
 bourrègue_TOULOUSE/PYRENEES
 CENTRALES_Pr_Pu_TTRimplanté
 bourrégué_ARIEGE_nom de métier_Pr_Pu (patente)_NT
 bourretier_Pr_Pu (patente)_TTRpotentiel
 bourret_TOULOUSE_Pu (mercuriale)_TTRimplanté
 bourrette-TOULOUSE_ARIEGE_Pu (mercuriale)_TTRimplanté
 bourrut_CANTAL (marchand de --)_Pu (Mercuriale)/TTRimplanté
 boutifard_TOULOUSE_CARCASSONNE_Pr/Pu/TTRpotentiel
 boutifarre_TOULOUSE/MONTELLIER_Pr/Pu (produit taxé)/TTRpotentiel
 brague_GERS/Pr/Pu législation des abattoirs/TTRimplanté
 brau_GERS_Pu (Contrôle étatique XVII^e s. Intendance)_TTRimplanté[XVII^e s.]
 brille-du-foie_AUCH-TOULOUSE_Pr_TTRpotentiel

brilles_AUCH/TOULOUSE_Pr+Pu_TTRpotentiel
 brilles-du-cou_AUCH_Pr/Pu (législation des abattoirs)_TTRpotentiel
 brilles-du-ventre_AUCH_Pr/Pu (législation sanitaire)_TTRpotentiel
 brilloûs_TOULOUSE/LAVAU_Pr_NT/TTRpotentiel
 brusc/AUCH/TOULOUSE_Pr/Pu/TTRpotentiel
 brusquet_ARIEGE_Pr/Pu/TTRpotentiel
 caillon_BORDEAUX_Pu_NT/TTRpotentiel
 camagnou_LANDES_Pr/Pu (éco-label en industrie agro-alimentaire)/TTRpotentiel
 camajòt_LANDES_Pr/Pu/TTRpotentiel
 canère_GERS_Pr/TTRpotentiel
 canet_BORDEAUX_Pu/TTRimplanté
 canet-d'épaule_BORDEAUX_Pu_TTRimplanté
 cansalade_TOULOUSE+Pu_TTR (produit taxé, commandé par réseau électronique)
 cap-couston_LANDES_Ou_TTR
 caprain < dans la coupe à la bordelaise >_Pu_TTR
 carbonade_TOULOUSE_Pr_Pu_TTR
 carbouade_LANDES_Pr_Pu_TTR
 carnalòs_MONTREJEAU_Pu/TTRniche
 carnissoû_TOULOUSE_Pr_Pu_TTRniche/site
 chabòrre_CHALOSSE_Pr_NTTR
 chamangòt_BAYONNE/MAREMNE_Pr_NTTR/TTR_INCERT
 chichons_LANDES < à la landaise >_Pr_Pu_TTRimplanté
 chigogne_BORDEAUX/SAINTONGE/AGEN_Pu_NTTR
 chingarre_BAYONNE_Pr_Pu_NT/TTRpotentiel
 chingarre-grasse_BAYONNE_Pr/TTRpotentiel
 chingarre-magre_BAYONNE_Pr_TTRpotentiel
 chiscle_LANDES_Pr/Pu/TTRimplanté
 clinquettes_LYON_Pu/TTRimplanté
 cloquette_TOULOUSE/AUCH_Pr_Pu_TTRimplanté
 cornillère_CALVADOS/MANCHE/VIRE_Pu_TTRimplanté
 côtelette-du-mail_AUCH/BORDEAUX_Pr_Pu_TTRimplanté
 côtelettes-au-creusot_CAMBRAISIS_Pu_TTRimplanté
 côtelettes-au-croquant_LILLE/CAMBRAI_Pu_TTRimplanté
 côtes-à-l'atteinte_LILLE_Pu_TTRimplanté
 couach_BEARN/PAU_BIGORRE_Pr_Pu/TTR
 couard_LYON_Pu_TTRimplanté
 cou-d'oie_LANDES_Pr/Pu_TTR
 coudach_BIGORRE-BEARN_Pr_Pu_TTRimplanté
 coudau_DAX/BAYONNE/ST-SEVER/BORDEAUX_TTRimplanté/Pr/Pu
 couhard_MEDOC < à la médoquine >_Pr_Pu_TTRimplanté
 courade_AUCH_LANDES_Pr_Pu_TTRpotentiel
 couradille_AUCH/AGEN_Pr_Pu_TTRpotentiel
 couralette_PYR_Pr_Pu_TTRpotentiel
 coustille_AGEN_Pu_TTRimplanté
 coustilloû_TOULOUSE_Pr_Pu_TTRimplanté
 couston_LANDES_Pr/Pu (éco-labels)_TTRimplanté
 coustoû_TARBES_Pr_Pu_TTRimplanté
 cracadé_GERS_Pr_NTTR
 cracadère_GERS_Pr_NTTR
 crête_AGEN_Pu (taxe)_TTRimplanté
 creusot_LILLE_Pu_TTRimplanté
 croisure_LILLE_Pu_TTRimplanté
 crouchidère_GERS_Pr_NTTR
 croûtu_BAZAS_Pr/Pu_TTRimplanté_niche
 cruchade_LANDES_Pr_Pu_NTTR
 crussentèle_TOULOUSE_Pr_NTTR
 culas_DOUAI_TTRimplanté
 cuni_LYON_Pu_TTRimplanté
 curroû_ARIEGE_Pr_Pu_NTTR/TTRpotentiel
 derrière-de-penon_BORDEAUX_TTRimplanté
 descoublade_SAULT_Pr_TTRpotentiel

desfarde_BORDEAUX_Pr_Pu_TTRimplanté (calcul de rendement)
 desmailler-GASCOGNE_Pr_NTTR
 desnousadé_GASCOGNE_Pr_NTTR/TTRpotentiel
 desnousadou_LANGUEDOC_Pr/Pu/NTTR/TTRpotentiel
 dios_OSSAU_Pr_NTTR
 doublé_PYRENEES CENTRALES_Pr_Pu_TTRimplanté
 doublère_PYRENEES CENTRALES_PR_Pu_TTRimplanté
 entrebic_TOULOUSE_ARIEGE_Pr_NTTR/TTRpotentiel
 entrebiu_LANDES_GERS_Pr_Pu_NTTR
 entrecôte_MIDI_TTRimplanté s. f. sg.
 entrecôter_MIDI_TTRimplanté
 épalarde_TTRimplanté
 erbé_LANDES (faire l' --)_Pr_NTTR
 erbeire-LANDES_Pr_NTTR
 escanadé_PYRENEES CENTRALES_Pr_NTTR/TTRpotentiel
 escrancadou_LODEVE_Pr_NTTR/TTRpotentiel
 esquiau_LANDES/BEARN_Pr_NTTR/TTRpotentiel
 esquinau_BORDEAUX_Pr_PU-TTRimplanté
 faire le jastre_BORDEAUX_Pu_TT
 faude_AGEN_Pr_PTTRpotentiel
 faudil_TOULOUSE_Pr_Pu_TTRimplanté
 fède_AGEN_TTRimplanté
 friton_TOULOUSE/LANGUEDOC_TTRimplanté
 gahusades_MARSAN_Pr_NTTR/TTRpotentiel
 galinette_GARD/MARSEILLE_Pu_TTRimplanté
 galutres_TARBES_Pr_NTTR_TTRpotentiel
 ganeille_Grande-LANDE_Pr_NTTR
 ganurre_LANDES_Pr_NTTR
 garre_PYRENEES CENTRALES_Pr_NTTR_TTRpotentiel
 garrette_AGEN_Pu_TTRimplanté/potentiel
 garrou_PYRENEES CENTRALES_Pr_NTTR_TTRpotentiel
 garrou-mouffe_LANGUEDOC_Pr_NTTR_TTRpotentiel
 gasaille_PYRENEES CENTRALES_Pu_TTRimplanté[JUR]
 gautissoûs_TOULOUSE_Pr_TTRpotentiel
 glané_LANDES/MEDOC <à la landaise/à la médoquine
 >_Pu_TTRimplanté
 glichoû_LILLE_Pu_TTRimplanté
 gòde_TARN_Pu_TTRimplanté
 gòt_BAYONNE_Pr_TTRpotentiel
 goulà_PAU-BORDEAUX/BAYONNE_Pr_Pu_TTRimplanté
 gourmand_NIMES_Pu_TTRpotentiel
 gras-de-brague_BORDEAUX_Pu_TTRpotentiel
 gratons_Pr/PU (label)
 gros-bout-de-caprain_BORDEAUX_Pu_TTRimplanté
 grosse-croisure_LILLE_Pu_TTRimplanté
 groton-de-poitaine_LYON_Pu_TTRimplanté
 groton-d'épaule_LYON_Pu_TTRimplanté
 grumeau_LYON_Pu_TTRimplanté
 guite_TOULOUSE/AUCH_Pu_TTRimplanté
 guite-longue_TOULOUSE_Pu
 haude_AUCH-BORDEAUX_Pu (aude)_TTRimplanté
 jarron_SAINTONGE/AUNIS_Pu
 jastre_BORDEAUX/AUCH/DAX_Pu (étage
 technologique)_TTRimplanté
 jimbourrà_ENTRE-DEUX-MERS_Pr/NTTR
 jointe_ST-ETIENNE_Pu_TTRimplanté
 jourgue_ARIEGE_Pr/Pu (mercuriale)_TTRimplanté
 laits-grasses_GERS_Pr_NT
 levée_LILLE_Pu_TTRimplanté
 levure_BORDEAUX_Pu_TTRimplanté
 levure d'épaule_BORDEAUX/TOULOUSE_Pu_TTRimplanté
 liste-longue_TOULOUSE_Pu_TTRimplanté
 liste-plate_TOULOUSE_Pu_TTRimplanté
 longuet_TARBES_Pu_TTRimplanté
 loubet_CARCASSONNE_Pu_TTRimplanté
 loumat_ST-VINCENT-DE-TYROSSE_Pr
 loumet_LANDES_Pu_TTRpotentiel/implanté
 mail_BORDEAUX/AGEN/DAX/BAYONNE_TTRimplanté
 mailluc_TOULOUSE_Pr_TTRimplanté
 malebrade_SIDOBRE_Pr_Pu_TTRniche
 malheureuse_BORDEAUX_AUCH_DAX_BAYONNE_TTRimplanté
 malòs_LOMAGNE_AUCH_TTRimplanté
 mane_PYRENEES CENTRALES_Pr/Pu (mercuriale)_TTRimplanté
 manèi_MEDOC_Pr_TTRpotentiel
 maner_MEDOC_Pr_TTRpotentiel
 manetier_CANTAL_TTRimplanté
 manouls_LODEVE/LA CANOURGUE_Pr_Pu_TTRimplanté
 manteau_LYON_Pu_TTRimplanté
 marcu_LANDES_Pr_Pu_TTRimplanté
 marran_PYRENEESPr/Pu (mercuriale)
 marrane_LANGUEDOC_Pr/Pu (législation sanitaire)
 marre_LANDES_Pr_PU_TTRimplanté
 marròt_PYRENEES
 massette_TOULOUSE/MARSEILLE_Pu_TT
 masel_TARN (faire --)_Pr
 mégine_NIMES_GARD_Pr_PU-TTRimplanté
 méginette_GARD
 meille_TOULOUSE_TTRimplanté
 melsat_CASTRES_Pr/Pu (label)_TTRimplanté
 mesquis_BORDEAUX_Pr-Pu+TTRniche
 mettre-de-la-brague_Pr_TTRimplanté (vocabulaire de jargon
 professionnel)
 mèsse_GASCOGNE_Pr_NT
 mince-croisure_LILLE_Pu_TTRimplanté
 mouffe_TARN-TOULOUSE_Pr_NT
 mouchon de poitrine_LYON_Pu_TTRimplanté
 nache_ROUËN/PAU/ARAGON/_Pr/Pu/TTRimplanté
 nuúd-du-Roi_LILLE/DOUAI/CAMBRAI/Pu_TTRimplanté
 nombre_BORDEAUX_DAX_BAYONNE_SAINTONGE_Pu_
 TTRimplanté
 nombre-du-cou_DAX-BORDEAUX_Pu_TTRpotentiel
 òs-bertran_LANDES_Pr_NT/TTRpotentiel
 os-de-Madame_PERPIGNAN_Pu_TTRimplanté
 os-du-marcu_LANDES_Pr_TTRpotentiel
 òs-guilhèm_LANDES_Pr_NT
 osseline_TOULOUSE_Pu_TTRimplanté
 palanque_DAX/BAYONNE/BORDEAUX/LIBOURNE_Pu_
 TTRimplanté
 palette-de-caprain_BORDEAUX/BAZAS/LIBOURNE_Pu_
 TTRimplanté
 pamparre_LANDES_Pr_NT
 pampe_Grande-LANDE_Pr/Pu (mercuriale)_TTRpotentiel
 pampine_BORDEAUX_Pu_TTRimplanté
 pansil_ARIEGE_PNT_TTRpotentiel
 pansòt_BEARN_Pr_NT_TTRpotentiel
 panturroun_Grande-LANDE_Pr/Pu (éco-label)_TTRpotentiel
 patatrà_ENTRE-DEUX-MERS_Pr_NT
 peau-de-haude_BORDEAUX_Pr/Pu/TTRimplanté
 pedouillet_BIGORRE_Pr/Pu
 pelade_BIGORRE/Pr/Pu/TTRimplanté
 pelaille_SAULT_TTRimplanté
 pelette_MONTPELLIER_Pr/Pu_TTRimplanté (législation sanitaire)
 penon_BORDEAUX/DAX/BAYONNE_Pu_TTRimplanté
 petit-bout-de-caprain_BORDEAUX_Pu_TTRimplanté
 pièce à queue_LILLE/DOUAI_Pu_TTRimplanté
 pièce-de-la-dame_MASSAT_TTRimplanté
 pièce-de-Madame_PERPIGNAN_Pu_TTRimplanté
 plot_LYON_TTRimplanté

pomme-de-bru_CAHORS+Pr/Pu_Pr_TTRpotentiel
 poulè TOULOUSE_OPr_TTRpotentiel
 poumpil TOULOUSE_Pr/Pu_TTRpotentiel
 primau_BAREGES_Pr/Pu_TTRimplanté
 primpier_SAULT/CARCASSONNE/ST-
 ETIENNE_Pr/Pu/TTRimplanté
 prin_LYON/Pu_TTRimplanté
 raccource_LILLE_Pu_TTRimplanté
 raccourçure-épaisse_LILLE_Pu_TT
 raccourçure-mince_LILLE_Pu_TTRimplanté
 raccourçures_LILLE/DOUAI/CAMBRAI_Pu_TTRimplanté
 ranche_LYON_Pu_TTRimplanté
 rancouil_LANGUEDOC_Pr/Pu (législation sanitaire)_TTRimplanté
 rille_LANDES_Pr/Pu (législation sanitaire)_TTRimplanté
 rique_Grande-LANDE_Pr/Pu_TTRimplanté_ARCH(mercuriale)
 rognonade_MONTPELLIER/PERPIGNAN_Pr/Pu
 (taxation)_Pr_TTRimplanté
 rôte_PYRENEES_PR_TTRpotentiel
 roucounaire_GASCOGNE_Pr/Pu (législation sanitaire)_Pr
 roucoune_GASCOGNE_Pr/Pu (législation sanitaire)_TTRimplanté
 roulette_NANCY_Pu_TTRimplanté
 sale_LANDES_Pr
 saliagres_LANDES/MARENSIN_Pr/Pu (label)_TTRpotentiel
 sannadou_LANGUEDOC_Pr/Pu_TTRpotentiel (législation sanitaire)
 sannadé_GERS/LANDES_Pr/Pu_TTRpotentiel
 tardan_PYRENEES_Pr/Pu (mercuriale)_TTRimplanté
 tardanière_PYRENEES_pr_Pu_TTRimplanté
 tillut_tillude ADJ_GASCOGNE_Pr_NT
 tissous_tissouse_LANGUEDOC_CARCASSONNE-BRAM_Pr_NT
 tindeloù_CASTRES_Pr_NT_TTRpotentiel
 tiòque_LANDES_Pr/Pu_TTRimplanté (mercuriale)
 tiouquet_LANDES_Pr_NT/TTRpotentiel
 tiouquette_LANDES_Pr/Pu (mercuriale)/TTRpotentiel
 tirer le gutèr_LANDES_Pr
 tirer le buchò_AURE/MONTREJEAU_Pr_NT
 tôte_CARCASSONNE/LIMOUX_Pu_TTRimplanté
 tourniòle (avoir la --)_Pr_NT_TTRimplanté
 tranchetteOLORON_Pr
 trenès_ST-AFFRIQUE/MILLAU_Pu_TTRimplanté
 tricandille/AUCH/GERS_Pu_TTRimplanté
 trinquet_AURILLAC/CANTAL_Pr/Pu_TTRimplanté
 tripettes_MEDOC+Pr_TTRpotentiel
 tripòt_MEDOC/BEARN_TTRpotentiel
 tripòtes_MEDOC_Pr+Ou_NT/TTRpotentiel
 tripouù_ARIEGE_Pr+Pu_TTRpotentiel/implanté
 tripouùs_AVEYRON_Pr/Pu_TTRimplanté(label)
 triscats_BAGNERES/BIGORRE_Pr_TTRpotentiel
 vampe_TROYES_Pu_TTRimplanté(taxation)
 ventrèche_LANDES_Pr/Pu/TTRimplanté (label; taxation)
 yout_LANDES_Pr_NT/TTRpotentiel_ARCH
 youtàrrou_LANDES_Pr_NT_TTRpotentiel_ARCH

Annexe 2

Aux frontières du vocabulaire de spécialité et de l'implantation terminologique: le cas des labels territorialisés en pomologie (la question des éco-labels européens et français)

Toutes les suites sont indexées x_TTR (terminologie dialectale temporaire et régionale); le type en est: *foin de la Crau*.

Le lieu dans une base de connaissances génétique des variétés: le cas de la genèse de normes en approche du domaine pomologique (éco-labels de la France du Sud).

On aborde ici la terminologie de manière non contrastive, non comparative, mais avec une méthode qui s'inspire des principes de base de la géolinguistique: V. Brunet (1987).

Avant de passer à cette nouvelle étape, nous voudrions donner un ultime exemple de construction du facteur 'L' (lieu) dans une base de connaissance utilisant les caractéristiques des objets; l'application concerne ici le sous-domaine de la pomologie (caractéristiques des variétés traditionnelles d'objets fruitiers, dans une approche ethnobotanique, génétique)

On distinguera, dans une base de données initiale, constituée pour orienter une préenquête, puis une enquête détaillée, trois types de dénomination:

- P1 selon l'explicitation du lieu (site de la variété déterminée par son site);
- P2 selon des critères d'explicitation de caractéristiques (qualification à échelle locale);
- P3 éléments mal déterminés.

Autant qu'à la détermination de la dénomination localisée, on s'attachera à déterminer, par la méthode des graphes, l'axe de dissémination des variétés, pour une relation concept/référent définie en rapport avec la problématique des interactions sociales: Cartes Leterme 1995: 158, 159, 156, 157, 226, 64, etc.

Bourrue de Juilhac_G (EA la --) FAITS OBJ_CATEG= CAST/FAITS CLASS «L» L_JUILHAC>CORREZE 19 F/QUAL_bourrue/
 Pour cette situation, et à cette situation, on peut prévoir les désignations implantées, par le média de la mercuriale (éco-labels) Juilhaque_G (la --) 19 CORREZE_juillac
 Corrive bourrue 19 CORREZE
 Marron_de La Piale_G Corrèze
 Marron_des Angles_G 19 Corrèze
 Marron_de Laguèpie_G 81, 82, 12 (V. veau de Laguèpie: éco-label)
 Marron de Goujounac_G 24, 46
 Ce sous-ensemble extrait est construit en syntaxe adjectivale avec spécification en NCop de l'origine (provenance)

Problèmes de terminologie locale «populaire» à résoudre:

_G indicateur de terminologie spatiale

Eminade (19 Haute-Corrèze)
 Fouillarjoune EA grosse (19 Corrèze)
 Marron e(i)shalade VARGRA_exalade (87 Bas Limousin)
 Marron Nousillard (Creuse)
 Adventiva, adventiva, adventive (47F, 24F)
 Camberoune (24)
 Cassagnòle (46, 47, 24)
 Montagne_G (46, 24): accepté CEE
 Portaloune (24F)
 Roussette (24, 47, 46) EA -- de Montpazier
 Verdale (24, 46, 12)
 Aboriva_OCC, abourive_R EA -- des Courets (12)
 Canourguel (12F)_G
 Dardalasse (12)
 Gène = ? (12)
 Guepide jaune (82, 12): V. Marron de Laguèpie_G

Vertuale 12F V. Verdale_G

Pindoraida_OCC (12F)

Marron du Sourd (64)

Marron Uhart (65)

Dorenca, dourenque (64 Béarn)

Tounibe_FREG EA hâtive_F (Bassin Houiller Decazeville CCC), et < vers Montbazens >

On a posé comme base d'observation l'un des objets les plus traditionnels liés à l'historique de l'alimentation traditionnelle différenciée, mais sans label officialisé. Nous resterons ici très scrupuleusement à l'abri des modèles cognitifs et du cognitivisme, cherchant nos solutions en approche onomasiologique renouvelée par une approche sémantique et pragmatique (circuits des biens; circulation des termes, mode de production, interactions sociales).

On procédera de même, à partir des mêmes sources, pour les variétés des autres fruits: pomme; poire; figuier/figue.

On se rendra très vite compte de la nécessité d'une représentation cartographique des aires et axes de dissémination des variétés, à partir d'un centre de diffusion, sans calcul très sophistiqué de barycentre, pour commencer (Brunet 1987).

La méthode n'est pas foncièrement différente de celle d'une représentation cartographique des zones d'implantation de particularités lexicales diffusées (belgicisms de la base Termisti, Bruxelles).

On fait apparaître deux terminologies antipodales:

- La terminologie ancienne (terminologie du parrain, de l'oncle, de tonton): hromentè(i)ra_D produit (est responsable de) l'implantation de l'unité roumentère_FR (en français régional); terminologie médicale: panaris; furoncle; pus, avec implantation ancienne de terminologie française.

- La terminologie nouvelle (Louronnaise_G).

Syntaxiquement, les deux sous-ensembles exploitent les mêmes régularités de formation des unités syntaxiques nominales: dérivation: composition.

POMME (éco-labels en France)

roumentère_FREG, roumentière_FREG, roumentine 47 ---> 40F

Ragau_GASC ET FREG 64 ---> 40 et 65 EA -- DE BORDES_G VA

POMME D'ENFER

(poma d'infern)

VA DE CASSE, VAR. de Cassou 40F avec dissémination

Belle Louronnaise_G 65 Louron

Ceil gros 64, 31, 09 axe très important en termes de mercuriale

Ramponenca 82, 47, 33 (graphe de dissémination orienté)

Coteràs, cot(eràs) EA < des Pyrénées_G > 65, 82, 09, 64

Museau de lièvre rouge_du Béarn_G

iranja, «pomme-orange» 09, 65, 64, 33

Roussette blanche_de Tanus_G

Roussette blanche_du Tarn_G

peratxa 64 (lexique basque)

Udarre Sagarra (64 lexique basque) ?

Apion, pomme Pion, Apiom (09, 32) ?

CERISE (la question des éco-labels en France)

On ne perdra pas son temps à chercher à corrélérer des données de phonétique lexicale à variation aléatoire, et les cartes de diffusion lexicale à caractéristique non aléatoire:

Mourique: Aquitaine

Albanes_G (09)

Conquaise_G (12)

Negrale (12)

Cerise_d'Aguessac_G (12)

Alzonnaise_G (12)

Coussaude (19)

Guindon (19)

Guindolh (Languedoc)

guin (47, 31)

guine (47, 31)

Franche Noire (19)

Truchaude (19)

Vergouzane_G 19

Villadas_G 19

Guindolle 33

May Duke_G 19 (Médoc, en façon «anglaise»?)

AMANDE (les éco-labels en France du Sud): une terminologie de sous-sol qui permet de trouver ses marques

Valensole_G (occitan valensòla): Martel (1994) 92: de Valence (Drôme= faux; de Valençole (plateaux de Valensole Hautes Alpes = vrai)

Comme notre but n'est pas de construire une base de connaissance dans une approche pomologique, mais d'utiliser de telles données pour faciliter la sensibilisation à un type d'approche, dans un cadre juridique, nous avons pensé utile de rappeler notre fidélité aux principes de base de l'onomasiologie et de la sémasiologie; rappelant, par le même coup, notre méfiance irréversible à l'encontre de la sémantique conçue «à l'étage», ou en termes de «plomberie».

Méthodologie de la constitution du corpus

Une étude sur l'implantation de termes officiels suppose bien évidemment que soit constitué tout d'abord un corpus de termes qui servira de base à cette étude. Et lorsqu'on se propose d'observer ou de mesurer l'implantation de ces termes dans l'usage écrit, à tel ou tel niveau de communication, on sera conduit à constituer également un corpus de textes à dépouiller.

Les quelques remarques qui vont suivre présentent la démarche de chacune des équipes ayant participé à l'enquête sur l'implantation des termes officiels mise en place par la Délégation générale à la langue française. Elles font apparaître dans les méthodes utilisées pour la constitution des corpus une assez grande diversité liée à la situation particulière des vocabulaires étudiés et aux orientations propres à chaque recherche.

1 La constitution des corpus de termes

Nous distinguerons le *corpus de base*, parfois trop vaste pour permettre de réaliser une étude d'implantation, et le *corpus utile* constitué par une

sélection restreinte des termes du corpus de base.

S'agissant d'études sur des termes officiels, le corpus de base est constitué généralement par les listes de termes proposées par les commissions ministérielles de terminologie et publiées au *Journal officiel*.

L'équipe de l'Université de Toulouse Le Mirail, chargée de l'enquête sur le vocabulaire de la télédétection aérospatiale, a élargi son corpus de base en complétant les listes de termes officiels par un dictionnaire spécialisé dans le domaine et un ouvrage de référence. D'autre part l'étude du vocabulaire de la métallurgie de transformation appliquée à l'industrie aéronautique (également réalisée à Toulouse) présente une situation particulière. Aucun arrêté ministériel ni aucun recueil normé n'étant consacrés à ce domaine technique, l'équipe responsable de cette étude a dû constituer son propre corpus. Elle a réuni une documentation scientifique et technique concernant le savoir de base et les connaissances plus approfondies du domaine, et elle a fait appel à des spécialistes pour sélectionner les termes en fonction de leur représentativité et du degré de spécialisation des personnes qui devaient être interrogées.

Le nombre des termes officiels constituant le corpus de base du

vocabulaire de la santé et de la médecine (36 termes) et du vocabulaire de l'informatique (136 termes) étant relativement peu important, ces corpus ont pu être utilisés directement pour réaliser l'étude d'implantation. Par contre, pour les autres domaines, le corpus de base a été jugé trop vaste, et un corpus utile plus restreint a été constitué.

La sélection des termes a été réalisée selon différents critères.

L'équipe de l'Université de Rouen (vocabulaire du génie génétique) note dans son rapport : «... il nous a fallu procéder à une typification de ce corpus et porter notre attention sur les formes posant problème et sur les points sensibles. L'objectif principal de l'arrêté étant de limiter les emprunts qui sont faits à l'anglais, le problème du contact des langues nous a guidés pour une sélection des unités» (Gaudin et Guespin 1993: 11).

Dans les études concernant les domaines de l'audiovisuel, de la publicité et de la télédétection aérospatiale, on a cherché plus particulièrement à réunir un ensemble homogène en fonction des objectifs poursuivis.

Ainsi, dans l'étude que nous avons réalisée sur le vocabulaire de l'audiovisuel et de la publicité, nous nous sommes attaché principalement à observer la réalité de l'usage, dans la communication technique (plus spécialement au niveau de la communication didactique et de vulgarisation) et dans la langue courante. Après avoir procédé à différentes éliminations dans le corpus de base dont nous disposions (termes français étudiés par la commission, termes anglais et équivalents français ayant la même forme graphique, etc.), nous avons donc essayé de constituer un corpus restreint comprenant des termes utilisés aussi bien dans les langues techniques que dans la langue

courante. Pour ce faire, nous avons utilisé des documents de référence, en particulier des dictionnaires d'usage, et nous avons soumis le corpus à des spécialistes du domaine au cours de l'enquête préparatoire (Chansou 1993: 6).

L'objectif retenu par Josiane Rouges-Martinez pour étudier l'implantation des termes dans le domaine de la télédétection aérospatiale était tout différent. L'étude reposait non pas sur une recherche d'attestations dans des textes, mais sur les déclarations d'utilisation de certains termes faites par des spécialistes en réponse à un questionnaire. Il s'agissait de proposer un ensemble de termes représentatifs de la discipline à deux groupes : d'une part des spécialistes intervenant dans les activités de formation et de recherche de l'université et du CNRS, et d'autre part des spécialistes œuvrant à l'élaboration ou à la commercialisation des produits de la télédétection. Les termes sélectionnés devaient donc se situer à un certain niveau de communication scientifique et technique et concerner les pratiques langagières des deux groupes d'interlocuteurs. On citera par exemple un des critères figurant dans la grille de sélection soumise à un informateur spécialiste du domaine: «Cette grille devrait permettre de définir un corpus comportant: [...] c) des termes dont l'usage est en débat dans la discipline; nous savons qu'à un moment donné dans une discipline, des débats entre spécialistes s'instaurent autour de termes quand l'opération de désignation d'une réalité ne paraît plus parfaitement adéquate en fonction de l'évolution des connaissances» (Rouges-Martinez 1992: 3). Un tel critère de sélection est précisément défini en fonction des orientations données à l'enquête.

On notera enfin que l'équipe de l'Université Rennes II, pour réaliser une étude complémentaire sur

l'implantation des termes officiels dans les dictionnaires d'informatique, a retenu un échantillon aléatoire de 15 termes dans l'ensemble des termes de l'arrêté ministériel.

2 La constitution des corpus de textes

Mises à part les deux études réalisées à Toulouse, les études d'implantation reposent sur une recherche d'attestations dans des textes. Toutes les équipes, pour réunir un corpus de textes, ont eu recours aux mêmes principes méthodologiques de base. Mais chaque démarche présente des particularités qui font apparaître des éléments d'une méthodologie concernant plus précisément les recherches sur l'implantation terminologique.

Pour constituer son corpus de textes, Philippe Thoiron tient compte tout d'abord de la dimension diachronique. Les deux arrêtés qui servent de base à l'étude du vocabulaire de la santé et de la médecine ont été publiés en 1975 et en 1978. Deux tranches de temps sont distinguées en fonction de la date de la parution des textes : textes publiés entre 1975 et 1984 d'une part, entre 1985 et 1992 d'autre part. Le corpus, par ailleurs, doit être équilibré pour représenter les diverses spécialités concernées. Enfin il est constitué en fonction d'un choix au niveau du degré de spécialisation des textes. Il comprend des articles de pointe, des ouvrages de vulgarisation et des manuels pédagogiques, et se situe donc au niveau d'une communication spécialisée (Thoiron 1993: 3). Le corpus ainsi constitué est important; il contient 249 titres. On peut penser qu'une recherche d'attestations dans la presse grand public aurait été peu productive, compte tenu des conditions d'emploi

des termes des arrêtés, et qu'elle aurait porté atteinte à la cohérence de cette étude d'implantation.

L'équipe de Rouen retient à la fois une approche diachronique et une approche synchronique. L'arrêté relatif à la terminologie du génie génétique a été publié en 1990. Le corpus comprend des textes publiés en 1987 et en 1988, et des textes contemporains de l'arrêté. On peut ainsi considérer les unités déjà implantées avant la publication de l'arrêté. «Les enquêtes, note le *Rapport final*, porteront utilement sur la partie problématique du corpus, la dimension diachronique permettant d'évacuer des problèmes d'usage que le temps a réglés, la comparaison en synchronie permettant de repérer les conflits...» (Gaudin et Guespin 1993: 17, 18). Le corpus comprend des dictionnaires techniques, des articles de presse (presse grand public, revues de vulgarisation, revues d'interface), des ouvrages spécialisés et des documents universitaires (polycopiés de cours et thèses). On notera que la presse grand public est peu représentée dans ce corpus étant donné le caractère spécialisé des termes du génie génétique. Les sources ont été sélectionnées en fonction de leur rôle «glottopolitique» (ouvrages de référence normatifs et non-normatifs), du lectorat visé, du caractère normatif des situations d'utilisation (supports pédagogiques formels et informels). Le rapport souligne à ce sujet l'importance, dans l'étude des pratiques langagières, de la fonction pédagogique des enseignants/chercheurs: «... l'écriture d'une thèse constitue l'occasion d'un effort maximum de francisation demandé en milieu universitaire. Par contre l'attitude adoptée en cours dépend du seul sentiment des enseignants. [...] ces deux types de support permettent d'évaluer l'effort

de francisation effective en milieu universitaire...» (*op. cit.*: pp. 16, 17).

En ce qui concerne l'étude sur le vocabulaire de l'audiovisuel et de la publicité, nous avons adopté une approche synchronique. Nous nous proposons en effet de rendre compte de la réalité de l'usage dans la période strictement contemporaine, de donner en quelque sorte un instantané de l'usage. L'étude ayant été réalisée dans le courant de l'année 1992, nous avons retenu la période de 1989 à 1992, période relativement étendue, mais qui permettait une assez large observation. Nous avons l'intention, dans un deuxième temps, de rassembler un corpus complémentaire avec des textes des années 1993 et 1994, de façon à observer dans une perspective diachronique d'éventuelles évolutions de l'usage, spécialement pour des formes «sensibles» telles que *sponsoring/parrainage*, *mailing/publipostage*, etc. Les textes ont été choisis avec l'aide de professionnels de la communication, de telle façon que soient représentés d'une manière à peu près équilibrée les différents niveaux de communication observés dans l'enquête: manuels techniques et ouvrages de vulgarisation, manuels et documents pédagogiques, presse spécialisée grand public, presse d'information. Le vocabulaire de l'audiovisuel et de la publicité étant largement répandu dans l'usage courant, les textes de la presse grand public tiennent ici une place importante dans le corpus. Des dictionnaires généraux ont été également retenus comme témoins de l'usage le plus habituel. Par ailleurs, l'audiovisuel faisant l'objet de diverses réglementations, nous avons réuni un ensemble de textes produits par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, textes qui nous permettent d'observer les usages «officiels». Ainsi la composition du corpus reflète dans une certaine mesure la place tenue

par l'audiovisuel et la publicité dans la société d'aujourd'hui.

L'équipe de Rennes, s'appuyant sur les travaux d'un groupe d'étudiants et disposant d'importants moyens d'informatique, a pu constituer des corpus de textes très étendus. Dans le but de rechercher des attestations des termes «officiels», un premier corpus a été rassemblé au cours d'une recherche aléatoire menée par des étudiants dans le cadre d'activités habituelles de formation (constitution de répertoires et d'index documentaires). Les étudiants ignoraient qu'ils participaient à cette recherche. Ils avaient pour consigne de relever tous les termes d'informatique. Les sources étaient librement choisies et couvraient un vaste ensemble de situations de communication: catalogues, devis, brochures, articles, nomenclature, cours, notes de service, etc., à l'exception des dictionnaires. Un deuxième corpus a été constitué en vue d'étudier les degrés d'implantation des termes français dans des discours ou documents se rapportant à l'informatique. Le champ de la recherche était très large: le corpus était défini comme un ensemble de documents écrits et sonores produits par toute personne dont l'informatique constitue un objet d'étude, une activité, un métier. Divers critères ont été retenus pour assurer la représentativité du corpus, et des informateurs ont été invités à participer à la recherche des documents. On a considéré les secteurs d'application (production, promotion, vente, maintenance de matériels et de logiciels, information dans la presse spécialisée et non spécialisée, formation, etc.), les types de public, les degrés de formalisme. Le corpus brut ainsi rassemblé comprenait 502 documents. À partir de ce corpus brut a été déterminé un

corpus efficace correspondant à un échantillon représentatif des énoncés.

Conclusion

Au terme de cette étude sur la méthodologie de la constitution des corpus, on constate que les démarches des équipes ayant participé à l'enquête présentent de sensibles différences.

Ces différences sont évidemment explicables.

Chaque approche méthodologique est fonction des caractéristiques du domaine étudié, du degré de spécialisation des termes proposés dans les arrêtés ministériels, des situations dans lesquelles ils sont employés. Il est clair que la constitution d'un corpus de textes pour mener une enquête sur l'implantation des termes du génie génétique, domaine très spécialisé, et le choix de textes pour une étude sur le vocabulaire de l'audiovisuel et de la publicité, vocabulaire largement répandu, supposent des démarches différentes. La délimitation et l'étendue du corpus dépendent d'autre part des moyens matériels et humains dont on peut disposer; l'étude « lourde » réalisée par l'équipe de Rennes se distingue, de ce point de vue, des recherches forcément plus limitées menées par d'autres équipes.

Enfin les différences observées dans les démarches méthodologiques des diverses équipes sont liées aux orientations de chaque recherche et aux objectifs poursuivis, objectifs définis à partir des choix personnels des responsables de la recherche. Et l'on voit que chaque enquête a été menée dans une perspective particulière.

Aussi paraît-il difficile, au stade actuel de nos travaux, de dégager de véritables convergences dans les méthodes, du moins en ce qui concerne la constitution des corpus.

Mais l'examen des diverses approches permet de développer une réflexion utile, d'enrichir la méthodologie et d'affiner des outils pour d'autres études d'implantation terminologique.

*Michel Chansou,
Laboratoire «Lexicométrie et textes politiques», Institut national de la langue française, CNRS,
Saint-Cloud, France.*

Sources

Chansou (Michel), 1993: *Évaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité. Rapport de recherche + Annexe.* Délégation générale à la langue française.

Gasquet (Evelyne), 1992: Villebrun (Isabelle), *Rapport final du programme de recherche. L'implantation terminologique dans le domaine de la métallurgie,* Université Toulouse Le Mirail.

Gaudin (François) et Guespin (Louis), 1993: *Rapport final. Enquête sur l'impact des arrêtés terminologiques. Domaine: Génie génétique,* Université de Rouen.

Gouadec (Daniel), dir., 1993: *Étude d'implantation des termes officiels de l'informatique,* Université de Rennes II.

Rouges-Martinez (Josiane), 1992: *Rapport final du programme de recherche. L'implantation terminologique dans le domaine de la télédétection aérospatiale,* Université Toulouse Le Mirail.

Thoiron (Ph.), Iwaz (J.) et Zaouche (N.), 1993: *Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine,* Université Lumière Lyon II.

L'enquête en terminologie : point de la question et propositions

Notre contribution présente les méthodologies adoptées au cours de l'étude de l'implantation des termes officiels par les différentes équipes sollicitées par la Délégation générale à la langue française. Chacune a résolu diversement les problèmes liés à la constitution d'un corpus, ainsi que les difficultés posées par l'estimation de l'usage effectif des termes par les locuteurs. Contraster les différentes stratégies mises en œuvre permet de cerner quelques-unes des questions spécifiques que pose la description des usages de vocabulaires circulant dans des communautés socioprofessionnelles et sociolinguistiques réduites.

Termes-clés :
Méthodologies de l'enquête ;
corpus écrit ; corpus oral ; sentiment
linguistique ; pratique langagière.

Notre propos portera uniquement sur les méthodologies mises en œuvre durant les enquêtes d'implantation demandées par la Délégation générale à la langue française. Les résultats auxquels sont parvenues les équipes ayant participé à cet appel d'offres ont déjà fait l'objet d'une publication collective (Delavigne et Gaudin 1994) ; la compilation de l'ensemble des rapports devant paraître sous peu. Concernant l'approche sociolinguistique qui caractérise notre équipe (Unité de recherche associée au CNRS, « Sociolinguistique, usage et devenir de la langue », de l'Université de Rouen), des présentations y référant sont facilement accessibles (Gaudin et Guespin, 1993 ; Gaudin, 1994a, 1994b et 1995). Nous n'y reviendrons pas et envisagerons uniquement les questions de méthodes.

Pour ce faire, afin de dessiner une typologie des actions de recherche entreprises, nous distinguerons nettement le caractère des corpus étudiés, écrit et oral, et les niveaux d'étude : pratiques langagières et/ou discours épilinguistiques.

1 L'écrit

1.1 Le souci typologique

Toutes les équipes ont travaillé sur des sources écrites et l'ensemble des travaux attestent d'un souci de typologie des documents étudiés. Il

s'agit là d'une nécessité, eu égard à la diversité des supports étudiés, publications (ouvrages et revues) ou documents privés. Un tel souci peut être qualifié d'*éditologique*, pour reprendre le concept d'«*éditologie*» proposé par Jean-Claude Baudet pour les sources éditées et diffusées (Baudet 1991 et 1995). Rappelons que, selon Jean-Claude Baudet, «*la terminologie étudie les structures présentes dans le discours scientifique (à l'intérieur) et que l'éditologie étudie celles qui relient entre eux (à l'extérieur du discours) les émetteurs de ce discours*» (Baudet, 1991 : 81).

Ayant centré leurs analyses sur l'épilinguistique, les deux équipes de Toulouse n'ont utilisé les sources écrites que comme aide pour la constitution des corpus. Les autres équipes se sont donné des rubriques de classement. Par exemple, Michel Chansou découpe son corpus de sources écrites en sept catégories, des dictionnaires à la presse généraliste. Indice d'une convergence entre les approches, on retrouve des partitions similaires dans les autres rapports, exception faite des bases de données auxquelles il est le seul à porter attention.

L'intérêt de ces classements, divers mais non étrangers les uns aux autres, est qu'ils mettent en lumière la nécessité d'une démarche de type *éditologique* en obligeant à élargir le concept originel, initialement réservé aux documents publiés, pour en faire un outil de réflexion pour la typologie documentaire, de façon plus générale. Tout écrit circule au sein d'une énonciation caractérisée qui en conditionne les conditions d'écriture aussi bien que celles de son

interprétation. L'éditologie des écrits efficaces – acceptons avec Jean-Claude Baudet l'idée selon laquelle l'efficacité caractérise les textes techniques – appelle sans doute une éditologie particulière.

Les travaux dont nous parlons attirent notre attention sur l'importance et la diversité de ce continent textuel, trop peu travaillé. En effet, à côté des dépouillements usuels de publications, place est faite à des documents plus marginaux, moins souvent étudiés, comme les modes d'emploi, les notices d'assistance, les catalogues, les devis, les brochures, les notes de service, le courrier, les photocopiés, etc. Leur étude rencontre la problématique des études sur les pratiques langagières au travail (par exemple, Boutet *et alii* 1993).

Cette variété textuelle se retrouve, d'une part, dans les 26 rubriques distinguées au sein du corpus rassemblé pour l'informatique et, d'autre part, dans l'échantillon représentatif qui comprend notamment treize notes de service.

1.2 Une typologie de situations d'énonciation

Il est intéressant de comparer les enquêtes intégrant des corpus écrits aux études sur la télédétection et sur la métallurgie, lesquelles, tablant sur le sentiment linguistique, font l'impasse sur les dépouillements écrits.

En effet, les équipes toulousaines ont besoin de typologies de situations de communication pour permettre aux enquêtés de contraster leurs réponses en fonction des situations envisagées. Concernant la télédétection, la typologie recense aussi bien de la correspondance que des circulaires et décrets; et si elle ne fait pas place aux documents de type technique, les douze rubriques couvrent un spectre très varié. En fait,

l'objectif étant de sonder le sentiment linguistique des locuteurs, la typologie ne concerne pas des supports effectifs, mais des situations d'énonciation, l'énonciation étant ici écrite.

On retrouve cet aspect dans la démarche lyonnaise. Celle-ci se fonde sur trois critères: la diachronie (1975 à 1992), la variété des domaines et le degré de spécialisation des textes. Ces trois critères sont mis en œuvre au sein d'un corpus plus homogène: articles et ouvrages. Mais si le rattachement à un domaine relève d'un caractère thématique, le degré de spécialisation renvoie bien à une variété de situations d'interaction.

Pour sa part, l'équipe rouennaise typifie son corpus en fonction de trois critères: rôle glottopolitique, lectorat visé, caractère formel des situations. C'est sous ce dernier aspect qu'apparaît la prise en compte des situations d'énonciation.

L'approche en termes de situations d'énonciation permet de prendre en compte tout uniment les locuteurs et leurs représentations. Bien sûr, pour qu'une telle approche soit fructueuse, les analystes doivent avoir les moyens de mener une analyse comparative entre les dépouillements et les entretiens métalinguistiques. Au plan méthodologique, cette typologie parallèle établie entre l'écrit et l'oral permet de traiter les deux codes de façon analogue et de contraster les résultats. Il y a là une voie intéressante qu'il serait nécessaire de reconduire et de tester sur d'autres corpus.

Regardant les diverses typologies mises en œuvre, on peut imaginer qu'elles puissent servir de base de réflexion pour mettre en place des critères plus généraux, transposables dans d'autres sphères d'activité. Une telle synthèse supposerait une harmonisation: le risque est bien sûr de ne produire que des typologies *ad hoc* toujours remises sur le chantier

dès que le secteur d'application change. Une méthodologie pertinente doit être réutilisable, ce qui implique qu'elle soit testée sur des terrains divers.

Les questions soulevées par la typologie sont nombreuses: y a-t-il lieu de distinguer des articles économiques des articles technologiques et de la presse spécialisée? Dans quels cas? Idem pour la brochure de présentation d'entreprise et la publicité adressée à des professionnels. Y a-t-il lieu de séparer la correspondance en trois rubriques (administrative, professionnelle, privée)? Est-il pertinent de séparer dictionnaires et banques de données? Comment déterminer ce que sont les ouvrages de référence?

L'autre risque serait de concevoir à la hâte une typologie par trop générale. Ce risque pourrait être écarté en procédant à une synthèse des travaux menés et en dégagant, en vue de nouvelles enquêtes, une méthodologie commune appliquée par plusieurs équipes sur des terrains différents. C'est dans cette voie que l'on pourra faire progresser la connaissance des usages concernés. Il y faudrait une volonté politique; espérons qu'elle prendra corps et que ces enquêtes ne resteront pas de simples ballons d'essai.

Mais revenons aux questions de méthodes. Rassembler des sources pour constituer un corpus soulève un problème qui a été peu évoqué: celui de leur représentativité.

1.3 Le problème de l'échantillonnage

L'évocation d'un échantillon représentatif est spécifique à l'équipe de Rennes. Ailleurs, où l'on a disposé d'une main d'œuvre plus réduite, la représentativité est moins présente.

La question sous-jacente, illustrée par l'équipe de Daniel

Gouadec quand il constitue un «échantillon représentatif des énoncés se rapportant à l'informatique auxquels est soumis l'individu «moyen» informatique», est celle de la pertinence du corpus. En effet, rassembler et dépouiller des documents qui restent non consultés ne risque pas de nous apprendre grand chose sur l'usage réel. Or c'est bien là que le bât blesse, particulièrement en matière de francisation où l'on sait qu'il convient de distinguer la francisation sur le papier de la «francisation réelle et durable qui correspondrait à l'*utilisation effective du français*» (Loubier 1993: 68).

On peut mettre en parallèle la démarche développée par Daniel Gouadec et celle proposée par Louis Guespin, l'équipe rouennaise sélectionnant les items de son corpus en vertu de leur rôle glottopolitique (cf. Gaudin 1994b). Il s'agit en fait d'ouvrages de référence, qu'ils soient ou non normatifs (dictionnaires ou manuels). Les dictionnaires présentent un modèle des pratiques langagières. Ils relèvent d'une attitude métalinguistique et sont intéressants en tant que témoignages écrits consignants des usages sélectionnés et promus au rang de norme. Pour leur part, les manuels ne possèdent pas cette vocation normative mais ils influencent l'usage par le poids que leur confère leur statut d'ouvrage de référence. Et, contrairement aux premiers, nous savons qu'ils sont effectivement utilisés par les locuteurs qui construisent la science et son discours.

Il s'agit là d'un critère différent mais qui témoigne d'une nécessité de trouver des critères de pertinence des corpus. La question de l'échantillon représentatif relèverait, idéalement, d'une approche inspirée des principes de l'ethnographie de la parole, fondée sur une observation participante, ce qui suppose de mener des investigations sur un temps

relativement long et nécessite des moyens.

2 Enquêtes, entretiens et questionnaires

L'oral pose de façon spécifique la question de la méthodologie d'enquête. Cette question, classique en sciences sociales (Blanchet 1992, Singly 1992), tient une place importante dans la recherche en sociolinguistique. Concernant le choix des canaux, il est à noter quand les enquêtes ont été menées en face à face; nul n'a songé à pratiquer des enquêtes par téléphone: une telle exclusion semblait aller de soi. Parmi l'ensemble de ces enquêtes, nous distinguerons les entretiens et les questionnaires.

Pour les premiers, nous notons une autre convergence concernant le type d'entretiens effectués; tous sont semi-directifs. Cela s'explique par le fait que cette méthode est appropriée au recueil de données qualitatives et permet de recueillir des informations sur la façon dont un locuteur assume son discours. Aucun entretien n'est mené de façon non-directive. Il n'a pas non plus été envisagé de mener des entretiens de groupe, technique difficile à mettre en œuvre, mais qui pourrait donner des résultats intéressants et mettre en lumière des divergences dans les pratiques langagières d'un milieu de travail.

Les questionnaires, constitués de questions pré-établies, ont été privilégiés. Ceci pourrait étonner dans la mesure où ils sont particulièrement adaptés au recueil de données quantitatives très importantes. Mais leur pertinence réside ici dans la comparabilité des réponses: ils permettent d'obtenir des résultats chiffrés. Cependant, il ne faut pas oublier que la comparabilité se situe du côté des seuls émetteurs. C'est à dire que seul l'intervieweur pose une

même question à laquelle il attribue un sens invariable, chaque locuteur en appréhende l'énoncé de façon particulière: le sens n'est pas un donné mais un construit. Mais cette objection, de caractère général, peut être dissipée en prenant en compte l'homogénéité des personnes interrogées. Reste toutefois le fait que le questionnaire est clos et favorise le recueil de réponses stéréotypées. Il importe donc que son élaboration soit bien adaptée à l'objet de la recherche.

3 L'oral

Concernant l'oral, on peut, dans les travaux menés, opposer deux attitudes méthodologiques, selon que l'on vise le recueil d'attestations d'emploi, ou de déclarations d'utilisation.

3.1 Attitudes et comportements

La première considère l'oral et l'écrit de la même façon: il s'agit, pour évaluer l'implantation, de rechercher des attestations. Elle vise le recensement et l'étude d'emplois en situation plus ou moins spontanée. La seconde démarche recherche les attitudes et sentiments linguistiques. Elle s'intéresse aux opinions plus qu'aux attestations. Les deux démarches possèdent leur pertinence:

– L'entretien semi-directif permet mieux d'appréhender l'usage effectif, la disponibilité des vocables et les satellites qui les entourent, par exemple les paronymes dans les reformulations.

– L'enquête épi- et métalinguistique permet de collecter des éléments sur l'acceptation des termes et sur la perception de leur usage.

Quel rapport peut-on poser entre l'acceptation, caractérisant le discours métalinguistique, et l'implantation

qui, selon nous, ne relève que de l'usage? Il est clair que l'acceptation des termes favorise leur implantation, et peut-être, mais cela reste à démontrer, la reflète-t-elle. Mais évaluer l'acceptation du stock lexical ne revient nullement à en évaluer l'implantation. Non seulement il s'agit de ne pas confondre les pratiques langagières et leurs représentations, mais il entre dans ces dernières une grande part d'idéologie linguistique. Et l'on peut d'ailleurs imaginer des effets de purisme – une des formes de l'idéologie linguistique – qui conduiraient à minorer l'usage d'un terme effectivement employé. Auquel cas, une sur-norme viendrait déformer la perception de l'usage réel. Toutefois, de tels cas ne sont pas apparus clairement dans les enquêtes.

Rappelons que les nombreuses études menées au Québec montrent que «les opinions sont presque toujours nettement favorables au français, alors que les comportements traduisent tout le prestige dévolu à l'anglais» (Loubier 1993: 84). Les situations ne sont pas identiques, loin s'en faut, mais il y a lieu de garder présent à l'esprit la différence entre opinions et comportements, les premiers ne reflétant pas fidèlement les seconds.

Ceci posé, il est intéressant d'observer la typologie toulousaine qui distingue dix situations orales, de la conférence à l'émission. Cette typologie pourrait être utilement testée sur des corpus d'enregistrements. Mais on retrouve ici deux degrés de pertinence différents: les situations peuvent être contrastées pour dépister des différences d'intentions de communiquer: «que diriez-vous en situation de...?». C'est ici leur objet. Elles peuvent s'avérer pertinentes au niveau des représentations mais ne pas l'être autant au regard des pratiques langagières effectives.

En outre, si l'on propose des catégories *a priori* différentes, on

obtient des réponses qui vont valider les catégories créées. Ce biais méthodologique a été mis en évidence dans les travaux consacrés aux sondages, par exemple ceux de Jeannine Richard-Zappella (1991) montrant que les sondages tendent en fait à construire une opinion qui ne leur préexiste pas nécessairement. La problématique relève donc de la production de réponses à partir de catégories pré-construites. On aura donc intérêt à ne tenir compte que des différences de résultats très significatives et peut-être à se méfier des catégories trop proches (briefings vs conversations spontanées avec des spécialistes, ou non) dont la distinction risque de n'être qu'un artefact résultant du protocole de recherche mis en œuvre.

3.2 Emploi et connaissance

Autre opposition fructueuse, l'équipe lyonnaise distingue d'emblée l'emploi et la connaissance. L'emploi est recensable directement. Pour l'oral, c'est l'entretien semi-directif qui permet de «rassembler des informations sur la fréquence d'emploi du terme, subjectivement estimée par les enquêtés». La connaissance renvoie à une approche plus fine nécessitant des «stratégies d'accès permettant d'appréhender le niveau de familiarité avec le terme». La démarche est ici conceptuelle, la définition servant de stimulus pour l'obtention du terme français, le terme anglais servant de stimulus second en cas d'échec, le terme français étant alors retrouvé. S'il n'est pas donné, il est alors proposé à l'interviewé et si celui-ci ne le reconnaît pas, le terme français est alors réputé inconnu.

On voit que dans ce dernier cas de figure, un terme peut être reconnu, mais pas du tout utilisé. Il peut alors faire partie d'un lexique virtuel, certaines propositions officielles étant

apparues comme des mots fantômes. C'est le problème de l'interférence de la «francisation sur la papier». On glisse alors de la problématique de l'implantation à celle de l'apparition, le problème sous-jacent étant celui de la mémoire lexicale. Ajoutons que l'usage d'un terme retrouvé peut être très limité, comme c'est le cas des officialismes présents uniquement dans les documents officiels, par exemple ceux du Conseil supérieur de l'audiovisuel concernant le vocabulaire de l'audiovisuel.

En outre, il conviendrait de nuancer les résultats selon le degré de prévisibilité du terme français 1. par rapport à la définition, s'il est morphologiquement motivé («réceptif dont le contenu absorbe certains composants de l'air expiré»: absorbeur, «relatif au cardia»: *cardial*), 2. par rapport au terme anglais si les deux sont très proches (*deletion* francisé en *déléition*, *trapping* francisé en *trappage*).

L'enquête sur le sentiment linguistique a été également pratiquée par Michel Chansou, l'entretien de l'enquêteur avec l'enquêté faisant suite à un envoi d'un questionnaire proposant la liste des termes officiels et trois possibilités de réponses:

1. Vous utilisez ce terme souvent ou d'une façon habituelle;

2. Vous l'utilisez parfois (dans ce cas, vous pouvez noter dans quelle situation: cours, notice administrative, note technique, emploi de substitution, etc.);

3. Vous ne l'utilisez jamais ou rarement.

Ici encore, on peut souligner la grande confiance qui est faite en la conscience linguistique des locuteurs. La visée de l'auteur du questionnaire est de «faire apparaître les motifs qui entraînent l'acceptation ou le rejet des termes recommandés et connaître les réactions d'un certain nombre de locuteurs vis-à-vis de l'action menée

par les pouvoirs publics en faveur de la langue».

En fait, cette enquête, initialement tournée vers le recueil de jugements, permet parfois au maître d'œuvre de recueillir des énoncés plus proches des pratiques langagières que de la seule consignation d'opinions. En effet, à propos des discours tenus sur les motivations des termes, Michel Chansou a cette remarque intéressante : «Ainsi, plus on s'attache à observer des réalisations individuelles de discours en pénétrant dans des domaines techniques spécialisés, plus on a l'impression de s'éloigner des perspectives – très générales – de la normalisation terminologique». C'est qu'en fait, la pratique de l'entretien complémentaire au questionnaire, qui semble se ranger dans la catégorie des semi-directifs, permet de repérer des stratégies individuelles d'appropriation, ou de rejet, des termes qui font apparaître des raisons diverses : linguistiques (effets de système), sociolinguistiques (liées à la communauté d'appartenance) ou psycholinguistiques (perceptions individuelles).

Ce que révèle la diversité des motivations des termes et des concepts individuels qui leur sont attachés, ce sont essentiellement trois facteurs :

1. Les facteurs sociolinguistiques se traduisent par la peur de ne pas être accepté («je vais me faire fiché de moi»).

2. La force de facteurs intra-systémiques (les discours sur *cadreur*, vs *caméraman*, sont liés à son statut de nom d'agent : «le cadreur est chargé de cadrer, il choisit les cadres, le caméraman réalise les prises de vues»), *souffleur* n'est pas senti comme transférable dans le groupe visé en *télésoffleur* pour *téléprompteur*, à

cause de l'opposition /humain/ vs /concret/;

3. La variété des pratiques individuelles (utilisation critique péjorative de *scoop*, face à *exclusivité*).

L'ensemble des renseignements collectés dans ce type d'enquête peut s'avérer précieux pour recenser des moyens d'action, des pistes pour modifier l'usage. Dans le cas du travail mené sur le vocabulaire de la publicité et de l'audiovisuel, il ressort nettement qu'à l'action voyante et hiérarchique doit être préférée une «incitation indirecte», la presse spécialisée étant, là encore, donnée en exemple comme support.

3.3 Conséquences de l'interférence de codes

Il n'y a guère que dans l'enquête rouennaise que sont recherchés les effets de l'interférence de codes sur les pratiques langagières. Dans la conception du questionnaire, une partie était réservée aux différences terminologiques entre le lieu d'étude et le lieu d'exercice professionnel. Les interviewés avaient été sélectionnés en fonction, notamment, du fait qu'ils avaient changé d'université lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, ceci afin de rechercher une éventuelle variation entre les institutions. C'est ainsi qu'a été repéré l'usage d'*entretoise*, employé à l'Université de Strasbourg, pour traduire *spacer* au lieu d'*espaceur*, terme officiel, très peu usité.

Outre cette différence diatopique, l'enquête a permis de mettre en lumière des conséquences conceptuelles de la concurrence des dénominations, conséquences que nous avons renvoyées à une insécurité cognitive découlant de l'insécurité linguistique née du bilinguisme professionnel des enseignants chercheurs (exemple de *recombinant* et *recombiné*, emprunt et traduction distingués dans une thèse). Il pourrait

être fructueux de chercher à repérer quels dysfonctionnements peuvent résulter de cet état de choses dans les diverses sphères d'activité. Un tel objectif a bien sûr des conséquences sur la méthodologie à adopter : des faits ne sont repérés que si l'on s'en est donné préalablement les moyens.

Et c'est là que pourrait buter tout effort d'harmonisation des méthodologies, car il s'agirait alors d'harmoniser également les finalités précises de ce type d'enquêtes.

4 Propositions

Les propositions que l'on peut émettre après un si rapide parcours sont nécessairement de portée limitée. Elles vont dans deux directions.

D'une part, il importerait de bien distinguer :

1. L'écrit et l'oral ;
2. Les sentiments linguistiques et les pratiques langagières.

Les quatre types d'investigations sont toutes à mener, mais il serait intéressant que les analyses permettent de jeter des ponts entre les niveaux : contraste entre écrit et oral, qui nécessitent sans doute des mesures glottopolitiques différentes (équipement, diffusion, intervention), liens à établir entre les attitudes et les comportements (dans quelle mesure se recourent-ils et où se situent les contradictions?).

D'autre part, concernant la finalité des études, le travail sur l'implantation ne devrait pas être séparé d'une étude diagnostique portant sur le corpus lui-même. On a vu que les équipes étaient, de fait, conduites à pratiquer cette évaluation. Mais également, évaluer l'implantation ne rime guère si l'on ne se préoccupe pas dans le même temps de mieux connaître les types de perturbations qu'induit la présence massive de l'anglais. Il est des secteurs dans lesquels le bilinguisme

professionnel est fonctionnel et ne pose pas de problème. Dans d'autres cas, des besoins sociaux existent qui restent méconnus. Il faut donc adopter des positions souples, pratiques et soucieuses des réalités langagières, et non plus du seul niveau symbolique – qui ne doit pas être méconnu. Mieux connaître les usages des termes ne peut être séparé de mieux décrire les usages réels pour, à terme, intervenir de façon plus pertinente, c'est-à-dire plus efficace.

C'est à ce niveau que les finalités peuvent être discutées, dans la mesure où elles conditionnent très largement le protocole de recherche qui serait partagé par les chercheurs concernés. Et à ce niveau de la réflexion, il faut mentionner le fait que la commande portait sur l'implantation de termes officiels et que le concept même d'implantation reste aujourd'hui très flou et nécessite d'être travaillé.

Cela nécessite une prise en charge par les terminologues attachés à ces questions des apports de la sociolinguistique et un travail de synthèse des expériences menées jusqu'ici. Les problèmes de méthodes sont ici centraux – elles sont au cœur des problèmes posés par les politiques terminologiques, qu'il s'agisse de leur mise en œuvre aussi bien que de leur évaluation. Mais la spécificité de l'évaluation réside dans le fait que les méthodes à dégager devront être réutilisables pour d'autres langues, notamment les langues partenaires du français dans la francophonie.

Il reste donc à espérer que les résultats des travaux encouragés ou impulsés, notamment, par les institutions francophones en charge des politiques linguistiques et des échanges scientifiques nous permettent, dans les années à venir, d'accroître nos connaissances en matière d'implantation. À défaut, les actions de politique linguistique resteraient ignorantes des conditions de possibilité de leur succès, ce qui, à

terme, ferait le lit du libéralisme linguistique.

*François Gaudin,
Valérie Delavigne,
Ura CNRS 1164,
Université de Rouen.*

Bibliographie

BAUDET (Jean-Claude), 1991 : «Éditologie et sociolinguistique», dans *Terminologie et sociolinguistique, Cahiers de linguistique sociale*, n°18, pp. 81-99.

BAUDET (Jean-Claude), 1995 : «Éditologie: une sociolinguistique de la science», dans Gaudin (1995 b: 216-223).

BLANCHET (Alain) et GOTMAN (Anne), 1992 : *Enquête et ses méthodes: l'entretien*, Paris, Nathan, (collection 128).

BOUTET (Josiane) *et alii*, 1993 : *Les écrits au travail*, Réseau langage et travail.

DELAVIGNE (Valérie) et GAUDIN (François), (éd.), 1994 : *Implantation des termes officiels. Actes du séminaire* (Rouen, décembre 1993), dans *Terminologies nouvelles*, n°12.

GAUDIN (François), 1994a : «L'insécurité linguistique des scientifiques. À propos d'une enquête socioterminologique», dans *Cahiers de lexicologie*, n°65, p. 47-58.

GAUDIN (François), 1994b : «De la francisation à l'insécurité linguistique», dans Delavigne et Gaudin (1995 : 67-72).

GAUDIN (François), 1995 : «Socioterminologie: positions théoriques et problèmes de méthode», *Présence francophone*, n°47, p. 37-51.

GAUDIN (François) (dir), 1995b : *Usages sociaux des termes: théories et terrains*, dans *Meta*, vol. 40, n°2, juin 1995, p. 193-329.

GAUDIN (François) et GUESPIN (Louis), 1993 : «Une enquête socioterminologique: étude d'impact des arrêtés ministériels», dans *Actes du XV^e congrès international des linguistes*, vol.

4, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 61-64.

LOUBIER (Christine), 1993 : «L'implantation du français comme langue du travail au Québec: vers un processus de changement linguistique planifié», dans Martin et Loubier (1993: 57-133).

MARTIN (André) et LOUBIER (Christine), 1993 : *L'implantation du français. Actualisation d'un changement planifié*, Québec, éd. O.L.F.

RICHARD-ZAPPELLA (Jeannine), 1991 : «Mise en mots et sondages d'opinion: les questions en question», dans *Langage et société*, n°55, p. 41-56.

SINGLY (François de), 1992 : *Enquête et ses méthodes: le questionnaire*, Paris, Nathan, collection 128.

Traitement de données pour une détermination de degré d'implantabilité

À partir d'une table de données obtenue après enquête auprès de deux groupes d'experts dans le domaine de la télé-détection aérospatiale, il semble possible de mettre en évidence un indice d'implantabilité en établissant des rapports entre les divers indicateurs : indicateur d'utilisation (U), indicateur d'hésitation (H), indicateur de rejet (R).

Si $U > R$ le vocable paraît acceptable/accepté ; si U/R tend vers 0, un constat de refus peut être établi.

Une zone d'incertitude s'ouvre dès lors que U/R tend vers 1, le vocable n'est ni accepté ni rejeté ; si U/R tend vers $+\infty$, le vocable sera considéré en voie d'implantation à condition que H reste faible. En calculant $U/R+H$, on peut rendre compte du degré de résistance du vocable.

L'étude menée à partir des données issues d'un premier groupe d'experts doit être confrontée aux réponses d'un ou d'autres groupe(s) d'experts.

Termes-clés :

Télé-détection aérospatiale, implantation / non implantation, degré d'implantabilité, zone d'incertitude, zone de fluctuation orientée, degré de résistance du vocable.

Dans le cadre du Centre de linguistique et de dialectologie (Clid), une étude à base d'enquête a été conduite en 1992, mettant en évidence un ensemble de données (Rouges-Martinez 1992 ; Rouges-Martinez et Fossat 1994) qui révèle qu'une terminologie très structurée comme celle de la Télé-détection aérospatiale n'obéit pas à un schéma d'implantation unique et homogène mais que le processus d'implantation d'une terminologie déroule des scénarios multiples.

Le terme d'*implantation terminologique* fait référence à une vision du processus achevé d'implantation d'un vocable. Quand on ne peut pas conclure à l'implantation d'un vocable, c'est qu'il se situe dans une zone d'incertitude entre l'implantation et la non implantation terminologique. Pour aborder cette zone d'incertitude, nous avons opté pour un système de calculs à partir de la mise en rapport de certains indices ; les résultats obtenus nous permettent de mettre en avant divers degrés d'implantabilité.

1 Tables de données

Deux groupes d'informateurs ont été sollicités dans le domaine de la télé-détection aérospatiale :

– Le premier groupe est constitué de responsables de formation ou de recherche ;

– Le deuxième groupe est constitué de spécialistes de la discipline impliqués dans l'élaboration et la diffusion des produits de la télé-détection.

Nous les avons interrogés sur un ensemble de termes. Trois types de réponses étaient attendus ;

– Le vocable est déclaré connu et utilisé, il sera assorti d'un indicateur d'acceptation ;

– Le vocable est déclaré mal connu et peu ou pas utilisé, il sera assorti d'un indicateur de refus ;

– Le vocable est déclaré peu employé et le locuteur hésite quand il s'agit de préciser dans quelles conditions d'énonciation il y a recours ; il sera assorti d'un indicateur d'hésitation.

Ces trois indicateurs (U, R, H) sont reportés dans les tableaux numérotés de 1 à 4 ; les valeurs qui sont exprimées dans les colonnes correspondent au nombre d'occurrences où le terme a été déclaré utilisé, rejeté, non activé spontanément (dans le cas de l'hésitation) par les interlocuteurs. Ces valeurs sont des valeurs relatives ; en effet, potentiellement, les interlocuteurs formation-recherche (au nombre de 12) pouvaient déclarer utiliser le terme, le rejeter ou hésiter sur ce terme dans l'ensemble des situations de communication (22) soit 264 possibilités d'occurrences ; de même, du côté des interlocuteurs professionnels (8), il y avait potentiellement parlant 176 possibilités d'occurrences.

2 Corrélation des fréquences d'occurrences

Considérons trois réels non nuls x , y , z tels que x représente la fréquence d'occurrences de l'utilisation, y la fréquence d'occurrences du refus et z la fréquence d'occurrences de l'hésitation.

Si $x > y$, le vocable paraît acceptable mais il reste à savoir dans quelle mesure il est accepté.

Si le rapport $\frac{x}{y}$ tend vers 1, le vocable ne sera ni refusé, ni accepté. Deux hypothèses sont alors envisageables : soit le vocable est en phase d'implantation parce qu'il est récent ou parce qu'il n'a pas d'équivalent réel, soit il est fortement concurrencé par un substitut et nous le considérerons en phase de rejet.

Par ailleurs, dans un tel cas, il sera intéressant de mesurer le degré d'implantation probable du substitut dominant.

Si le rapport $\frac{x}{y}$ tend vers $+\infty$, le vocable sera dit implanté si la fréquence d'occurrences de l'hésitation reste faible. En effet, si z est trop petit pour que le rapport $\frac{x}{z}$ tende vers 1, il est suffisamment grand pour indiquer un seuil fréquentiel significatif.

Lorsque z devient significatif, un ou plusieurs substituts apparaissent. Le vocable est en concurrence avec un ou plusieurs substituts possibles. La première hypothèse voudrait que le vocable «résiste» au(x) substitut(s). En réalité, parmi un ensemble de substituts, il n'existe pas un substitut vraiment dominant. L'un d'entre eux est en pseudo-phase d'implantation. Le vocable de base résiste. Il tendra vers l'abandon dès que le substitut dominant sera reconnu et par conséquent en phase d'implantation.

Tableau n°1 : Relevé des données concernant les interlocuteurs professionnels

Vocables	Utilisation	Refus	Hésitation	$\frac{U}{R}$	$\frac{U}{(R+H)}$
<i>bande spectrale</i>	159	4	12	39,75	9,938
<i>canal spectral</i>	63	13	7	4,846	3,15
<i>capteur</i>	165	1	6	165	23,571
<i>chatoiement</i>	21	51	43	0,412	0,223
<i>cible</i>	129	1	30	129	4,161
<i>classification dirigée</i>	29	25	9	1,16	0,853
<i>classification non dirigée</i>	17	25	10	0,68	0,486
<i>composition colorée</i>	142	21	9	6,762	4,733
<i>détecteur</i>	168	1	7	168	21
<i>déversement radar</i>	24	50	73	0,48	0,195
<i>donnée brute</i>	168	1	7	168	21
<i>donnée d'apprentissage</i>	107	51	7	2,098	1,845
<i>donnée de terrain</i>	162	2	8	81	16,2
<i>donnée géocodée</i>	158	4	14	39,5	8,778
<i>donnée image</i>	115	24	8	4,792	3,594
<i>équidensité colorée</i>	109	27	9	4,037	3,028
<i>fausse couleur</i>	138	2	7	69	15,333
<i>filtrage numérique</i>	125	14	19	8,929	3,788
<i>fouillis d'échos</i>	14	39	66	0,359	0,133
<i>hyperfréquence</i>	152	2	9	76	13,818
<i>imagerie</i>	165	1	10	165	15
<i>imagette</i>	129	1	16	129	7,588
<i>image chronoséquentielle</i>	0	33	50	0	0
<i>image d'écran</i>	103	24	13	4,292	2,784
<i>image diachronique</i>	49	58	43	0,845	0,485
<i>image filtrée</i>	154	13	9	11,846	7
<i>image prétraitée</i>	155	11	10	14,091	7,381
<i>image radar</i>	170	1	5	170	28,333
<i>image satellite</i>	164	1	3	164	41
<i>indice de végétation</i>	128	8	7	16	8,533
<i>infrarouge couleur</i>	143	3	9	47,667	11,917
<i>ligne de balayage</i>	142	5	8	28,4	10,923
<i>lobe d'antenne</i>	113	13	40	8,692	2,132
<i>mosaïque</i>	166	4	6	41,5	16,6
<i>numérisation</i>	167	2	7	83,5	18,556
<i>orthophotoplan</i>	83	33	7	2,515	2,075
<i>pas d'échantillonnage</i>	162	4	10	40,5	11,571
<i>pixel</i>	162	5	9	32,4	11,571

Tableau n°2 : Relevé des données concernant les interlocuteurs professionnels

Vocables	Utilisation	Refus	Hésitation	$\frac{U}{R}$	$\frac{U}{(R+H)}$
<i>rabattement radar</i>	17	48	77	0,354	0,136
<i>radargraphie</i>	40	53	33	0,755	0,465
<i>radiomètre</i>	164	4	8	41	13,667
<i>rayonnement électromagnétique</i>	165	0	11	-	15
<i>réalité de terrain</i>	41	23	8	1,783	1,323
<i>réflectance</i>	161	7	8	23	10,733
<i>pouvoir de résolution</i>	130	9	5	14,444	9,286
<i>retrodiffusion</i>	137	31	8	4,419	3,513
<i>scanner</i>	96	1	5	96	16
<i>scène</i>	169	2	5	84,5	24,143
<i>segment de données</i>	104	24	18	4,333	2,476
<i>signature spectrale</i>	158	9	9	17,556	8,778
<i>spatiocarte</i>	142	19	15	7,474	4,176
<i>tachè</i>	2	23	48	0,087	0,028
<i>thermographie</i>	140	11	25	12,727	3,889
<i>trace de satellite</i>	168	0	8	-	21
<i>traitement d'image numérique</i>	118	0	8	-	14,75
<i>vérité-terrain</i>	127	23	4	5,522	4,704
<i>zone d'apprentissage</i>	102	27	17	3,778	2,318
<i>zone d'essai</i>	41	53	19	0,774	0,569
<i>zone d'entraînement</i>	47	66	6	0,712	0,653

Lorsque $x < y$ le rapport $\frac{x}{y}$ tend vers 0. Le refus est catégorique. Le vocable n'est pas assimilé par les informateurs; l'étude de l'implantation se dirigera vers les substituts existants.

À l'issue de ce dégrossissement, les phases d'implantation, de résistance et/ou de rejet sont en partie définies. La seconde étape du travail consiste, à présent, à calculer un indice d'association du vocable à la phase d'implantation. Cet indice d'association déterminerait le degré d'implantabilité du vocable.

Lorsque nous calculons $\frac{x}{(y+z)}$ nous pouvons rendre compte du degré d'implantation, voire du degré de résistance du vocable. Cette opération sera l'indice d'association du vocable à la phase d'implantation ou de non implantation du vocable.

Il doit être le paramètre décisif dans la mesure du degré d'implantabilité.

Dans la détermination du degré d'implantabilité, il importe d'observer les indices $\frac{U}{R}$ et $\frac{U}{(R+H)}$.

Pour le vocable *classification dirigée*, le quotient $\frac{U}{R} = 1,16$ (tableau n°1) montre un vocable implanté. Or, l'indice $\frac{U}{(R+H)} = 0,85$ est contradictoire : le vocable ne serait pas implanté, mais en phase d'implantation et il pourrait être en concurrence avec un ou plusieurs substituts.

Dans le cas des vocables *zone d'essai* et *zone d'entraînement*, le quotient $\frac{U}{(R+H)}$ précise le degré d'implantabilité. La phase d'implantation de ces vocables paraît délicate; nous serions tentés de porter un diagnostic de résistance à l'égard des vocables.

Jusqu'à présent, nous avons discuté la notion d'implantabilité d'un vocable à l'intérieur d'un groupe d'individus bien défini. Maintenant, la question est de savoir s'il est possible de déterminer le degré d'implantabilité d'un même vocable en conjugant les données issues de plusieurs groupes?

Considérons quelques vocables dans nos deux groupes.

(voir tableau 5 page 20)

A priori, il existe une corrélation entre les deux groupes. Cependant, nous constatons, d'une manière générale, que les vocables « bien implantés » dans le groupe interlocuteurs professionnels ont un degré d'implantation moindre dans le groupe formation/recherche.

Ce constat marque la dominance d'un groupe dans la détermination de l'implantation d'un vocable. En admettant que nous ayons un groupe dit *majeur* dans le niveau d'implantation d'un vocable et un groupe dit *mineur* dans le niveau d'implantation de ce même vocable, pouvons-nous affirmer que le groupe majeur influence le groupe mineur?

Cette hypothèse supposerait une étroite relation entre les deux groupes. Elle impliquerait des interactions langagières véhiculant une fluctuation de détermination du degré d'implantation.

Si à l'inverse, il n'existait pas d'interaction langagière entre les deux groupes, la différence de degré d'implantation d'un même vocable entre les deux groupes mettrait en évidence des caractéristiques intrinsèques à chaque catégorie socio-professionnelle.

Dans ce cas, l'étude des groupes devrait comporter une description des concepts de chaque vocable afin de comprendre et de cerner les préférences de chaque groupe.

Tableau n°3 : Relevé des données concernant les interlocuteurs formation / recherche

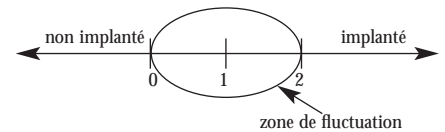
Vocables	Utilisation	Refus	Hésitation	$\frac{U}{R}$	$\frac{U}{(R+H)}$
<i>bande spectrale</i>	227	228	24	0,996	0,901
<i>canal spectral</i>	41	70	47	0,586	0,35
<i>capteur</i>	227	232	23	0,978	0,89
<i>chatolement</i>	5	84	87	0,06	0,029
<i>cible</i>	135	161	64	0,839	0,6
<i>classification dirigée</i>	63	70	25	0,9	0,663
<i>classification non dirigée</i>	216	224	24	0,964	0,871
<i>composition colorée</i>	235	235	24	1	0,907
<i>détecteur</i>	216	226	25	0,956	0,861
<i>déversement radar</i>	12	47	151	0,255	0,061
<i>donnée brute</i>	206	221	30	0,932	0,821
<i>donnée d'apprentissage</i>	109	135	48	0,807	0,596
<i>donnée de terrain</i>	197	220	25	0,895	0,804
<i>donnée géocodée</i>	145	184	51	0,788	0,617
<i>donnée image</i>	113	134	35	0,843	0,669
<i>équidensité colorée</i>	135	175	53	0,771	0,592
<i>fausse couleur</i>	219	230	28	0,952	0,849
<i>filtrage numérique</i>	158	19	49	8,316	2,324
<i>fouillis d'échos</i>	10	86	128	0,116	0,047
<i>hyperfréquence</i>	156	31	35	5,032	2,364
<i>imagerie</i>	184	15	29	12,267	4,182
<i>imagette</i>	165	27	34	6,111	2,705
<i>image chronoséquentielle</i>	24	74	57	0,324	0,183
<i>image d'écran</i>	80	87	26	0,92	0,708
<i>image diachronique</i>	84	127	25	0,661	0,553
<i>image filtrée</i>	203	35	25	5,8	3,383
<i>image prétraitée</i>	224	11	25	20,364	6,222
<i>image radar</i>	225	8	31	28,125	5,769
<i>image satellite</i>	219	2	22	109,5	9,125
<i>indice de végétation</i>	223	11	23	20,273	6,559
<i>infrarouge couleur</i>	234	3	22	78	9,36
<i>ligne de balayage</i>	130	34	68	3,824	1,275
<i>lobe d'antenne</i>	91	37	124	2,459	0,565
<i>mosaïque</i>	212	23	24	9,217	4,511
<i>numérisation</i>	207	6	47	34,5	3,906
<i>orthophotoplan</i>	84	53	77	1,585	0,646
<i>pas d'échantillonnage</i>	177	18	68	9,833	2,058

L'implantation terminologique nécessiterait une étude sur deux plans: l'un consisterait à déterminer un degré d'implantabilité dans chaque groupe, le second établirait les interrelations entre les groupes.

3 Conclusion

La détermination du degré d'implantabilité d'un vocable nécessite le calcul de plusieurs indices d'association du vocable au(x) groupe(s) d'informateurs.

Ces indices échelonnent l'implantabilité d'un vocable dans la zone d'incertitude. De ce fait, la zone d'incertitude devient une zone de fluctuation orientée:



Certains termes révèlent, à l'aide de cette approche, un profil qui comporte déjà quelques composantes d'un profil d'implantation (zone comprise entre 1 et 2); d'autres termes, au contraire, manifestent un profil qui d'emblée laisse présager de grandes difficultés à l'implantation (zone comprise entre 1 et 0).

Des études portant sur ces deux groupes de termes, avec pour objectif de mettre en évidence les traits spécifiques des unités de l'un et l'autre, apporteraient des données linguistiques et extralinguistiques qui pourraient être sollicitées dans les opérations de primo désignation.

*Ch. Langard, J. Rouges-Martinez,
Centre de linguistique et de
dialectologie,
Université de Toulouse-le-Mirail,
France*

Bibliographie

Rouges-Martinez (J.), 1992: *Rapport final du programme de recherches sur l'implantation terminologique dans le domaine de la télédétection aérospatiale*, Paris, DGLF.

Rouges-Martinez (J.) et Fossat (J.-L.), 1994: « Implantation terminologique en télédétection aérospatiale: méthodologie et mesures », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 123-135.

Tableau n° 4 : Relevé des données concernant les interlocuteurs formation / recherche

Vocables	Utilisation	Refus	Hésitation	$\frac{U}{R}$	$\frac{U}{(R+H)}$
<i>pixel</i>	239	1	24	239	9,56
<i>rabattement radar</i>	22	83	158	0,265	0,09
<i>radargraphie</i>	25	76	131	0,329	0,12
<i>radiomètre</i>	229	14	21	16,357	6,54
<i>rayonnement électromagnétique</i>	214	28	20	7,643	4,46
<i>réalité de terrain</i>	126	53	25	2,377	1,62
<i>réflectance</i>	232	4	24	58	8,29
<i>pouvoir de résolution</i>	222	3	28	74	7,16
<i>retrodiffusion</i>	194	27	37	7,185	3,03
<i>scanner</i>	121	30	28	4,033	2,09
<i>scène</i>	218	22	23	9,909	4,84
<i>segment de données</i>	82	130	49	0,631	0,46
<i>signature spectrale</i>	237	3	24	79	8,78
<i>spatiocarte</i>	193	41	30	4,707	2,72
<i>tachèle</i>	14	46	70	0,304	0,12
<i>signature spectrale</i>	237	3	24	79	8,78
<i>spatiocarte</i>	193	41	30	4,707	2,72
<i>tachèle</i>	14	46	70	0,304	0,12
<i>thermographie</i>	199	17	42	11,706	3,37
<i>trace de satellite</i>	191	29	28	6,586	3,35
<i>traitement d'image numérique</i>	216	9	23	24	6,75
<i>vérité-terrain</i>	135	34	25	3,971	2,29

Tableau n° 5

Vocables	Interlocuteurs Professionnels		Formation Recherche	
	$\frac{U}{R}$	$\frac{U}{(R+H)}$	$\frac{U}{R}$	$\frac{U}{(R+H)}$
<i>classification dirigée</i>	1,16	0,853	0,9	0,663
<i>image diachronique</i>	0,845	0,485	0,661	0,553
<i>détecteur</i>	168	21	0,956	0,861
<i>déversement radar</i>	0,48	0,195	0,252	0,061
<i>donnée brute</i>	168	21	0,932	0,821
<i>donnée d'apprentissage</i>	2,098	1,845	0,807	0,596
<i>donnée de terrain</i>	81	16,2	0,895	0,804

Méthodologie d'analyse des résultats des enquêtes d'implantation de la terminologie officielle

Ce travail concerne l'analyse des résultats des diverses enquêtes d'implantation de la DGLF. Toutes les équipes ont cherché à analyser les facteurs (linguistiques, cognitifs, sociologiques et diachroniques) influant sur l'implantation. La diversité des approches, des résultats et de leur exploitation, est liée à la diversité des interprétations du terme *implantation*. À la nature essentiellement quantitative du concept s'oppose l'aspect non-quantitatif des motifs du succès de l'implantation. Le contenu du terme *implantation* doit être étudié finement. Une synthèse méthodologique issue des diverses expériences pourra ensuite être mise en œuvre afin de préciser les moyens d'assurer une meilleure diffusion des terminologies.

Termes-clés : terminologie, implantation, enquêtes, corpus, méthodes quantitatives.

(1) Extrait de cette lettre :
« Buts recherchés :

Évaluer l'impact des décisions terminologiques de l'État contenues dans les arrêtés ministériels de terminologie ;
Proposer les mesures nécessaires pour amplifier la diffusion des termes et néologismes officiels ;
Dresser un bilan de l'action de l'État dans ce domaine ».

(2) AVP = audiovisuel et publicité. les autres domaines étudiés sont les suivants : génétique (GEN), télédétection aérospatiale (TDA), techniques d'assemblage en métallurgie aéronautique (ASS), santé et médecine (SM), informatique (INFO).

Introduction

Le travail qui nous a été confié concerne l'étape finale de l'enquête d'implantation, puisqu'il s'agit de l'analyse des résultats.

Ceci nous place dans une situation stratégique dans la mesure où c'est à ce niveau des travaux que doivent se trouver les conclusions. Or, si l'on se réfère à la lettre du 18 janvier 1991 de Monsieur Cerquiglini, Délégué général⁽¹⁾, qui constitue en quelque sorte le cahier des charges décrivant la mission qui était confiée aux diverses équipes, il apparaît bien qu'à côté de l'aspect « bilan » une composante d'ordre prospectif est évoquée. On demande en fait aux équipes de fournir des « projets » et d'indiquer des « perspectives ». Le but visé est bien de mettre en évidence des méthodes et des stratégies susceptibles de favoriser l'implantation des termes.

1 La diversité des méthodologies

Notre travail actuel peut donc être perçu comme un bilan de bilans, c'est-à-dire, si l'on est optimiste, comme une synthèse. L'optimisme, dûment escorté par la prudence, conduira à faire deux observations préalables :

– Tout d'abord, dans un cadre scientifique, une synthèse, ou un relevé de conclusions, est une activité neutre. On ne trouvera donc dans ce

travail aucun jugement de valeur sur les méthodes employées ;

– Ensuite, on fera remarquer que l'on synthétise d'autant plus efficacement que les éléments à traiter sont plus homogènes. Il nous faudra donc d'emblée envisager le degré d'homogénéité des différentes méthodologies.

Aucune méthodologie ne fut imposée *a priori*, par le cahier des charges par exemple. Faut-il le déplorer ? Nous ne le pensons pas davantage au terme de ce bilan qu'au début de la mission. La liberté laissée aux équipes a incontestablement favorisé la créativité méthodologique et a empêché toute uniformité qui n'aurait été, très vraisemblablement, que de façade.

En effet, si l'absence de règles fixées d'emblée conduit inévitablement à une grande diversité potentielle des approches, il convient de ne pas sous-estimer les éléments centrifuges qui auraient rendu très largement artificielle l'imposition d'une méthodologie unique. Nous nous contenterons de citer les principaux :

– Diversité potentielle des tâches (étude de corpus écrit, entretiens directifs, semi-directifs, etc.) ;
– Diversité des domaines et de leur structuration inhérente ;
– Diversité de la part de l'anglais dans la terminologie du domaine ;
– Diversité des niveaux de spécialisation des termes (allant de AVP⁽²⁾ dont les termes à étudier dans l'enquête sont assez peu spécialisés – cf. Chansou (1994) – à TDA dont l'échantillon fait preuve, au contraire,

d'une grande technicité – cf. Rouges-Martinez et Fossat (1994);
– Grande diversité des effectifs de termes à traiter (allant de 32 termes pour SM – cf. Thoiron *et alii* (1994) – à 381 pour GEN – cf. Gaudin (1994).

Tous ces éléments, dont les effets se combinent et se potentialisent, militent en faveur de la reconnaissance de la diversité des approches.

Bien évidemment, si l'on ajoute à la diversité méthodologique potentielle autorisée par le cahier des charges, la diversité des approches, elle-même issue de la pluralité des domaines et de leurs caractéristiques, on constate une sorte d'accumulation des facteurs centrifuges déjà évoqués. De cette accumulation naissent, inévitablement, des stratégies multiples, donc des résultats qui diffèrent par leur nature et leur mode d'interprétation.

Compte tenu du nombre relativement faible des enquêtes et de la grande liberté méthodologique laissée aux équipes, il est difficile de dégager une typologie assurée des méthodes d'enquête. On se contentera donc d'une catégorisation grossière mise en place en fonction des quelques dichotomies suivantes:

- Études mixtes (quantitatives puis qualitatives) *vs* études strictement qualitatives. Les études sur AVP et GEN appartiennent à cette dernière catégorie; les autres sont mixtes.
- Études centrées sur le terme (par exemple AVP et SM) *vs* études centrées sur le discours, qu'il s'agisse de textes ou d'entretiens (GEN par exemple). Cette distinction correspond assez bien à une opposition entre approche analytique et approche synthétique.
- Études centrées sur la concurrence avec l'anglais *vs* études centrées sur l'implantation du français. Certaines études ont donné une grande importance à la présence de termes concurrents issus de l'anglais, d'autres

se sont intéressées à l'implantation des termes français sans faire de la présence de termes anglais concurrents un élément méthodologique déterminant. Ce qui n'interdit pas d'en tenir compte dans le cadre de la discussion. À la première catégorie, appartiennent les enquêtes de AVP et SM par exemple. À la seconde, celles de ASS – cf. Gasquet et Villebrun (1994) – et TDA par exemple.

- Études sur corpus écrit *vs* études sur corpus écrit et oral. Toutes les équipes ont travaillé sur les deux types de corpus.
- Études strictement synchroniques *vs* études incluant une composante diachronique. Ainsi l'enquête SM inclut des remarques concernant le temps mis par le terme pour s'implanter, alors que d'autres équipes ont choisi de s'en tenir strictement à la synchronie.

2 Diversité de la présentation des résultats

Elle vient bien sûr de la diversité des méthodologies présentées ci-dessus.

2.1 Les méthodes de présentation non quantitatives

Les conclusions sont atteintes sans qu'ait été gardée la trace du rôle joué par les divers facteurs susceptibles de conditionner l'implantation. On peut citer parmi ces facteurs non quantifiés: les circonstances d'utilisation, la qualité des intervenants, leur niveau de spécialisation (apprentis *vs* enseignants, étudiants en médecine *vs* praticiens, généralistes *vs* spécialistes), la destination du document

(publication spécialisée, mode d'emploi, manuel, etc.).

Il existe un risque de subjectivité, surtout dans les enquêtes orales. Un biais peut être introduit, dans un sens ou dans un autre. Ainsi, lorsqu'il veut un avis sur l'emploi d'un terme, l'enquêteur peut être davantage influencé par un informateur particulièrement «convaincant» ou usant de l'argument d'autorité que par un informateur plus modestement prudent.

Quatre études sur les cinq qui portaient sur des domaines techniques et scientifiques ont recours à une présentation quantitative. Mais puisqu'une étude seulement (AVP) concernait des termes faiblement spécialisés, tels que *exclusivité* et *baladeur*, il est difficile de généraliser et de considérer qu'il peut exister un lien entre le degré de technicité d'un domaine et la méthode de présentation utilisée. On ne peut pas ignorer non plus les penchants méthodologiques et les habitudes des équipes.

2.2 Les méthodes de présentation quantitatives

On constate que ces méthodes autorisent souplesse et précision dans l'exposition.

- Elles permettent de tirer des conclusions sur le fonctionnement du terme dans les différents types de discours où il se trouve employé. Ces méthodes autorisent une présentation terme par terme, sous forme de liste de termes avec leur cotation propre (SM), ainsi qu'une présentation du discours spécialisé du domaine, avec des statistiques concernant la fréquence d'occurrence de tel terme dans tel texte (INFO – cf. Gouadec 1994).
- Ces méthodes permettent d'appliquer au terme un mode de cotation mixte. On trouve ainsi une cote relative au nombre de personnes

connaissant le terme (ASS – cf. Gasquet et Villebrun (1994: 117), TDA – cf. Rouges-Martinez et Fossat (1994: 125 sv.) et une cote donnée en fonction de la facilité de reconnaissance du terme par un sujet (SM – cf. Thoiron *et alii* (1994: 79)).

- Ces méthodes permettent d'une part la conservation de toutes les mesures utilisées (ex: COGNISPE, COGNIETU, et COGNIGEN pour SM – cf. Thoiron *et alii* (1994: 79 sv.)) et leur synthétisation (sous forme de moyennes le plus souvent) et d'autre part l'utilisation de critères multiples et interchangeables susceptibles de conduire à des classements variés. On peut ensuite,

grâce à ces classements, déterminer des catégories en fonction de seuils chiffrés *a posteriori*, ce qui met en évidence la volonté de précision de ces présentations et le désir de standardisation de la méthode.

- Pourcentages, cotes et seuils peuvent être présentés sous forme de graphiques où apparaissent plus clairement que dans les tableaux les tendances d'implantation. À cet égard le graphique TDA (cf. Rouges-Martinez et Fossat (1994: 135)) fournit un exemple particulièrement intéressant. Les données y sont présentées relativement à deux axes orthogonaux: sur l'un est repérée l'utilisation du terme, sur l'autre la

substitution du terme par des équivalents.

Nous donnons ici, en rappel, un simple aperçu du graphique établi pour TDA (schéma 1).

On propose de présenter ci-dessous, sous forme de tableau synoptique, quelques-unes des caractéristiques principales des méthodes de présentation quantitatives utilisées par les équipes. Il s'agit seulement de fixer des grandes lignes et de voir comment une équipe se situe relativement aux autres quant à sa méthodologie.

Schéma 1

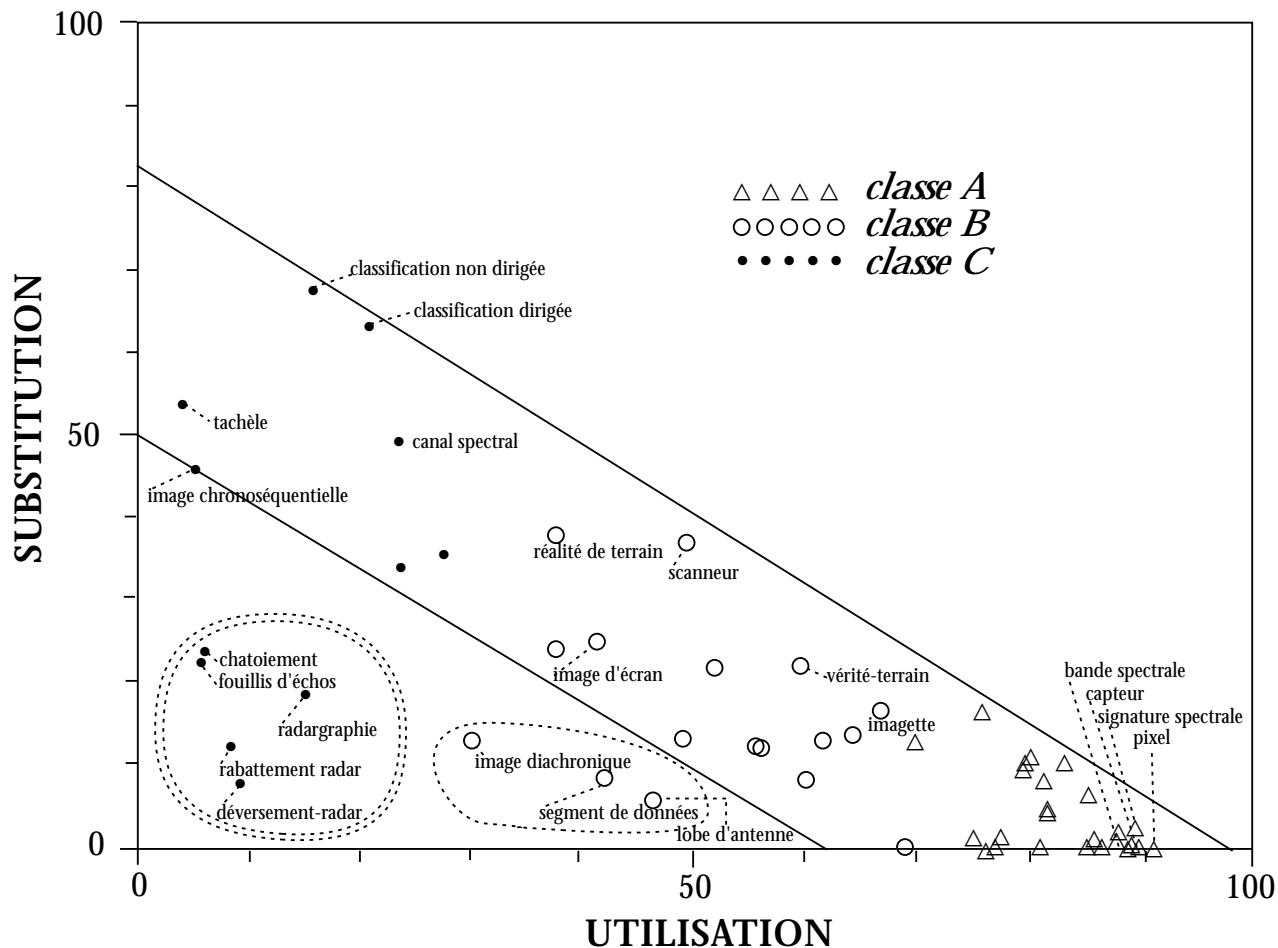


Tableau synoptique des méthodes quantitatives

DOMAINES ÉTUDIÉS	Centrage sur le terme	Centrage sur le texte	Cotation des termes	Dénombrements	Moyennes	Graphiques
SM	+	-	+	+(oral)	+	-
INFO	+	+	-	+	(+)	-
TDA	+	-	-	+	-	+
ASS	+	-	-	+	-	-

3 Élaboration des conclusions

Les méthodes utilisées par les différentes équipes conduisent à des résultats divers. Il faut toutefois relever la présence de points communs quant à l'interprétation des résultats, même si les apports spécifiques aux méthodes quantitatives ne doivent pas être sous-estimés.

3.1 Apports communs des deux types de méthodes

Par rapport au problème de l'implantation, les deux types de méthodes permettent de dresser des constats et de proposer des analyses concernant les facteurs favorables, ou défavorables, à l'implantation.

S'agissant des constats, on pourra, quel que soit le type de méthode employée, répondre à un ensemble de questions que nous synthétisons dans la série suivante :

- Le terme est-il bien implanté, plus ou moins bien implanté, ou mal implanté?
- S'il est bien implanté, dans quel public? dans quel type de documents?
- Quel est le niveau de technicité de ces documents?
- Quel est le niveau de spécialisation des enquêtés?

On observera que ces questions sont primordiales compte tenu de l'objectif de l'enquête et qu'il eût été pour le moins étrange qu'il n'y fût pas répondu. Il n'en reste pas moins que, parmi toutes les interrogations possibles, la convergence des questions retenues est intéressante. C'est une indication pertinente de ce que les équipes ont estimé inévitable dans la construction qu'elles se sont faites du concept d'implantation. Rappelons que ce concept ne pouvait pas vraiment être défini à partir du cahier des charges et qu'il fallait donc le construire, fût-ce grossièrement, afin que les enquêtes puissent être conduites et que leurs résultats soient analysés et interprétés.

Toutes les équipes, toutes méthodes confondues, ont cherché à analyser les facteurs favorables ou défavorables à l'implantation. Là encore c'est la communauté des éléments sur lesquels on a fait reposer ces analyses qui doit être relevée. Même si l'importance accordée à ces questions fluctue selon les termes, selon les domaines et selon les équipes. Nous synthétisons les diverses analyses en proposant, pour les facteurs identifiés par les équipes, la catégorisation suivante :

- Facteurs linguistiques;
- Facteurs cognitifs;
- Facteurs sociologiques;
- Facteurs diachroniques.

Plusieurs facteurs linguistiques ont été évoqués. La morphologie d'un terme est fréquemment mise en

avant. Il existe une certaine tendance à la rationalisation appuyée sur des arguments morphologiques. Mais c'est un facteur qui ne fonctionne pas de manière symétrique puisque s'il peut paraître normal qu'un terme mal formé ne s'implante pas, il n'est pas impossible qu'un monstre morphologique survive et prospère (*clairance* en SM; *nida* ← *nid d'abeille* en ASS; *infrarouge couleur* en TDA; *transfert sudiste* - pour *Southern transfer* ← *Northern transfer* en GEN; *marchandisage* en AVP).

Le statut sémantique est lui aussi évoqué, en liaison fréquente avec les aspects morphologiques dans le cadre de la motivation du terme (d'autres diraient *transparence*). On constate que plusieurs équipes ont cherché à s'intéresser aux questions de connotation. La complexité de ce domaine est bien connue et ce n'est pas le lieu de développer ce point. On se bornera à renvoyer aux remarques faites dans SM ({-ade} et à citer *fouillis d'écho* en TDA; *buvardage, séquence de tête et coiffé* en GEN).

Ce sont les facteurs cognitifs qui sont évoqués par les équipes lorsqu'elles constatent que certains concepts ne sont reconnus que par un petit nombre d'enquêtés (par exemple les techniciens, spécialistes en TDA pour *rabattement radar* ou *radargraphie*), ou ne sont plus utilisés (SM avec *cabradé*).

Les facteurs sociologiques sont toujours mentionnés, quel qu'ait été le type de méthodes utilisé. On

observera seulement que l'importance accordée à ces facteurs est variable selon les équipes. On a toujours établi une distinction entre les différents groupes d'utilisateurs potentiels du terme étudié. Cette distinction concerne aussi les objectifs, ou les destinataires du texte produit (publication spécialisée, brochure, mode d'emploi, etc.). Les études GEN (Gaudin 1994) et AVP (Chansou 1994) fournissent de bons exemples.

Toutes les équipes ont abordé, dans l'analyse de leurs résultats, la question de la diachronie. On constate toutefois une assez grande variété dans les interprétations. Il s'agit parfois de référence à des dates d'apparition, relevées le plus souvent dans les ouvrages lexicographiques (AVP et GEN). On peut aussi relever une tentative de prise en compte de la durée écoulée avant l'implantation (SM – cf. Thoiron *et alii* (1994: 86-87) – et INFO – cf. Gouadec (1994: 145)). Il s'agit de la mise en évidence d'un critère quantifiable

supplémentaire qui, bien que difficile à mettre en œuvre, n'est pas dépourvu d'intérêt.

3.2 Apports spécifiques aux méthodes quantitatives

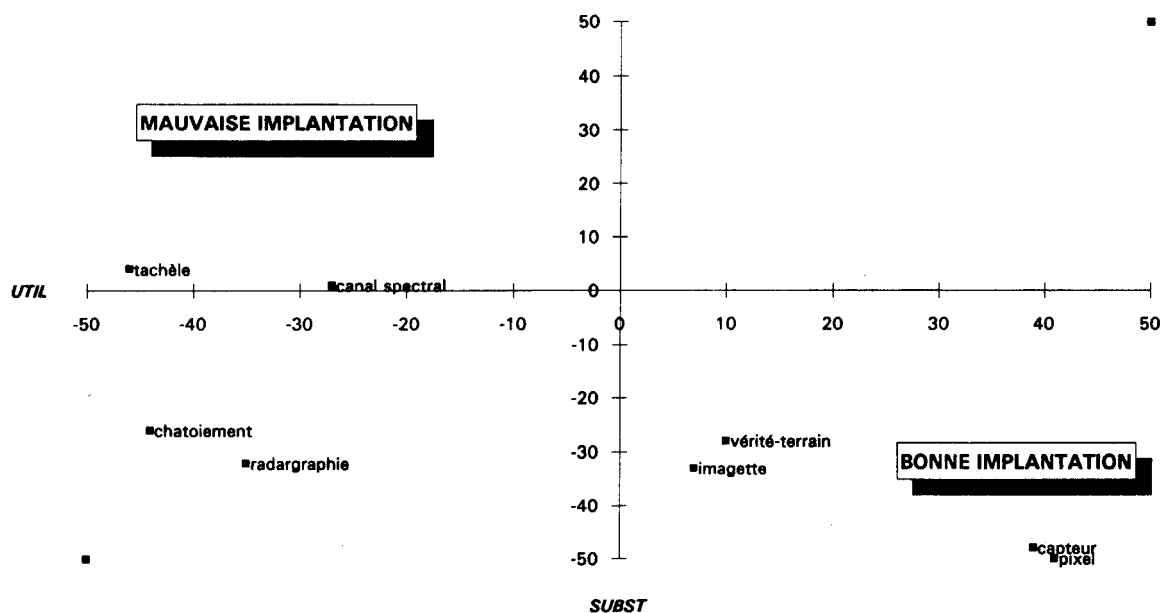
Dans la mesure où l'objectif à atteindre ici relève du domaine linguistique, lequel n'est pas naturellement quantitatif, les méthodes non quantitatives atteignent leur objectif immédiatement, c'est-à-dire sans détour. On peut faire observer cependant que ces méthodes sont en quelque sorte des méthodes quantitatives «grossières» ne nécessitant pas de calculs, fondées sur des impressions retirées de l'observation. C'est une statistique «intuitive», faiblement discriminante.

En effet, lorsqu'on s'intéresse à l'implantation de termes, le résultat de l'enquête est par nature quantifié. Dire qu'un terme est bien implanté, c'est dire, autrement, que son degré

d'implantation est proche de 100 %; dire qu'il est plus ou moins bien implanté c'est aussi fournir une statistique. Même si, comme déjà dit, elle est «grossière». On ne peut donc pas, selon nous, évacuer la dimension quantitative. On peut la moduler en lui donnant plus ou moins d'importance et en jouant sur son degré de «sophistication» ou de finesse.

C'est bien ce qui a été fait dans le cadre des études que nous avons, par commodité, choisi de regrouper dans une seule catégorie, celle des méthodes quantitatives. Ces méthodes mettent en œuvre des procédures indirectes de mesure susceptibles d'exploitation complémentaire, soit globalement (ex: IMPLANT dans SM) soit par critère (ex: COGNISPE ou COGNIGEN dans SM, Substitution et Utilisation dans TDA). Ceci autorise évidemment une analyse plus fine des divers facteurs déjà mis en

Schéma 2



évidence en 3.1, tels que la catégorisation.

La mise en œuvre de cotations, afin de mesurer l'implantation d'un terme donné chez un sujet, a permis à l'équipe qui a utilisé cette méthode pour SM (Thoiron *et alii* 1994) de bien individualiser les divers processus de reconnaissance et d'emploi. On a pu ainsi garder une trace du cheminement de l'enquêté, une sorte d'historique de ses stratégies, qui peuvent éclairer fort utilement au moment de l'interprétation des résultats. C'est ainsi par exemple que l'on peut, à travers les réactions et remarques des enquêtés, prendre conscience de l'adéquation de certaines stratégies. Dans ces conditions, il serait peut-être intéressant de privilégier les procédures d'enquête composites au détriment de celles qui sont immédiatement globalisantes. Le temps et l'énergie investis au moment de l'enquête produiraient sans doute leurs intérêts au moment du bilan et des analyses.

Dans le cadre de l'utilisation conjointe de plusieurs critères pour la présentation et l'analyse des résultats, le recours au graphique nous a semblé spécialement heureux, comme en témoigne l'initiative de l'équipe TDA (Rouges-Martinez et Fossat 1994). On pourrait suggérer une uniformisation de la présentation qui consisterait à diviser le plan en quatre quadrants grâce à un changement d'origine (accompagné d'une manipulation simple des coordonnées).

On obtiendrait ainsi, avec le schéma 2, un environnement graphique plus classique, et la possibilité d'affecter à chaque quadrant une signification relativement au problème de l'implantation. À titre d'exemple rapide, le quadrant (y'Ox') serait celui de l'implantation réussie (utilisation > 0 et substitution < 0) tandis que le

quadrant (x'Oy) serait celui de la mauvaise implantation.

4 Conclusion

Au terme de notre essai de synthèse, c'est moins la variété des approches et des analyses qui nous a paru remarquable (elle était prévisible) que le manque d'homogénéité qui se manifeste dans l'appréhension du concept d'implantation. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les équipes aient eu les moyens d'assumer les conséquences de l'ambivalence de leur tâche. Cette ambivalence, pour compliquer encore les choses, se situe sur deux plans.

Au premier plan, il est clair que certaines équipes ont fondé leur construction du concept d'implantation sur des bases que nous dirons *analytiques*. L'implantation, dans ces conditions, est l'affaire de chaque terme pris isolément. C'est une propriété du terme, au même titre que sa complexité morphologique par exemple. Pour d'autres le concept d'implantation est établi sur des bases plutôt globalisantes. Il s'applique à la terminologie, c'est-à-dire à l'ensemble des termes pris collectivement. L'implantation qu'il faut étudier, c'est alors celle de la terminologie recommandée pour un domaine précis. Cette divergence d'interprétation a coloré la méthodologie des enquêtes, et corollairement, les interprétations. C'est ainsi que l'on constate une opposition entre les études centrées plutôt sur le terme et les études qui consacrent une large part à l'étude des documents et à la place qu'y occupent les termes recommandés.

Au second plan, c'est la nature essentiellement quantitative du concept d'implantation qui a été problématique. On ne reviendra pas sur le caractère inévitable des mesures

et cotations dans cette affaire. Tout aussi inévitable se trouve être l'aspect non quantitatif de la question. On ne peut pas traiter d'implantation sans intégrer une dimension quantitative à un ensemble qui doit contenir aussi des éléments cognitifs, linguistiques et terminologiques. Mais le passage entre ces deux ensembles ne peut pas être graduel: il y a nécessairement solution de continuité, saut méthodologique. À la question «Le terme est-il implanté?», la seule réponse possible est forcément et fondamentalement quantitative. À la question inévitablement subséquente «Pourquoi?», la réponse est non moins inévitablement non quantitative. Parce qu'on accorde toujours davantage d'intérêt aux explications qu'aux constats, cette deuxième étape est nécessairement valorisée.

Il ne nous semble cependant pas souhaitable qu'elle élimine, ou occulte fortement, la précédente. Et voici pourquoi. Dans la phase d'analyse des résultats qu'on nous a chargés de synthétiser, nous avons constaté que le passage entre le quantitatif et le non-quantitatif est une opération itérative, même s'il s'agit d'étudier un seul terme. On assiste, en effet, à une série d'aller et retour entre les résultats, éventuellement chiffrés, des enquêtes ou des dépouillements et les analyses fondées sur des données et des arguments d'ordre cognitifs ou linguistiques. Les équipes sont amenées à chercher dans telle ou telle mesure la vérification d'une hypothèse, la confirmation d'une intuition. Symétriquement, la fonction heuristique de la partie quantitative des enquêtes ne peut pas être ignorée.

Si nous devons faire un bilan de bilans et dégager quelques faits marquants, nous dirons que les objectifs fixés par le cahier des charges sont en partie atteints.

– Les points 1 et 3 de la lettre du Délégué («évaluer l'impact des décisions» et «dresser un bilan de

l'action de l'État») sont respectés puisque les constats relatifs à l'implantation sont bien établis dans toutes les enquêtes.

– Le point 2 («proposition de mesures nécessaires pour amplifier la diffusion des termes officiels») ne donne souvent lieu qu'à une réponse partielle. En effet, si les analyses issues de ces constats, préalables obligés à toute proposition, sont toujours présentes, l'objectif de proposition n'en est pas pour autant toujours atteint.

On insistera, à nouveau et pour terminer, sur la diversité des méthodologies mises en œuvre. Elle témoigne de la richesse des équipes et constitue donc, selon nous, une bonne indication du potentiel d'un groupe, ou d'un réseau, de recherche qui travaillerait en liaison avec les aménageurs. C'est peut-être en poursuivant dans cette voie que serait totalement atteint l'objectif du point 2. C'est sans doute dans un tel cadre qu'il conviendrait aussi de s'interroger sur le contenu du terme *implantation*, dont on a constaté les diverses interprétations, et de mettre en lumière les implications méthodologiques qui découleront de cet examen. On peut rêver d'un protocole unique, synthèse méthodologique issue de nos expériences respectives, créant les conditions pour des études comparatives susceptibles de fournir des indications claires sur la manière d'améliorer la diffusion de nos terminologies.

*Philippe Thoiron,
Jean Iwaz, Nadine Zaouche,
Centre de recherche en terminologie
et traduction,
Université Lumière – Lyon 2,
France.*

Bibliographie

Chansou (Michel), 1994: «Évaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la commission ministérielle de terminologie de l'audio-visuel et de la publicité» dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 107-110.

Gasquet (Évelyne) et Villebrun (Isabelle), 1994: «Observation de faits d'implantation terminologique en métallurgie» dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 114-122.

Gaudin (François), 1994: «De la francisation à l'insécurité linguistique» dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 67-72.

Gouadec (Daniel), 1994: «Implantation des termes officiels de l'informatique. Attestations, francisation, normalisation, assimilation» dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 141-147.

Rouges-Martinez (Josiane) et Fossat (Jean-Louis), 1994: «Implantation terminologique en télédétection aérospatiale: méthodologie et mesure» dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 123-135.

Thoiron (Philippe), Iwaz (Jean), Zaouche (Nadine), 1994: «Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine» dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 77-103.

Genèse d'une terminologie au XVIII^e siècle : l'exemple des forges à la Catalane

Les forges à la catalane, ateliers de fabrication du fer, ont fonctionné pendant deux siècles (fin XVII^e - fin XIX^e) en bordure des Pyrénées, dans une zone géographique très limitée.

Les documents d'archives qui leur sont consacrés rapportent un vocabulaire fortement occitanisé. Sous l'impulsion de facteurs techniques, de l'appareil administratif et des naturalistes héritiers de l'*Encyclopédie*, ce vocabulaire a pris le statut de terminologie.

Termes-clés :
territoire, histoire, archives,
forges, vocabulaire, terminologie.

L'objet de cette intervention est de montrer comment un vocabulaire de spécialité à vocation confidentielle a pu s'ériger en terminologie officielle, par l'action conjuguée de différents paramètres environnementaux et humains.

Cette démonstration implique nécessairement le recours à une approche pluridisciplinaire puisqu'elle s'inscrit dans un continuum diachronique et prend en compte des données inhérentes à un certain mode de travail : il sera donc fait appel à l'histoire, à la technique et à la sociologie. Ainsi, notre démarche se situe à la croisée de la sociolinguistique et de la dialectologie historique.

Notre exposé se déroulera en deux phases : une première phase consistera en l'observation du champ de notre étude, avec la mise en évidence du concept de territoire, assortie de remarques méthodologiques inhérentes au travail entrepris ; une deuxième sera consacrée à la description du circuit de fixation du vocabulaire et aux événements qui ont concouru à l'élaboration d'une terminologie.

1. Une forte territorialité

Une rapide description du milieu de travail qui nous intéresse, en relation avec l'histoire des techniques et des rapports sociaux, est

indispensable afin de mieux cerner la problématique.

1.1 Une technique territoriale

Un des progrès les plus décisifs des techniques métallurgiques en Europe a consisté dans le passage du procédé direct au procédé indirect. Ainsi, jusqu'au haut Moyen-Âge, l'obtention du fer se faisait en réduisant dans un bas fourneau circulaire un mélange de minerai et de charbon de bois. Au XII^e siècle, l'énergie hydraulique remplace celle de l'homme pour actionner les soufflets : ce sont les premiers moulins à fer. Ce procédé direct, appelé aussi procédé à un temps, donnait du fer de médiocre qualité et ne permettait qu'une faible production. Le haut fourneau, apparu au XIV^e siècle en Alsace et Wallonie, consacre le procédé indirect en produisant de la fonte qui, décarburée par l'affinage, donne du fer de bien meilleure qualité que précédemment, et bien plus facile à travailler. Très rapidement, cette technique supplante la précédente : elle s'étend du nord au sud de l'Europe, gagne au XV^e siècle Dauphiné et Périgord, puis l'Espagne au XVII^e siècle. Seule une zone limitée aux Pyrénées conserve le procédé direct, en l'améliorant : le bas fourneau, ou creuset, est agrandi et devient quadrangulaire ; mais surtout, la principale innovation réside dans l'utilisation de la trompe, caisse à vent hydraulique importée de Gênes, vers 1660, qui remplace les soufflets en peau. Dès lors, le moulin de fer devient « forge à la catalane », établissement qui permet donc

d'obtenir du fer sans passer par l'étape de la fonte.

Les forges à la catalane se répartissent d'ouest (Pays basque français et espagnol) en est (Catalogne française et espagnole) de la chaîne pyrénéenne, avec une forte concentration en Pays de Foix, aujourd'hui département de l'Ariège. Elles sont situées dans des «pays affreux couverts de forêts et hérissés de rochers, entourés de précipices et avec des chemins en mauvais état»⁽¹⁾.

De multiples raisons peuvent expliquer la permanence de cette technique, jugée par certains très primitive :

– Qualité des minerais de fer extraits sur place : les mines spathiques, mines à très forte teneur en carbone, pouvaient donner du fer sans passer par l'étape de la fonte ;

– Qualité du fer obtenu : il était excellent et plus facile à forger à toute température ;

– Moindre frais d'installation et d'entretien ;

– Abondance des ressources naturelles *in situ* nécessaires au roulement de la forge : eau, bois et minerai.

D'autres causes, qui tiendraient plus à l'histoire des mentalités qu'à celle des techniques, seraient à

expliquer, et ce phénomène laisse même perplexes les historiens : «Certaines régions ne connaîtront pas le haut-fourneau avant l'époque moderne : sud de la France ou Espagne qui, pour des raisons difficiles à comprendre, resteront fidèles au procédé direct désormais appelé «méthode catalane» (Gilles 1978).

La technique et la production sont à leur apogée vers 1840, mais déclinent très vite à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle : les deux dernières forges de l'Ariège s'éteignent en 1884 (Bonhote 1990 : 5), celle des Pyrénées-Orientales au début du XX^e siècle, victimes de la concurrence des fers fabriqués à plus haut rendement et de manière plus rentable par les hauts-fourneaux des régions du Nord.

ANNÉE ⁽²⁾	ARIÈGE	AUDE	PYRÉN.- ORIENT.
1811	36	11	15
1813	41	16	16
1843	57	17	20
1858	47	11	?
1875	6	2	1

La technique catalane fonctionna donc pendant près de deux siècles, sans grands changements si ce n'est quelques adaptations techniques mineures. Les changements les plus notables, que l'on doit aux expériences des ingénieurs et naturalistes, résident plus dans l'utilisation des matières premières, la conduite du feu et le travail du fer, que dans des inventions ou importations de nouvelles machines.

Comment expliquer cette tradition ? D'une part parce que l'on considérait que les rendements obtenus étaient suffisants et que la qualité du fer ne nécessitait pas d'amélioration, d'autre part, et c'est une des principales raisons, parce que les ouvriers étaient réticents à toute innovation. Tous les auteurs des

traités techniques le soulignent, et plus particulièrement Philippe Picot de Lapeyrouse en 1786 : «les ouvriers sont encore un des plus puissants obstacles à toute tentative, à toute innovation, leurs préjugés et leur vanité sont extrêmes. Ils veulent conserver dans toute son intégrité leur routine, ce que leurs pères leur ont enseigné. Il faut avoir fréquenté ces gens-là pour être convaincu de leur obstination à refuser toute lumière. Ils ne veulent rien adopter de nouveau.» (1786 : 129). Ces critiques sont encore valables plus d'un demi-siècle plus tard, puisque Jules François, ingénieur des mines, souligne en 1843 que «l'influence du travail de l'ouvrier dans la conduite du traitement y est trop marquée. Il en résulte, de la part du maître de forge, qui ignore l'art de la fabrication, un abandon forcé à ses ouvriers de tous les détails du traitement. Aussi, profitant de la position qui leur est ainsi faite, ces derniers dominent le plus souvent du poids de leurs habitudes routinières toute tentative d'amélioration (...) Le plus grand nombre de forgers ne présente aucune garantie d'instruction, d'aptitude et d'observation pratique» (François 1843 : 55 et 290).

Cette citation rappelle que les secrets du métier étaient transmis oralement de père en fils, selon un processus initiatique commun à de nombreux artisanats⁽³⁾, et plus encore à celui de la métallurgie, technique hautement symbolique.

Cette confidentialité est accrue par le localisme⁽⁴⁾ de la technique, qui consiste en petites cellules de travail autonomes et vivant en «autarcie technique», mais s'oppose à la circulation de main-d'œuvre. En effet, la forge est l'objet de migrations saisonnières : les ouvriers forgers, en majorité originaires du Pays de Foix, exportent leur savoir-faire vers les forges des Pyrénées audoises et orientales, et reviennent travailler la

(1) Raymond Ribes, subdélégué de Limoux, 1788.

(2) Données d'une Enquête nationale sur l'industrie (1811), Dralet (1813), François (1843), Gavignaud (1978).

(3) «Quel que soit le degré de concentration de l'entreprise (...) nous considérons comme artisanales les techniques qui reposent sur des méthodes utilisées depuis des siècles et sur le respect de la tradition transmise de père en fils, de maître à compagnon ou à apprenti depuis des générations», Léon (1960).

(4) Le concept est emprunté à J. Bousquet (1977 : 124).

terre pendant l'été (la forge chôme par manque d'eau).

Hormis ce brassage de population régionale, rares sont les ouvriers étrangers qui ont travaillé dans les forges; quelques documents attestent la venue de trois ouvriers du pays de Liège à la forge de Gincla (Aude), au début du XVIII^e siècle, pour apprendre le fonctionnement du matériel de la fenderie (laminoir) aux ouvriers forgerons audois; en 1820, des ouvriers allemands investissent la métallurgie ariégeoise et la mine de Rancié. Mais ces importations de main-d'œuvre sont minimales, de courte durée et surtout interviennent longtemps après la mise au point de la technique catalane.

La forge à la catalane est donc marquée par une grande territorialité, géographique, technique et humaine, qui se vérifie aussi dans la langue parlée dans la forge.

1.2 Une langue territoriale

En 1789, le français est langue minoritaire: sur vingt-sept millions d'habitants, on estime à seulement trois millions le nombre parlant un

(5) Barrère, dans son rapport sur les idiomes locaux présenté devant la Convention en l'an II: «Donnons aux citoyens l'instrument de la pensée publique, l'agent le plus sûr de la Révolution, le même langage», (Sédillot 1987).

(6) «Je ne puis comprendre les gens les mieux élevés quand ils parlent cette prétendue langue des troubadours (...). On dirait que le français n'est ici qu'une langue morte, qui n'est parlée que par les gens qui n'ont pas de racine dans le pays», Rapport de l'inspecteur d'académie du Tarn, 5 mai 1856, Archives nationales, F.17.9334.

(7) Ces mêmes difficultés ont été soulignées par Fr. Pic (1985).

français correct; plus de la moitié n'en sait strictement pas un mot. Ce n'est qu'à partir de la Révolution française qu'hommes d'État et représentants de l'administration prennent conscience du danger que peuvent représenter les «langues locales», obstacles à la constitution d'une Nation puissante et unie⁽⁵⁾. Des enquêtes sont alors faites, comme celles de l'abbé Grégoire, dans le but d'«anéantir les patois». Cette lutte contre les langues régionales ne peut aboutir sans l'école: le décret du 21 octobre 1793, qui rend obligatoire l'enseignement du français dans les écoles, suivi par celui de Romme, en 1794, qui établit que cet enseignement se fasse en français. Cinquante ans après cette politique linguistique autoritaire, les résultats sont décevants: la langue française est toujours écrite et parlée par une minorité, alors que la majorité parle l'occitan, langue de l'église, de l'école, des tribunaux et même des lettrés.⁽⁶⁾

Il est donc normal que la langue parlée dans les ateliers de fabrication du fer, des premiers moulins à fer de l'époque médiévale aux forges à la catalane les plus élaborées, ne soit pas le français mais l'occitan, et parfois peut-être le catalan dans certaines forges situées dans les zones annexées par la France après le Traité des Pyrénées (1659).

Les traités des naturalistes et ingénieurs abondent en considérations critiques sur cet état de langue; le naturaliste A.F. de Gensanne souligne la rusticité des ouvriers du Comté de Foix: «Si on veut leur représenter de s'y prendre différemment, ils vous ferment la bouche avec cette seule réponse: d'in nostron pays fasen com'aco, c'est à dire, c'est ainsi qu'on fait chez nous» (Raynaud 1995). L'usage oral occitan est donc bien attesté ici, et rapporté fidèlement, comme le feront quelques

années plus tard les auteurs des traités techniques.

2. Aspects méthodologiques

En l'absence de toute trace orale, l'approche d'un vocabulaire technique disparu ne peut être réalisée qu'à partir de l'écrit.

La démarche choisie consiste donc en un travail de dépouillement de textes, dans le but de recueillir le maximum de mots relatifs à la technique. Méthode empirique, propre à tout travail d'inventaire, et recherche aléatoire, où le hasard et une part de chance ont leur importance.⁽⁷⁾ Cette collecte de matériaux exige une connaissance, si minime soit-elle, de la technique objet d'étude, de la paléographie, et des rouages de la production d'écrits (administration, notariat, etc.) car l'on s'adonne à une recherche prédictive de pertinence des documents. Par ailleurs, des limites historiques, géographiques et documentaires, s'imposent.

2.1 Limites historiques et spatiales

Elles sont délicates à établir, en raison de l'histoire de la technique même: la technique catalane est l'adaptation du procédé direct, utilisé et attesté dans les textes dès le Moyen-Âge. Bien qu'il soit frustrant de ne commencer l'étude qu'à partir de la véritable naissance de la forge à la catalane (c'est-à-dire à la fin du XVII^e siècle), et au risque de choquer les historiens et puristes, certains impératifs nous y obligent. Ainsi, on ne peut comparer des textes de langues différentes: comment en effet soumettre à la même analyse des mots en latin médiéval fortement occitanisés du XIII^e siècle, et des mots

en français standard du XIX^e siècle? Ce serait oublier l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui, en 1539, impose l'usage du français dans les actes administratifs; peu à peu, la langue de l'archive publique perd ses tournures régionales pour se couler dans le moule du français normé.

La constitution du corpus passe donc par le choix, arbitraire mais nécessaire, d'une période historique précise. Nous avons donc ici opté pour l'étude des documents se situant entre 1660 et 1840. Nous suivons ainsi la chronologie de la technique catalane, de ses débuts à son apogée.

Pour des raisons matérielles, nos recherches se sont limitées aux forges des Pyrénées audoises, même si quelques dépouillements (actes notariés de la période moderne) ont concerné les forges du Comté de Foix. La documentation, si rare au début de la technique, ne permet pas de mener une étude en terme de variabilité géographique: les matériaux recueillis sont trop éparés et peu significatifs; en revanche, effectuer un tel travail à partir d'archives privées serait très porteur, si l'on pouvait disposer de fonds comparables. Par ailleurs, il serait extrêmement intéressant d'étudier les textes des forges des Pyrénées orientales, qui révéleraient sans aucun doute le plurilinguisme occitan / catalan / français⁽⁸⁾.

Documents dépouillés

Documents	Époque	Auteur	Type d'écrit	Acte langagier	Matérialité
Baux à ferme	XVII ^e → XIX ^e	notaire adm. révolution	écrit juridique	mention	texte manuscrit
Inventaires, relations	XVIII ^e et XIX ^e	notaire expert (artisan)	écrit juridique	mention description	texte manuscrit
Procès-verbaux d'expertise	Révolution	expert (artisan)	écrit administratif	mention description	texte manuscrit
États, statistiques, enquêtes, litiges	XVII ^e → XIX ^e	agent administratif	écrit administratif	mention	texte manuscrit
Autorisations de construction	à partir de 1723	agent administratif	écrit administratif	mention description	texte manuscrit + plans
Notices explicatives	XIX ^e	ingénieur des mines au Préfet	écrit administratif	mention description explication définition	texte manuscrit
Comptabilité, courrier	1774	maître de forge, régisseur	écrit privé	mention description	texte manuscrit
Monographies régionales	XVIII ^e et XIX ^e	naturalistes	écrit régional	mention explication	texte imprimé
Traité techniques	XVIII ^e et XIX ^e	naturalistes et ingénieurs	écrit technique	mention description explication définition expériences	texte imprimé, plans, schémas, tables alphabétiques
Dictionnaires	XVIII ^e et XIX ^e	lexicographes occitans et français	écrit dictionnaire	mention définition métalangage	texte imprimé

2.2 Limites documentaires

C'est également en raison de la rareté des documents que nous avons choisi d'explorer systématiquement toutes les sources possibles. Les archives manuscrites modernes et contemporaines ont été réparties en trois groupes:

- Écrit privé: archives privées;
- Écrit juridique: archives notariales;
- Écrit public: archives de l'administration.

Cette documentation constitue un «échantillon représentatif» nullement exhaustif ni définitif car pouvant s'enrichir de nouvelles archives. Ainsi, certaines remarques établies en 1990 sont remises en cause par la découverte de documents alors inconnus. Ces incertitudes et aléas propres à toute démarche historique rendent délicate toute étude diachronique.

(8) Ce n'est qu'en 1700 qu'un édit rend obligatoire l'usage de la langue française dans les documents administratifs; ils étaient rédigés en catalan jusqu'à cette date.

3 Constitution du vocabulaire

3.1 Aux origines de la parole rapportée

Les certitudes manquent quant à la genèse de la langue parlée dans la forge ; elle est fortement liée à l'histoire des techniques, et surtout à l'histoire des transferts des techniques, très lacunaire pour l'instant en l'absence de sources. L'exemple de la trompe est particulièrement intéressant ; a-t-elle été importée directement d'Italie, ou plus probablement, a-t-elle transité par la Biscaye avant d'être introduite dans le Comté de Foix ? Si ces questions recevaient une réponse, l'origine de certains mots serait éclairée.

Néanmoins, le matériel lexical dont nous disposons est constitué d'emprunts au vocabulaire général et à certains vocabulaires de proximité (agro-pastoral, hydraulique), parfois adaptés. Métaphores, métonymies et images abondent, comme dans tout vocabulaire de spécialité.

Cette parole orale, rapportée et retransmise, nous parvient à travers le prisme souvent déformant de l'écrit ; en effet, la qualité du rédacteur de l'archive, qu'il soit notaire ou agent du royaume, peut influencer sur la forme du document. En témoigne l'étude des variantes : certaines résultent des différences de transcription de prononciation idiomatique, d'autres d'erreurs de copistes. Abondantes avant le XVIII^e siècle, surtout dans les archives privées, elles tendent à diminuer sous l'impulsion d'un personnel administratif maîtrisant de plus en plus l'écrit. Elles sont plus rares dans les archives notariales à partir du XVII^e siècle, car les notaires ou leurs clercs travaillaient à partir de « formulaires » normés, qui obéissaient à des canons d'écriture.

Ces remarques touchent donc à la source de l'archive, constituée souvent d'un usage oral, directement

collecté par le rédacteur du document ou par le soin d'intermédiaires, et parfois d'une compilation de références écrites. Ici aussi, comme dans toute communication, la multiplication du nombre d'intermédiaires accroît le risque de déformation du message.

3.2 La fixation du vocabulaire

L'examen des documents a mis en évidence plusieurs étapes qui ont contribué à la fixation du vocabulaire.

1. Jusqu'en 1660 : le moulin à fer est le « pré-texte » d'écrits, l'objet de l'archive. Fabriquer du fer n'est qu'une façon d'exploiter un domaine forestier et de répondre à une demande locale, comme les moulins à blé ou les moulins à scie.

L'usage oral est alors principalement consigné dans des actes notariés, qui ne mentionnent que le type d'exploitation, le lieu et les matières premières indispensables à la fabrication du fer. Leur but n'est pas d'expliquer les étapes du travail, mais de rendre compte d'actes de la vie quotidienne. Seuls les inventaires, à ce jour forts rares, ce qui rend délicate toute étude comparative, dressent la liste des outils et des machines. Ces listes de mots peuvent constituer une amorce de fixation du vocabulaire, puisque certains mots attestés dans ces documents sont présents dans d'autres écrits postérieurs.

2. 1660 - 1723 : les dernières décennies du XVII^e siècle correspondent à l'émergence d'un écrit public et officiel, dû à des impératifs économiques. Le moulin à fer devient forge à la catalane et élément actif d'un système eau / fer / bois. En effet, en 1661, Colbert engage la « Réformation », état des lieux qui se propose de restaurer les forêts royales. Aidé par Froidour, alors Grand Maître des Eaux et Forêts, il met en place un service chargé de

consigner les délits et les réclamations pour préserver la forêt mise en péril par le charbonnage nécessaire au fonctionnement des forges : c'est donc la naissance d'une jurisprudence du droit coutumier, documentation riche en petits faits, mais pauvre en vocabulaire.

En 1669, une enquête menée par l'administration du Comté de Foix dresse un état de la situation des forges : la forge devient le sujet de l'archive, au centre du système. Les listes de mots prennent place dans un discours et s'inscrivent en contexte phrastique. Mais là encore, les descriptions manquent, on ne peut recueillir que des attestations des parties générales de la forge (bâtiments, soufflets, marteau) et de son environnement.

3. 1723 - 1775 : les forges se multiplient et leur production s'accroît, ce qui entraîne un besoin impératif de réglementation : ainsi, l'ordonnance royale de 1723 impose à toute personne désirant établir fourneaux, martinets, forges et verreries d'en faire la demande au roi. Parallèlement à cela, l'écrit public, à des fins statistiques et économiques, devient plus fréquent, tout comme les archives notariales et privées, et contient un vocabulaire que l'on peut considérer comme fixé.

L'archive écrite consigne donc des usages normés : les dépouillements font apparaître un noyau de mots stables, qui constituent un « site terminologique », selon l'expression de Jean-Louis Fossat. Cette stabilité est double :

– Diachronique : les mots sont attestés depuis les premiers documents jusqu'aux documents contemporains du déclin de la technique. Cette stabilité correspond à un usage dominant du concept.
– Synchronique : ces mêmes mots apparaissent dans des documents de source et de cible différents. Leur

fréquence est signe d'un usage consensuel.

L'émergence d'un écrit public place la forge sous le contrôle de l'administration: le vocabulaire se normalise en s'inscrivant dans des textes à valeur officielle.

4 Naissance d'une terminologie

4.1 Les textes et leurs auteurs

Ce n'est qu'à partir de *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert que la forge à la catalane est présentée dans des ouvrages imprimés et publiés à des fins didactiques. Elle n'est d'abord qu'élément comparé: les trompes du Pays de Foix sont comparées aux

(9) Picot de Lapeyrouse, notable toulousain, était membre de plusieurs académies, dont l'Académie royale des sciences. Passionné en de botanique et de minéralogie, il s'inscrit dans la lignée des naturalistes du XVIII^e siècle.

(10) Diétrich, strasbourgeois, est commissaire du Roi à la visite des mines, bouches à feu et forêts du royaume; il est donc mandaté pour ses recherches par le pouvoir royal.

(11) Ceux de Réaumur (1723) et de Swedemborg (1734).

(12) Massé: produit obtenu à partir du mélange de minerai et de charbon de bois, après opération de martelage; le massé est aussi appelé *loupe de fer*.

(13) Seule une création de mot est attestée chez Picot de Lapeyrouse: «Vu l'usage fréquent et nécessaire de cette partie de la trompe, j'ai cru convenable de lui donner un nom particulier. Je la nommerai donc à l'avenir le soufflard.» (1786: 104).

trompes du Dauphiné (*L'Encyclopédie*, article «forges à fer»), les «forges catalanes» sont «comparées avec les forges à hauts-fourneaux» (Tronson du Coudray 1775).

Onze ans plus tard, en 1786, la forge à la catalane est enfin au centre de deux traités: celui de Picot de Lapeyrouse paraît à Toulouse⁽⁹⁾; celui du Baron de Diétrich⁽¹⁰⁾ à Paris. Lequel des deux a-t-il inspiré l'autre? Ou plutôt, les deux auteurs ont-ils eu connaissance de leurs travaux respectifs? Rien ne le laisse supposer, ni dans la forme, ni parfois dans le contenu. Mais à la base de leur démarche, les similitudes sont nombreuses.

Ces auteurs veulent tout d'abord combler les lacunes des traités techniques antérieurs⁽¹¹⁾, consacrés à la métallurgie, qui n'avaient pas évoqué le procédé catalan, et s'inspirent par là de la démarche du Chevalier de Grignon, chargé en 1775 de réaliser une enquête sur les forges du Dauphiné pour améliorer leur technique et «introduire la raison là où ne régnait auparavant que la routine» (Léon 1954); ainsi, Picot de Lapeyrouse précise: «Ce petit Traité pourra être d'une utilité moins locale (...) et peut servir de réponse au Mémoire des Habitants du Dauphiné». Il s'agit aussi de «perfectionner la méthode que l'on suit dans cette Province pour la fabrication du fer.» (Picot de Lapeyrouse 1786), et de le montrer en faisant état d'expériences réalisées à partir d'autres minerais.

De plus, une motivation didactique anime les deux auteurs: «C'est un Traité élémentaire qu'il sera très intéressant de répandre dans cette Province, afin d'éclairer, par des principes fixes la pratique incertaine des Maîtres de Forge (et) instruire les Ouvriers, des gens grossiers.» (Picot de Lapeyrouse 1786). Les maîtres de forge occupaient une position intermédiaire et ambiguë dans la forge; mal vus par les ouvriers car

représentant l'autorité qui leur était donnée par les propriétaires, il leur était difficile d'imposer un changement dans les habitudes de travail et d'introduire des innovations techniques. Les traités s'adressent donc à des spécialistes de la technique, mais aussi à un public plus profane: Diétrich désire «mettre le public en état de juger (ses) expériences et de comprendre les détails sur les forges à la catalane» (Diétrich 1786). Ce public se compose surtout des «maîtres de forge des provinces où les mines sont en roche», donc pas seulement ceux des forges à la catalane. Les traités doivent donc être compréhensibles par tous.

L'ouvrage de Picot de Lapeyrouse connut un si grand succès dans les milieux spécialisés qu'il fut traduit en allemand en 1789. Il consacra son auteur puisque ce dernier devint professeur à l'École des mines de Paris en 1795.

Les deux traités, similaires dans leur contenu, diffèrent par leur forme: celui de Diétrich regroupe une série d'«Observations sur le travail des forges dans le Comté de Foix», suivies des expériences, alors que celui de Picot de Lapeyrouse est divisé en chapitres, les premiers consacrés à la description des différentes parties de la forge, les suivants aux opérations de fabrication du massé⁽¹²⁾, auxquels s'ajoute une documentation iconographique, plans et schémas légendés à finalité clairement didactique.

4.2 Les glossaires

Picot de Lapeyrouse et Diétrich sont avant tout des observateurs qui recueillent des informations techniques et des usages langagiers⁽¹³⁾.

Ces derniers sont consignés dans ce que nous avons choisi d'appeler des «glossaires», ensembles structurés

de termes définis, classés par ordre alphabétique qui figurent à la fin des traités: le «Vocabulaire des Ouvriers des Forges du Comté de Foix» (317 mots) de Picot de Lapeyrouse et le «Vocabulaire ou table alphabétique des termes en usage dans les Forges du Comté de Foix» (86 mots) de Diétrich.

Le jugement porté par les deux auteurs sur ce qu'il convient d'appeler leur «vocabulaire» est particulièrement intéressant. Diétrich précise: «Je joindrai un détail des outils employés aux forges du Comté de Foix, avec un vocabulaire des différents termes qui y sont en usage». Pour lui, les termes constituent le vocabulaire. Le même auteur utilise plus loin le mot *terminologie* pour, semble-t-il, désigner la langue utilisée par les ouvriers forgers: «Je crois devoir faire connaître la terminologie du pays de Foix pour les différentes parties de ces instruments». Si l'on considère la définition d'A. Rey, le mot *terminologie* pourrait bien qualifier les travaux des auteurs puisqu'il signifie «toute nomenclature mettant en œuvre des critères classificatoires structurés» (Rey 1979). Picot de Lapeyrouse, lui, n'utilise jamais ce mot, mais parle plus volontiers de *noms* et de *nomenclature*⁽¹⁴⁾: «J'ai eu soin d'ajouter à toutes les Mines, les outils, les parties de la forge, les procédés, lorsque cela a été praticable, le nom vulgaire qu'on leur donne dans le Comté de Foix. Cette nomenclature, quoique barbare en apparence, était indispensable pour établir dans toutes les Forges l'uniformité dans

leur vocabulaire» (Picot de Lapeyrouse 1786).

Cette démarche répond à un besoin terminologique, qui surgit quand il faut maîtriser un ensemble de noms pour connaître, reconnaître et manipuler les choses. Les mots classés, traduits et définis s'inscrivent dans un système cohérent et deviennent par là des termes. (Rey 1979). Les deux auteurs se livrent au même travail que les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, dont le «Discours Préliminaire» précise qu'ils «se sont adressés aux (artistes les) plus habiles de Paris et du Royaume, se sont donnés la peine d'aller dans leurs ateliers, de les interroger, d'écrire sous leur dictée, de développer leurs pensées, d'en tirer les termes propres à leurs possessions, d'en dresser des tables, de les définir, de converser avec ceux de qui on avait obtenu des mémoires et, précaution presque indispensable, de rectifier dans de longs et fréquents entretiens avec les uns ce que les autres avaient imparfaitement, obscurément et quelques fois infidèlement expliqué».

Décrire la technique, transmettre et diffuser les connaissances, normaliser, sont les objectifs principaux des deux auteurs, auxquels il convient d'ajouter d'autres projets:

– Une entreprise démystificatrice: les auteurs ont consigné à l'écrit un discours oral, souvent occitan, pour démystifier la dimension secrète du savoir-faire des ouvriers forgers. Jusque-là, leurs techniques étaient transmises par l'oral; l'écrit vient casser cette tradition, comme le souligne Picot de Lapeyrouse: «L'ouvrier soupçonneux ne voit (le Savant ou l'Inspecteur) que de mauvais œil, et bien loin de communiquer avec lui, il cherche au contraire à lui faire mystère de tout». L'auteur désire que le fonction de communication l'emporte sur celle de démarcation.

– Une visée traductrice: permettre au profane (du Comté de

Foix et de la technique) de comprendre le vocabulaire: «mettre tout le monde à portée de se faire entendre des noms usités par les Ouvriers dans le Comté de Foix» (Diétrich 1786: introduction). Ces remarques, abondantes tout au long du traité, révèlent une situation de bilinguisme attestée par la proportion importante d'entrées en français régional dans les deux glossaires. L'entrée, en occitan, est suivie de sa traduction, soit en français langue commune, soit en français langue technique quand le mot existe. Mais la traduction ne suffisant pas, elle est souvent suivie d'une définition, et parfois d'une phrase en occitan dans laquelle figure le terme. Les marques d'usage sont nombreuses: «les ouvriers appellent X», «on dit dans les forges du Comté de Foix», «on donne à X le nom de». Elles confortent l'hypothèse d'une pluralité d'usages situationnels, que remarque Picot de Lapeyrouse: «Comment d'ailleurs se faire entendre? Chacun parle un idiome différent.» Le mot occitan figurant en entrée légitime un usage, et un seul, en le normalisant.

– Un souci de pérennité: doter la technique catalane d'une terminologie la pérennise et lui permet d'entrer en compétition avec les autres forges.

5 Déclin et normalisation

Les archives manuscrites postérieures aux traités abondent, et reprennent parfois les indications des auteurs. Elles sont d'un moindre intérêt pour notre étude, puisqu'elles interviennent après la constitution de la terminologie, mais pourraient être étudiées dans une approche comparative et vérificatrice.

Sous l'effet de certains événements, la documentation se multiplie. L'administration révolutionnaire confisque la plupart des forges appartenant à la noblesse,

(14) Une nomenclature est «l'art de classer les objets d'une science et de leur attribuer des noms», définition de Duhamel du Montceau (Rey 1979).

et les met en vente : à cette occasion, des inventaires en vue d'estimation sont rédigés, des plans levés, et des procès-verbaux dressés. Puis, la loi du 21 avril 1810 réitère l'« obligation aux maîtres de forge de demander une autorisation pour la construction, le maintien ou la transformation de l'usine ». Cette autorisation s'accompagne des plans de l'établissement, documentation de première importance pour notre recherche puisque la légende nomme chaque partie de la forge.

Peu à peu donc, le terme relatif à la technique catalane se répand et perd en quelque sorte sa confidentialité. On le trouve en contexte iconographique : le terme figure en légende de planches, de plans ou de schémas dans les archives manuscrites ; il apparaît de plus en plus souvent en contexte phrastique sans typographie distinctive (guillemets, initiale majuscule, italique) ni marque d'usage (« dit », « appelé », « nommé », ...) dans des traités techniques rédigés sur le modèle des ouvrages des naturalistes que nous avons étudiés.

Simultanément au déclin de la technique (fin du XIX^e siècle), certains dictionnaires, de langue française comme de langue occitane, consignent quelques-uns des termes définis par Picot de Lapeyrouse et par Diétrich : Littré, dans son Dictionnaire (1872), précise toujours leur domaine d'usage ; Mistral fait de même dans Lou Tresor dou Felibrige (1879), suivi par Alibert dans son Dictionnaire occitan-français (1966).

Cette inscription normalisatrice dans des ouvrages de référence donne une véritable dimension officielle à ce vocabulaire resté si longtemps confidentiel et « souterrain ».

Depuis le début du XX^e siècle, les forges à la catalane font l'objet de travaux de recherche, qui reprennent, compilent et déforment le vocabulaire attesté dans les archives ou la terminologie constituée par les

naturalistes.

Seules traces territorialement ancrées, hormis quelques vestiges archéologiques : la toponymie, qui fixe un usage disparu.

*Isabelle Villebrun,
Centre de linguistique
et de dialectologie,
Université de Toulouse-le-Mirail,
France*

Bibliographie

Bonhote (Jérôme) et Cantelaube (Jean), 1988 : *Forges et forgers de l'Ariège au XIX^e siècle*, Archives Départementales de l'Ariège.

Bousquet (Jacques), 1977 : « Mines et travail du fer en Rouergue et à l'entour au début du Moyen Âge », dans *Mines et mineurs en Languedoc-Roussillon*, Montpellier.

D'Alembert et Diderot (Denis), 1751-1772 : *L'Encyclopédie*, Paris.

Diétrich (Baron de), 1786 : *Description des gîtes de minerais, des forges et des salines des Pyrénées et de la France*, Paris, Cruchet.

François (Jules), 1843 : *Recherches sur le gisement et le traitement direct des minerais de fer dans les Pyrénées et particulièrement dans l'Ariège*, Paris, Carilian-Goeury et V. Dalmont.

Gavignaud (Geneviève), 1977 : « Mines de fer et forges catalanes dans les pays de Conflent et de Vallespir au XIX^e siècle », dans *Mines et mineurs en Languedoc-Roussillon*, Montpellier.

Gilles (Bertrand), 1978 : *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard.

Léon (Pierre), 1954 : *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin XVII^e siècle - 1869)*, Paris, PUF.

Léon (Pierre), 1960 : « La sidérurgie dauphinoise au XVIII^e siècle : traditions artisanales et innovations techniques », dans *Actes du Colloque sur l'artisanat*, Besançon.

Pic (François), 1985 : « L'inventaire du texte occitan de la période révolutionnaire », dans *Lengas*, Tome II.

Picot de Lapeyrouse (Philippe), 1786 : *Traité sur les mines de fer et les forges du Comté de Foix*, Toulouse, Desclassan.

Raynaud (Christian), 1995 : « Moulins à fer et forges catalanes : mise en place d'une proto-industrie dans les Pyrénées audoises (XIII^e - XVIII^e siècles) », dans *Bulletin de la SESA*, Tome XCV.

Rey (Alain), 1979 : *La terminologie : noms et notions*, Paris, PUF.

Sédillot (René), 1987 : *Le coût de la Révolution française*, Paris.

Villebrun (Isabelle), 1990 : *Le vocabulaire des forges à la catalane à travers les archives et traités techniques du XVIII^e siècle*, Toulouse (mémoire de maîtrise).

Enquête sur les particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité

La variation lexicale au sein de la francophonie ne concerne pas seulement la langue générale, mais aussi la langue professionnelle et le monde du travail. Cet article rend compte d'une étude qui, postulant l'existence du fait régional en langues de spécialité, a tenté de le mettre en évidence, de le confirmer et de rechercher ses implications sociolinguistiques. Il présente, dans l'ordre du déroulement de l'enquête, les grandes étapes du travail et les problèmes méthodologiques rencontrés. La conclusion synthétise les résultats et montre les perspectives ouvertes par l'étude.

Termes clés : terminologie, régionalisme, enquête, validation, sociolinguistique.

1 Introduction

Nombre de documents rédigés ou traduits en Belgique sont lus dans les autres contrées francophones et toute mauvaise compréhension risque d'avoir des implications légales ou économiques. Alors que la plupart des descriptions du fait régional concernent la langue générale, l'idée a germé au sein du Centre de recherche Termisti (Institut supérieur de traducteurs et interprètes, Bruxelles) de mener une recherche sur la place du régionalisme en langue de spécialité. Dans notre esprit, il s'agissait de montrer, grâce aux outils de la description linguistique, que la variation lexicale au sein de la francophonie ne concerne pas seulement la langue générale, mais aussi la langue professionnelle et le monde du travail.

Dans sa version initiale, le projet de recherche intitulé *Particularités terminologiques du français de Belgique en milieu de travail*⁽¹⁾ misait essentiellement sur de vastes enquêtes réalisées dans le secteur privé et portant autant sur des corpus écrits que sur les sentiments des locuteurs. La limitation des moyens et de la durée de la recherche a toutefois conduit à la réorienter et à en limiter les prétentions. Dans le même temps, il est vite apparu que si le terrain d'investigation potentiel était étendu, la localisation des faits était peu prévisible. En toute logique, la réduction même du champ des

recherches conduisait à accepter de réduire le champ des découvertes.

Rapidement, il est apparu qu'il convenait avant tout de vérifier l'intérêt d'une description de la variation en langue spécialisée et surtout de déterminer si l'approche terminologique pouvait contribuer à rendre compte de cette variation. Un temps important a été consacré à l'élaboration et à l'affinement d'une méthodologie de la prospection, de la validation et de l'enregistrement en mémoire électronique. Aussi les acquis de la recherche concernent-ils davantage la méthode que l'état du corpus.

2 Le fait régional en langues de spécialité

L'existence de particularités du français de Belgique est incontestable dans la langue générale et quotidienne : de nombreux ouvrages étudient et recensent les belgicisms, qui sont parfois reconnus comme tels par les usagers eux-mêmes. On sait aussi que des domaines plus spécialisés renferment des mots ou expressions propres à la Belgique francophone ; c'est le cas de l'administration, du domaine juridique et également du vocabulaire commun à toutes les professions (par ex. *prester*).

Les langues de spécialité n'ont cependant pas été questionnées plus avant, de sorte qu'il est difficile de savoir si elles présentent des particularités propres au français de Belgique et dans quelle mesure elles sont touchées par le fait régional.

(1) Cette recherche a été financée par la Communauté française de Belgique (Service de la langue française, ministère de la Culture et des Affaires sociales). Cet article constitue une synthèse du rapport final (Van Gysel 1995).

Une enquête en langue de spécialité suppose évidemment des résultats appartenant plutôt à la sphère lexicale et sémantique, mais l'étude peut s'ouvrir à la syntaxe ou à la phonétique.

3 Implications méthodologiques du sujet de l'étude

Dès l'instant où l'hypothèse de départ est arrêtée, surgissent deux grands types de questions méthodologiques : celles qui se posent à toute recherche de belgicisms en langue courante et celles qui sont liées à l'originalité de la démarche (travail en langue de spécialité). Ces questions, d'ordre essentiellement théorique, se doivent d'être formulées pour voir quelle partie peut en être clarifiée immédiatement, et quelle part se nourrira de l'étude elle-même.

3.1 Problème lié à l'originalité de l'étude : définition d'une langue de spécialité

La langue de spécialité⁽²⁾ se définit-elle d'après les réalités qu'elle désigne (en dehors de la vie quotidienne), d'après son lien avec une activité de spécialité, d'après les situations où on l'emploie, d'après les personnes qui la parlent ou la comprennent, ou encore d'après sa nature linguistique et sa différence d'avec la langue commune ?

(2) Voir notamment à ce sujet Lerat (1995) et Quémada (1978).

(3) Faits que l'on peut relever « dès que des différences d'États déterminent des différences géographiques à l'intérieur d'une même langue » (Pohl 1979 : 10-11).

Comment évaluer et traiter les degrés de spécialisation ? Le domaine médical illustre bien cette dernière question : considérera-t-on comme langue de spécialité toute la langue qui décrit la réalité médicale, y compris la langue que parlent le médecin ou l'infirmière au patient, ou se limitera-t-on au contraire à la langue qu'utilisent les professionnels entre eux ?

Que penser du jargon ? S'agit-il d'une langue de spécialité, ou faut-il ne prendre en compte qu'une certaine langue, définie par des situations d'énonciation et des registres précis ?

Nous avons choisi de conserver une définition aussi large que possible de la langue de spécialité, pour ne pas réduire d'avance la nature de nos résultats et dans l'espoir de découvrir, au sein de la langue de spécialité, des catégories pertinentes du point de vue du fait régional.

Il faut également prendre garde à la multiplicité des langues de spécialité. Rien ne prouve que les langues des différentes spécialités se comportent de la même façon du point de vue étudié ici : il faudra donc toujours situer les observations dans un domaine déterminé et se garder d'extrapoler imprudemment.

Pour des raisons matérielles évidentes, il a fallu définir les domaines de spécialités où mener l'enquête. Trois domaines de départ ont été retenus. Le premier, d'intérêt général, regroupe les soins de santé : des différences terminologiques en la matière semblaient pouvoir présenter des conséquences importantes. Le domaine des chemins de fer a également été retenu : il est en effet le cadre d'une rencontre franco-belge (le TGV) et semblait pouvoir fournir des témoins intéressants. Le développement du premier domaine, ainsi que l'existence de documents importants dans le domaine comptable ont quelque peu infléchi la direction du travail, qui devait

initialement s'orienter aussi vers le secteur de l'imprimerie.

3.2 Objet de la recherche : définition d'une particularité du français de Belgique

Une série de questions théoriques surgissent. Elles se posaient déjà à toute recherche de particularité du français de Belgique en langue courante. Parmi ces questions « héritées », citons notamment :

- Comment considérer les différences liées à des réalités belges particulières (cursus particulier dans l'apprentissage d'un métier, organisation d'une institution professionnelle, hiérarchie...)? Autrement dit, les statalismes⁽³⁾ sont-ils également objet de l'étude ?
- La fréquence d'utilisation d'un terme peut-elle constituer une particularité régionale ?
- Comment identifier un belgicisme et que dire de son extension ?

Cette dernière question est d'importance. Est-il nécessaire que la particularité du français de Belgique ne se retrouve absolument pas en dehors de nos frontières ? La question est à la fois théorique (définition de l'objet de la recherche) et pratique (Faut-il s'assurer de tous les emplois francophones avant d'affirmer que tel emploi est une particularité belge ? Quelles seraient les implications d'un emploi parallèle, attesté en Suisse ou en Picardie ?)

Si une particularité ne dépasse pas nos frontières, est-il nécessaire qu'elle soit présente dans tout le pays ? La Belgique renferme elle-même des variétés régionales : y trouvera-t-on des particularités en langues de spécialité ? Si oui, quel statut leur accordera-t-on ? Un problème supplémentaire vient s'ajouter à cette question de l'extension de la particularité : en langue de spécialité, il faut s'attendre à rencontrer des

langues et terminologies d'entreprises ou d'institutions.

Comment traiter ces cas, et pratiquement, comment s'assurer de l'extension des différences relevées (4)?

Le problème est redoublé par celui des régionalismes français: comparons-nous avec Paris, avec toute la France? Un terme «belge» peut se retrouver dans une région française... Que dire des différences d'usage par rapport aux emplois des autres pays francophones?

Le français de France et de Paris semble évidemment la référence la plus évidente, cependant, nous nous sommes intéressée, quand l'occasion s'en présentait, à d'autres usages francophones que ceux de Belgique et de France. Comme dans le cas de la définition d'une langue de spécialité, nous avons adopté une acception large du régionalisme, avec l'intention d'y revenir pendant et après l'enquête.

4 Sources et moyens d'enquête

L'enquête proprement dite comporte deux grandes parties: la collecte de termes menant à la constitution d'un corpus, et la validation des termes retenus. Avant de structurer les différences relevées sous forme de fiche terminologique et de les soumettre à une vérification, il faut réunir un corpus de base. Pour ce faire, l'étude s'est alimentée à deux types de sources: les sources documentaires, et, d'autre part, les personnes qui nous faisaient bénéficier de leur compétence linguistique ou professionnelle.

(4) Le seul type de particularités ne posant pas de problème est, par définition, le statalisme.

4.1 Sources documentaires

Il existe certains documents qui font déjà la comparaison entre plusieurs usages francophones dans une langue de spécialité et signalent les variantes. Ils sont cependant rares et méconnus. Trois de ces ouvrages nous sont apparus dans le cadre de cette étude: UIC (1988) dans le domaine des chemins de fer, Chrispeels (1991) et Ménard *et alii* (1994) dans le domaine de la comptabilité.

Remarquons dès à présent que le problème de la variation est pris en considération dans certains métiers, mais que l'information circule peu hors du monde professionnel: il serait important de consacrer une étude uniquement à la recherche de documents professionnels mentionnant des particularités régionales.

D'autres sources permettent de mettre en évidence des particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité. Il existe en France et en Belgique des documents qui se correspondent et dont on peut, par comparaison, extraire des variantes terminologiques.

Il s'agit essentiellement des normes, des documents officiels et des textes de lois. Ces types de sources ont été explorés, comme on le verra plus loin, mais n'ont pas été exploités: l'ampleur du sujet ayant exigé certains choix, nous n'avons pas approfondi une voie qui n'aurait pu mettre au jour que des statalismes.

Une dernière ressource consiste à comparer systématiquement les lexiques produits par les différents pays francophones. Cette démarche a été tentée pour les prospectus médicaux et un lexique professionnel de l'emballage, sans grand résultat. Si la méthode semble bonne, le travail est trop important pour être réalisé avec succès dans les limites de la présente recherche. Le problème de l'extension des éventuelles différences

relevées hypothèque en outre les résultats: comment s'assurer que l'on n'a pas affaire à un cas de «terminologie d'entreprise»?

4.2 Personnes ressources

La question des particularités en langue de spécialité se trouvant à la frontière de deux mondes – puisqu'elle porte sur des faits de langue et touche à la sphère professionnelle – a été posée d'abord à des traducteurs, puis à des gens de métier. Nous nous sommes adressée aux bureaux de traduction, d'une part, et avons fait paraître, d'autre part, des annonces et questionnaires dans la presse spécialisée pour toucher le monde professionnel. Il s'agissait d'inviter les personnes concernées à nous dire leur opinion concernant l'existence de particularités du français de Belgique en langue de spécialité et à nous communiquer les exemples qu'elles connaissaient.

Les témoins privilégiés, à cette étape du travail, sont bien sûr les personnes qui ont une expérience professionnelle de la Belgique et de la France, et qui ont pu ainsi prendre conscience d'éventuels problèmes de communication et de variation terminologique. C'est dire que nous adressions une question très pointue à un public extrêmement ciblé. Dans cette optique, et avec l'expérience acquise au cours de l'enquête, nous avons préféré nous concentrer sur un petit groupe de témoins dont nous étions sûrs d'obtenir des réponses, plutôt que de mener une politique d'enquête à grande échelle qui se serait révélée très coûteuse et peu profitable.

Des annonces ont été publiées dans les journaux: un petit nombre de réponses nous sont parvenues, mais compte tenu de la spécialisation de la demande et de la qualité des témoins ainsi trouvés, le bilan de la

première étape de l'enquête a paru tout à fait satisfaisant.

Les annonces ont donné lieu à des entrevues, des interviews téléphoniques ou des envois de questionnaires écrits, qui ont étoffé le corpus de base de la recherche.

À l'issue de ces rencontres et prises de contact, les premières constatations sont d'ordre sociolinguistique. Il est intéressant de noter l'accueil réservé à l'enquête auprès des différentes personnes sollicitées, de mettre en évidence les *a priori* et les idéologies sous-jacentes aux entretiens, notamment en ce qui concerne le point délicat de l'insécurité linguistique en Belgique. La dépréciation des particularités belges, ajoutée à l'aspect d'examen que revêt presque toujours (en un premier temps) une interview étaient des points très importants à étudier, tant en eux-mêmes qu'en tant que perturbations potentielles de l'enquête et de l'interprétation des résultats, comme on le verra par la suite.

5 Définition de la fiche

Les termes recueillis demandent à être ordonnés et répertoriés. C'est l'objet de l'étape du travail décrite ici.

Puisqu'il s'agit d'une étude contrastive à l'intérieur d'une même langue, le but poursuivi est tant de signaler les correspondances entre termes belges et français (un concept – deux termes), que de mettre en évidence les cas d'homonymie entre Belgique et France (deux concepts – un terme), ainsi que les cas de réalisations phonétiques différentes d'un même signifiant (un concept –

un terme – deux signifiants phoniques). C'est dire que l'unité définitoire de la fiche ne devait pas d'abord être conceptuelle; nous avons décidé de consacrer une fiche à chaque particularité relevée. La fiche peut se présenter de trois façons différentes selon qu'elle décrit un cas de correspondance, d'homonymie, ou de différence phonétique⁽⁵⁾.

La fiche comprend donc une double entrée terme (Belgique et France), qui est présenté sous la rubrique terme identique dans les cas d'homonymie ou de particularité phonétique. Un code grammaire indique la nature grammaticale de chaque terme. Le double champ définition (BE et FR) peut se présenter sous une rubrique unique dans le même cas. Un code grammaire indique la nature grammaticale de chaque terme.

Le choix d'une unité de fiche non conceptuelle, s'il permet une grande lisibilité, implique l'existence de liens d'une fiche à l'autre. Une fiche homonymique, par exemple, donnera un terme T identique et deux définitions (DBE pour *définition belge* et DFR pour *définition française*). Le français de France exprimera le concept signifié par DBE au moyen d'un terme TFR, autre que T; tandis que le français de Belgique exprimera le concept signifié par DFR au moyen d'un terme TBE, autre que T. Les termes TFR et TBE figurent sur d'autres fiches (qui donnent des informations de contexte, fréquence, etc.) mais sont signalés également sur la fiche homonymique, sous la rubrique correspondant BE ou FR.

De la même façon, un des équivalents mis en présence par «une fiche de correspondance» peut posséder un homonyme dans l'autre pays⁽⁶⁾. Cette homonymie fait l'objet d'une autre fiche, mais elle est d'ores et déjà signalée sur la première fiche au moyen de la rubrique homonyme BE ou FR.

Pour chaque pays, il existe un champ contexte (mise en discours du terme ou situations d'énonciation), fréquence (fréquence basée sur les déclarations de l'interviewé, indication de termes concurrents). La fiche comporte également un champ équivalent, rubrique utile pour deux raisons: elle peut mettre en évidence une différence franco-belge (le multilingue peut indiquer des différences conceptuelles dans le cas, par exemple, d'un même terme anglais traduit différemment dans les ouvrages belges et français) et suggère parfois des explications des différences relevées.

Une rubrique référent (double ou simple selon le type de fiche) indique le genre de référent désigné par le terme en question, selon une classification propre au domaine. Ainsi, pour le domaine médical, nous avons classé les particularités étudiées selon des groupes de référents pour voir si une typologie était possible. Nous avons défini, de façon très large, six types de référents, notés de la façon suivante sur les fiches:

- **doc.**: tout document en relation avec la sphère médicale.
- **étiol.**: étiologie: au sens large, regroupe tout ce qui cause une maladie ou un dysfonctionnement (y compris accident et alcoolisme).
- **fonct.**: fonction, grade ou spécialisation de la personne soignante.
- **mat.**: matériel médical (y compris les vêtements des personnes soignantes).
- **pathol.**: pathologie.
- **Soins**: reprend les techniques de soins, mais aussi toute action qui fait partie de la démarche de soins au sens large (par exemple, rendre visite au malade).

Un champ note reprend les hypothèses de travail pour l'éventuelle poursuite de l'enquête, ainsi que les remarques qui, en raison des limites de l'étude, n'ont pu être rangées dans des rubriques exploitées systématiquement.

(5) Voir les trois fiches types reproduits en annexe.

(6) Dans certains cas, les deux équivalents possédaient chacun un homonyme.

Un champ source était prévu sur la fiche de travail, qui notait, entre autres, les informateurs ayant signalé la différence en question, et quelles personnes ou quels documents l'ont éventuellement confirmée. Ce champ n'apparaît plus⁽⁷⁾ sur la fiche définitive, les informations qu'il contenait étant synthétisées sous la rubrique validation.

La fiche a été établie à partir et au cours des recherches. Elle peut structurer de nouvelles recherches du même type, en guidant l'attention de l'enquêteur et en fournissant une façon de présenter les résultats de son travail⁽⁸⁾. Cette élaboration peut aboutir à une systématisation, comme nous le suggérerons dans la conclusion.

(7) La source d'où sont tirés les équivalents ou les définitions est indiquée dans ces rubriques mêmes.

(8) Toutes les rubriques n'ont pas été complétées pour toutes les particularités.

(9) Nous avons choisi, par exemple, de ne pas soumettre à la validation les termes paraissant n'appartenir qu'à une région de Belgique. La priorité a été donnée, en outre, à des termes qui ne semblaient pas être des statalismes.

(10) Ces obstacles s'étaient toutefois déjà manifestés timidement lors de l'enquête générale – «Existe-t-il des différences?» – et lors de la collecte des termes: termes incorrects ou de registres familiers cités comme termes belges, allant parfois jusqu'à décrire un usage contraire à la réalité.

(11) Nous tenons à remercier ici le Clid, dirigé par le Professeur Jean-Louis Fossat, ainsi que Monsieur Loïc Depecker, de la DGLF, qui nous ont invitée à participer au séminaire de Toulouse (mars 1994) pour entendre les conclusions de l'évaluation de l'implantation et rencontrer les différentes équipes.

6 Validation

Une fois la quête des différences achevée, il s'agit de valider les termes collectés. La validation consiste à vérifier si les termes recueillis sont bien des particularités du vocabulaire belge, et à définir le mieux possible leur emploi. Cette opération se fait par un double retour: vers les personnes ressources pour des entretiens de vérification et également vers les sources documentaires.

Cette étape n'a été entreprise, pour des raisons matérielles, que pour un des domaines retenus: celui des soins de santé. Le travail effectué dans ce cadre a toutefois permis de mettre au point une méthode réutilisable dans d'autres domaines.

Il s'agit de (in)valider le corpus de termes obtenu et structuré lors des étapes précédentes. Ici encore, il a fallu, par manque de temps, limiter le cadre du travail. Les termes récoltés ont été réunis, triés et soumis, pour des raisons pratiques, à une sélection⁽⁹⁾.

Il n'y avait pas de réel précédent méthodologique à cette étape du travail, puisque le sujet de l'étude est neuf et que les recherches de belgicisms en langue courante n'ont, jusqu'ici, pas procédé à une validation systématique des listes de termes trouvés. La méthode élaborée ici, à petite échelle et avec des moyens limités, se veut donc prospective et expérimentale; elle tente d'asseoir des principes réutilisables dans des travaux similaires.

6.1 Les personnes ressources: entretiens et questionnaires de validation

Notons tout d'abord qu'à la différence de la simple collecte des termes (constitution d'un premier corpus à mettre à l'épreuve), où les personnes ressources étaient de

préférence des professionnels ayant fait l'expérience de la Belgique et de la France, la validation s'adresse plutôt à des gens de métier connaissant l'usage d'un seul des deux pays.

En parlant de façon très générale, (in)valider un terme auprès de personnes ressources consiste à vérifier que les témoins emploient (ou non) le terme en question. En réalité, il convient de décrire avec nuances la relation qu'un témoin entretient avec un terme, et de prendre conscience des multiples obstacles et «miroirs déformants» qui contrarient ou obscurcissent un entretien de validation.

6.1.1 Méthodes mises au point en France

L'aspect sociolinguistique est ici très marqué. C'est en effet au moment de la validation que le sentiment de l'insécurité linguistique et les idées préconçues sur la langue font le plus obstacle à l'enquête⁽¹⁰⁾. Il faut donc mettre au point une méthode d'entretien et d'évaluation des résultats.

Cette partie du travail rencontrait les mêmes problèmes de méthode que l'étude de l'implantation terminologique réalisée à la demande de la Délégation générale à la langue française (DGLF) par les différentes équipes universitaires françaises réunies dans le cadre du séminaire sur les méthodologies en mesure de l'implantation terminologique⁽¹¹⁾. Ces dernières étaient en effet chargées d'évaluer le degré d'implantation des termes recommandés officiellement dans plusieurs domaines professionnels. Les situations d'enquêtes présentaient donc plusieurs parallèles avec le présent travail: étude dans des domaines spécialisés, usages linguistiques à tester, situation d'examen de l'interviewé et résultats risquant d'être

faussés par les connotations positives ou négatives attribuées à tel ou tel emploi (essentiellement valeur négative du terme anglais pour l'enquête d'implantation et dévalorisation du parler de Belgique pour notre travail). L'expérience et les conclusions des équipes françaises – qui ont déjà exposé leurs résultats lors du colloque de Rouen en décembre (*Terminologies nouvelles* 1994) – étaient donc très intéressantes; nous en avons tiré plusieurs enseignements.

Les différentes équipes françaises participant aux enquêtes d'implantation ont élaboré une méthode d'interview et d'évaluation des résultats. Nous reprenons ici les principes réutilisables pour notre type de recherche.

Sur la base des exposés faits à Rouen, on peut définir trois types de questions à poser à l'interviewé (et corollairement trois types de résultats). Ces trois façons d'interroger nous ont paru être des outils importants à utiliser et à distinguer.

L'enquêteur peut tout d'abord observer simplement les pratiques langagières des témoins; il recherchera, dans ce cas, à créer lors de l'entretien les circonstances

favorables à une occurrence la plus spontanée possible du terme qu'il souhaite valider⁽¹²⁾. L'entretien peut, d'autre part, recueillir des énoncés de type métalinguistique, par exemple en conduisant le témoin à définir un des termes à valider (Gasquet et Villebrun 1994: 115) Une troisième façon de procéder consiste à prendre en compte les jugements de l'interviewé sur ses propres usages linguistiques (Thoiron *et alii* 1994: 78; Gasquet et Villebrun 1994: 114), ces jugements pouvant aller de la déclaration ou de la fréquence d'utilisation à des jugements de valeur à propos de tel ou tel usage linguistique⁽¹³⁾.

L'attention a été attirée en outre sur ce que signifiait l'implantation d'un terme. L'équipe de Lyon a souligné qu'il fallait distinguer «entre l'emploi du terme et sa connaissance par les utilisateurs potentiels» (Thoiron *et alii* 1994: 77). La même équipe a tenté de mettre en évidence les degrés d'implantation ainsi que les moyens de les découvrir au cours de l'enquête. Ces considérations sont tout à fait pertinentes dans le cadre du travail mené ici; elles ont donc beaucoup influencé notre méthode d'interview.

Des façons de surmonter les obstacles idéologiques (comme l'insécurité linguistique) sont également proposées dans les travaux relatifs à l'étude de l'implantation: l'intégration des opinions de l'enquêté à l'évaluation de ses réponses (Toulouse), la pratique de l'interview en présence d'un spécialiste neutre, la prise en compte des hésitations de l'interviewé, la recherche de situations d'énonciation habituelles (Rouen). L'intérêt de ces méthodes pour le présent type de recherche ne fait aucun doute; elles exigeaient cependant des moyens trop importants pour être expérimentées ici.

Les communications des équipes nous ont aidées à garder à l'esprit d'autres principes, même si nous

n'avions pas les moyens de les mettre en œuvre systématiquement: prise en compte d'occurrences écrites et parlées; de différentes situations d'attestation (selon les interlocuteurs, le lieu, l'occasion), du degré de spécialisation, des différents types d'interviewés (professionnels, spécialistes, étudiants...).

Les trois équipes ont enfin fourni des moyens d'estimer et de représenter les résultats⁽¹⁴⁾. Ces méthodes seraient réutilisables dans le type d'enquête menée ici, pourvu qu'elle soit réalisée à échelle suffisante.

Ces méthodes visent d'une part à surmonter les obstacles sociolinguistiques qui peuvent entraver l'entretien (insécurité linguistique, *a priori*, projections sur la personne de l'enquêteur etc.) et, d'autre part, à affiner la façon d'évaluer et de provoquer la production d'un terme par la personne témoin.

6.1.2 Méthodes retenues pour la recherche

La présente recherche s'est faite à trop petite échelle pour que les facteurs sociolinguistiques et idéologiques puissent être évalués de façon systématique ou même quantifiés⁽¹⁵⁾. Mais les études françaises ont eu le mérite d'attirer l'attention sur le problème. Il nous a dès lors paru capital d'introduire l'interview ou le questionnaire en expliquant sa destination (il ne s'agit pas d'un jugement ou d'une étude normative), et de montrer à l'interrogé que son témoignage est très important pour l'étude, afin de désamorcer dans la mesure du possible les réponses guidées par les sentiments d'insécurité linguistique, ou soumises aux impératifs supposés de telle ou telle norme. Il était important, en outre, d'allier aux questions portant directement sur le vocabulaire, un entretien plus large,

(12) C'est en ce sens qu'a travaillé l'équipe de Rouen. Les trois catégories de questions exposées dans ce paragraphe sont reprises également à cette équipe. Voir Gaudin (1994: 67).

(13) Cf. les «jugements épilinguistiques (relevant de jugements sur la langue)» évoqués par François Gaudin (1994: 67).

(14) Voir notamment le très bel exemple de représentation de Gasquet et Villebrun (1994: 118-121).

(15) Il serait cependant fructueux de tester systématiquement les méthodes des équipes françaises sur le terrain des particularités du français de Belgique.

portant de façon plus générale sur la langue en général, le français de France et de Belgique, en un mot sur les opinions que l'interviewé pouvait avoir à propos du sujet même de l'enquête. Les informations ainsi obtenues ne pouvaient, dans la cadre présent, induire de conclusions systématiques, mais permettaient au coup par coup d'ajuster l'entretien et de mieux apprécier ses résultats.

Les travaux français nous aident aussi à prendre en compte une réalité importante dans ce genre de problématique: un terme peut être « implanté » à divers degrés chez les locuteurs. Entre la méconnaissance totale d'un terme et son emploi sans concurrence, il existe toute une gamme de relations que peut entretenir un locuteur avec un terme: il peut l'avoir entendu, le comprendre, l'employer souvent, parfois, dans certaines circonstances... Un travail de validation devrait mettre au jour ces nuances et en rendre compte.

Le but de l'entretien ou du questionnaire de validation est de découvrir si l'interviewé connaît et emploie certains termes. La façon la plus probante de procéder⁽¹⁶⁾ est de faire en sorte que l'interviewé

produise le terme. Le problème est alors de provoquer l'expression d'un concept dans sa désignation habituelle: l'enquêteur doit amener la production du signifié sans en contraindre le signifiant, ne pas donner dans la question le terme qu'on veut avoir en réponse, ni un terme de la même famille, et ce sans induire de malentendus ou d'hésitations en employant des mots par trop insolites...

La production d'un terme par l'interviewé nous a paru d'autant plus précieuse qu'elle n'était pas le fruit de la volonté expresse de l'interviewer. Pour approcher ainsi le plus possible l'occurrence spontanée, les entretiens ont pris, quand l'occasion se présentait, une orientation libre (Gaudin 1994: 68), qui consistait à « parler autour » des sujets visés. Ainsi, dans la mesure du possible, l'entretien commençait par une entrée en matière non directive où l'interviewé parlait de façon générale de sa profession. Il s'agissait ensuite de guider peu à peu la conversation vers les sujets de la validation, et de passer, par étape, à un entretien plus dirigé. Ce type de démarche demande un temps certain et n'a pu, bien sûr, être systématisé.

En dehors de l'entretien non (ou semi) directif, la meilleure méthode⁽¹⁷⁾, selon nous, est de susciter un terme au moyen d'une image (ex. « Comment appelez-vous tel objet? »). Comme elle n'était possible que dans le cas de référents concrets, on a, dans d'autres cas, suscité un terme par la description d'une situation où il serait naturellement employé (ex. « Que faites-vous dans tel cas? »), ou au moyen de sa définition.

Comme dans les autres sciences humaines, puisque l'objet étudié est aussi un sujet, on peut aussi adresser directement ses questions à l'intéressé. Interroger directement le professionnel sur ses usages linguistiques exige bien sûr de

prendre garde aux idéologies sous-jacentes à l'entretien (c'était déjà le cas des questionnaires de simple observation des faits linguistiques⁽¹⁸⁾), mais la démarche se révèle très intéressante: on obtient ainsi des informations impossibles à récolter autrement dans le cadre d'une enquête à petite ou moyenne échelle (ex. « Connaissez-vous..., employez-vous..., avec quelle fréquence...? »); les questions portent aussi sur les situations d'attestation des termes étudiés: les occurrences sont-elles écrites ou parlées, dans quel lieu, à quelle occasion, entre quels types d'interlocuteurs apparaissent-elles: professionnels, spécialistes, étudiants...?; Quel est leur degré de spécialisation...? ». Ces informations peuvent en outre être recoupées avec celles que l'on tire des simples questionnaires d'observation linguistique et sont susceptibles de nuancer ces dernières.

6.2 Les sources documentaires

L'apport documentaire dans la validation prend plusieurs aspects. Les termes trouvés apparaissent-ils dans des ouvrages de référence? Quelles conclusions tirer de leur absence ou de leur présence dans ces documents?

Une première vérification consiste à voir si les termes relevés figurent dans les dictionnaires ou recueils de belgicisms... Dans ces cas, il n'a pas été procédé à d'autres validations (il y avait trop de termes à traiter et il fallait donc faire un choix).

La vérification s'est faite aussi dans les dictionnaires de langue générale. Un autre type de vérification est évidemment d'utiliser les dictionnaires de la spécialité, en tenant compte de la nationalité de leurs auteurs. On a utilisé également des dictionnaires de spécialité multilingues: les sources multilingues fiables permettent dans certains cas de

(16) ... dans le cas où on n'a pas la chance d'avoir une occurrence « spontanée » du terme, une occurrence « hors entretien » venant d'une personne ressource dans l'exercice de son métier ou de sources documentaires.

(17) ... qui présente l'avantage de pouvoir également être pratiquée dans un questionnaire écrit.

(18) *Questionnaire d'observation linguistique* désigne ici le questionnaire qui vise à faire produire des énoncés observables, par opposition aux questionnaires métalinguistiques qui demandent à l'interviewé une réflexion, ou tout au moins une appréciation, sur son usage linguistique.

déceler des différences belgo-françaises, une langue étrangère mettant en évidence des identités ou divergences conceptuelles imprévues.

Il reste en outre toutes les sources paralexigraphiques plus directement liées au monde professionnel : listes de matériel, prospectus, descriptifs, outils informatiques, littérature de spécialité... Même si une utilisation systématique de ce foisonnement de sources était impossible, celles-ci ont été cependant largement utilisées.

6.3 Définition de la validation

À partir de quand peut-on considérer un terme comme validé ?

En principe, la validation est double : pour affirmer l'existence d'une particularité, il faut montrer qu'on emploie un terme dans un pays, mais également qu'il n'est pas utilisé dans l'autre. Il y a donc au

(19) L'enquête a montré à plusieurs reprises que des contacts « indirects » avec les usages linguistiques de France – et donc des « contaminations terminologiques » – pouvaient se avoir lieu lors de passages au Grand-Duché de Luxembourg, où exercent bon nombre de professionnels belges et français.

(20) Cette hypothèse pourrait donc se trouver tant invalidée que vérifiée lors d'un travail ultérieur.

(21) Ces indices doivent être considérés comme une classification provisoire, pouvant servir de base à une étude de validation plus poussée. Notons que les résultats mitigés de la validation de certains termes peuvent être dus à de nombreux facteurs : hasard, maladresse de la question, non-représentativité des interviewés (d'un point de vue professionnel, géographique, etc.).

moins la moitié de l'hypothèse qui demeure indémontrable : comment être certain qu'un usage n'existe pas dans un pays, à moins de réaliser une enquête très large ?

Toutefois, malgré le petit nombre de questionnaires diffusés, certaines hypothèses semblent plus assurées que d'autres. Quand les résultats de la validation ne sont pas unanimes, le problème se pose de savoir à quoi sont dues les divergences : le terme n'est pas une particularité, la particularité réside dans une fréquence d'emploi (qu'il faut alors évaluer), l'interviewé vit dans une zone géographique proche de la France, il a travaillé dans des milieux touchés par le vocabulaire français⁽¹⁹⁾...

La validation, pas plus que les autres étapes de la présente étude, ne permet de clore le débat, ni même d'établir des résultats définitifs. Notre travail s'est identifié davantage à la prospection : il s'agissait de tâter le terrain et d'établir une méthodologie réutilisable.

6.4 Représentation de la validation

Nous avons élaboré une représentation de la validation adaptée à la taille de notre travail. Nous avons répondu à deux questions à propos de chaque usage relevé (belge ou français) :

Nous avons répondu à ces questions au moyen de 4 valeurs. Le chiffre 4 signifie une certitude positive, le chiffre 1 une certitude négative. Les chiffres intermédiaires sont purement indicatifs : ils représentent l'hypothèse⁽²⁰⁾ positive (indice 3) ou négative (indice 2) que suggèrent les informations réunies au cours de l'enquête⁽²¹⁾ : Ces indices de validation figurent sur les fiches.

Les résultats de la validation sont donc représentés de la façon suivante :

terme, prononciation ou sens belge (A – B) – terme, prononciation ou sens français (C – D).

Ainsi,

– *usage belge (4 – 4) – usage français (4 – 4)* notera un cas très clair de particularité ;

– *usage belge (4 – 4) – usage français (4 – 1)* notera un cas de particularité belge utilisée en concurrence avec un terme de français standard ;

– *usage belge (4 – 1) – usage français (4 – 1)* indiquera que la particularité n'est pas vérifiée : le terme prétendument belge est employé en France et le terme prétendument français est employé en Belgique ;

– *usage belge (2 – 2) – usage français (2 – 4)* indiquera qu'on n'a pas trouvé d'attestation du terme belge en Belgique, ni du terme français en France ;

– etc.

Nous avons utilisé le signe *X* pour indiquer qu'il était impossible, à

	A	B
<i>à propos de l'usage belge :</i>	l'usage supposé belge est-il attesté en Belgique ?	l'usage supposé belge est-il absent en France ?
	C	D
<i>à propos de l'usage français :</i>	l'usage supposé français est-il attesté en France ?	l'usage supposé français est-il absent en Belgique ?

partir de nos informations, de donner une réponse (même hypothétique) à une des questions. Plusieurs raisons expliquent cela, notamment l'appartenance d'une particularité à un domaine très spécialisé et la difficulté de trouver les témoins adéquats, la nécessité de pratiquer de nouveaux entretiens pour rendre plus claires les réponses des témoins.

7 Conclusions et perspectives

Nous résumons ici les résultats de l'enquête, en rappelons les limites et énonçons quelques-unes des perspectives qui sont nées du travail. Ces conclusions sont articulées en trois parties : les remarques proprement linguistiques, ce qui concerne la sociolinguistique et les points méthodologiques.

(22) Les professionnels ont conscience de ce fait : on peut le voir dans le dépassement de leur sentiment d'insécurité linguistique. Cf. *infra*, sous la rubrique *sociolinguistique*.

(23) Médecine: *perfusion* (FR) – *baxter* (BE); *coton* (FR) – *ouate* (BE)? Chemins de fer: *traverses* (FR) – *billes* (BE).

(24) Cf. par exemple, les wallonismes en soins de santé: *astruquer* (avaler de travers, fausse déglutition), *fourbissure* (durillon enflammé), *licotte* (hoquet), *poquettes volantes* (varicelle)...

(25) Cf. certains termes de comptabilité.

(26) Influence anglaise, latine et probablement néerlandaise.

7.1 Linguistique

7.1.1 Spécialisation et registre de langue

L'objet de l'étude, à savoir l'existence de particularités régionales en langues de spécialité, a été confirmé. Il n'y a pas d'incompatibilité entre spécialisation et fait régional. On a pu également déterminer qu'il n'y a pas de continuité absolue entre le régionalisme belge en langue courante et en langue de spécialité, notamment du point de vue du registre de langue. Les belgicisms en langue générale, à part les stalinismes, sont souvent de registre familier. Lorsqu'on passe aux langues de spécialité, on s'attend à trouver des particularités belges de registre moins soutenu que les correspondants français. Cette étude, dans le même temps où elle a montré l'existence de particularités belges en langue de spécialité, a mis en évidence également que ces particularités ne sont pas enfermées dans un registre familier ou moins soutenu⁽²²⁾. Dans le domaine médical, un groupe de particularités belges étaient même de registre plus soutenu que leurs correspondants français.

7.1.2 Degré de spécialisation

L'étude n'a pas permis de montrer une relation claire entre le degré de spécialité et l'existence de particularités. Dans deux cas, toutefois, où un même référent avait deux désignations (l'une particulière à la Belgique, l'autre appartenant au français standard)⁽²³⁾, on a observé que le professionnel semblait utiliser plus volontiers le mot employé en France, tandis que le profane choisissait la particularité belge. Le phénomène est trop isolé pour qu'on puisse en tirer de réelles conclusions, d'autant plus que dans d'autres domaines, comme l'imprimerie, les

particularités semblent hautement spécialisées.

7.1.3 Régionalisme

À plusieurs reprises, au cours du travail, s'est posée la question de l'extension du régionalisme, soit que la particularité trouvée semblait n'appartenir qu'à une région de Belgique⁽²⁴⁾, soit qu'elle se retrouvait dans d'autres pays ou régions francophones⁽²⁵⁾. Tout un travail de «géographie linguistique» reste donc à faire, qu'il s'agisse d'affiner la connaissance des particularités en langue de spécialité dans notre pays, ou de mener une étude comparative, en parallèle avec des géolinguistes d'autres pays de la francophonie.

7.1.4 Typologie des différences et typologie des domaines

Au cours de la recherche, une typologie des différences s'est peu à peu esquissée. Une classification pourrait se baser sur des critères purement linguistiques, sur le genre de référent désigné par les particularités, sur les liens des particularités avec les langues étrangères⁽²⁶⁾, sur l'histoire de la langue ou de la spécialité en question.

Pour alimenter une telle typologie, il conviendrait que les faits étudiés soient plus nombreux et qu'ils appartiennent à plusieurs domaines. Les constats varient en effet d'une spécialité à l'autre. Certains métiers peuvent être plus corporatistes que d'autres, plus marqués par une tradition, par la langue écrite, plus ouverts à l'étranger... De la même façon, selon qu'on considère une profession ou une autre, les particularités semblent tantôt peu spécialisées, tantôt assez techniques (imprimerie), elles peuvent affecter la langue de métier et le jargon (chemins de fer, arts du spectacle) ou la terminologie plus officielle (comptabilité, environnement), le rôle de la norme peut y être sensiblement

différent (unificateur en médecine et chemins de fer, diversifiant en comptabilité).

Il ne semble pas possible, à ce point de la recherche, d'énoncer des conclusions valables pour tous les domaines; c'est dire la nécessité, dans un travail ultérieur, d'étudier une typologie des domaines du point de vue des particularités régionales. Approfondir les domaines traités et en travailler d'autres permettrait d'affiner une typologie des différences: peut-être existe-t-il des groupes de domaines où les différences sont de même type? Il serait également intéressant de mener une analyse des terminologies spécifiques à des entreprises.

Remarquons que dans la perspective de préciser une typologie des particularités, il serait très intéressant, dans une étude de plus grande ampleur, de pouvoir examiner les groupes de témoins existant dans le monde professionnel. La particularité et la profession exacte de chaque personne interrogée a toujours été soigneusement notée, mais l'enquête a brassé trop peu de témoins pour que se dégage une image nette des différents groupes d'acteurs professionnels et, *a fortiori*, l'impact différent que peut avoir sur eux le fait régional.

7.2 Sociolinguistique

Une des premières constatations qui s'est vérifiée au cours de l'enquête était que la connaissance du problème et l'intérêt pour la question des particularités régionales en langue de spécialité se trouvait plutôt dans la sphère des gens de métier qu'auprès des professionnels de la langue.

Certains milieux professionnels ont même réalisé des recueils tenant compte des variations régionales dans la terminologie de leur métier. Ces ouvrages, méconnus hors du monde du travail, mériteraient d'être

divulgués et pourraient faire l'objet d'une recherche bibliographique systématique et descriptive.

D'un point de vue sociolinguistique toujours, l'enquête a mis en lumière un fait très important concernant l'insécurité linguistique. On a vu que le phénomène, bien connu en langue générale, demandait à être revu en langue de spécialité. Il semblerait, en effet, que le sentiment d'insécurité linguistique soit nuancé et, d'une certaine manière, «dissous» par la connotation positive de la langue professionnelle. L'hypothèse est certes à vérifier encore, mais on peut toutefois penser que l'insécurité linguistique est liée à la langue générale et probablement au caractère volontiers familier de la particularité en langue courante, et que, dans le passage de la langue courante à la langue de spécialité, qui voit aussi la particularité régionale monter de registre de langue, l'insécurité diminue, dans une mesure qu'il reste à définir exactement.

La méthode d'interview, provoquant des énoncés objets de l'enquête chez les témoins tout en leur demandant aussi d'adopter une attitude épilinguistique pour s'exprimer à propos de leurs usages terminologiques, ouvre la voie à une étude méthodologique et sociolinguistique: il serait intéressant de confronter systématiquement les deux types de résultats. Ce genre de recoupement permettrait d'étudier la valeur des déclarations d'usages linguistiques.

Les enjeux des particularités relevées se sont révélés variables selon les domaines abordés. Les conséquences les plus marquantes de différences terminologiques sont les difficultés de communication dans des domaines à implications juridiques (les différences sont alors essentiellement des statalismes).

La plupart du temps, les professionnels réagissent eux-mêmes aux perturbations de la

communication: la réaction sera individuelle s'il s'agit de variations d'usages, sans implication juridique: le médecin, le comédien assumeront seuls l'apprentissage d'un nouveau vocabulaire. Dans d'autres domaines, une abondance de statalismes à conséquence juridique importante pousse le monde professionnel à une réaction plus systématique: le vocabulaire du bilan ou de la comptabilité sont une réponse des professionnels à un besoin qui leur est propre. On notera toutefois le cas paradoxal du domaine de l'environnement, où les différences, d'importance mais trop peu nombreuses, n'ont pas vu de réaction systématique de la part des gens de métier et continuent à poser question.

7.3 Aspects méthodologiques

7.3.1 Méthode d'interview et de validation

La méthode employée, tant pour recueillir que pour organiser les différences terminologiques, a dû être élaborée. En langue générale, les listes de belgicisms se sont constituées en dehors d'une méthode précisément définie. Il y a lieu de perfectionner l'embryon de méthode mis au point lors de cette étude, qu'il s'agisse de collecte de termes (prise en compte des facteurs idéologiques pouvant perturber les entretiens, intérêt pour le discours épilinguistique de l'interviewé...) ou de la validation (méthode de production du terme, déclaration d'usages linguistiques, prise en compte du sentiment d'insécurité linguistique, nuances et degrés dans l'implantation d'un terme...). Un large champ reste à étudier, qu'on poursuive la validation des termes médicaux à grande échelle, qu'on choisisse d'appliquer la méthode de validation aux termes non vérifiés de cette étude, ou qu'on

s'attaque à un autre domaine. On pourrait adapter le travail français pour définir des paramètres rigoureux permettant de rendre compte des nuances dans l'implantation d'un terme (connu, reconnu, etc.), de calculer des fréquences d'emploi et d'évaluer l'impact du sentiment d'insécurité linguistique dans une situation donnée (par exemple lors de l'interview). Une représentation des résultats, non utilisée ici en raison de la petite taille de l'étude, pourrait s'inspirer de ces mêmes travaux.

7.3.2 La fiche terminologique

On a vu que beaucoup de points mériteraient d'être approfondis... mais qu'ils nécessiteraient une matière plus abondante, matière qui existe mais n'est pas diffusée en dehors du cercle des professionnels et n'est pas centralisée à un niveau qui chapeauterait toutes les spécialités. Cette perspective est nécessaire pour arriver notamment à une typologie des domaines et des différences. On pourrait imaginer de réunir des différences des langues des métiers en une banque de données, qui profiterait des premières bases jetées par notre travail, entre autres un modèle de fiche, signalant les « faux amis » comme les équivalents, donnant l'équivalent, une source, un indice de domaine, une indication de registre de langue et de référent. Une telle banque, démarche originale par rapport aux recueils de belgicisms (qui ne comptent que quelques termes professionnels, le plus souvent

des statalismes), réunirait les travaux déjà réalisés par les professionnels, favoriserait les recherches et les vues d'ensemble, et, mise à la disposition de tous, jouerait un rôle positif : elle réduirait l'insécurité en présentant le terme standard et le terme belge et assierait ainsi le sentiment d'une existence et d'un droit à l'existence du français de Belgique en langues de spécialité.

Bénédicte Van Gysel,
Centre de recherche Termisti,
Institut supérieur de traducteurs
et interprètes,
Bruxelles.

Bibliographie

- Chansou (M.), 1994 : « Évaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 107-111.
- Chrispeels (O), éd., 1991 : *Les comptes annuels, guide terminologique pour l'établissement des comptes annuels: belges, néerlandais, français, anglais, allemands et américains*, Bruxelles.
- Fossat (J.-L.) et Rouges-Martinez (J.), « Implantation terminologique en télédétection aérospatiale : méthodologie et mesure », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 123-135.
- Gasquet (E.) et Villebrun (I.), « Observation de faits d'implantation terminologique en métallurgie », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 114-122.

Gaudin (Fr.), « De la francisation à l'insécurité linguistique », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 67-74.

Terminologies nouvelles, 1994 : *Implantation des termes officiels, Actes du séminaire (Rouen, décembre 1993)*, Bruxelles, ACCT et Communauté française de Belgique, n° 12, décembre 1994.

Lerat (P), 1995 : *Les langues spécialisées*, Paris, PUF (Linguistique nouvelle).

Ménard (L.), Arsenault (M.) et Joly (J.-Fr.), 1994 : *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, anglais-français avec index français-anglais*, Toronto-Montréal, Institut canadien des comptables agréés.

Pohl (J.) , 1979 : *Les variétés régionales du français: études belges (1945-1977)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Quémada (B.), 1978 : « Technique et langage », dans B. GILLE (éd.), *Histoire des techniques: techniques et civilisations, techniques et sciences*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade 41), p. 1146-1236.

Thoiron (Ph.), Iwaz (J.) et Zaouche (N.), 1994 : « Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 77-103.

UIC, 1988 : *Lexique UIC*, Paris, Union internationale des chemins de fer.

Van Gysel (B.), 1995 : *Les particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité*, Bruxelles, Institut supérieur de traducteurs et interprètes (rapport photocopié).

Annexes

FICHE TYPE: TERMES BE et FR CORRESPONDANTS

Terme BE	terme belge	Code grammaire
Contexte BE	attestation d'emploi du terme en Belgique	
Validation BE	indice validation BE	
Fréquence BE	fréquence d'emploi en Belgique	
Homonyme FR	éventuel homonyme FR et définition de l'éventuel homonyme FR	

Terme FR	terme français	Code grammaire
Contexte FR	attestation d'emploi du terme en France	
Validation FR	indice validation FR	
Fréquence FR	fréquence d'emploi en France	
Homonyme BE	éventuel homonyme BE et définition de l'éventuel homonyme BE	

Définition	définition des termes français et belge correspondants (terme BE et terme FR)
Note	note éventuelle
Référent	type de référent désigné par les termes français et belge correspondants (terme BE et terme FR)

FICHE HOMONYMIQUE TYPE

Terme identique	homonyme belge – français	Code grammaire
------------------------	---------------------------	-----------------------

définition BE	acception de l'homonyme en Belgique
Validation BE	indice validation BE
Contexte BE	emploi du terme en Belgique
Correspondant FR	signifiant FR correspondant à la définition BE
Référent BE	type de référent désigné par la définition BE

Définition FR	acception de l'homonyme en France
Validation FR	indice validation FR
Contexte FR	emploi du terme en France
Correspondant BE	signifiant BE correspondant à la définition FR
Référent FR	type de référent désigné par la définition FR

FICHE PHONÉTIQUE TYPE

Terme identique	terme commun belge et français
------------------------	--------------------------------

Prononciation BE	réalisation phonétique belge
Fréquence BE	fréquence de la réalisation phonétique en BE
Validation BE	indice de validation BE

Prononciation FR	réalisation phonétique française
Fréquence FR	fréquence de la réalisation phonétique en FR
Validation FR	indice de validation FR

Définition	définition du terme identique
Note	note éventuelle
Équivalent	équivalent éventuel

Langue

Comptes rendus des débats

Aménagement linguistique

M. Jean-Louis Fossat

Si l'on se replace dans une perspective historique, comment se posait la problématique de l'aménagement linguistique? On sait qu'au XIX^e siècle, les préfets de l'Empire, à Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, en Franche-Comté, allaient voir les responsables locaux et construisaient leurs arrêtés; et au fur et à mesure s'est développée une politique d'enseignement technique pour assurer une normalité de l'activité professionnelle. À ce moment-là, les enseignants accueillaient les gens en formation et exerçaient un tutorat dans des conditions de terminologie adaptative. La terminologie adaptative, c'était tout simplement la terminologie dite des échanges d'interlangue qui reconnaissait aux personnes privées qui venaient en apprentissage les droits à conserver leurs usages terminologiques; mais il était annoncé qu'à la deuxième étape, il faudrait bien déménager tout cela.

M. Loïc Depecker

Il faut préciser que notre démarche, à la Délégation générale à la langue française, ne consiste pas à tout déménager; je préfère parler d'«aménagement-déménagement». L'existence de pôles de résistance a été évoquée, mais pour nous le problème ne se pose pas en ces termes: nous considérons que des équilibres sont à installer et à protéger, en prenant en compte la dimension du monde francophone. L'aménagement de la politique francophone, c'est un aménagement de la langue française dans la francophonie avec des gens partenaires.

Le concept de «marché linguistique» est-il pertinent?

M. Jean-Louis Fossat

Dans les problèmes d'implantation terminologique, il s'agit de poser d'entrée de jeu la question du rapport à l'État, du rapport de la politique linguistique et de l'État en France notamment. Effectivement, collecter des documents sur la terminologie, dans le temps, dans l'espace et dans le continuum social, nécessite une étude locale, une étude des situations locales de ce qui est appelé en sociolinguistique le *marché linguistique*.

M. Loïc Depecker

Je n'aime pas trop le mot de *marché linguistique*; *marché*, cela signifie «besoin(s)» et cela ne signifie pas «attente(s)».

M. Jean-Louis Fossat

Si j'ai introduit le concept de «marché linguistique», c'est pour l'opposer à une position statique qui prévaut dans mon métier, la dialectologie. Quelles que soient les images que je puisse évoquer, en aucun moment, la dialectologie ne m'équipe pour traiter la problématique que je définis en terme de négociation linguistique: en matière de désignation terminologique, il y a constamment une négociation entre partenaires et représentants de l'État, et là se pose vraiment le problème de la pluralité des configurations et de la conformation des états de choses; dans des situations locales, il y a d'abord reconnaissance de la diversité, puis dans un deuxième temps, reconnaissance de l'orientation prise par l'instance politique du moment.

M. François Gaudin

Je pense que cette notion de «marché linguistique» est intéressante; dans la problématique de l'implantation, il faut reconnaître que les termes sont quand même là avec des valeurs ajoutées; valeur plus ou moins ajoutée, souvent attribuée à l'anglais par exemple. Face à cette situation, on se situe bien quelque part sur un marché; si on veut lutter contre l'anglais, on doit lutter sur le même marché avec les mêmes armes.

L'aménagement linguistique suppose-t-il la définition d'un territoire?

M. Jean-Louis Fossat

On constate que dans chaque communauté de travail, des états de fait sont installés, instaurés, incrustés, avec une organisation des pouvoirs, de type «pouvoirs locaux», qui sont en rapport avec les mécanismes ou les processus de contrôle du territoire par des groupes de pouvoir.

M. Loïc Depecker

Je pense qu'actuellement, il n'y a plus véritablement de territoire parce qu'en fait, le territoire à notre époque, c'est la planète. Il s'agit maintenant d'étudier la manière dont les informations circulent, la manière dont les pouvoirs de l'information sont installés et se développent.

Peut-on envisager une représentation de type atlas terminologique?

M. Loïc Depecker

Pour élaborer un atlas terminologique de type géographique, qui

doit être, en fait, géographico-médiatico-politique, il faut prendre en compte le fait que les grands pouvoirs médiatiques s'installent autour de la planète, le plus souvent en anglais et non pas en français.

M. Jean-Louis Fossat

Un atlas de terminologie tel qu'on peut le définir à partir d'enquêtes sur les désignations, les définitions peut paraître réalisable. En revanche, comment traiterai-je ces actes de langage que sont les négociations constatées dans les textes d'enquête, par exemple dans le travail mené par l'équipe de Rouen? On retient qu'il y a une activité de négociation portant sur la surcharge synonymique. Je ne connais pas les méthodes, les méthodologies qui permettraient de faire des configurations d'attitudes sur la synonymie. Ces méthodes-là seraient les bienvenues.

M. Michel Chansou

On n'a jamais fait, je crois, de travaux de géographie terminologique. On ne peut préjuger des résultats que l'on peut obtenir; cependant, certains mots, certains termes que nous avons étudiés posent un problème de répartition géographique sur le terrain. Par exemple, il est clair qu'une carte de l'Europe représentant les dénominations du vocable *diesel* (pour désigner le carburant), ferait apparaître une distribution: on pourrait voir d'une part qu'en Belgique, en Allemagne, en Suisse on utilise le terme *diesel*, et que d'autre part la France utilise le terme *gasoil*, ainsi que les pays, disons *latins*, (Espagne, Italie, Portugal) qui utilisent des termes très proches du *gasoil* français (exemple: *gasolina*). Il y a donc là deux usages; mais si on continue cette recherche géographique, on constate que le terme *diesel* n'est utilisé ni au Québec, ni aux États-Unis, ni en Angleterre. Il peut donc y avoir une réflexion fondée sur l'observation et la répartition des usages dans les zones linguistiques en situation d'échange. C'est un exemple de ce qui pourrait être fait mais je ne pense pas qu'on puisse étendre à toute la terminologie ce type de recherches.

Par ailleurs, je voudrais évoquer des situations particulières dans certaines régions; par exemple dans une région que je connais bien, on observe un phénomène de superposition du français standard et du français régional. Dans cette zone, il y a deux usages: l'un du français standard, et l'autre d'un français régional très vivant; ces deux usages ne sont pas en conflit, ils sont complémentaires, on passe facilement de l'un à l'autre. C'est un signe de reconnaissance entre les initiés, ceux qui sont unilingues et ceux qui ne le sont pas. Cette superposition de deux usages pourrait se transposer dans une réflexion sur la superposition de deux usages dans des communautés ethniques, socialement différentes. On pourrait imaginer que deux usages normalisés s'unissent; en effet, j'ai constaté dans mon enquête que certains techniciens tiennent à leur façon de parler, sans rejeter un vocabulaire plus normalisé.

M. Jean-Louis Fossat

Le modèle de reproduction cartographique auquel je pense ne s'adapte, ne s'applique qu'à un certain nombre de cas de communautés de travail ayant eu des usages marqués, territorialement marqués et pour lesquels a pu se poser la problématique de l'inondation plurielle.

La terminologie

Qui sont les concepteurs de terminologies?

M^{me} Anne Condamines

Ce sont les textes produits par les utilisateurs, c'est-à-dire les pourvoyeurs de terminologie, qui sont les plus intéressants. Ne pourrait-on pas faire en sorte que la terminologie vienne de l'usage réel au lieu d'être imposée par le haut?

M. Loïc Depecker

Il s'agit déjà de cela, puisqu'on puise dans les usages réels pour donner aux

termes qui sont choisis une légitimité supplémentaire. Notre travail, c'est de rendre légitime ce qui peut être pris comme illégitime.

Je répète souvent que les commissions telles qu'elles travaillent inventent très peu de termes, elles vont chercher sur le terrain le matériau en leur assignant un statut plus fort, de façon à donner plus de chances à un certain usage pour qu'il soit mieux connu et plus répandu.

M. François Gaudin

L'hésitation se situe entre le légitime, qui est la normalisation, et le légal, qui est le résultat de la normalisation.

M. Loïc Depecker

Il faut bien voir que la normalisation terminologique est comme la normalisation technique, fondée sur un consensus. Tout consensus n'est pas intégral, n'est pas général, n'est pas universel.

M. Michel Chansou

La terminologie n'est pas la liste des arrêtés ministériels: la terminologie se fait avant tout dans les ateliers, dans les groupes de travail, dans les sociétés de commercialisation, et l'on gagnerait, même en travaillant à une terminologie nationale, à intégrer une réflexion sur des recherches qui se dégagent de ces milieux socioprofessionnels.

M. Carmelo Cancio

Il est vrai que les utilisateurs contribuent largement à l'élaboration de terminologies; néanmoins, ils ne sont pas ou peu concernés par la langue: les ingénieurs, les chercheurs, les techniciens, en général, sont des personnes qui sont constamment en train de créer des néologismes sans en avoir pleinement conscience. C'est pour cela que j'insiste sur le fait qu'il est important de créer une conscience chez eux: la langue ne peut pas être manipulée n'importe comment, au risque d'arriver à un chaos, si chacun

invente un terme suivant l'urgence du moment.

Mais il faut souligner que ces études d'implantation menées dans tel ou tel domaine ont une répercussion sur les utilisateurs: ceux qui n'ont peut-être pas été sollicités dans un premier temps se rendent compte qu'on s'intéresse à ce qu'ils font, et prennent alors conscience que le problème terminologique les concerne directement.

Quels sont les rapports que peut entretenir la terminologie avec la dialectologie et la lexicologie?

M. Jean-Louis Fossat

Un certain nombre de méthodes de l'implantation terminologique pourraient être portables en dialectologie et des méthodes d'analyse de la variabilité dialectale peuvent être portables en analyse de l'implantation terminologique. Il peut naître une autre conception des enquêtes de terrain, d'où l'on pourra infléchir la dialectologie, imaginer un champ d'investigation plus en prise avec les stratégies.

Nous savons que nous ne détenons pas des modèles d'enquête. La dialectologie a tout à apprendre des conditions de circulation de l'écrit et de l'oral, de la linguistique des interactions, d'une analyse des conditions de travail, des retombées des enquêtes d'implantation. Au début, je n'ai pas vu les liens entre la terminologie et la dialectologie, à tel point que dans notre équipe, on se disait: « nous les dialectologues, nous faisons ceci, vous les terminologues vous faites cela ». Puis, je me suis rendu compte que la dialectologie pouvait fournir certaines méthodes d'approche de données, certains cadres pour explorer les données, et qu'en retour elle se trouvait fertilisée par la richesse d'une enquête qui n'est jamais apparue dans le protocole des enquêtes dialectales.

M. François Gaudin

Cependant, les modèles proposés en dialectologie ne semblent être pertinents que pour des réalités ou des spécificités très locales.

M. Michel Roche

Il y aurait beaucoup à apprendre à la fois pour les lexicologues et pour les terminologues. Les premiers auraient la possibilité de travailler à partir de matériau neuf, et les terminologues bénéficieraient d'un éclairage nouveau, à travers l'analyse lexicologique qui a l'avantage de se faire après coup.

Je pense notamment aux travaux de Guilbert sur la créativité lexicale; il est important de savoir quels domaines de la créativité lexicale sont aujourd'hui plus productifs, plus efficaces que d'autres.

M. Michel Chansou

La question concernant la productivité des procédés de création lexicale est très intéressante. Personnellement je regrette de ne pas avoir fait un travail complémentaire sur cette question; il faudrait essayer d'établir des tests de productivité de tel ou tel procédé de création lexicale. Il faudrait aussi faire une enquête dans une autre perspective: par exemple, reprendre plusieurs arrêtés et mener une analyse morphologique des équivalents proposés. Ce serait une autre recherche qui serait très intéressante, même si cette entreprise comporterait beaucoup de difficultés, au vu de quelques indications qui ressortent de nos enquêtes.

Je pense par exemple à *chatoïement* – je ne défends pas ce vocable – mais on sait qu'il a suscité une discussion. D'une part, il peut rentrer dans un paradigme: *chatouiller, chatouilleur, chatouillement*, d'autre part, il est marqué d'une façon hâtive, dirons-nous, puisque ce n'est pas exactement un *chatoïement*.

M. Michel Roche

Il a été question de facteurs linguistiques, favorables ou défavorables à l'implantation; ce diagnostic comporte, si on peut dire, un jugement de valeur: il y a des termes mal formés, bien formés qui seront implicitement favorables ou non à l'implantation.

Mais a-t-on procédé à un classement, une description des termes tout simplement à partir de leur mode de formation: les dérivations sémantiques

(de type *chatoïement*), la suffixation française, l'emprunt adapté (de type *prompteur* avec suffixe français), composition traditionnelle, emprunt sémantique...? On pourrait avoir ainsi une vue d'ensemble des modes qui sont productifs, plus ou moins productifs de cette terminologie, et dans un deuxième temps, dans le cadre d'une approche comparative, repérer ceux qui s'implantent mieux globalement.

M. Philippe Thoiron

Je ne peux pas répondre autre chose que « oui, en partie ». Dans certains cas, cet aspect a été un peu pris en compte, dans d'autres, il ne l'a pas été. Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a pas eu de tentative systématique d'investigation de la morphologie des termes. Il faut tenter de vérifier s'il y a des matrices terminogéniques plus ou moins fastes dans les procédures d'implantation.

À propos des conditions d'implantation

M^{me} Andrée Borillo

Quand on parle d'*implantation terminologique*, de quoi s'agit-il? Est-ce une implantation terminologique grand public, c'est-à-dire pour l'ensemble d'une communauté qui déborde largement une communauté de spécialistes? Il me semble que les arrêtés ministériels vont plutôt dans ce sens-là, c'est-à-dire essayer de forger des habitudes, des réactions, une discipline pour essayer de ne pas prendre automatiquement le mot anglo-saxon. Donc il s'agit là d'une implantation terminologique qui se veut, disons, « citoyenne ». Mais il y a un autre type d'implantation terminologique (et nous sommes très loin de cette visée ministérielle), c'est l'implantation terminologique dans des domaines en évolution, hautement techniques et scientifiques. Dans ce cas-là, c'est moins une sorte de terminologie pour le grand public qu'une terminologie sur le terrain pour une compréhension de tous les instants au sein d'une entreprise, d'une profession, une possibilité d'arriver à se forger des termes communs pour pouvoir fonctionner.

Est-ce qu'il n'y a pas un danger que de vouloir balayer tout le spectre, c'est-à-dire la terminologie pour « Monsieur Tout le monde » jusqu'à la terminologie pour des gens très précis sur des terrains très sensibles et très importants du point de vue technique, économique, etc. ?

M. François Gaudin

Il me semble que la question qui a été soulevée ne concerne pas directement les équipes qui ont travaillé sur les enquêtes puisqu'en fait, on prenait les textes tels qu'ils étaient. Mais je pense que cela pose un problème dans la mesure où ces textes, tels qu'ils sont publiés et conçus de façon obligatoire, rassemblent des termes dont le destin est très différent. Les terminologies auxquelles on était confronté sont des terminologies vouées à rester confidentielles; leur caractère un peu abscons n'est pas gênant pour les utilisateurs: par exemple, le génie génétique est assez peu voué à se répandre dans le grand public. Ces termes-là, peuvent très bien supporter un certain hermétisme, du moment qu'ils soient assez précis pour les professionnels. D'un autre côté, on a des termes qui eux soient destinés à être utilisés tous les jours et qui auraient besoin d'être rendus plus accessibles, plus transparents, notamment dans le contexte d'une appropriation des connaissances qui se fait par ces vocables-là; en ce qui concerne l'action éventuelle sur le grand public, pour l'instant, on constate qu'elle n'est qu'indirecte (règlements, normes) alors qu'elle pourrait aller vers une terminologie très réglementée.

Cette réflexion de différenciation est moins du ressort des équipes de recherche en terminologie que des instances de la politique linguistique.

M^{me} Andrée Borillo

En sociolinguistique, on constate que certains termes se sont implantés, malgré des conditions apparemment peu favorables: on ignore pourquoi ils se sont implantés ou pourquoi d'autres ne se sont pas implantés. Il serait intéressant de faire une étude pour analyser ce qui s'est passé dans l'un et l'autre cas. Quels éléments font obstacles à l'implantation? Se

reproduisent-ils? Et dans quel milieu socioculturel se manifestent-ils?

M. Loïc Depecker

Les études d'implantation mettent en avant des exemples qui donnent une vue partielle et non globale de ce qui a marché et de ce qui n'a pas marché (par exemple *palmarès* pour *hit-parade*). Certains principes fonctionnent bien, notamment la motivation des termes: la concision, la brièveté, la capacité à s'intégrer dans des paradigmes.

M. Jean-Louis Fossat

Tous les historiens des langues savent qu'un terme ou un mot a d'autant plus de chances de persister, d'être implanté, qu'il a un très fort coefficient d'intégration paradigmatique. On peut peut-être répercuter ici ce que l'on dit dans l'histoire de l'information et de la communication, qu'un terme qui est intégré à un bloc d'informations a plus de chances parfois de s'implanter.

Par ailleurs, si les formants sont bien implantés, si l'on dispose d'indicateurs de fréquence, d'usage et de disponibilité, ce sont là autant de facteurs corroborants qui doivent jouer un rôle. Cependant, on ne peut pas faire l'analyse bi-dimensionnelle de la complexité de ces problèmes.

M. Michel Chansou

On pourrait néanmoins imaginer une étude sur un ensemble de termes qui ont réussi et en parallèle, une étude sur un ensemble de termes en échec. Le caractère prédictif de ces réussites ou de ces échecs me paraît très difficile. En outre, les recettes que l'on donnerait pourraient-elles être réutilisées?

M. François Gaudin

Les termes qui ont été étudiés soit « marchaient » très bien, soit pas du tout. Pour ces derniers, on a beau jeu de dire maintenant: « Mais bien sûr, cela ne pouvait jamais marcher! » Il serait intéressant de se mettre d'accord sur des

critères morphologiques et sémantiques, pour faire une évaluation avant que les textes ne sortent, et de voir dans 5 ans dans quelle mesure le diagnostic linguistique a été vérifié par l'usage ou pas.

M. Loïc Depecker

Qui dit *étude d'implantation* dit surtout *stratégie d'étude d'implantation*. J'ai bien aimé la manière dont chacun s'est tiré de cette affaire qui était l'énorme masse des corpus et puis le nombre relativement lourd des termes à ausculter. Chacun a eu sa stratégie d'évitement, chacun a eu la bonne idée de dire: « attention, là le terme français est le même que le terme anglais, n'allons pas voir; le terme français, là, n'est que le modèle inversé du terme anglais, donc n'y allons pas trop voir; le terme français est le calque de l'anglais... ». On obtient donc une série de critères de termes que l'on n'a pas à examiner. Cela me paraît positif, d'autant que je me souviens du découragement ressenti lors du Séminaire de Rouen, qui pouvait se résumer ainsi: « finalement, on n'arrive pas à faire des études d'implantation parce qu'il y a trop de termes ». Or, on voit bien maintenant qu'à partir des commentaires qui ont été faits, on peut se lancer sur des termes qui pourraient être examinés en fonction d'un certain nombre de critères. C'est encourageant.

M. Jean-Louis Fossat

Pour aller dans ce sens-là, il faut souligner qu'on dit de moins en moins (du moins ici personne ne l'a encore dit) que les études sur des petits blocs d'information sélectionnés ne sont pas valides. Sans faire de la métaphysique, chaque vocable sélectionné est le prototype d'une classe; de même, si on affecte un vocable à une situation locale, cette situation est un prototype de situation; de ce fait, travailler sur un petit nombre est d'une grande commodité, et même un atout. Mais il faut bien sûr déterminer le choix des termes à analyser.

M. Philippe Thoiron

Oui en effet, parmi les préoccupations des terminologues, le repérage des termes est une question qui est toujours à l'ordre du jour, parce que particulièrement complexe.

M. Loïc Depecker

Peut-on faire des études d'implantation en ayant recours à l'automatisation? Cela me paraîtrait important que sur un certain nombre de corpus écrits, on puisse mettre une machine à l'œuvre.

M^{me} Anne Condamines

L'une des possibilités dans l'avenir ne pourrait-elle pas être de définir des méthodologies d'analyse de corpus par des outils, et de former des linguistes pour cela?

M. Philippe Thoiron

J'avoue que je frémis à l'idée de l'automatisation, à la perspective que l'on puisse automatiser par exemple la démarche de repérage des termes.

M^{me} Anne Condamines

Je ne vise pas du tout à l'automatisation, je mets constamment en garde tous ceux qui visent à la généralisation de l'automatisation mais je crois qu'il y a des aides possibles à partir desquelles il est essentiel de définir des méthodologies.

Néologie et dérivation

M^{me} Anne Condamines

Dans les études d'implantation, faut-il prendre les termes seuls ou les termes avec leurs dérivés?

M^{me} Isabelle Villebrun

Nous avons demandé à nos interlocuteurs, lors des enquêtes orales,

s'ils connaissaient des dérivés; nous avons constaté qu'ils connaissaient les dérivés des termes qu'on pouvait considérer comme les mieux implantés; plus ils connaissaient le terme et le contexte associé, plus ils étaient capables d'énoncer des dérivés. Par exemple, en métallurgie, deux termes existent pour désigner un défaut dans la soudure: *fissure*, qui est le terme français, et *crique*, qui est le calque du terme anglais *crick*. Dans l'appel aux dérivés, *crique* produisait plus de dérivés que *fissure*, considéré comme moins implanté. Les interlocuteurs disaient: «j'ai criqué le métal» ou «le métal a criqué».

M. François Gaudin

Il est apparu dans les énoncés spontanés que la plupart du temps les termes anglais étaient spontanément créés et ouvraient des paradigmes. Le terme français qui était proposé en regard, lui, avait du mal à s'implanter parce qu'il s'agissait en général d'un terme isolé. L'un des exemples le plus frappants, c'est la francisation de *nick translation* en *déplacement de coupure*; les chercheurs, lorsqu'ils ont besoin du verbe, ont recours au dérivé *niquer* au lieu d'utiliser *faire un déplacement de coupure*.

M. Loïc Depecker

Il est nécessaire de définir la notion de dérivé et la procédure de dérivation. En général, notre travail de normalisation tient compte de la dérivation et surtout, nous essayons de tableur, dans la mesure du possible, sur la constitution de paradigmes, vu que souvent les termes anglais nous arrivent avec leurs paradigmes. Ils s'importent d'autant mieux que le normalisateur a toujours l'idée de traiter la série. Mais il est rare que l'on ait à travailler sur des paradigmes complets; pour travailler sur des paradigmes complets, il faut du recul. Par exemple, *sponsor*, *sponsoring* ont donné lieu au dérivé *sponsoriser*; à ce moment-là, les normalisateurs ont vu apparaître un semblant de paradigme à partir de l'anglais. Dix ans après, ce paradigme d'origine anglaise a dû être recréé en français.

Donc le paradigme semble ne poser aucun problème en théorie, alors que,

quand on est sur le métier, on n'a pas forcément sous la main le paradigme utile. On ne peut pas trop inventer sous peine d'être taxé de technocrates. La prudence s'impose donc, puisqu'il faut rappeler que le matériau que l'on a sous les yeux, c'est la logique des techniciens, de ceux qui ont inventé le terme. On peut difficilement jongler constamment avec des paradigmes qui n'existent peut-être pas encore, ou qui ne peuvent pas exister tout simplement parce que le terme qu'ils ont inventé ne génère pas de dérivé. Si les spécialistes ont besoin de dérivé à un moment donné, ils trouveront des dérivés peut-être différents de ceux que nous aurions pu concevoir, ou bien ils vont changer de concept.

M. André Camlong

Avant d'aborder les problèmes de la dérivation, ne faudrait-il pas définir le néologisme? Quand apparaît-il? Quand un terme sort-il du statut de néologisme pour entrer dans la langue? La question est importante parce qu'il n'y a pas de dérivation possible tant que le néologisme n'est pas fixé. Or, c'est la technique qui impose l'évolution de ces termes. Ils sont véhiculés par l'importation elle-même de la technologie, c'est pour cela qu'ils ne sont pas encore complètement entrés dans la langue. On peut prendre l'exemple d'un terme qui n'est pas encore fixé à l'heure actuelle: *scanner* ou *scannérer*; dans deux ans, dans dix ans, peut-être que ces deux termes existeront, coexisteront, tant que d'autres techniques ne seront pas apparues pour les rendre caducs. Ce qui est vrai pour les termes techniques l'est aussi pour les termes littéraires ou ceux de tous les jours.

M. Philippe Thoiron

Si l'on se place dans l'optique courante où l'on souhaite substituer un terme anglais par un terme français, je crois qu'au moment de ce choix, il faudrait se focaliser sur le signifié du prédicat français équivalent et étudier ses capacités dérivationnelles. Néanmoins, la maîtrise de tous les facteurs du moment nous échappant, comme cela vient d'être précisé, il est clair que la dérivation va prendre du temps. Ne peut-on prévoir des

facteurs qui rendront la dérivation possible et acceptable?

M. Loïc Depecker

Par rapport aux problèmes de dérivation, il ne faut pas regarder les choses à travers une seule langue mais regarder ce qui se passe par rapport aux autres langues alentour.

M. Carmelo Cancio

Dans les années 1980, en Espagne, lors d'un colloque international sur la terminologie, un projet de création d'une base de formants (suffixe, préfixe...) a été émis. S'il était montré que des formants dans la langue française puissent convenir à d'autres langues romanes, une collaboration internationale s'imposerait; et cette démarche permettrait d'aboutir à d'autres solutions terminologiques.

En espagnol, on hésite très souvent entre des termes anglophones et francophones. Par exemple, pour le terme *télédéttection*, on a beaucoup hésité: comment le dire en espagnol? Actuellement, le terme qui prévaut c'est *teledetección*, mais on parle toujours de *sensor remoto*. Je suis sûr qu'une collaboration plus étroite entre les réseaux terminologiques des différentes langues (surtout lorsqu'elles ont une base commune) engendrerait un peu plus de cohérence.

M. Loïc Depecker

C'est en cours. On a créé justement il y a un an un réseau pan-latin terminologique, avec l'idée de mettre en place un réseau international du néologisme terminologique. On aura donc un critère supplémentaire pour juger de l'acceptabilité ou non d'un terme.

M. Philippe Thoiron

Il y a une profonde disparité entre les langues: l'une des grandes forces de l'anglais, on l'a rappelé, c'est sa capacité à générer des paradigmes, alors que pour le français, c'est nettement plus difficile.

M. Michel Chansou

Dans le corpus que j'ai constitué, deux ou trois exemples de dérivation anglais posent problème pour la constitution d'un paradigme en français. J'en prendrais un: la commission, en proposant *stylique* pour *design* a voulu construire un paradigme à partir de *stylicien*. Mais *stylique* ne prend pas; on a *esthétique industrielle* qui, à la rigueur, pourrait recouvrir une partie du concept de design, mais n'admet pas de dérivé. D'autre part, *stylicien* est très près de *styliste*, et lors de mon enquête orale, tous mes témoins l'ont rejeté; donc on voit bien que ce mot *stylicien* n'est pas ressenti du tout comme l'équivalent de *designer*, d'où situation de blocage.

En outre, je voudrais faire une autre remarque à propos de la procédure de francisation pure et simple des termes anglais. On observe un phénomène curieux: jusqu'à la fin du XIX^e siècle et même au début du XX^e siècle, le français assimilait des termes anglais par simple francisation. Petit à petit, on s'est aperçu que les publics français, les locuteurs français, parlant beaucoup mieux l'anglais, ont trouvé ridicule ces prononciations et ces graphies francisées. On a l'impression que ce procédé est rejeté d'une façon générale à l'heure actuelle, tandis qu'en espagnol et qu'en italien, il ne l'est pas. Pour reprendre mon exemple précédent, la francisation de *design* paraît impossible, alors que la parallélisation marche bien en espagnol.

M. Michel Roche

Si l'on étend cette réflexion au problème de l'emprunt, en ayant un regard à la fois rétrospectif sur l'emprunt en français depuis le XVIII^e siècle, et un regard comparatif sur l'emprunt en français par rapport à l'emprunt à l'espagnol, on s'aperçoit que le français a de moins en moins adapté, francisé, intégré ses emprunts par rapport à ce que l'on faisait jusqu'au XVIII^e siècle. Le français le fait beaucoup moins que l'espagnol, qui lui, très rapidement, d'un point de vue morphologique, phonologique, hispanise les mots qu'il emprunte ou bien fait des calques. Si le français retrouvait cette espèce de

plasticité dans l'emprunt, ce dernier poserait beaucoup moins de problèmes.

Pourquoi y a-t-il eu cette évolution? Probablement parce qu'en France, la norme a eu un poids tellement important que cela a bloqué toute innovation. Il faut rappeler que le mot néologisme a été un mot péjoratif jusqu'à la fin du XIX^e siècle, c'est pour cela qu'on ne recherchait pas l'adaptation des emprunts.

Et suis-je dans l'utopie si j'envisage une inversion possible de l'évolution de la langue? Je pense qu'il n'est pas du tout désespéré de voir s'opérer un certain mouvement en sens inverse, puisqu'aujourd'hui, on retrouve vis-à-vis de la langue une certaine souplesse.

M. Philippe Thoiron

Quand on envisage le rapport qui s'établit entre les langues, une remarque s'impose: l'anglais ne doit pas être considéré comme la langue dominante en toute occasion et elle ne nous menace pas systématiquement. Vous, à Toulouse, êtes bien placé pour savoir qu'il y a certainement des zones, des sphères de l'économie dans lesquelles c'est l'espagnol qui est la langue dominante. Et ce n'est qu'à cause de la puissance économique de l'Amérique du Nord que même une terminologie espagnole bien implantée, comme celle du sud des États-Unis, peut se retrouver anglicisée.

M. André Camlong

Si on se situe sur le plan de la langue dominante qu'est l'anglais, il faut ne pas perdre de vue que la langue dominante anglaise, c'est la langue anglaise de la technologie. La langue anglaise de la commercialisation qui est universelle, n'est pas l'anglais. Il suffit d'aller dans des séminaires internationaux où des ingénieurs sont amenés à parler la langue anglaise pour constater qu'il ne s'agit pas de l'anglais de tous les jours. Je pense qu'il faut situer les langues par rapport à cette langue commerciale, technique qui est en fait avant tout un outil de communication, un outil de travail, un outil de développement qui essaie de s'imposer mondialement.

M. Philippe Thoiron

Je pense que la situation de l'implantation peut varier en fonction de l'origine linguistique de la terminologie dominante. Il nous semble que, pour prendre l'exemple de l'anglais, si des équipes de recherche sont bien installées et que leur autorité est absolument indiscutable dans certains domaines, on ne voit pas pourquoi la langue anglaise serait mise en cause: la science exporte!

Traduction

M. Marc Van Campenhoudt

Quand on envisage le problème de l'équivalence en terminologie, on peut reconnaître qu'une traduction bilingue ne pose pas trop de problème par rapport à une traduction en trois, quatre, voire cinq langues. Dans ce cas, il faut longuement comparer les divergences conceptuelles entre les langues retenues. En effet, on observe de nombreux chevauchements et «trous» conceptuels. Dans le dictionnaire spécialisé multilingue, on n'a plus affaire au réseau notionnel d'une langue, mais à ce que je nomme le «réseau notionnel interlinguistique», lequel doit permettre à chaque langue de jouer indistinctement le rôle de langue source ou de langue cible. Pour résoudre le problème de l'équivalence entre les concepts, on est alors obligé de recourir à l'homonymie, même si cela va à l'encontre de l'idéal viennois «un terme – un concept». L'homonymie est largement utilisée dans les dictionnaires de traduction en langue générale. Par exemple, le *Robert & Collins* distinguera *fraise* = *strawberry*, *fraise* = *drill*, *fraise* = *reamer*, etc. Il est aberrant de croire qu'il en va différemment dans les langues spécialisées et que l'on pourrait créer une base de données terminologique multilingue sans recourir à l'homonymie.

M. Carmelo Cancio

Les traducteurs, contrairement aux autres utilisateurs des langues de spécialité, sont concernés par les questions linguistiques, terminologiques. C'est peut-être pour cela qu'ils sont beaucoup plus réticents à créer des néologismes que

les utilisateurs, qui n'ont pas, eux, la même conscience de la langue.

M. Philippe Thoiron

Pourtant, les traducteurs spécialisés devraient avoir une influence relativement forte. Certains traducteurs de l'anglais vers le français nous disent: «Il n'y a pas de terme recommandé, il n'y a pas d'équivalent assuré: comment traduit-on ce terme en français?» Et au lieu de tenter de répondre à cette question en leur recommandant tel ou tel terme, il me semble que l'on devrait plutôt s'orienter (c'est ce qu'ont déjà fait d'autres universités) vers une formation des traducteurs à la terminologie, mais peut-être aussi vers une sensibilisation des traducteurs à la néologie, si on peut dire «spontanée», dans l'urgence. Je militerais en faveur d'une formation, d'une sensibilisation très forte à ce problème dans le cadre des traducteurs, parce que l'on oublie très souvent que les traducteurs sont des agents extrêmement importants dans la création terminologique.

M. Marc Van Campenhoudt

En effet, c'est un problème que l'on rencontre très souvent dans le cadre de la formation de traducteurs. Lors de mon cours de rédaction spécialisée, je constate fréquemment que les étudiants ne font pas la liaison entre ce qu'ils ont pu étudier de manière théorique et ce qu'ils doivent faire dans les tâches d'application. Par exemple, interrogés sur les mots «*traductifs*» et «*traductionnel*» qui ne sont pas attestés dans le dictionnaire, en tout cas pas dans *Le Nouveau Petit Robert*, ils répondent qu'ils ne sont pas français, donc qu'on ne peut pas les utiliser. On constate qu'ils ne font pas appel à un raisonnement paradigmatique leur permettant de comparer *conduit* / *conductif*, et *tradui* / *traductif*. Lorsque les traducteurs bénéficient d'une formation sur ce plan-là, ils s'ouvrent à une certaine créativité, susceptible de passer dans l'usage.

M. Philippe Thoiron

Oui, très souvent, les traducteurs sont en quelque sorte paralysés par la

peur de créer quelque chose qui ne sera pas accepté.

Je dirais donc qu'il faut libérer les traducteurs de la peur qu'ils ressentent par rapport à la création d'un néologisme, à condition qu'ils aient été évidemment formés. Car les grands traducteurs ont, en vérité, la possibilité de créer des termes tout autant qu'un ingénieur ou un technicien dans son laboratoire. Pourquoi reconnaîtrait-on cette liberté dans le laboratoire et l'interdirait-on aux traducteurs?

M. Michel Roche

De mon point de vue, qui est celui du morphologue et du lexicologue, je partage l'idée qu'il faudrait apprendre au traducteur qu'il y a un lexique enregistré par le dictionnaire et un lexique virtuel qui est parfaitement acceptable. Certains travaux de morphologie lexicale (École de Lille par exemple) ont apporté des choses très intéressantes à ce sujet et peuvent très bien en quelque sorte «décomplexer» le traducteur: employer des mots nouveaux, à condition qu'ils soient formés dans la droite ligne de la dérivation.

Méthodologie de la mesure

M. Jean-Louis Fossat

Nous avons besoin de faire une mise au point sur les méthodologies utilisées dans les mesures.

M. Philippe Thoiron

Je pense qu'il faut avoir conscience de savoir exactement ce que l'on veut mesurer, ce que l'on va chercher à mesurer. La réponse est d'autant plus difficile que la maîtrise du concept d'implantation n'est pas encore totale.

En ce qui me concerne, j'ai été séduit par l'analyse quantitative parce qu'à mon avis, les études de terminologie ont, jusqu'à présent, souffert d'un manque d'approche quantitative. Bien évidemment, il ne faut pas faire que des analyses quantitatives.

M. Michel Chansou

En réponse à l'appel d'offres lancé par la Délégation générale à la langue française, j'ai opté pour une étude portant sur «l'évaluation d'une action de politique linguistique». La question ne portait pas sur «Comment mesurer l'implantation de termes dans l'usage?» mais sur «Comment évaluer les effets d'une action de politique linguistique?».

Ma réflexion m'a conduit à considérer que l'évaluation d'une action politique, dans le domaine économique ou social par exemple, vise en général à mesurer les *effets directs* des actions entreprises par les pouvoirs publics, c'est-à-dire à établir un lien de causalité objectif entre les décisions prises et des changements dans la société. Or, il m'est apparu que, dans le domaine de la langue plus que dans tout autre, il est difficile d'évaluer de cette façon les effets d'une action politique, dans la mesure où il n'est pas possible d'isoler les effets d'une action politique sur l'usage des autres facteurs linguistiques et extralinguistiques. J'en suis donc arrivé à la conclusion que l'évaluation d'une action de politique linguistique, de ce point de vue, repose en premier lieu sur une description, une *observation systématique* de l'usage.

De là cette différence de perspective entre «observation de l'usage» et «mesure de l'implantation». Je pense que ces deux approches ont chacune leur valeur propre, et la méthode descriptive, qui – je dois le dire – m'est plus familière compte tenu de ma formation que les analyses quantitatives, permet de faire apparaître d'une façon assez précise la situation d'un terme dans l'usage, son degré d'implantation.

Je prendrai pour illustrer mon propos l'exemple du terme *play-back*, pour lequel la commission de terminologie a recommandé les équivalents *présonorisation* ou *présono*.

Le terme *présonorisation* est mentionné dans les dictionnaires de référence, mais je ne relève aucune attestation de *présonorisation* dans le corpus de textes. Par contre, je constate que le très officiel *Deuxième rapport annuel du conseil supérieur de l'audiovisuel* (1990), qui devrait en principe employer les termes recommandés par la commission, utilise *play-back*, et sans marques particulières. Le terme

n'apparaît, il est vrai, que dans un seul contexte, mais le rédacteur du rapport utilise ici *play-back*, si je puis dire, avec insistance, puisqu'il distingue le «*play-back partiel*» et le «*play-back total*». Je relève par ailleurs plusieurs emplois de *play-back* dans une chronique du *Monde Radio Télévision* de Thomas Ferenczi. Je citerai un passage de ce texte qui se situe, il est utile de le noter, à un niveau de langue soutenu : «Les défenseurs du *play-back* faisaient valoir, non sans raison, qu'il était absurde de se priver de la riche contribution des ingénieurs du son. Ses adversaires n'avaient pas tort de leur opposer la précieuses spontanéité de rencontres inattendues, d'instantanés uniques, de hasards heureux» (6 mai 1991).

On peut se demander ce que représentent ces quelques observations. L'absence de *présonorisation* dans un corpus de textes, forcément limité, est-elle significative? Les textes relevés ici sont-ils de simples manifestations d'un usage individuel, ou témoignent-ils, compte tenu des conditions dans lesquelles ils ont été produits, d'une tendance générale de l'usage? Il peut paraître risqué de tirer de ces observations une conclusion et de porter un jugement sur le degré d'implantation de *présonorisation*. Je prendrai cependant ce risque, et je pense que cette analyse descriptive nous apporte des éléments d'information fiables sur l'état de l'usage. Une analyse quantitative conduite avec les méthodes utilisées par les équipes de Lyon ou de Toulouse viendrait sans doute confirmer cette appréciation en apportant d'autres éléments d'information. Ainsi il me paraît que, pour réaliser une étude d'implantation, l'approche descriptive et l'analyse quantitative ont chacune leur intérêt propre et qu'elles sont réellement complémentaires.

À propos des modalités de l'enquête

M. Loïc Depecker

Lors de la conception de l'enquête, une des questions fondamentales est de savoir s'il faut un questionnaire ou s'il n'en faut pas. Si oui, quel questionnaire? Faut-il l'envoyer avant? Après? En

fonction des situations que vous avez pu connaître, il y aurait certainement des enseignements à tirer et des erreurs à ne pas commettre.

M^{me} Valérie Delavigne

Le type d'enquête (entretiens semi-directifs) que Rouen a mené a permis de recueillir des données uniquement qualitatives, alors que le questionnaire permet lui au contraire de recueillir des éléments quantitatifs. Il faut bien dire que ces deux démarches sont complémentaires. Par ailleurs, des travaux qui ont été menés en sociologie sur les sondages, les questionnaires, seraient susceptibles de nous guider dans la formulation des questions.

M^{me} Josiane Rouges-Martinez

Pour aller dans ce sens-là, ayant travaillé sur la représentation qu'ont les experts de leur propre discours, j'ai observé une réaction récurrente : la première chose qu'ils disent (parce qu'ils sont pressés), c'est qu'ils s'expriment de la même façon à l'écrit et à l'oral. Ils ont donc tendance à banaliser complètement les contrastes ; il s'agit de susciter leur analyse et leur auto-analyse sur le comportement qu'ils adoptent dans des situations de communication en réalité très diversifiées. Il fallait les amener à réfléchir, à prendre du recul, à faire appel à leur esprit critique pour qu'ils apportent des réponses fines.

M. François Gaudin

Sur la manière dont on approche l'enquête, les problèmes qui se posent en terminologie sont ceux qui se posent dès qu'on est en train de travailler sur l'interface langage et travail. Si on travaille sur un domaine particulièrement pointu et restreint, un linguiste, moyennant un gros effort, peut s'acculturer à la difficulté technique. Mais je crois que le travail en binôme (linguiste + spécialiste) qui est utilisé pour ce type d'enquête sur les pratiques langagières dans les milieux de travail est une bonne formule, dans la mesure où elle permet d'avoir des interlocutions plus riches.

Cela suppose bien sûr quelques moyens financiers, et une double acculturation : celle du linguiste vers le domaine de spécialité, et celle de l'expert de la spécialité en linguistique, ou du moins en terminologie.

M. Loïc Depecker

Une des richesses de ces études, il faut le souligner encore, tient au fait que les équipes ont eu des niveaux d'approche différents et ont adopté une diplomatie particulière.

M. Jean-Louis Fossat

Peut-on, dès lors, imaginer un protocole avec un schéma d'enquête qui se dégage de ce qui a été fait ici, qui collecterait des données écrites, orales, sur tel ou tel domaine ou sur les mêmes domaines ?

M. François Gaudin

Il est un peu artificiel de trouver un protocole commun en l'absence de commande précise et vu que les commandes antérieures sont un peu infléchies par la modification de la politique linguistique. Si on avait des travaux à mener tout de suite en ayant à se mettre d'accord sur tel ou tel domaine, et qu'on ait tel délai pour mener ces travaux, peut-être que là on pourrait débattre. Mais imaginer dans l'idéal le protocole d'une enquête parfaite qui pourrait s'adapter à tous les domaines possibles me semble difficile.

Objectif et impact des études d'implantation

M. Loïc Depecker

Les études d'implantation doivent aider à mieux travailler sur la technologie, sur l'harmonisation, la normalisation. Il faut effectivement des repères, des critères, mais il faut bien voir qu'il reste toujours de l'incertitude, parfois imparable. Lorsque, par exemple, l'étude de Toulouse nous montre que des termes que l'on a choisis, pour lesquels on a

réfléchi pendant des mois comme *chatoïement*, ne marchent pas dans la pratique, c'est imparable !

On voit très bien, lorsqu'on lit ces études d'implantation, qu'elles sont des expertises mais qu'elles sont aussi des guides. À Lyon, et un peu dans toutes les équipes, on dit : « Oui, cela ne marche pas là mais cela aurait pu marcher si on avait pensé à cela ». Donc ce que l'on attend de ces études d'implantation, ce n'est pas seulement une photographie, une expertise, c'est d'avoir des systèmes de guidage ou de réglage de ce que l'on pourrait faire par la suite. Bref, il s'agit d'observer la circulation de la langue telle qu'elle se fait aujourd'hui pour savoir où intervenir demain.

Il ne faut cependant pas omettre de rapporter un des reproches entendu dans les commissions terminologiques : « vous avez fait des enquêtes d'implantation mais ne prenez pas cela pour argent comptant ». Il nous appartient donc de trouver des critères qui rendront crédibles les études d'implantation. Aujourd'hui on croit aux sondages, pourquoi ne croirait-on pas aux sondages des implanteurs et aux résultats des études d'implantation ? Il s'agit bien de faire passer le message.

M. André Camlong

Ce n'est pas de même nature : un sondage, politique par exemple, est ponctuel, alors que dans les études d'implantation, il s'agit de termes qui peuvent s'inscrire dans la durée.

Mme Isabelle Villebrun

Ces études ont-elles déjà eu un impact ?

M. Loïc Depecker

Oui, nous considérons, à la Délégation générale à la langue française, que ces cinq études ont eu plusieurs impacts. Tout d'abord, elles nous ont fait beaucoup réfléchir, notamment sur les intuitions que nous avons et qui s'y trouvaient décrites de manière très précise. Ensuite, quelques-unes de nos certitudes, bien sûr, ont été remises en cause. Mais surtout, elles ont eu un autre

impact : les termes officiels que nous pensions bien connus se révélaient mal connus, voire ignorés. Face à un tel constat, la Délégation générale à la langue française aurait auparavant adopté la position suivante : « il faut diffuser à plein ». Après les études d'implantation, il est clair que la décision politique doit être nuancée : faire un effort de diffusion pour les termes validés par l'usage, et réexaminer les termes non confirmés.

Perspectives

M. André Camlong

Il serait intéressant que plusieurs équipes mènent un travail sur un même corpus, avec des approches multiples, et dans un laps de temps assez bref.

M. Jean-Louis Fossat

Étant donné que les enquêtes actuelles sont synchroniques, il serait bon d'y apporter une dimension historique. Une des missions de la lexicomatique, de la dictionnaire ou de l'histoire des langues serait de mettre en chantier l'étude systématique, sous l'angle de l'historique de l'implantation, d'une partie ignorée de la langue française, en relation avec la genèse de l'État en France. Une des missions de Toulouse pourrait être notamment l'exploration de la mise en place d'un banc d'essai d'une base de données de type juridique du XV^e siècle au XIX^e siècle pour explorer les phénomènes concernant des processus d'implantation : facteurs linguistiques, cognitifs, historiques.

M. François Gaudin

Je suis friand des travaux de terminologie diachronique, peu nombreux, mais peut-on considérer de la même façon des travaux des années 1970 et des incitations plus diffuses avec le relevé de phénomènes sociolinguistiques peu connus ?

Vu l'infléchissement du Conseil constitutionnel, les enquêtes doivent viser à mettre en lumière les lieux, les points cruciaux, les types de profils

professionnels sur lesquels on peut intervenir. Sachant qu'on vise une action plus consensuelle, il s'agit de savoir quels sont les besoins, les attentes auxquels il faut répondre. Cela fait partie de la prospective pour les enquêtes futures.

M. Jean-Louis Fossat

Et pour ces enquêtes futures, il serait important de procéder à des choix de thèmes porteurs.

M. Loïc Depecker

Cette idée est effectivement inscrite dans les textes de programme de travail élaborés au Québec.

M. Philippe Thoiron

Pour revenir à l'idée d'un protocole commun, il ne s'agit pas de créer une superstructure mais de mettre en place une « méthode avec un noyau dur », et de s'interroger sur notre tâche : devons-nous étudier l'implantation ou nous consacrer à l'observation du comportement des termes ? Dans le premier cas, il faut au préalable décider ce que nous entendons par implantation. Je ne sais toujours pas bien ce que c'est, comme beaucoup d'entre nous. Est-ce que l'on peut dire qu'un terme est implanté lorsque les spécialistes l'utilisent exclusivement ? Est-ce que l'on va attendre pour déclarer qu'un terme est implanté qu'il soit utilisé dans le grand public ? Si c'est cette dernière acception est retenue, je prévois tout de suite que la terminologie extrêmement pointue de certains domaines posera problème. Est-ce que l'on va s'interdire de parler d'implantation dans ces cas-là ?

Nous avons largement de quoi nous interroger, et pourvu que nous ayons des ambitions relativement modestes mais précises sur un certain nombre de points, on peut arriver à un ensemble de résultats utilisables par les diverses équipes qui ont déjà travaillé et par d'autres qui souhaiteraient se joindre à nous. Le choix des domaines ne me paraît pas urgent ; il est plus urgent de se demander ce que l'on peut faire collectivement et d'essayer de formaliser tout cela.

M. Jean-Louis Fossat

D'où peuvent venir ces nouvelles propositions de recherche ? Des chercheurs scientifiques ? Ou de leurs partenaires, chargés d'élaborer une méthodologie différenciée qui convienne à Matra, au CNES, à Aérospatiale, à chaque entreprise ?

M^{me} Anne Condamines

Je ne crois pas que la méthodologie soit dépendante de l'entreprise.

M. Philippe Thoiron

À mon avis, qu'il s'agisse de Matra, du Cnes, ou autre, nous, spécialistes de terminologie, de sciences sociales, devons pouvoir présenter et défendre une sorte de minimum vital, parce que nous avons acquis une certaine expérience dans le domaine, que n'ont pas ces entreprises-là. Il faut pour plusieurs raisons de bon sens, mais aussi d'image, que nous gardions, me semble-t-il, la direction de cette affaire. Je pense qu'il serait extrêmement fâcheux que nous nous laissions dominer par le marché, l'entreprise. Nous devons rester avant tout linguistes, même si nous faisons appel aux mathématiques, à l'informatique, etc.

Conclusion

A

l'issue de ces deux journées et à partir des travaux menés, plusieurs axes de conclusion se sont dégagés :

– Concernant la représentativité des corpus étudiés : il faudrait étendre ce type d'étude à des domaines terminologiques divers pour constituer un ensemble de données permettant d'introduire une dimension comparative au sein de la situation linguistique en France.

– Concernant les modalités de recueil d'informations : un consensus s'est clairement établi autour d'un protocole d'enquête comprenant une investigation de données orales et une investigation de données écrites, en privilégiant l'approche discursive ; cela nécessite le recours à un travail en binôme : linguistes et spécialistes de la discipline étudiée.

– Concernant le traitement des données et l'analyse des données : les sciences de l'ingénieur pourraient être sollicitées pour la mise en œuvre d'outils pertinents de traitement des données.

– Concernant la présentation des résultats : il faut rendre les résultats obtenus comparables ; la représentation sous forme graphique, fructueuse, pourrait être étendue et s'inscrire dans un espace pluridimensionnel.

L'implantation d'un terme s'inscrivant dans la durée, les études

qui ont été menées ont bien révélé les limites d'une approche en synchronie et conclu à la nécessité de procéder à des mesures (sur un même corpus) espacées dans le temps. Ainsi, le diagnostic d'implantation d'un terme ne peut être porté qu'après plusieurs mesures sur l'axe temporel.

Le concept d'implantation étant apparu très récemment, les études qui en découlent n'ont pas de précédent direct ; les modèles les plus proches auxquels on pouvait se référer provenaient de champs de recherche voisins, comme celui de la dialectologie où la perspective historique apparaît clairement.

L'exemple d'une approche du concept d'implantation à travers l'étude d'une terminologie historique dont on connaît globalement la durée de vie a montré des plans de convergence.

Les deux types d'étude – la démarche en synchronie et celle en diachronie – mettent en évidence la difficulté de cerner la notion d'implantation et de ce que pourraient être les opérations de mesure de l'implantation. La position consensuelle dégagée à l'issue de ces journées est que la notion d'implantation et la notion de mesure d'implantation ne peuvent découler que d'une commande politique, soit d'observation, soit de normalisation, dans une perspective d'aménagement linguistique.

Conclusion

Quelques aspects d'une problématique de l'implantation terminologique : le cas de la terminologie officielle de l'éducation au Québec

Ce texte passe en revue divers aspects de la problématique de l'implantation de la terminologie officielle de l'éducation au Québec.

Après avoir décrit le contexte dans lequel se sont déroulés les travaux de la Commission de terminologie de l'éducation, l'auteur discute du rôle que peuvent jouer, dans l'implantation des avis officiels, divers éléments de l'aménagement linguistique comme la documentation des avis terminologiques, le choix des critères de normalisation, le domaine d'intervention choisi, les contextes de rédaction visés, les moyens de diffusion retenus, et enfin les hypothèses sur lesquelles reposent l'officialisation terminologique comme stratégie d'aménagement linguistique.

Mots-clés :
aménagement linguistique,
implantation terminologique,
normalisation, vocabulaire de
l'éducation.

(1) Voir à ce sujet les remarques tout à fait pertinentes d'Hermans (1994).

P our le locuteur non spécialiste, il existe des mots qui apparaissent et qui disparaissent au fil du temps, des mots qui sont désuets et qui font «vieux jeu» ou au contraire des mots «branchés», à la fine pointe de la mode que toute une classe de locuteurs «bien parlant» se plaît d'employer. Bref, il y a des mots qui perdent leur sens social et tombent en désuétude et d'autres au contraire qui en gagnent un et se propagent par la vertu même de la valeur que les groupes de locuteurs leur reconnaissent de façon spontanée et sans en avoir nécessairement conscience (1).

Ces mots s'imposent donc à l'usage en vertu de leur sens social par le seul jeu des règles générales qui gouverne le comportement langagier des locuteurs en matière de renouvellement lexical et dont Bourdieu (1982) voit l'origine dans le processus de distinction et d'imitation des groupes sociaux.

Il en va généralement autrement des mots dont les aménagistes de la langue veulent mesurer l'implantation. Si un tel besoin se fait sentir, c'est précisément parce que l'emploi de ces mots qui est généralement préconisé par une instance officielle échappe aux règles sociolinguistiques habituelles et au cours normal de la diffusion et de

l'implantation lexicales. Ici, il n'y a rien de «spontané» dans le processus de diffusion. Nous pouvons même avancer que le désir d'évaluer l'implantation de tels termes repose entre autres sur l'incertitude que l'on éprouve souvent quant aux résultats obtenus.

La problématique de l'implantation terminologique ne doit pas être envisagée de façon trop limitée, puisque ces termes-éprouvettes (Bibeau 1983) – comme on s'est plu parfois à les appeler – ne sont pas rejetés ou adaptés uniquement en raison de leur physionomie propre mais aussi à cause de mesures extraordinaires prises par les aménagistes en vue d'atteindre les objectifs poursuivis par l'officialisation terminologique.

Ces mesures interventionnistes supposent généralement toute une série de choix qui sont antérieurs à la diffusion terminologique et qui sont reliés tant aux travaux documentaires effectués par les commissions ministérielles de terminologies qu'aux critères d'officialisation des termes ou encore aux hypothèses sur lesquelles repose la théorie de la diffusion et de l'implantation terminologique dont on s'inspire, pour ne donner que quelques exemples.

De fait, le constat de la réussite ou de l'échec de l'implantation terminologique n'est que la phase ultime d'une série de décisions et

Québec

(2) Cette étude dont les résultats devraient être connus dans quelques mois tente de faire le point sur l'implantation de la terminologie officielle de l'éducation à partir d'un corpus terminologique raisonné et dans un échantillon de textes témoins issus de l'Administration et des collèges.

(3) «Les commissions de terminologie instituées par l'Office ont pour mission de faire l'inventaire des mots et expressions techniques employés dans le secteur qui leur est désigné, d'indiquer les lacunes qu'elles y trouvent et de dresser la liste des mots et expressions techniques qu'elles préconisent.»

(4) La stratégie d'officialisation terminologique, comme on l'appelle aujourd'hui, a subi, au fil des ans des modifications qui ont amené l'Office de la langue française à considérer finalement l'avis de recommandation comme une étape vers l'avis de normalisation dans bien des cas.

Cependant au moment où la Commission de terminologie de l'éducation a entrepris ses travaux, la situation était autre.

(5) Cet article stipule que: «Dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ou par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.»

(6) L'article 116 de la *Charte de la langue française* stipule que: «Les commissions de terminologies instituées par l'Office ont pour mission de faire l'inventaire des mots et expressions techniques employés dans le secteur qui leur est désigné, d'indiquer les lacunes qu'elles y trouvent et de dresser la liste des mots et expressions techniques qu'elles préconisent.»

d'actions délibérées portant sur la langue dont doit tenir compte une problématique éclairée. Une étude d'implantation des terminologies officialisées est par conséquent une question complexe qui ne saurait être réduite au seul décompte de distribution de fréquences des termes choisis, laissant de côté l'étude de l'implantabilité de ces termes dans la communauté de locuteurs/rédacteurs cibles, et l'examen des moyens mis en œuvre pour assurer la diffusion terminologique au sein de cette communauté.

Dans le présent article, nous voudrions attirer l'attention sur quelques uns des éléments de cette problématique qui, à notre avis, doivent être pris en compte dans la mise au point d'un projet d'évaluation d'implantation terminologique. Ces éléments de problématique nous les avons regroupés en quatre points. Nous en tirons des exemples d'une étude actuellement en cours et portant sur l'implantation de la terminologie officielle de l'éducation au Québec⁽²⁾.

Présentons d'abord quelques points de repères historiques concernant la commission qui a été chargée de ces travaux et de l'officialisation de cette terminologie.

Créée le 21 novembre 1980, en vertu de l'article 114 de la *Charte de la langue française*⁽³⁾, la Commission de terminologie de l'éducation (CTE) a achevé ses travaux le 27 novembre 1987, il y a quelque dix ans.

Au cours des sept années de l'existence de cette commission, fut élaboré un *Vocabulaire de l'éducation* (1990) comprenant quelque 275 entrées correspondant à 103 avis de normalisation et à 175 avis de recommandation de l'Office de la langue française.

Ces avis appartiennent donc à deux catégories distinctes⁽⁴⁾ qui leur confèrent un statut officiel différent. Si, conformément, à l'article 118 de la *Charte de la langue française*⁽⁵⁾, les

termes normalisés sont d'emploi obligatoire dans les contextes ciblés, aucune contrainte légale ne pèse, par contre, sur l'emploi des termes recommandés dont l'usage est laissé au bon vouloir des locuteurs/rédacteurs selon l'importance qu'ils leur accordent.

De plus, ces avis sont le fruit de travaux qui comportent un certain nombre de caractéristiques dont nous avons déjà parlé (*Terminogramme* 1997) et dont nous rappellerons l'essentiel en passant en revue les divers aspects dont doit tenir compte une problématique d'ensemble d'évaluation de l'implantation terminologique. Nous en retiendrons quatre: 1) les caractéristiques des travaux de la commission de terminologie; 2) le domaine d'intervention et l'aire de diffusion sociale des terminologies étudiées; 3) les contextes d'emplois visés et les moyens de diffusion retenus; et 4) les hypothèses explicites et implicites sur lesquelles repose la théorie de la diffusion et de l'implantation terminologique dont on s'inspire.

1 Les caractéristiques des travaux de la Commission de terminologie de l'éducation

Malgré un mandat général commun d'inventaire terminologique⁽⁶⁾ et les paramètres proposés par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, les commissions de terminologie au Québec n'ont pas toutes travaillé de la même manière, au même rythme, dans un même rapport temporel quant à la réalité linguistique traitée non plus qu'avec la même conscience des considérations sociolinguistiques indispensables à cet exercice. Les motifs mêmes justifiant

l'officialisation des termes ont aussi beaucoup varié⁽⁷⁾.

Sans vouloir entrer dans le détail de chacun de ces aspects, on peut affirmer que, de façon générale, ces éléments ont tous un rôle à jouer dans le succès ultérieur de l'implantation.

Dans le cas de la Commission de terminologie de l'éducation, trois facteurs principaux semblent à retenir dans une problématique de l'implantation: la nature des travaux de documentation terminologique effectués, le fait que ces travaux se soient déroulés plusieurs années après une importante réforme du système d'enseignement au Québec, et, finalement, la place qu'ont occupée les considérations sociolinguistiques dans la discussion et le choix des motifs d'officialisation.

1.1 La documentation

Pour ce qui est des travaux de documentation terminologique, rappelons que, malgré un plan de travail initial ambitieux qui prévoyait le dépouillement systématique de nombre de documents administratifs officiels allant des lois aux conventions collectives du milieu de l'enseignement, les travaux effectués ne reposent pas, dans les faits, sur un tel dépouillement des sources documentaires écrites dans le domaine de l'éducation.

Une des principales conséquences de cette situation est que l'on ne peut pas, sans ces données, connaître l'importance de l'aire de diffusion de formes jugées indésirables et la situation de concurrence terminologique réelle des

termes au moment de l'intervention. On ne peut donc pas moduler l'officialisation terminologique en fonction de ces données compte tenu du degré de difficulté d'implantation prévu, ni connaître l'ampleur de l'écart qui nous sépare d'une implantation réelle. De plus, le contexte documentaire particulier dans lequel se trouvent ces occurrences n'étant pas connu (de quel type de document s'agit-il exactement?) de façon précise, on ne peut savoir dans quelle mesure ils correspondent aux contextes de rédaction visés par la loi.

Ces travaux terminologiques qui sont issus de documents du ministère (lois, règlements, formulaires), de chroniques linguistiques ou qui proviennent de consultations linguistiques ponctuelles, de propositions des membres de la commission de terminologie et autres ont donné lieu ensuite à la rédaction de fiches qui sont principalement axées sur des considérations d'ordre sémantique. Cette documentation a certes valeur d'indicateur de situations de variation dans l'usage terminologique mais elle fournit peu de données sur une situation réelle d'ensemble quant à l'emploi des terminologies dans le contexte d'intervention linguistique dont l'objectif principal est l'officialisation en vue de l'implantation terminologique.

1.2 Le moment de l'intervention

Mise à part la documentation, les observateurs de la scène de l'aménagement linguistique sont généralement d'accord pour accorder aussi une grande importance à un second aspect des travaux terminologiques soit celui du moment où intervient l'officialisation d'un terme par rapport à son implantation.

Dans le cas d'une innovation, par exemple, on a souvent fait valoir la nécessité de la disponibilité immédiate d'une désignation de langue française et de sa diffusion auprès des utilisateurs pour contrer l'implantation d'une forme terminologique originale de langue étrangère. Ce serait en partie l'enjeu du succès ou de l'insuccès de *télécopieur* par rapport à *fax* et de *Doc face* à *Cd-rom*.

De fait, l'écart entre le moment de l'intervention d'officialisation et celui de l'établissement d'un usage est important surtout quand il s'agit de renverser des habitudes et de s'opposer à cet usage. Dans ce cas, cela ne vaut pas uniquement pour les innovations technologiques mais pour toute entreprise d'officialisation qui s'oppose à un usage bien établi que la concurrence terminologique soit intra ou extra-linguistique.

Les avis d'officialisation de l'Office de la langue française dans le domaine du vocabulaire de l'éducation fournissent des exemples de ce type dont les plus remarquables sont *élève* par rapport à *étudiant* pour désigner les élèves des cégeps, *ordre d'enseignement* en remplacement de *niveau* d'enseignement, *conseillance* par rapport à *aide pédagogique individuelle*, *counseling*, *mentoring* ou *tutorat*.

Le moment de l'intervention ne joue pas nécessairement en défaveur de l'implantation, bien au contraire. Dans le cas de la Commission de la terminologie de l'éducation, le fait qu'elle ait effectué ses travaux près de quinze ans après une importante réforme du régime de l'enseignement au Québec a permis d'officialiser après coup des usages terminologiques provoqués par des changements de structure et d'organisation de l'enseignement. De nombreux termes déjà profondément ancrés dans l'usage comme *cégep*, *cégépien*, *classe d'accueil*, *cours d'appoint*, *décrocheur*, *polyvalente*, etc.

(7) Dans le domaine des produits halieutiques par exemple, on se souviendra des impératifs de protection des consommateurs présents dans la décision de normaliser les termes sole et plie.

ont fait l'objet d'avis de normalisation ou de recommandation. Cette officialisation de reconnaissance de l'usage n'est de fait possible qu'à cause de cette distance temporelle entre le moment où l'usage s'est établi et celui où la Commission de terminologie de l'éducation a effectué ses travaux. Le moment de l'officialisation terminologique par rapport au domaine d'intervention traité constitue donc des aspects importants de l'implantation de cette terminologie et du type d'évaluation qu'il faut en faire.

1.3 L'importance de la réflexion sociolinguistique dans le choix des critères

Un dernier aspect des travaux de la Commission de terminologie de l'éducation retiendra notre attention. C'est celui du peu de place qu'y occupe la réflexion sociolinguistique principalement en regard des critères d'officialisation utilisés.

Cela peut sembler paradoxal mais en fait ni les procès verbaux, ni les rapports de cette commission n'abordent cette question de façon explicite. Cela ne veut pas dire pour

autant que les membres n'en aient pas discuté occasionnellement. De fait, un certain malaise chez des membres de la commission à propos des critères de normalisation et recommandation laisse entendre que ces questions sont sous-jacentes aux discussions qui ont cours durant les réunions des membres⁽⁸⁾. De même, au moment où la contestation se fait vive autour de certaines décisions (l'officialisation d'élève/étudiant est sans doute le cas qui été le plus contesté) les enjeux sociolinguistiques de la diffusion et de l'implantation terminologiques apparaissent en filigrane des ripostes que l'on prépare⁽⁹⁾. Ils ne nourrissent jamais une réflexion de fond soutenue et les rapports tumultueux qu'entretiennent particulièrement au Québec la norme objective prescriptive et la norme subjective qu'incarnent les usages linguistiques réels des locuteurs ne sont jamais discutés ou considérés dans l'établissement de critères d'officialisation puis dans les prises de décision.

Dans la poursuite de sa mission «d'épuration, de clarification et d'uniformisation»⁽¹⁰⁾ du vocabulaire officiel, la Commission de terminologie de l'éducation pouvait moduler ses avis d'officialisation de deux manières, soit sous la forme d'avis de normalisation, soit sous la forme d'avis de recommandation.

Les critères retenus par la CTE en vue de la normalisation – qui vise en général une situation de concurrence terminologique et cherche à imposer un usage – et de la recommandation qui vise plus simplement à orienter l'usage au sein du ministère de l'Éducation, sans nécessairement vouloir déloger un terme concurrent, ne reposent pas sur l'étude de situations de concurrence terminologique documentée.

Comme l'indique un document adressé au président de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française,

«De façon générale, la CTE a demandé de normaliser l'usage d'un terme quand elle jugeait qu'il y avait nécessité d'imposer un usage, notamment pour bannir un terme fautif ou inapproprié profondément enraciné dans l'usage québécois. (Ex.: *année scolaire* pour remplacer *année académique*; *sanction des études* pour remplacer *certification*).

De façon particulière, la CTE a proposé de normaliser des termes qui, autrement, ne l'auraient pas été s'ils n'avaient appartenu à une série de termes dont il fallait, pour la plupart, rendre l'usage obligatoire. (Ex.: *recyclage* à l'intérieur de la série *éducation permanente, formation continue*).

La CTE a préparé des projets de normalisation lorsque des usages concurrents gênaient l'efficacité de la langue administrative; ainsi en a-t-il été pour le choix de la forme à privilégier pour dénommer les classes (Ex.: *1^{re} année* du primaire ou du secondaire qui, en contexte, s'abrège en *1^{re} année*, a permis d'éliminer les formes non symétriques *1^{re} année* en parlant du primaire et *Sec. I*).

La CTE a aussi recommandé de normaliser l'usage de plusieurs termes servant à distinguer les divers sens d'un terme courant polysémique, souvent employé dans des contextes où il n'était pas toujours possible d'éviter la confusion. (Ex. le mot de la langue générale *niveau* a été remplacé par *classe* (échelon d'un programme d'études) et par *ordre d'enseignement* (division de l'enseignement)).

Enfin, certains termes ont été normalisés lorsqu'il s'agissait de remplacer des termes ou de préciser l'emploi de termes dont la fréquence est très grande dans le vocabulaire de l'éducation. (Ex.: permis d'enseigner, concours, épreuve et examen).

[...]

De façon générale, la CTE a préparé des dossiers en vue de la

(8) Voir, à titre d'exemple, les doléances d'un commissaire à propos des implications légales et sociolinguistiques des décisions dans la correspondance de la Commission de terminologie de l'éducation. Lettre datée du 7 mars 1983 et adressée à la secrétaire de cette commission.

(9) Voir à titre d'exemple le compte rendu de la septième réunion de la Commission de terminologie de l'éducation tenue le 18 mars 1983.

(10) L'expression se trouve telle quelle dans le document que la secrétaire de la commission a fait parvenir aux membres de la même commission le 23 mai 1983.

recommandation lorsqu'il s'agissait de :

– Clarifier ou préciser le sens d'un terme ou d'une série de termes sans qu'il y ait lieu de déloger un usage établi (ex. : les adjectifs dérivés de *scolaire*: *extrascolaire*, *inter scolaire*, *intrascolaire*, etc.);

– Proposer un terme qui ne peut être normalisé en raison de contraintes d'ordre juridique (ex. : appellation des enseignants selon la convention collective);

– Proposer un terme qui pourrait être d'utilisation provisoire si des modifications étaient apportées à la loi ou aux règlements (ex. *classe multiprogramme* pour remplacer *classe multi-âges*, classe à divisions multiples, *école établissement intégré* pour remplacer *école institutionnelle*)⁽¹¹⁾.

Ces critères d'officialisation sont divers: correction, précision sémantique, efficacité de la communication, voilà les motifs

(11) Rapports de la commission de terminologie, document expédié le 23 mai 1983 au président de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française.

(12) Dans les faits, il n'est pas toujours possible de maintenir une distinction nette entre recommandation et normalisation puisque dans certains cas, des termes peuvent être normalisés dans un contexte et recommandés dans un autre. Ainsi, alors que *cégep* est recommandé, *cégepiens* et *cégepiennes* sont normalisés comme substantifs mais non comme adjectifs; *éducation* est recommandé (82-11-13), *éducation permanente* est normalisé (82-05-29). Il en est de même de *session* qui est normalisé (87-06-27-) et de *session d'examen* qui est recommandé (82-05-29). On trouve encore *stage* (r. 83-02-12) et *stage probatoire* (n.-82-05-29), etc.

d'officialisation évoqués. De prime abord, il s'agit de motifs qui sont justifiables mais dans quels contextes rendent-ils l'intervention d'officialisation indispensable et dans quels contextes l'intervention devient-elle superflue? Par ailleurs, en plus de ne pas répondre à des besoins terminologiques également évidents (certains termes ont été normalisés que parce qu'ils faisaient partie d'une série synonymique), ces critères sont révélateurs de difficultés réelles d'implantation. C'est en particulier dans les cas où l'avis de recommandation a été substitué à l'avis de normalisation en raison de contraintes juridiques limitant leur emploi. De plus, ils laissent supposer que les avis de normalisation, lorsqu'ils ne constituent pas une reconnaissance de l'usage, sont ceux qui sont susceptibles de générer une plus grande résistance de la part des utilisateurs parce qu'ils s'opposent à des habitudes terminologiques bien ancrées dans l'usage linguistique des locuteurs. Par ailleurs contrairement aux avis de normalisation très souvent, les avis de recommandation ne recouvrent pas de situation de concurrence terminologique réelle. Enfin, il faut souligner que l'objectif d'uniformisation de la terminologie qui est sous-jacent à ces critères va à l'encontre de la reconnaissance de la variation terminologique inhérente à tous les milieux qu'il s'agisse des communications orales ou écrites.

Ces situations terminologiques de départ inégales doivent certainement être prises en considération au moment de l'établissement d'une problématique de l'implantation terminologique. C'est d'ailleurs à cause de ces éléments de notre problématique que nous avons choisi d'axer notre corpus terminologique principalement sur des termes normalisés et des contextes de concurrence terminologique réels laissant de côté la normalisation de reconnaissance de l'usage et les avis de

recommandation qui ne recouvrent pas une situation de concurrence terminologique. Cependant, nous sommes conscient qu'il n'est pas toujours facile distinguer l'effet de la normalisation de l'effet de la recommandation sur l'implantation terminologique compte tenu que dans certains cas un même terme peut être à la fois normalisé et recommandé selon le contexte⁽¹²⁾.

2 Le domaine d'intervention et l'aire sociolinguistique de diffusion des terminologies

La distinction entre langue générale et langue de spécialité à laquelle on fait souvent appel pour justifier une intervention d'officialisation terminologique repose sur des éléments jamais définis de façon très nette qui opposent généralement un lexique spécialisé lié à l'exercice d'une activité sociale et un lexique général non lié à cette spécialité. Les principales caractéristiques des éléments lexicaux appartenant à la langue générale sont que, le plus souvent, ces termes sont mieux connus, plus utilisés et plus largement implantés que les éléments lexicaux propres aux langues de spécialité. De plus, on tient pour acquis qu'on peut intervenir avec succès dans le domaine de spécialité alors que l'intervention dans la langue générale paraît beaucoup plus douteuse tant du point de vue de la justification que du point de vue des résultats d'implantation qu'on pourrait en tirer.

Cette distinction entre langue générale et langue de spécialité est fragile également parce que tout domaine d'activité donné fait appel à un lexique général et il n'est pas toujours facile de décider des éléments lexicaux qui ressortissent à la

langue commune de ceux qui appartiennent à la langue de spécialité. Que l'on songe seulement à la terminologie de l'informatique et des logiciels de toute nature qui affectionnent l'emploi métaphorique d'un vocabulaire provenant de la langue générale, mais appliqué à des opérations spécialisées. La difficulté de trancher de façon nette est particulièrement évidente dans des domaines d'activité ou de production qui génèrent une terminologie de très grande diffusion comme la terminologie de l'automobile, de l'informatique, de la pratique sportive, etc.

Enfin, cette distinction est fragile aussi parce qu'elle est établie en marge de la notion de la compétence sociolinguistique des locuteurs. Il n'existe évidemment pas de locuteurs de langue générale et d'autres de langue de spécialité, mais des ensembles et des sous-ensembles de locuteurs dont la compétence sociolinguistique est inégalement développée compte tenu des rôles sociaux qu'ils sont appelés à jouer. À la limite, ces locuteurs peuvent être astreints à des situations de travail qui confinent au silence (McAll 1992) ou, au contraire, ils peuvent être appelés à jouer des rôles sociaux qui commandent la maîtrise non seulement de plusieurs registres linguistiques mais également diverses variétés linguistiques pratiquées dans la communauté, voire de plusieurs langues.

Du point de vue de l'implantation terminologique résultant d'une intervention d'officialisation, il importe de savoir quelles sont les relations que la terminologie du domaine d'intervention retenu par les aménagistes entretient avec la langue générale et quelles sont les caractéristiques de la compétence sociolinguistique des locuteurs de ce domaine. En cette matière, les rapports de connaissance et d'attitude

que les locuteurs du domaine de la terminologie officialisée entretiennent à l'égard de la langue de façon générale, et en particulier à l'égard de la variété linguistique standardisée à laquelle appartiennent le plus souvent les unités lexicales officialisées, jouent un rôle déterminant dans l'implantation des terminologies. Des attitudes négatives à cet égard risquent de compromettre très sérieusement l'objectif d'implantation poursuivi alors que des attitudes positives tendent à le favoriser.

Dans le cas de la terminologie de l'éducation, il est évident que nombre d'unités lexicales officialisées font partie de la langue générale. C'est le cas d'*élève*, d'*étudiant*, de *niveau*, d'*examen*, etc. Ces mots jouissent donc d'une diffusion très étendue nullement limitée aux contextes linguistiques visés par la loi et leur implantation ultime est tributaire du succès de leur emploi dans un ensemble de contextes qui constituent leur aire de diffusion habituelle. Il faut en tenir compte dans une problématique générale d'implantation. De plus, la plupart du temps, cette terminologie proposée correspond à celle du français standard. Il faut dire cependant qu'une transformation importante du système d'enseignement au Québec au milieu des années soixante a entraîné la création d'établissements d'enseignement originaux et d'usages terminologiques locaux également originaux, inconnus dans d'autres pays de la francophonie.

Par ailleurs, au chapitre de la compétence sociolinguistique des locuteurs-rédacteurs auxquels s'adresse ultimement le vocabulaire de l'éducation, on peut penser, à cause de la nature même de leurs activités professionnelles qui reposent presque entièrement sur l'exercice d'habiletés langagières, que ces locuteurs possèdent une compétence linguistique supérieure qui intègre en

grande partie la variété standard du français et qu'ils entretiennent en général des attitudes favorables à son égard, mais cela ne saurait être vrai de façon absolue.

On comprend donc qu'il s'agit ici, a priori, d'un domaine et d'un milieu plutôt favorables à l'implantation terminologique. De ce point de vue, chaque domaine d'activité comporte ses caractéristiques terminologiques et sociolinguistiques dont doit tenir compte une problématique d'implantation terminologique d'ensemble. La situation serait tout autre dans le domaine de la mécanique automobile, dans le domaine de la pêche ou dans celui de la vie politique.

3 Les contextes de rédaction visés et les moyens de diffusion retenus

Comme la *Charte de la langue française* le précise, c'est d'abord l'usage écrit dans des textes administratifs officiels que l'on veut modifier. Cependant, l'objectif d'implantation réelle du français autant que l'ambition du changement souhaité par l'ensemble de la politique linguistique au Québec dépasse le contexte limité de l'emploi officiel de la langue écrite et vise à influencer le comportement linguistique des locuteurs eux-mêmes. Comment imaginer en effet que, dans un plan d'aménagement linguistique cohérent, la stratégie d'officialisation terminologique poursuive un objectif qui vise à un accroissement voulu de l'écart entre les usages lexicaux à l'oral et à l'écrit?

Toute la théorie de la régulation linguistique qui sous-tend la *Charte de la langue française* autant que l'hypothèse souvent répétée de

l'influence des communications institutionnalisées sur les communications individualisées tend à laisser comprendre que l'objectif ultime du changement recherché ne vise nullement à créer une situation de diglossie terminologique et s'adresse de façon médiante et à plus long terme au comportement langagier des locuteurs. Il s'ensuit qu'une problématique d'ensemble de l'implantation terminologique devrait idéalement prendre en considération le comportement à l'oral tout autant que le comportement linguistique à l'écrit.

Si malgré tout, on limite le champ des contextes visés par la loi aux seuls contextes écrits officiels, il faut s'interroger sur trois choses : le degré de correspondance qui existe entre les contextes d'emploi visés et l'aire de diffusion sociale de la terminologie officialisée ; l'exemplarité ou l'effet d'entraînement de ces

contextes dans le processus général de changement linguistique et finalement la capacité de réguler la variation terminologique dans ces contextes.

Dans le cas de la terminologie de l'éducation, nous pouvons affirmer que le degré de correspondance entre les contextes visés et l'aire de distribution sociale de la terminologie varie selon l'ordre d'enseignement auquel cette terminologie s'adresse. En effet, si les ministères et les commissions scolaires sont soumises à la loi, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégep) de même que les universités ne sont pas soumis à l'obligation légale faite par la *Charte de la langue française*, d'employer ces terminologies⁽¹³⁾.

Cette correspondance partielle entre l'aire de diffusion de la terminologie officialisée et les contextes d'emploi officiels n'est certainement pas de nature à servir l'implantation terminologique dans la mesure où elle soustrait l'ordre d'enseignement collégial et universitaire à l'emploi de cette terminologie, ce qui contribue à maintenir, dans certains cas, des usages divergents (ex. : *unité* qui remplace *crédit* dans l'enseignement collégial et *crédit* pour *crédit* ou *unité* selon le point de vue dans l'enseignement universitaire.

Si nous nous interrogeons maintenant sur l'exemplarité ou la portée de ces contextes sur le processus de changement terminologique en vue de l'implantation, nous pouvons penser que les choix des contextes effectués : textes de lois et règlements, textes officiels émanant des ministères et de l'Administration, textes de conventions collectives, ouvrages d'enseignement approuvés par le ministère, etc., sont des choix potentiellement porteurs d'effets d'entraînement et de changement terminologique. Ils le seront dans la mesure où, en éducation, l'écrit joue

un rôle important, dans la mesure où également l'usage terminologique qu'il propose n'est pas qu'un usage parallèle contredit par un autre usage, plus largement répandu à l'oral et dans des dénominations des structures administratives et des services des ministères et organismes par exemple ; finalement, ils le seront dans la mesure où ces contextes de rédaction peuvent véritablement se prêter à une régulation terminologique efficace et soutenue.

Plusieurs contraintes exercent donc leur poids sur l'implantation terminologique comme résultat d'un changement linguistique recherché. Cependant, la question de la diffusion terminologique est particulièrement importante dans le succès de l'ensemble du processus. Dans le cas de la Commission de terminologie de l'éducation, nous pouvons affirmer que le souci de la diffusion de la terminologie officialisée est sans cesse réaffirmé au fil des travaux effectués. Outre la publication officielle des avis d'officialisation à *La Gazette officielle du Québec* prévue dans la *Charte de la langue française*, non seulement s'emploie-t-on à rédiger, à faire paraître et à diffuser le *Vocabulaire de l'éducation au Québec* mais on cherche au fur et à mesure que les travaux avancent à diffuser dans des revues et des bulletins spécialisés les avis de normalisation et de recommandation approuvés par l'Office de la langue française⁽¹⁴⁾. Et il n'y a pas que cela, les commissaires eux-mêmes sont occasionnellement appelés à jouer un rôle dynamique dans leur milieu respectif⁽¹⁵⁾.

Toutes ces actions sporadiques ont-elles produit l'effet recherché ? Si la diffusion terminologique est un jalon important dans la problématique de l'implantation, elle n'est cependant pas tout et la question plus fondamentale encore demeure celle de la manière d'assurer une régulation terminologique

(13) En effet, ces établissements ne sont pas réputés faire partie de l'Administration en fonction de l'annexe A de la *Charte de la langue française*.

(14) Dans le rapport d'activité de septembre 1982, p. 5, on peut lire ceci, par exemple : « En vue de faire connaître les résultats de travaux de la Commission, il a été décidé de se servir de la *Télé-Education* (expérience d'information qui a duré quelques mois), de faire une annonce dans *Informeq* (n° 64 en février 1982 et 66 en avril 1982) et dans *Vie pédagogique* (n° 19 en juin 1982), de faire parvenir les avis aux chroniqueurs d'éducation des principaux médias et aux périodiques spécialisés en éducation de même qu'aux établissements d'enseignement privés ».

(15) Voir par exemple le compte rendu de la première réunion extraordinaire de la Commission de terminologie de l'éducation du 27 avril 1984.

soutenue et efficace dans les contextes d'emplois visés par la loi. Il est bien connu que la diffusion terminologique, si elle peut assurer une connaissance de la terminologie, ne garantit nullement l'emploi de cette terminologie par les locuteurs-rédacteurs auxquels elle est destinée (Bouchard 1995 et Loubier 1994). Au-delà de l'attention portée aux textes, ne faut-il pas agir sur les rédacteurs eux-mêmes et dans quelle mesure cela est-il possible surtout quand un terme officialisé ne semble pas correspondre aux besoins du milieu? Quelle est la portée et quelles sont les limites de la stratégie d'officialisation terminologique en regard de l'implantation? C'est ici qu'il faut s'interroger sur les hypothèses explicites et implicites de la théorie de la diffusion et de l'implantation terminologiques qui

(16) On lira avec d'intérêt le bilan qu'en a dressé Christiane Loubier (1995) pour le Groupe technique de réalisation du bilan de la situation de la langue française au Québec.

(17) Du point de vue de l'encadrement rédactionnel, une expérience très poussée a été tentée dans le cas de la rédaction d'une convention collective du milieu de l'enseignement. Les résultats attendus ne semblent pas avoir été atteints malgré l'assistance linguistique de terminologues de l'Office de la langue française au moment même de la rédaction de cette convention.

(18) À titre d'exemple, si le mot *élève* apparaît dans le sens officialisé dans la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants* de septembre 94, dans *La loi sur les collèges d'enseignement général et professionnels* (1993), on trouve le mot *étudiant* pour désigner les élèves.

sous-tendent cette stratégie d'aménagement linguistique au Québec.

4 Les hypothèses implicites et explicites de la théorie de l'aménagement linguistique au Québec quant à l'implantation terminologique

En guise de conclusion à ce tour d'horizon d'une problématique générale de l'implantation terminologique, il est normal que nous en revenions en quelque sorte aux hypothèses sur lesquelles repose cette stratégie d'intervention pour tenter de bien en saisir la portée⁽¹⁶⁾.

Trois hypothèses principales sont à la base de cette stratégie: l'efficacité des impératifs légaux; l'exemplarité des textes officiels; l'effet des communications institutionnalisées sur les communications individualisées.

La première hypothèse postule qu'en soumettant certains écrits officiels aux impératifs légaux de l'officialisation terminologique (normalisation et recommandation) une situation terminologique non souhaitée pourra être modifiée.

Il est certain qu'une telle mesure n'est pas sans effet mais les moyens mis en place pour agir sur ces contextes de rédaction sont-ils suffisants non seulement pour s'assurer que les rédacteurs auxquels on s'adresse connaissent la terminologie officialisée mais également les convaincre de la nécessité de son emploi?

Dans le domaine de la terminologie de l'éducation sur lequel nous travaillons actuellement, une chose est évidente: dès le début de leur travaux les membres de la Commission de terminologie de

l'éducation ont perçu que quand des contraintes légales s'opposaient à l'emploi d'une terminologie, il était inutile de vouloir en rendre l'emploi obligatoire. Dans ce cas, la commission s'est contentée d'avis de recommandation. Dans le cas où aucune contrainte légale ne s'opposait à la normalisation, rien ne permettait pour autant de présumer a priori du succès de l'implantation puisque le travail effectué portait sur la langue et non pas le discours. De plus, il aurait fallu pouvoir évaluer quels effets pouvait avoir sur le statut de ces terminologies un travail effectué sur le corpus terminologique.

La grande inconnue dans cette première hypothèse est l'ignorance dans laquelle on se trouve quant aux attitudes des locuteurs-rédacteurs et quant au contexte général dans lequel s'effectue la rédaction de ces textes, tant du point de vue technique que du point de vue de l'environnement organisationnel et sociolinguistique⁽¹⁷⁾.

La seconde hypothèse veut que certains textes officiels aient, à cause de leur diffusion et de leur effet multiplicateur, une action déterminante sur l'établissement des usages terminologiques dans un domaine donné.

Il est certain que dans le domaine de l'éducation qui nous occupe, certaines lois et certains textes réglementaires ont un effet d'entraînement. Nous pouvons vérifier par exemple que tel texte de loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel se retrouve en partie répété dans les annuaires que publient annuellement les collèges. Toutefois, nous pouvons tout aussi bien constater que la terminologie officialisée qui se trouve dans telle loi est absente de telle autre⁽¹⁸⁾ ou que tel terme officialisé y est présent mais qu'il figure au milieu d'emplois terminologiques réprouvés.

La grande inconnue de cette seconde hypothèse n'est certainement

pas l'effet générateur de certains textes qui sont appelés à être reproduits mais plutôt la place qu'occupent ces textes dans l'aire de diffusion des terminologies et l'importance qu'ils ont dans la négociation générale des échanges terminologiques qui détermine l'usage. De récentes entrevues de groupes menées auprès de rédacteurs de textes administratifs officiels dans des établissements d'enseignement collégial indiquent que les rédacteurs ne semblent pas toujours occuper le rôle stratégique qu'on a tendance à leur prêter dans le processus de diffusion terminologique. D'une part, ils sont peu au fait de la terminologie de l'éducation officialisée et, d'autre part, ils n'ont pas la liberté qu'on leur suppose d'introduire cette terminologie dans leurs textes à cause de contraintes linguistiques du milieu auquel ils s'adressent (19).

La troisième hypothèse que l'on trouve à la base de la stratégie d'officialisation est celle selon laquelle les communications institutionnalisées façonnent les communications individualisées en vertu du principe de globalité (20). Nous avons déjà discuté de cette hypothèse qui conçoit comme un tout relativement homogène les communications institutionnalisées sans tenir compte des spécificités des communications individualisées non

plus que des différences d'opposition qui caractérisent le comportement linguistique des divers groupes de locuteurs et sous-tendent la variation linguistique dont les situations de concurrence linguistique sont le reflet.

Dans le cas de la terminologie de l'éducation, nous pouvons poser qu'au départ les communications institutionnalisées auxquelles elle donne lieu sont loin d'être homogènes du point de vue des pratiques terminologiques et c'est sans doute pour cette raison qu'on a senti le besoin d'intervenir dans ce domaine. Nous n'avons pas encore les données qui nous permettent d'affirmer que la situation est autre aujourd'hui mais certains éléments nous portent à penser qu'au total on s'orienterait vers une plus grande complexité et non vers une plus grande homogénéité des usages terminologiques.

L'ensemble de ces réflexions donnera à comprendre que la question de l'implantation terminologique ne peut certainement pas être réduite au seul décompte mécanique de termes officialisés. S'interroger sur l'implantation d'un terme à l'intérieur d'un plan d'aménagement linguistique c'est s'interroger sur l'implantabilité de ce terme et sur l'ensemble des actions qui ont été posées pour donner un sens à ce terme au sein de la communauté linguistique auquel il est destiné. Si «La disparition d'un mot semble plus liée à l'érosion de son sens, qu'à une érosion de sa signification» selon la remarque d'Hadrien Hermans (1994: 41), nous pouvons affirmer que leur apparition et leur intensité de vie l'est également!

*André Martin,
Office de la langue française,
Québec.*

Bibliographie

- Bibeau, Gilles, 1983: *La normalisation terminologique et le néo-purisme au Québec*, Québec Français, mars 1983, p. 17.
- Bouchard (P.), 1995: «L'implantation de la terminologie française au Québec», dans *Présence francophone*, n° 47, p. 53-80.
- Bourdieu (P.), 1982: *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- Hermans (A.), 1994: «Diffusion et propagation», dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 40-44.
- Loubier (Chr.), 1994: L'implantation du français, du microcosme au macrocosme, dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 20-39.
- Loubier (Chr.), 1995: *La normalisation linguistique officielle, état des lieux et perspectives*, rapport inédit, OLF, 25 p.
- McAll (Chr.), 1992: «Langues et silence: les travailleurs immigrés au Québec et la sociologie du langage», dans *Sociologie et société*, vol. XXIV, n° 2, p. 117-130.
- Terminogramme*, 1997: «Implantation des avis d'officialisation terminologique de l'Office de la langue française dans le domaine de l'éducation au Québec: projet d'enquête», dans *Terminogramme*, n° 81, p. 12-16.
- Vocabulaire de l'éducation*, 1990: *Vocabulaire de l'éducation*, Québec, Les publications du Québec.

(19) Ces entrevues ont été menées par l'auteur le 19 mars 1997 à Montréal. La transcription de ces entrevues n'est pas encore disponible pour le moment.

(20) Le concept des communications institutionnalisées a été mis au point par Jean-Claude Corbeil vers le milieu des années 70 et il a trouvé son expression la plus achevée en 1980 dans l'ouvrage qu'il a consacré à l'aménagement linguistique du Québec.

Recensement et consignation des combinaisons lexicales en langue de spécialité : exemple d'application dans le domaine de la pharmacologie cardiovasculaire

Le présent article propose une méthode de recensement et de consignation des combinaisons lexicales en langue de spécialité. Cette méthode à visée essentiellement pratique a été appliquée sur un petit groupe de termes appartenant au domaine de la pharmacologie cardiovasculaire. Une délimitation du concept de « combinaison lexicale spécialisée » est proposée à la lumière des travaux portant sur la langue générale. Par la suite, une courte description du travail effectué et du mode de consignation est présentée.

Mots clés :
combinaison lexicale, langue de spécialité, terminologie

(1) Le présent travail a reçu le soutien financier du Fonds FCAR.

(2) Pour l'instant, le travail de description ne porte que sur le français, mais la méthode n'exclut en rien l'ajout d'autres langues.

(3) Bien que l'essentiel de la recherche porte sur un domaine bien circonscrit (permettant de mieux délimiter les textes faisant l'objet du dépouillement), certains termes choisis, comme *médicament* ou *traitement*, peuvent être liés à des sphères de connaissances plus générales.

1 Introduction

La traduction et la rédaction spécialisées exigent de la part de celui ou de celle qui s'y livre une excellente connaissance du domaine traité et une maîtrise des mécanismes d'expression usités dans ce domaine. Pour l'assister dans ces tâches, le langagier peut compter sur un certain nombre de répertoires terminologiques décrivant le sens des termes spécialisés.

Cependant, les répertoires spécialisés confectionnés selon les règles de l'art comportent rarement des renseignements sur le fonctionnement des termes en contexte. Il s'agit là d'une lacune que les traducteurs, entre autres, ont maintes fois décriée : les moyens d'expressions particuliers aux langues de spécialité (LSP) ne se limitent pas uniquement à un ensemble de termes. Ces termes se combinent à d'autres mots selon un usage particulier qu'il importe de connaître. Les groupes résultant de cette combinatoire ont été appelés *collocations* et *phraséologismes* dans la littérature terminologique. Nous préférons l'expression *combinaison lexicale* pour des motifs qui seront exposés plus loin.

Diverses solutions ont été proposées pour combler les lacunes des répertoires terminologiques, mais les réalisations concrètes demeurent rares. Signalons le *Lexique de cooccurrents - Bourse et conjoncture économique* (Cohen 1986), ouvrage qui a ouvert la voie à d'autres, et un

ouvrage fort différent du premier, le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* (Lainé 1993). Le présent article s'inscrit dans ce même cadre. Il propose en effet une méthode de description des combinaisons lexicales en langue de spécialité et un exercice d'application de cette méthode sur la terminologie d'un domaine spécialisé, à savoir la pharmacologie cardiovasculaire (1).

2 Présentation globale du travail

2.1 Objectifs

La méthode de recensement et de codage des combinaisons lexicales proposée dans ce qui suit est élaborée dans une perspective d'encodage (2). Nous cherchons un moyen pratique de fournir des réponses à l'utilisateur éventuel qui veut connaître les formes avec lesquelles un terme (identifié, dans le cas qui nous préoccupe, à la pharmacologie cardiovasculaire (3)) peut se combiner. Le travail décrit dans ces pages n'a donc pas pour objectif le décodage des combinaisons, c'est-à-dire la compréhension du sens des éléments décrits.

Nous savons que, dans les faits, l'utilisateur à la recherche de combinaisons lexicales spécialisées se pose une question bien précise, bâtie sur le modèle suivant (Cohen 1992 ; Blampain 1993) :

[1] Quels sont les verbes (ou adjectifs, ou noms) pouvant se combiner avec un terme donné, par exemple, *effet* et qui expriment un

sens donné, par exemple «*l'activation ou la création*» ?

entraîner un ~, provoquer un ~, exercer un ~, obtenir un ~, produire un ~, engendrer un ~, induire un ~, favoriser un ~, générer un ~

À l'étape de codage, nous privilégions le support informatique pour la grande souplesse qu'il permet en matière de consultation. On peut ainsi obtenir des réponses à des questions pointues, comme celles citées en [1], ou vagues, du type «quels sont les mots pouvant se combiner à un terme donné?». L'utilisateur peut également consulter des entrées entières ou partielles. De plus, l'outil informatique permet une intégration élégante de données additionnelles (ajout de contextes, autre langue, etc.).

2.2 Définition des combinaisons lexicales retenues

La terminologie, lorsqu'elle a abordé le problème des combinaisons lexicales, s'est parfois inspirée de travaux portant sur la langue générale. Bien que cette démarche soit tout à fait légitime et surtout souhaitable, elle laisse tout de même entendre que les combinaisons lexicales spécialisées fonctionnent comme les collocations décrites par la linguistique générale. Or, de nombreux aspects de ces

combinaisons n'ont pas fait l'objet d'études systématiques.

Rappelons les caractéristiques essentielles des collocations (de langue générale) dégagées par Benson *et al.* (1986), Haussmann (1979) et Mel'cuk *et al.* (1984, 1988, 1992, 1995)⁽⁴⁾. Dans ce qui suit, nous utiliserons *collocations* pour faire référence aux groupements associés à la langue générale, et *combinaisons lexicales spécialisées (CLS)* pour désigner les groupements spécialisés.

1. Les collocations sont composés de deux lexèmes. Un premier lexème – *base*, chez Haussmann (1979) et *mot clé*, chez Mel'cuk *et al.* (1995) – sélectionne le second – *collocatif*, chez Haussmann (1979) et *élément de la valeur de la fonction lexicale*, chez Mel'cuk *et al.* (1995).

2. Les collocations sont généralement semi-compositionnelles (ou sont définies comme telles) : le sens d'un des éléments, la base ou le mot clé, demeure inchangé ; en revanche, le collocatif acquiert un nouveau sens au sein du groupement. Les collocations trouvent ainsi leur place entre les expressions figées et les combinaisons libres. La sélection mentionnée au point 1 est à rapprocher de cette seconde caractéristique. Haussmann (1979) parle de «combinaison orientée». Ainsi, l'élément à sens compositionnel (base) sélectionne l'élément dont le sens n'est pas compositionnel (collocatif).

3. Les collocations ont un caractère conventionnel. Les deux lexèmes faisant partie du groupement sont attirés l'un vers l'autre en fonction d'un consensus établi au sein d'un groupe linguistique. Les collocations «ne sont pas prévisibles et doivent être apprises» (Mel'cuk *et al.* 1995 : 126), d'où l'importance et la pertinence de leur recensement dans un ouvrage de référence. Il s'agit de groupes «[...] lexicalement contraints, c'est-à-dire [...] dont la

combinatoire n'est déterminée ni par leur sémantisme ni par leur propriétés syntaxiques» (Mel'cuk *et al.* 1995 : 126).

4. Les relations sémantiques intervenant entre les deux éléments des collocations peuvent être généralisées, c'est-à-dire qu'une même relation sémantique peut apparaître entre les éléments de plusieurs collocations. Mel'cuk *et al.* (1984) ont élaboré tout un système de *fonctions lexicales (FL)*⁽⁵⁾ permettant de rendre compte de ces relations. Les fonctions lexicales standard expriment les relations fréquentes et les fonctions lexicales non standard sont des appareils qui traduisent des relations plus rares.

Examinons maintenant les combinaisons lexicales spécialisées à la lumière de ces caractéristiques. Cet exercice a pour unique but de situer les combinaisons qui font l'objet de notre étude et non de proposer une délimitation rigoureuse du concept envisagé du point de vue de la terminologie. Les distinctions signalées entre groupements de langue générale et groupements de langue spécialisée permettront de souligner les motifs pour lesquels nous préférons *combinaison lexicale spécialisée à collocation*. Notons que, dans cette partie, nous utiliserons des exemples empruntés à divers domaines de spécialité.

1a. Les combinaisons lexicales spécialisées (CLS) sont également composées de deux lexèmes. La base ou mot clé est généralement l'unité terminologique (T) et le collocatif, le verbe, l'adjectif ou le nom qui se combine avec ce terme. Dans ce qui suit, nous désignerons par *cooccurrent (C)* l'élément se combinant avec un terme.

[2] *pronostic (T) sombre (C)*
poursuivre (C) traitement (T)
traiter (C) données (T)

En LSP, établir sans l'ombre d'un doute quel est l'élément qui

(4) Il importe de souligner que les expressions et concepts utilisés diffèrent selon les auteurs. Cette réserve ne sera pas signalée dans tous les cas.

(5) Signalons que les fonctions lexicales auxquelles nous faisons référence sont les FL syntagmatiques. D'autres FL rendent compte de rapports de synonymie, d'antonymie, etc. (FL paradigmatiques) (Mel'cuk *et al.* 1995).

sélectionne l'autre est parfois entreprise ardue, notamment en raison du fait que les CLS sont le plus souvent compositionnelles.

Cependant, comme les terminologues ont traditionnellement consacré beaucoup d'efforts à décrire l'unité terminologique, leurs travaux sur les phénomènes combinatoires gravitent autour de cette unité et ont émergé à partir d'elle. Le terme s'est donc facilement imposé comme étant le mot clé, c'est-à-dire l'élément qui sélectionne le cooccurrent. Nous conserverons cette approche pour des raisons pratiques mais il n'en demeure pas moins que le phénomène de la sélection devrait faire l'objet de recherches plus approfondies.

En outre, comme les unités terminologiques auxquelles le terminologue s'est intéressé sont surtout des noms, le mot clé appartient, en général, à cette catégorie. Les formes des CLS reconnues sont illustrées en [3] (nous retenons également ces catégories) :

[3] T + verbe (ou verbe + T) :
administrer un médicament, serrer des freins; un programme tourne, la pression fléchit

T + adjectif (ou adjectif + T) :
pronostic sombre, contre-indication formelle

N + (prép.) + T :
dette d'oxygène, traitement de données

Les unités lexicales autres que nominales n'ont pas été étudiées par la terminologie et celle-ci n'a d'autre

choix présentement que de les envisager par rapport au nom. Maintenant, la question qui se pose est la suivante : les verbes et les adjectifs n'obtiennent-ils de place en terminologie qu'à titre de cooccurrents ou peuvent-ils atteindre un statut semblable à celui qui est normalement réservé au nom ?

2a. Les combinaisons lexicales spécialisées peuvent être semi-compositionnelles ou tout à fait compositionnelles. Par exemple, dans *augmenter une dose* et *administration continue*, le sens de la collocation est le cumul du sens de ses composants. En revanche, dans *dette d'oxygène* ou *les cours flambent* (Cohen 1986), *dette* et *flamber* acquièrent une nouvelle signification en fonction de leur emploi dans ces groupements. Il importe de retenir que la notion de semi-compositionnalité ne semble pas constituer un critère d'identification des CLS. L'utilisateur d'un répertoire de CLS voudra connaître les groupements à sens compositionnel autant que les autres. Il faut toutefois souligner que dans les groupements semi-compositionnels, c'est le cooccurrent qui acquiert un nouveau sens et non le terme.

3a. Les CLS tout comme les collocations ont un caractère conventionnel. Elles font l'objet d'un consensus au sein d'un groupe linguistique bien délimité, à savoir un groupe de spécialistes. Lorsqu'on rédige un texte spécialisé, il importe de reproduire des usages admis. Les CLS, à l'instar des collocations, doivent être apprises. Ainsi, on peut dire *administrer un médicament*, mais non *donner un médicament*. De même, on peut dire *créer un fichier*, mais non *concevoir* ou *établir un fichier* (Heid et Freibott 1991). Cette caractéristique constitue l'élément essentiel qui a guidé le choix des combinaisons dans le présent travail.

La notion de contrainte lexicale évoquée pour définir les collocations soulève un problème intéressant en

terminologie. Il semble que certaines CLS peuvent être généralisées à des ensembles de mots clés appartenant à la même classe conceptuelle (Heid 1994; L'Homme 1995, 1997; Martin 1992; Meyer & Mackintosh 1994, 1996) (6). Heid (1994) suggère que les domaines terminologiques se prêtent probablement mieux que les collocations de la langue générale à ce genre de généralisation.

Ainsi, on peut dire *une maladie s'aggrave*, et aussi *l'artériopathie s'aggrave*, *le diabète s'aggrave*, etc. De même, on peut *faire tourner un logiciel*, mais aussi *un programme*, *un utilitaire*, *Windows 95*, *un système d'exploitation*, etc. En revanche, d'autres CLS ne semblent pas pouvoir être généralisées de la même façon. Ainsi, on pourra dire *administrer un médicament (de la clonidine, de la réserpine, etc.)*; mais *dangereux* (comme épithète, du moins) ne sera possible qu'avec *médicament*.

Pour rendre compte de cette distinction, Heid (1994) a introduit les expressions *lexical collocation* et *conceptual collocations* (7). Heid (1994), à la suite d'une étude menée sur le Cohen (1986), constate que les deux formes de combinaisons existent dans le domaine de la bourse. Meyer & Mackintosh (1994, 1996) soulignent la productivité d'une approche conceptuelle dans le domaine des disques optiques. Ces divers travaux, bien qu'ils signalent la présence des collocations conceptuelles dans certains domaines de spécialité, n'en jaugent toutefois pas l'importance. Il est donc difficile de savoir dans quelle mesure la notion de «collocation conceptuelle» est productive en langue de spécialité.

Nous tiendrons compte des deux types de CLS observées dans le domaine traité. Cependant, comme le travail ne porte que sur 15 termes clés, il convient d'interpréter les résultats avec prudence; un enrichissement du corpus aurait peut-

(6) Il faut noter que Mel'cuk et Wanner (1994) font également cette remarque au sujet des collocations. Ils notent que, dans certains cas, les fonctions lexicales peuvent être généralisées à des ensembles de mots clés en fonction des caractéristiques que ces mots partagent.

(7) Martin (1992) parle de *concept-bound collocation*.

être permis des généralisations qu'il n'est pas possible de faire ici.

4a. Les travaux menés par Cohen (1986) et d'autres études (Frawley 1988, par exemple) démontrent l'intérêt d'une généralisation des relations sémantiques entre les deux éléments des CLS. L'utilisation de l'appareil des *fonctions lexicales* (Mel'cuk *et al.* 1984) ou d'un mécanisme qui s'y apparente semble utile pour classer les CLS. Il reste à savoir si les FL telles qu'élaborées par Mel'cuk *et al.* (1984) peuvent être appliquées intégralement aux CLS ou si un mécanisme mieux adapté doit être mis au point toutes les fois qu'un nouveau domaine est abordé. Pour Frawley (1988), les FL semblent tout à fait indiquées. Cohen (1986), pour sa part, a utilisé des catégories générales adaptées au vocabulaire de la bourse⁽⁸⁾. Mel'cuk *et al.* évoquent, quant à eux, l'utilisation des FL non standard dans les domaines spécialisés: « Ces fonctions [FL non standard] sont extrêmement nombreuses dans le secteur des langues spécialisées » (1995: 151).

(8) Il convient de noter que les FL ont été utilisées à l'origine par Cohen pour rendre compte des relations sémantiques entre les mots clés et leurs cooccurrents, ce qui porte à croire que ce mécanisme semble approprié pour classer les CLS du domaine de la bourse. Cependant, pour diffuser ses travaux auprès d'un public plus étendu, l'auteur a cru utile d'adapter ce classement au moyen d'étiquettes plus accessibles.

(9) On notera par ailleurs la grande similitude entre les catégories que nous avons dégagées et les FL de Mel'cuk *et al.* Par exemple, notre relation « + *intensité* » est à rapprocher de la FL *Magn* (ex. *forte dose*).

(10) Parfois, l'aide de spécialistes est nécessaire pour confirmer certains choix.

Sans prendre position sur cette question qui reste à régler, nous avons adopté un mécanisme comparable à celui qu'a utilisé Cohen (1986). Nous nous sommes inspirées des FL élaborées par Mel'cuk *et al.* (1984, 1988, 1992, 1995)⁽⁹⁾, mais avons créé des catégories adaptées aux CLS relevées et plus générales que les FL. En outre, le système de classement retenu permet de regrouper des cooccurrents de catégories grammaticales différentes. La consultation des articles s'en trouve donc facilitée.

3 Méthode de recensement

Au départ, le travail de recensement des combinaisons lexicales s'est largement inspiré des méthodes traditionnelles en recherche terminologique. D'abord, un corpus de textes appartenant au domaine de la pharmacologie cardiovasculaire a été constitué. Une dizaine d'ouvrages, rédigés en français par des auteurs différents, ont été mis à contribution pour ce travail préliminaire. Le corpus converti en format électronique comptait environ 300 000 mots.

Nous avons ensuite établi une liste de mots clés à partir desquels s'amorcerait la recherche de cooccurrents. Ces mots clés devaient être fréquents dans le corpus (la fréquence est obtenue au moyen d'un outil informatique) et dénoter un concept essentiel dans le domaine de la pharmacologie. Une liste de 15 mots clés a ainsi été établie (voir annexe A). Il convient de souligner à cette étape que bien que ces 15 mots clés constituent le pivot de la recherche et figurent comme entrée des articles, le recensement a également porté sur des hyponymes de ces mots clés. Donc, même si en apparence les articles ne rendent compte que de la combinatoire de

15 mots clés, en réalité, ils décrivent la combinatoire de nombreux termes du domaine (un index listant ces hyponymes peut facilement donner accès aux articles pertinents).

Un concordancier a ensuite permis de retrouver les mots avec lesquels ces termes se combinaient. Il a ensuite fallu élaborer des critères de pertinence (les principaux ont été dégagés dans la section 2.). Nous avons également exclu les termes complexes (termes composés de plusieurs unités, dénotant un concept unique, mais qui peuvent prendre la même forme qu'une combinaison). Notre connaissance du domaine et la consultation de quelques ouvrages de référence nous ont permis de mener à bien cette étape⁽¹⁰⁾.

Nous avons donc obtenu, pour chaque mot clé, une liste de cooccurrents, répartis en catégories grammaticales, avec lesquels le mot clé en question pouvait se combiner. Rappelons que tous les mots clés étaient des noms et que ces noms entraient dans les combinaisons suivantes:

- [4] T + verbe (ou verbe + T)
déclencher une maladie, le myocarde travaille
 T + adjectif (ou adjectif + T)
forte dose, longue demi-vie
 nom + préposition + T
majoration d'un effet, défaillance d'une fonction

Notons que les syntagmes prépositionnels modifiant les termes ont été classés dans la catégorie T + adjectif (ex. *dose d'attaque*) afin d'alléger la présentation des données. Les combinaisons T + verbe ont été réparties en deux groupes distincts en fonction du rôle du terme (sujet ou objet).

Nous avons ensuite procédé à l'examen des relations sémantiques intervenant entre le mot clé et les cooccurrents afin de dégager certaines constantes. Comme nous l'avons déjà souligné, nous nous sommes inspirées

des travaux de Mel'cuk *et al.* (1984, 1988, 1992, 1995), mais nous avons élaboré des catégories en fonction du domaine traité. Ces catégories sont les suivantes (abréviations utilisées entre parenthèses) :

- 1) Faible intensité ou diminution de l'intensité (- intensité)
ex. *posologie prudente*
- 2) Forte intensité ou augmentation de l'intensité (+ intensité)
ex. *forte dose*
- 3) Création ou activité (créact)
ex. *engendrer la maladie*
- 4) Création ou activation inhibée (anticréact)
ex. *inhibition de l'action*
- 5) Fin ou disparition (fin)
ex. *abandonner un médicament*
- 6) Évaluation positive (pos)
ex. *myocarde efficace*
- 7) Évaluation négative (neg)
ex. *sombre pronostic*
- 8) Courte durée ou durée raccourcie (- durée)
ex. *action fugace*
- 9) Longue durée ou durée allongée (+ durée)
ex. *maintenir un traitement*

Certains cooccurents ne présentaient pas de particularité sémantique et ont été classés dans une dernière catégorie appelée neutre (neu⁽¹¹⁾), ce qui portait à dix le nombre de catégories dans lesquelles les cooccurents pouvaient être classés. Signalons également que les relations sémantiques entre le mot clé et son cooccurent peuvent être complexes (ex. *adhérence à un traitement* – positivité et durée). Le cooccurent était alors classé aux deux endroits avec les renvois appropriés.

Tout au long du travail de recensement, nous avons relevé la fréquence et la répartition des CLS non pas pour en déterminer le statut

– selon nous, la fréquence ne détermine pas à elle seule le statut d'une combinaison –, mais plutôt pour ordonner les combinaisons relevant d'une même catégorie. Ces renseignements permettent à l'utilisateur de forger son propre jugement sur l'à-propos d'une combinaison et d'opérer ses choix en toute connaissance de cause.

4 Méthode de consignation

Les différents éléments relevés au cours du recensement ont été reportés dans des articles assez longs qui peuvent être consultés en totalité ou en partie au moyen d'un outil informatique. Un article complet est reproduit à l'annexe B. Voici un exemple où un utilisateur raffine graduellement sa recherche. Il doit d'abord entrer le mot clé, qui apparaît alors, suivi d'une définition :

[5] DOSE: Quantité de médicament qui doit être administrée en une seule fois (Robert 1994).

L'utilisateur peut ensuite préciser la nature des cooccurents auxquels il souhaite avoir accès, c'est-à-dire qu'il peut choisir l'une des trois formes relevées à l'étape du recensement : verbe + T, T + adjectif et nom + prép. + T (et, dans le cas, des verbes, il doit préciser le rôle du terme). Dans l'exemple [6], l'utilisateur recherche les adjectifs qui se combinent avec le mot clé *dose*; le système lui propose un sommaire des combinaisons relevées :

[6] DOSE (T + adjectif)	
Nbre	Sens
2	créact
4	+ intensité
2	pos
1	+ durée
3	- intensité
12	toutes les CLS

Par la suite, l'utilisateur peut sélectionner une rubrique dans ce sommaire pour avoir accès aux cooccurents qui expriment une idée précise. Dans l'exemple [7], l'utilisateur sélectionne + intensité. Il obtient ainsi les cooccurents qui expriment le sens d'une « augmentation de la dose ».

[7] DOSE (T + adjectif)	
+ intensité	
forte	9.42
élevée	6.18
haute	4.5
importante	2.7

Une indication de la répartition et de la fréquence des combinaisons apparaît à la suite de chaque cooccurent. Le premier chiffre indique le nombre de documents dans lesquels la combinaison a été relevée; le second, le nombre total d'occurrences. Les combinaisons sont ordonnées en fonction du premier chiffre.

Quant aux CLS dans lesquelles on peut noter plus d'une relation sémantique, elles apparaissent sous chacune des rubriques pertinentes. Par exemple, *relever la pression* est de toute évidence une CLS « + intensité », mais, contrairement à ses quasi-synonymes, comme *augmenter* et *accroître*, elle appartient également à la catégorie « pos », puisqu'elle dénote une « augmentation de la pression » alors que celle-ci est trop basse. La relation sémantique complémentaire est alors indiquée entre parenthèses à la suite du cooccurent.

Un dernier phénomène décrit plus haut a été pris en compte dans notre description des CLS : certains cooccurents ne s'emploient qu'avec le mot clé (contrairement à d'autres qui s'emploient également avec les hyponymes du mot clé). Ils sont signalés au moyen de l'astérisque. Ainsi, dans l'exemple [8], *indiqué* et *efficace* peuvent s'employer avec les hyponymes de *médicament*, les autres sont réservés au mot clé lui-même.

(11) Cette dixième catégorie regroupe les verbes supports (classés sous *Oper* et *Func* dans Mel'cuk *et al.* 1984).

Cette répartition s'appuie sur les faits observés dans le corpus.

- [8] MÉDICAMENT (T + adjectif)
indiqué
efficace
*majeur
*de premier choix
*de première (deuxième)
intention

Terminons en précisant qu'il est possible d'enrichir les articles par des renvois à des contextes (prélevés dans les textes), par l'ajout de définitions pour chacun des cooccurrents ou par l'établissement de correspondances avec les combinaisons d'autres langues. Ce travail reste donc à faire.

5 Conclusion

Les pages qui précèdent décrivent une méthode de recensement et de consignation des CLS appliquée à une quinzaine de mots clés du domaine de la pharmacologie cardiovasculaire. Cette méthode pourrait facilement être utilisée pour décrire toutes sortes de domaines de spécialité avec de légères modulations. Ainsi, chaque domaine de spécialité pourrait présenter des particularités: par exemple, une préférence pour certaines relations sémantiques. Cependant, rien n'interdit de croire que les phénomènes de cooccurrence en langue de spécialité offrent des similitudes.

Il semble que nous ayons, à l'instar de Cohen (1986) et de Lainé (1993), produit un outil qui, s'il était exhaustif (s'il décrivait l'ensemble des termes et de leurs cooccurrents du domaine), permettrait aux traducteurs et rédacteurs spécialisés d'accéder rapidement aux cooccurrents des unités terminologiques et d'en connaître l'usage.

Il conviendrait, cependant, d'étudier les phénomènes combinatoires en langue de spécialité

dans une optique plus fondamentale que celle que nous avons adoptée ici. Comme nous l'avons souligné dans les pages précédentes, plusieurs aspects n'ont pas fait l'objet d'études systématiques. Les CLS appellent une étude de leur comportement à la lumière des travaux portant sur les collocations de langue générale. Cela permettra d'orienter les recherches appliquées dans le domaine et pourrait contribuer à une multiplication des réalisations concrètes.

*Isabelle Laporte
Marie-Claude L'Homme
Département de linguistique
et de traduction
Université de Montréal
Montréal*

Bibliographie

- Béjoint, H. et Thoiron, P., 1992: «Macrostructure et microstructure dans un dictionnaire de collocations en langue de spécialité», dans *Terminologie et traduction*, n^{os} 2-3, pp. 513-522.
- Benson, M., Benson, E. & Ilson, R., 1986: *The BBI Combinatory Dictionary of English. A Guide to Word Combinations*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.
- Blampain, D., 1993: «Notions et phaséologie. Une nouvelle alliance?», *Terminologies nouvelles*, n^o 10, pp. 43-49
- Cohen, B., 1986: *Lexique de cooccurrents – Bourse et conjoncture économique*, Montréal, Linguattech.
- Cohen, B. 1992: «Méthodes de repérage et de classement des cooccurrents lexicaux», dans *Terminologie et traduction*, n^o 2-3, pp. 505-511.
- Frawley, W., 1988: "New Forms of Specialized Dictionaries", dans *International Journal of Lexicography*, vol.1, n^o 3, pp. 189-213.
- Ghazi, J. 1985: *Vocabulaire du discours médical. Structure, fonctionnement, apprentissage*, Paris, Didier Érudition (Linguistique).

Hausmann, F.J. 1979: «Un dictionnaire des collocations est-il possible?», dans *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. 17, n^o 1, pp. 187-195.

Heid, U., 1994: "On the Way Words Work Together – Topics in Lexical Combinatorics", dans Martin, W. et al. (Ed.), *Euralex '94 Proceedings*, Amsterdam, pp. 226-257.

Heid, U. et Freibott, G., 1991: «Collocations dans une base de données terminologique et lexicale», dans *Meta*, vol. 36, n^o 1, pp. 77-91.

Kjaer, A.L., 1990: "Phraseology Research – The State-of-the-Art: Methods of Describing Word Combinations in Language for Specific Purposes", dans *IITF Journal*, vol. 1, n^o 1-2, pp. 3-20.

Lainé, C., 1993: *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada et Réseau international de néologie et de terminologie.

Laporte, I., 1996: *Méthode de recensement et de présentation des combinaisons lexicales en langue de spécialité, accompagnée d'un micro-lexique combinatoire de la pharmacologie cardiovasculaire*, Travail dirigé, Montréal, Université de Montréal.

L'homme, M.C., 1995: "Processing Word Combinations in Existing Termbanks", dans *Terminology*, vol. 2, n^o 1, pp. 141-162.

L'homme, M.C., 1997: «Organisation des classes conceptuelles pour l'accès informatisé aux combinaisons lexicales spécialisées verbe + terme», à paraître dans *Terminologie et intelligence artificielle. Actes*, 3-4 avril 1997, Université Toulouse-le-Mirail (Toulouse).

Martin, W., 1992: "Remarks on Collocations in Sublanguages", dans *Terminologie et traduction*, n^o 2-3, pp. 157-164.

Mel'cuk, I. et al., 1984: *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques I*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Mel'cuk, I. et al., 1988: *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques*

II, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Mel'cuk, I. *et al.*, 1992: *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques III*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Mel'cuk, I., Clas, A. et Polguère, A., 1995: *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot / Aupelf - UREF.

Mel'cuk, I. & Wanner, L., 1994: "Towards an Efficient Representation of Restricted Lexical Cooccurrence", dans Martin, W. *et al.* (Ed.), *Euralex '94 Proceedings*, Amsterdam, pp. 324-338.

Meyer, I. & Mackintosh, K., 1994: "Phraseme Analysis and Concept Analysis in Exploring a Symbiotic Relationship in the Specialized Lexicon", dans Martin, W. *et al.* 1994. *Euralex '94 Proceedings*, Amsterdam, pp. 339-348.

Meyer, I. & Mackintosh, K., 1996: "Refining the Terminographer's Concept Analysis Methods: How Can Phraseology Help?", dans *Terminology*, vol. 3, n° 1, pp. 1-26.

Pavel, S., 1993: «La phraséologie en langue de spécialité. Méthodologie de consignation dans les vocabulaires terminologiques», dans *Terminologies nouvelles*, n° 10, pp. 23-35.

Robert, P., 1994: *Le Nouveau Petit Robert: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, éd. mise à jour, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Sager, J.C., 1990: *A Practical Course in Terminology Processing*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.

Thoiron, P. et Béjoint, H., 1989: «Pour un index évolutif et cumulatif de cooccurrents en langue technoscientifique sectorielle», dans *Meta*, vol. 34, n° 4, pp. 661-671.

Annexe A

Liste des termes clés

Action	Médicament
Administration	Myocarde
Contre-indication	Oxygène
Demi-vie	Posologie
Dose	Pression
Effet	Pronostic
Fonction	Traitement
Maladie	

Annexe B

Article DOSE

DOSE

ADJECTIF

créact		+ durée	
<i>de charge</i>	4.13	<i>d'entretien</i> (-intensité)	6.10
<i>d'attaque</i>	3.3		
+ intensité		- intensité	
<i>forte</i>	9.42	<i>faible</i>	10.31
<i>élevée</i>	6.18	<i>modérée</i>	6.10
<i>haute</i>	4.5	<i>d'entretien</i> (+ durée)	6.10
<i>importante</i>	2.7		
pos			
<i>thérapeutique</i>	7.22		
<i>efficace</i>	7.12		

NOM

+ intensité		- intensité	
<i>augmentation</i>	4.7	<i>diminution</i>	2.3
<i>accroissement</i>	2.4	<i>réduction</i>	2.2
<i>élévation</i>	1.2		
neu			
<i>administration</i>	6.13		
<i>prescription</i>	2.2		

VERBE (terme objet)

+ intensité		- intensité	
<i>augmenter</i>	4.5	<i>réduire</i>	4.5
<i>dépasser</i> (nég)	4.5	<i>diminuer</i>	3.7
<i>accroître</i>	1.1		
<i>élever</i>	1.1		
nég		neu	
<i>dépasser</i> (+intensité)	4.5	<i>administrer</i>	7.23
		<i>prescrire</i>	4.5
		<i>fractionner</i>	2.2

Bibliographie de la néologie

AGENCIA EFE, 1996: *Vademécum de español urgente (II)*, Madrid, Colección Comunicación y Lenguaje, 199 p., ISBN 84-89614-03-2.

L'agence de presse espagnole EFE publie depuis 1992 son propre manuel de néologie et de bon usage destiné aux rédacteurs. Il renseigne sur les difficultés de l'orthographe et de la transcription, suggère des équivalents d'expressions étrangères, débusque les « faux amis », pourfend la langue de bois et explique les emprunts pour lesquels aucun équivalent ne semble satisfaisant.

Descr. : espagnol.

AGENCIA EFE, 1992: *El neologismo necesario*, Madrid, Colección Comunicación y Lenguaje, 232 p., ISBN 84-604-2.796-X.

Actes d'un colloque tenu en 1992 sur la néologie dans la presse espagnole à l'initiative de l'agence de presse EFE. Les thèmes comprennent l'attitude à l'égard du néologisme et la politique de réception dans les dictionnaires; des tables rondes sont consacrées aux néologismes dans les domaines techniques et dans les sports. Le rôle de l'anglais comme vecteur de néologie se lit en filigrane dans l'ensemble des communications.

Descr. : espagnol.

ALVES (Ieda Maria), 1996: «Un projet terminologique: l'observatoire

de néologismes scientifiques et techniques du portugais du Brésil», dans *Meta*, vol. 41, n° 2, p. 255-258, ISSN 0026-0452, ISBN 2-7606-2489-7.

Dans son article Ieda Alves fait le point sur l'état d'avancement d'une recherche sur les néologismes en portugais du Brésil dans des domaines variés. Le nombre total de néologismes recensés s'élève à 8 000 termes (psychologie, environ 900; tourisme = 500; informatique = 2 000; sciences agraires = 3 500; économie = 700). Ces relevés lui permettent de mettre en évidence les mécanismes de formation lexicale que privilégient les langues de spécialité et en particulier les procédés propres au domaine de l'économie.

Descr. : formation néonymique; néologie lexicale; néonymie.

BOUVERET (Myriam), 1996: *Néologie et terminologie: production de sens du terme*, Thèse de doctorat en sciences du langage, sous la direction de Paul Siblot, Université Paul Valéry-Montpellier III, 500 p. Dans sa thèse M. Bouveret aborde la terminologie et plus spécifiquement la néologie dans son rapport à la terminologie et en tant que processus de renouvellement de sens, sous l'angle de l'analyse praxématique. Ce qui l'amène, dans un premier temps – après avoir resitué la naissance et le développement de la terminologie

dans les cadres institutionnels qui organisent les pratiques terminologiques et conditionnent ses formes d'existence – à faire l'historique du développement théorique de la terminologie et à analyser, en particulier, les modèles linguistiques sur lesquels s'appuient les différentes écoles. Cette étape est un passage obligé pour pouvoir confronter les positions de la terminologie «classique» aux propositions praxématiques qui fondent le cadre théorique de la thèse. Quatre hypothèses sont posées en opposition aux principes de la terminologie: 1) les termes opèrent une catégorisation tout comme les autres dénominations; 2) il n'existe pas une langue générale et une langue de spécialité divisée en domaines, mais le terme est une dénomination dont le fonctionnement est spécialisé par le contexte de référence; 3) le terme n'est pas monosémique, mais seul un réglage de sens forcé évite les dysfonctionnements de sens; 4) le concept n'est pas l'équivalent du signifié, mais une construction des connaissances. Cette remise en question permet d'approcher l'étude de la néologie sous l'angle d'une conception dynamique de construction de sens. Pour mener à bien cette étude, Myriam Bouveret utilise les outils de la praxématique ainsi que d'autres approches théoriques comme celle du signifié de

Bibliographie de la

néologie

puissance de J. Picoche, ou les théories cognitivistes du prototype de E. Rosch.

L'étude repose sur des analyses de textes spécialisés français et anglais et des enquêtes auprès de spécialistes du domaine de l'agroalimentaire et plus spécifiquement des biotechnologies agroalimentaires. La thèse se termine par l'étude de deux termes: *lait* et *pétrin* qui illustre les hypothèses développées sur la production de sens du terme et de sa néologie.

Descr.: néologie terminologique; praxématique; agroalimentaire.

CERCLE DE LINGUISTIQUE DE PROVENCE, 1994: *Travaux 12*, «L'emprunt», Presses de l'Université de Provence, 111 p., ISBN 2-85399-341-8.

Partant d'un aperçu historique des études sur l'emprunt et ses différents sous-domaines, se référant à Deroy et de Meillet, ce numéro se focalise sur le phénomène à l'œuvre dans les créoles (un article de D. Baggioni qui examine les thèses de Schuchardt à l'œuvre en créole, et un de R. Chaudesnon à portée théorique) et dans deux langues africaines (swahili et l'apport à sa grammaire et kikongo, ce dernier du point de vue phonologique). On remarque un article sur les anglicismes qui examine le sort phonétique que le français et le polonais réservent à ces emprunts.

Descr.: emprunt; créole; swahili; kikongo; phonologie.

CORBIN (Danielle), FRADIN (Bernard), HABERT (Benoît), KERLEROUX (Françoise), PLÉNAT (Marc) (éd.), 1997: *Silicales 1* «Mots possibles et mots existants» Forum de morphologie (1^{res} rencontres), Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq, 28-29 avril 1997, 270 p. Comme le sous-titre l'indique clairement, les 26 communications

réunies dans ces actes relèvent davantage de la morphologie comme sous-ensemble de la linguistique, plutôt que de la néologie, sous-ensemble de l'aménagement linguistique. Il est néanmoins indispensable d'assurer ses arrières linguistiques, et le lecteur terminologue en quête de fondements solides ne sera pas déçu par ce volume. Presque toutes les études portent sur la langue générale, ou sur ses franges, mais certains auteurs débordent sur les langues de spécialité, comme A. Borillo («Identification de composés nominaux basés sur la relation de méronymie») et surtout E. Gaussier et B. Habert («Langue spécialisée: des séquences observées aux noms possibles»). D'autres communications concernent les mots-valises, le néologisme en lexicographie, la morphologie comparée (conversion de nom à verbe en français et en anglais), la composition (par rapport à la lexicalisation, thème qui revient ailleurs sous différentes formes). Parmi les préoccupations on relève le souci de déterminer la productivité des règles de formation, et les limites ou les contraintes inhérentes aux règles. On remarque enfin que certains chercheurs s'emploient à mettre au point des outils d'analyse automatiques.

Descr.: morphologie; modes de formation; dérivation; composition; emprunt; mot-valise; préfixe; suffixe; réduction.

GROUD (Claudette), SERNA (Nicole), 1996: *Le corpus, Bornéo*, intervention faite au séminaire sur le «corpus», organisé conjointement par le Laboratoire de linguistique informatique et le laboratoire d'informatique de l'Université Paris Nord, Villetaneuse, 9 décembre 1996, publication interne du LLI, disponible auprès du CTN.

Les auteurs, qui ont élaboré la base de données *Bornéo* (base ordonnée de néologismes), exposent les problèmes auxquels elles ont été confrontées et les questions qu'elles ont dû résoudre lorsqu'elles ont défini le corpus qui leur permet d'étudier la créativité lexicale du français contemporain. Elles focalisent leur recherche sur la langue courante, mais la méthodologie qu'elles ont élaborée peut aisément aider ceux qui travaillent sur des langues de spécialité. Elles donnent des exemples d'extraction des données qui illustrent bien les exploitations qu'il est possible de faire du corpus. Dans une étape ultérieure de la recherche, la question de l'automatisation du repérage des néologismes est envisagée; la complexité des problèmes que celle-ci pose est envisagée avec lucidité.

Descr.: collocation; contexte; corpus d'exclusion; créativité lexicale; emprunt; néologisme.

GUERRERO RAMOS (Gloria), 1995: *Neologismos en el español actual*, Madrid, Arcos Libros, 52 p., ISBN: 84-7635-178-X.

Petit manuel descriptif destiné probablement aux étudiants de linguistique, à orientation structuraliste, qui présente une typologie du phénomène: néologie de forme: préfixation, suffixation, composition; sigles; emprunts; néologie sémantique. Compte un exercice (avec son corrigé) ainsi qu'une bibliographie sélective mais privilégiant les langues latines.

Descr.: espagnol.

HUBER (Herbert), CHEVAL (Mireille), 1996: «Glossaire: noms composés par juxtaposition», dans *Lebende Sprachen*, XLI, n° 4. Les auteurs présentent un classement, selon leur structure de composition, d'une centaine de noms composés de la langue générale de date

d'apparition récente accompagnée de leur traduction en allemand.

Descr. : nom composé; allemand.

KADIMA BATUMORA (Adi Gilbert), 1996: «Contribution à l'étude des néologismes: analyse de journaux en français zaïrois», dans *Le Langage et l'homme*, vol. XXXI, n° 2, p. 175-187.

L'article porte sur les néologismes en français zaïrois (le corpus, ayant servi à extraire ces néologismes, est essentiellement composé de revues de la presse écrite). Après avoir présenté un classement des néologismes lexématiques et des néologismes sémantiques en fonction des procédés de formation et un classement selon les domaines de spécialité, l'auteur dégage les caractéristiques essentielles de la néologie (tant en langue courante qu'en langues de spécialité) dans un pays d'Afrique où n'existent pas d'instances de normalisation et où la création lexicale est le fait de chacun. Kadima Batumora se propose de poursuivre ses recherches par l'étude des matrices terminogéniques des néologismes.

Descr. : composition; dérivation; emprunt; étude terminogénique; néologisme lexématique; néologisme sémantique; siglaison.

LAZARO CARRETER (Fernando). 1997. *El Dardo en la palabra*, Barcelona, Galaxia Gutenberg, Circulo de Lectores, 757 p., ISBN 84-226-6396-1; 84-8109-132-4. Membre notable de la Real Academia Española, Lazaro Carreter tient une chronique de langage, qui est reproduite ici de 1975 à 1996. Parmi les questions soulevées figurent les néologismes en général et les emprunts en particulier.

Descr. : espagnol.

LORENZO (Emilio), 1996: *Anglicismos hispánicos*,

Biblioteca románica hispánica, Madrid, Gredos. 710 p., ISBN 84-249-1809-6. Dictionnaire descriptif des anglicismes (emprunts directs et sémantiques, calques) en espagnol d'Espagne et d'Amérique latine, largement commentés par une autorité en la matière, actif à la Real Academia Española.

Descr. : espagnol; anglicisme.

SABLAYROLLES (Jean-François), 1996: «Néologisme et nouveauté(s)», dans *Cahiers de lexicologie*, Vol. LXIX, p. 5-42, ISBN 2-86460-304-7. L'article de J.-Fr. Sablayrolles porte essentiellement sur le concept de néologisme de la langue courante qui, à son avis, n'a jamais fait l'objet que de «définitions sommaires» contrairement à ce qui concerne les langues de spécialité. J.-Fr. Sablayrolles pense et montre dans son article que la néologie, dans la langue courante, est un phénomène beaucoup plus étendu qu'on ne le pense traditionnellement et qu'elle ne se cantonne pas seulement au mot mais qu'elle concerne aussi des unités lexicales plus complexes (syntagme prépositionnel, locution, expression, proverbe, etc.). L'autre axe de réflexion a trait à la notion de «nouveauté(s)» qui doit être analysée en tenant compte de plusieurs critères: elle varie d'un individu à l'autre, elle est fonction de l'unité lexicale concernée et de la situation énonciative. Le concept de néologie est là, situé dans toute sa complexité et l'article montre bien que les recherches sur la néologie ont un bel avenir devant elles.

Descr. : dérivé impropre; dérivé régulier; emprunt; hapax; lexie néologique; mot-valise; néologisme; néologisme flexionnel; néologisme formel; néologisme sémantique; néologisme syntaxique.

SABLAYROLLES (Jean-François), 1997: «Locutions néologiques», dans FIALA (Pierre), LAFON (Pierre), PIGUET (Marie-France) (éd.), *La locution: entre lexique, syntaxe et pragmatique: identification en corpus, traitement, apprentissage*, Paris, Klincksieck, Publications de l'InalF (collection «Saint-Cloud»), p. 321-331, ISBN 2-252-03117-4.

À partir d'une définition tripartite de la locution néologique (assemblage comportant un mot néologique; nouvel assemblage de mots non néologiques; assemblage obtenu par détournement d'une lexie non simple déjà existante), l'auteur examine les différentes sous-catégories selon les critères sémantiques, syntaxiques, et de sous-catégorisation et de restriction de sélection, avant d'aborder ceux qui relèvent de la pragmatique. Parmi les innovations sur le plan de la méthode en néologie, on remarque l'accent mis sur l'interlocution comme unité d'observation et d'explication. Les explications des locutions néologiques fournissent le thème de la troisième et dernière partie de cet article, qui illustre certains aspects de la thèse du même auteur, présentée dans *Terminologies nouvelles* 14.

Descr. : locution; phraséologie; pragmatique.

SAKI (Mohamed), 1996: «Le multimédia en arabe. Procédés et problèmes de la création terminologique en arabe», dans «*Multimédia et multilinguisme*» *Théories, méthodes, productions*, Actes des 6^{es} journées Erla-Glat (23-24 mai 1996), Brest, p. 155-178, ISBN: 2 908849-07, ISSN 0007-9871.

Dans son intervention, Mohamed Saki prend comme exemple un domaine particulier: le multimédia. Il recense les problèmes qui sont posés aux arabophones quand ceux-ci, face au développement scientifique et technique, doivent élaborer des

termes nouveaux. Deux stratégies sont généralement adoptées: la translittération et la traduction, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients que M. Saki expose en s'appuyant sur de nombreux exemples du domaine étudié; il fournit de nombreux arguments en faveur de la traduction qui donne à l'arabe un statut nouveau en tant que langue apte à rendre compte des évolutions technologiques les plus récentes.

Descr.: arabe; multimédia.

WIJNANDS (Paul), 1997: *La dynamique créatrice du lexique identitaire des francophones en Amérique du Nord*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université de Paris XIII, 444 p.
 Dans sa thèse, P. Wijnands étudie les mécanismes linguistiques et sociolinguistiques qui structurent et organisent les phénomènes de créativité lexicale dans le discours relatif à l'identité culturelle des francophones nord-américains. Il met en évidence les liens qui existent entre les lexies instituées et leur mode de création et d'autre part les contextes sociaux de leur manifestation. Des notions essentielles qui constituent «les identifiants descriptifs» du thème de la recherche sont définies et analysées dans toute leur complexité (identité; identité collective/culturelle; idéologie; discours identitaire; lexique identitaire et représentativité statistique). L'auteur présente sa méthodologie et les options linguistiques qui dirigeront l'analyse du lexique identitaire avant de les appliquer à un corpus écrit composé de 564 titres (cf. la bibliographie du *Dictionnaire des identités culturelles de la francophonie* et la bibliographie de la banque de données *Relief* – Réseau d'étude du lexique identitaire dans l'espace francophone) qui a permis d'extraire 1 412 lexies. Le lexique identitaire donnera lieu à plusieurs

analyses et à différents classements: classification typologique des lexies en fonction de leur modes de création, analyse des procédés de formation en rapport avec les macrocontextes, les thèmes, les éclairages énonciatifs, les zones géographiques, etc.

La thèse de P. Wijnands permet d'éclairer une situation complexe et conflictuelle liée à des choix de sociétés auxquels sont confrontées les communautés francophones d'Amérique du nord, c'est aussi un apport à l'enregistrement de la néologie française.

Descr.: identité culturelle; francophonie.

*Rubrique préparée par
 Chantal Girardin
 et John Humbley
 Centre de terminologie et de néologie
 Laboratoire de linguistique
 informatique
 Université Paris XIII,
 France.*

La norme ISO 10241

«Normes terminologiques internationales – Élaboration et présentation»

L' un des grands principes de la normalisation est qu'une norme doit être examinée au moins tous les cinq ans pour décider si elle doit être maintenue sans changement, supprimée ou révisée et remise sur le métier.

Chaque pays est alors appelé à se prononcer sur l'opportunité de la révision et à voter.

La norme 10241 du CT 37 de l'ISO en est à ce stade et il s'agit de décider si elle doit être révisée ou non.

Le SC 1 du JTC 1 a procédé à un essai d'utilisation de cette norme et en voici le résultat, pour deux entrées.

33.02.10 anchor

<hypermedia> **hypermedia node** (33.03.03) that is the target of a **hyperlink** (33.03.01)

NOTE See figure 6.

33.02.10

point d'ancrage, m
<hypermédia> **nœud hypermédia** (33.03.03) qui est la destination d'un **hyperlien** (33.03.01)

NOTE Voir figure 6.

33.05.08

place-holder node
hypermedia node (33.03.03) that may contain its title, its unique identifier, a brief description of the data that will be associated with it

NOTE:Place-holder nodes are used during detailed design.

33.05.08

nœud substituable, m
nœud fictif
nœud hypermédia (33.03.03) pouvant contenir un titre, un identificateur unique, une brève description des données qui lui seront associées

NOTE : Les nœuds substituables sont utilisés pendant la conception détaillée.

Ce bref exemple permet de noter différents points:

– Le ou les synonyme(s) doivent apparaître en caractères maigres sur une autre ligne que le terme recommandé.

Une mention de restriction de domaine doit apparaître, avant la définition, sur la même ligne que celle-là, et en caractères maigres, entre crochets angulaires.

– La définition doit commencer par une minuscule et ne pas comporter de point à la fin. Elle ne doit pas non plus commencer par un article, en anglais comme en français.

Normalisation

– Les termes privilégiés auxquels il est fait référence dans une définition et qui apparaissent ailleurs dans le vocabulaire doivent être mis en caractères plus gras que ceux du texte principal et doivent être suivis de leur numéro d'article entre parenthèses, si la norme est en ordre systématique.

Il faut ajouter que si une définition est tirée d'un autre document normatif, il faut en donner la référence, entre crochets, après la définition, qu'il faut redonner ce type de références sous la rubrique «Bibliographie» et que lorsqu'une définition, normalisée dans un autre domaine, a été adaptée, il faut l'indiquer en note.

– Les caractères italiques sont employés pour les termes latins dans les nomenclatures et pour les symboles de grandeur physique, ainsi que dans tous les autres cas où cet emploi est obligatoire.

Contact

Élisabeth Blanchon

DGLF

1, rue de la Manutention

F-75116 Paris

France

Téléphone: + 33 1 40 69 12 62

Télécopie: + 33 1 40 69 12 80

Adresse électronique:

blanchon@culture.fr

Appel à contributions

Nous vous rappelons que des contributions sont vivement souhaitées de la part des différents pays membres pour alimenter cette rubrique.

Nouvelles du Rint

Le Réseau international de néologie et de terminologie mène présentement plusieurs projets qui utilisent les inforoutes comme véhicule de diffusion et d'échange d'informations conformément à sa mission de soutien et de diffusion des travaux terminologiques menés dans la francophonie. Voici un aperçu de quelques-uns de ces projets.

Balnéo: Veille néologique sur Internet

Le système de veille néologique *Balnéo*, élaboré par le Rint est maintenant en service sur Internet.

L'un des objectifs du Réseau international de néologie et de terminologie est de stimuler et d'organiser la création terminologique en langue française en suscitant, coordonnant et en diffusant les travaux de néologie dans les diverses communautés francophones. Le système *Balnéo*, créé par le Rint en collaboration avec le laboratoire Craie

de l'Université de Rennes II, a pour objectifs la collecte, l'échange et la diffusion rapides de matériaux terminologiques touchant plus particulièrement les néologismes, afin de rendre plus facile et plus efficace la mise à jour des dictionnaires terminologiques et les banques de terminologie.

Conçu de manière à simplifier la saisie, la consultation, l'importation ou l'exportation de données, en environnement *Windows*, le système *Balnéo* est ouvert gratuitement à tout organisme ou à toute personne qui souhaite participer activement aux échanges terminologiques sur Internet. *Balnéo* s'adresse aux terminologues, traducteurs, rédacteurs, enseignants et autres écrivains qui s'intéressent au développement du français scientifique et technique, ou plus simplement qui sont à la recherche de termes nouveaux.

Pour prendre connaissance de ce nouvel outil de travail, veuillez consulter l'adresse suivante:
<http://www.olf.gouv.qc.ca/techno/pages/f08c.htm>.

Pour obtenir un mot de passe, prière d'en faire la demande à l'adresse suivante: rint@olf.gouv.qc.ca.

Inventaire des ressources terminologiques

Le Réseau international de néologie et de terminologie mène présentement une nouvelle enquête en

vue de poursuivre l'inventaire permanent des ressources terminologiques qu'il dresse depuis 1986 en collaboration avec l'Office de la langue française. Il s'agit de répertorier l'ensemble des travaux terminologiques portant sur le français (ou sur le français et d'autres langues), qu'il s'agisse de dictionnaires techniques, de lexiques ou de vocabulaires, de travaux en cours ou encore de banques de terminologie.

Ces informations sont ensuite diffusées sous forme de fiches signalétiques par des répertoires imprimés⁽¹⁾, par la revue du Rint intitulée *Terminologies nouvelles*, sur le cédérom de la Banque de terminologie du Québec et dans les pages Internet du Rint, ce qui permet d'attirer l'attention d'un vaste public international sur les produits répertoriés.

Pour assurer la collecte des données, le Rint s'adresse aux producteurs, aux éditeurs et aux diffuseurs d'ouvrages terminologiques et de banques de terminologie afin que les informations diffusées soient les plus complètes et les plus récentes possible. Cette enquête se fait principalement sur Internet à l'aide de formulaires d'inscription que l'on peut trouver à l'adresse suivante:
<http://www.olf.gouv.qc.ca/~constant/>.

L'enquête est également menée à l'aide de formulaires imprimés que

(1) Le dernier répertoire publié est le suivant : Inventaire des travaux de terminologie récents 1990-1993, Réseau international de néologie et de terminologie, 3e édition, Québec, Office de la langue française, 1994, 768 p. Une nouvelle édition est en préparation.

En bref

l'on peut obtenir à l'adresse du réseau (mentionnée au dos de la couverture):

L'enquête utilise trois formulaires, l'un pour les ouvrages publiés, le deuxième pour les travaux en cours et le dernier pour les banques de terminologie.

Pour communiquer avec le Rint:
rint@olf.gouv.qc.ca .

Pages du Rint sur Internet:
<http://www.olf.gouv.qc.ca/techno/pages/f08.html>.

Inventaire terminotique

Conscient des enjeux que représente l'utilisation de l'informatique en terminologie, le Rint a créé en 1993 un Groupe de travail en terminotique. Ce groupe a pour mandat de favoriser au sein du Rint le recensement, le développement, l'évaluation, l'exploitation et la mise en œuvre d'outils informatiques dans le travail de développement terminologique.

Le Rint mène une enquête permanente destinée à recenser les logiciels terminotiques disponibles dans le monde francophone. Cet *Inventaire terminotique*, diffusé sur Internet, comportera plusieurs volets: un répertoire descriptif d'outils terminotiques, accompagné d'un questionnaire d'enquête, une bibliographie de la terminotique et une collection de rapports d'expérimentation de produits terminotiques par des membres du Rint.

On peut consulter le répertoire sur Internet à l'adresse suivante:
http://www.uhb.fr/~lemeur_a/inv94.htm.

Pour inscrire un nouveau logiciel:
<http://www.uhb.fr/Langues/Craie/balneo/inventaire.html>.

*Louis-Jean Rousseau,
Secrétaire général du Rint.*

Publications

Les dictionnaires spécialisés et l'analyse de la valeur

Quel que soit leur support, les dictionnaires spécialisés ne répondent que partiellement aux besoins de leurs utilisateurs. La richesse des techniques de diffusion et des modes d'accès à l'information y contraste notamment avec la pauvreté relative du contenu véhiculé. Or ces dictionnaires constituent un excellent terrain d'application des principes de l'analyse de la valeur.

Par une démarche spécifique de conception, à la fois fonctionnelle, économique et pluridisciplinaire, d'une part, par l'intervention simultanée de toutes les instances ayant compétence dans la définition, la réalisation et la maintenance d'un produit, de l'autre, l'analyse de la valeur vise à susciter l'innovation et à mieux satisfaire les besoins de l'utilisateur (Afnor NF X 50-100).

C'est en nous inspirant de ces principes que nous avons réuni terminologues, terminographes et utilisateurs pour examiner les finalités et les fonctions du produit terminographique, qu'il soit conçu comme ouvrage de référence ou comme outil de compréhension, de rédaction, de traduction. Ce livre présente un certain nombre de réflexions et de propositions pour améliorer la qualité de ces dictionnaires. Il suggère des modifications de produits existants et de nouveaux produits ou concepts, susceptibles d'accroître la satisfaction des besoins sans rendre les coûts prohibitifs.

HERMANS (Adrien.) (éd.), 1997:
Les dictionnaires spécialisés et l'analyse de la

valeur. Actes du Colloque organisé en avril 1995, par le Centre de terminologie de Bruxelles (Institut libre Marie Haps), Louvain-la-Neuve, Peeters, 286 p. (Bibliothèque des cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain). ISBN 90-6831-898-5 / ISBN 2-87723-318-9.

Sciences et langues en Europe

La politique linguistique d'aujourd'hui peut et doit s'inspirer de l'expérience du passé. Voilà le point de départ d'un colloque tenu à Paris en 1994, qui a réuni scientifiques, historiens de la science, linguistes, tous animés par le souci de la question du choix de la langue de la communication scientifique. Le terminologue qui s'intéresse à l'histoire de sa discipline (ou à sa pré-histoire, pour les wüstériens), trouvera dans ce volume beaucoup d'informations historiques, une riche documentation, et des analyses parfois polémiques et fortement contrastées sur des problèmes actuels.

Le contenu est extrêmement varié, mais on relève avec intérêt un certain nombre d'articles qui présentent des points forts de l'évolution des langues scientifiques en Europe, et qui comblent des lacunes en matière de connaissances de l'évolution du vocabulaire scientifique et technique. On retiendra en particulier le rôle qu'a joué Peletier au XVI^e siècle lorsqu'il a forgé le français de l'algèbre, et le contexte historique de la chimie au XVIII^e qui a permis à Lavoisier de révolutionner la nomenclature de la chimie et de mettre en pratique des préceptes de terminologie qui sont valables aujourd'hui. Les auteurs de ces vocabulaires étaient bien

conscients du rôle qu'ils jouaient dans l'évolution de la langue, et la réflexion sur la politique linguistique est loin d'être absente : Peletier pensait que le langage scientifique devait être fortement ancré dans celui de la nation et cultivait la traduction et l'imitation afin de préparer le terrain. Lavoisier a institué un programme de planification linguistique d'envergure, qui déplaisait fortement aux Anglo-Saxons en particulier, même s'ils ont fini par s'y rallier. On apprend aussi pourquoi les efforts de Dürer n'ont pas abouti sur l'acceptation de sa création d'un vocabulaire allemand de la géométrie.

La philosophie n'est pas absente des débats, et le terminologue appréciera en particulier la présentation du programme scientifique de l'école de Vienne et ses visées d'une science unifiée, qui ont si profondément influencé la réflexion de Wüster.

D'autres articles traitent plus expressément de politique linguistique, à la fois dans le passé (dans les organisations internationales de l'entre-deux-guerres par exemple), et au présent. On se laisse persuader par l'analyse d'un professeur de français au Danemark, qui explique grâce à quatre hypothèses pourquoi l'anglais l'emporte de si loin sur le français dans ce pays, comme dans le reste de l'Europe du Nord.

La politique linguistique comporte des pièges et des fausses pistes, que l'on identifie plus facilement avec le recul de l'histoire. C'est ainsi qu'on peut mesurer les espoirs déçus des scientifiques qui œuvraient pour une langue artificielle de la science, leur choix étant dévolu

sur l'ido plutôt que sur l'espéranto, seul survivant du mouvement.

Les vues sur ce que doit être la politique linguistique de l'Europe de la communication scientifique accusent le même clivage. Certains, surtout du Nord, acceptent le monopole de l'anglais, auquel ils ne voient pas que des inconvénients, et dénoncent la « nationalisation de la science » qui se cacherait derrière les initiatives de plurilinguisme. D'autres, plus nuancés, prônent une politique de publication en anglais, mais sans négliger les autres langues non plus et les suggestions de la forme précise que pourrait prendre ce plurilinguisme représentent la contribution la plus significative de cet aspect du livre.

John Humbley,
Centre de terminologie et de néologie,
Laboratoire de linguistique
informatique
Université Paris Nord.

CHARTIER (Roger) et CORSI (Pietro) (éd.), 1996 *Sciences et langues en Europe*, Paris, Centre Alexandre Koyré, École des hautes études en sciences sociales. 270 p. ISBN 2-7132-1206-5.

La locution: entre lexique, syntaxe et pragmatique

Ce volume représente une partie des actes du colloque du même nom tenu à Saint-Cloud en 1994. Un premier volume « La locution en discours » a déjà été publié dans le cadre des *Cahiers du français contemporain* (N°2, Crédif, Didier Érudition, 1995) et un troisième tome est actuellement en préparation au Laboratoire de lexicométrie de l'Inalf.

Le présent volume comporte quatre axes essentiels: morphosyntaxique (aspect nécessairement différent selon la langue examinée), cognitiviste, lexicographique et discursif. Compte tenu de la spécialisation de l'équipe d'organisation, le discours politique

est bien représenté, quoique de façon non hégémonique.

Le terminologie, pour qui la phraséologie est désormais reconnue comme enjeu majeur (*cf. Terminologies nouvelles* 10) s'intéressera tout particulièrement à l'article de Colette Cortès « Décider, prendre une décision: du verbe à la locution verbale », qui s'intéresse au français et à l'allemand juridiques, sans perdre de vue la langue générale. Le classement des tournures juridiques qui ressort de l'analyse tient compte des critères syntaxiques, sémantiques, pragmatiques et textuels et représente un modèle de description des textes de spécialité. Intéressante également du point de vue de la terminologie, la contribution de Mariette Meunier Crespo (« La composition nominale, une microsyntaxe. Les locutions nominales en espagnol ») se fixe sur la création de syntagmes terminologiques en espagnol, dont le statut lexical et terminologique est souvent incertain. Jacques François et Thierry Grass enfin dans « Les constructions à verbe support en lexicographie juridique bilingue (allemand/français) » dressent un tableau comparatif et fortement nuancé des locutions verbales du droit civil français et allemand, plus proches qu'on aurait pu penser du fait de la double source commune, le droit romain et le code Napoléon.

La néologie est représentée par l'article de Jean-François Sablayrolles, dont le résumé se trouve sous la rubrique *Bibliographie de la néologie*.

La plupart des articles à portée lexicographique sont d'une orientation historique, mais d'autres s'attaquent à des problèmes tout à fait contemporains, comme celui déjà mentionné sur les verbes supports, ainsi qu'une étude de la lemmatisation des locutions dans les dictionnaires bilingues (X. Blanco et M.D. Moreno).

Les industries de la langue s'intéressent également à maîtriser les problèmes posés par les locutions. T. Chanier, T. Fouqueré et F. Issac présentent à ce titre des outils d'aide à l'apprentissage du lexique du français langue étrangère, où les locutions entrent pour une part non négligeable. Les contrastivistes enfin apprécieront les études de plusieurs paires de langues (français-anglais, français-grec).

John Humbley,
Centre de terminologie et de néologie,
Laboratoire de linguistique
informatique
Université Paris Nord.

FIALA (Pierre), LAFON (Pierre), et PIGUET (Marie-France) (éd.), 1997: *La locution: entre lexique, syntaxe et pragmatique: identification en corpus, traitement, apprentissage*, Paris, Klincksieck, Publications de l'Inalf, 346 p. (collection « Saint-Cloud »), ISBN 2-252-03117-4.

Deuxièmes rencontres

Terminologie et intelligence artificielle (TIA'97)

Le groupe « Terminologie et intelligence artificielle » réunit des chercheurs d'horizons divers (linguistique, terminologie, informatique, intelligence artificielle) qui réfléchissent aux problématiques communes à ces diverses disciplines concernant la terminologie, la linguistique de corpus, le traitement automatique des langues, l'ingénierie des connaissances. Ce groupe de travail est soutenu par l'AFIA (Association française pour l'intelligence artificielle) et financé par le CNRS et le ministère de la recherche français. Il est animé par Anne Condamines et Didier Bourigault. Après les premières rencontres, qui se sont déroulées en avril 1995 à l'Université Paris XIII, le groupe TIA a organisé les deuxièmes

rencontres « Terminologie et intelligence artificielle » à l'Université Toulouse Le Mirail, les 3 et 4 avril 1997.

Le programme de TIA'97 était constitué de tutoriels, de conférences invitées et de communications sélectionnées par le comité de programme.

Les 3 tutoriels ont été animés par les membres du groupe TIA. Les thèmes étaient les suivants: « La terminologie, une discipline en mouvement », « terminologie et ingénierie des connaissances » et « terminologie et outils de traitement de la langue ».

Les conférenciers invités furent Teresa Cabre, Directrice de L'Institut de linguistique appliquée de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone, et Piek Vossen, de l'Université d'Amsterdam, responsable du projet *EuroWordnet*.

Les 11 communications sélectionnées ont proposé une série de réflexions autour de l'intelligence artificielle, de la terminologie et des outils d'analyse de texte.

Nous avons relevé des idées et des commentaires qui reviennent dans l'ensemble de ces communications :

– Les outils informatiques d'analyse de textes ou les outils de représentation des connaissances ne se substituent pas à l'analyste humain (terminologue, lexicographe, cognicien), mais constituent des aides dans les différentes étapes de l'analyse ;

– L'analyse terminologique comporte une phase essentielle de dépouillement de corpus, les outils informatiques d'analyse de textes ont donc une place importante.

Nous commençons par deux communications qui traitent de l'acquisition des connaissances (D. Garcia, Y. Toussaint *et al.*). Les démarches proposées ont pour point commun de ne pas partir d'un modèle *a priori*. Toutes deux

s'élaborent à partir de textes techniques selon des angles d'approche différents. D. Garcia se situe dans le cadre de la sémantique lexicale pour élaborer une terminologie basée sur l'étude linguistique de la primitive CAUSALITÉ. Elle construit un lexique verbal du français exprimant la notion de causalité en utilisant la méthode d'exploration textuelle (aspect linguistique) pour pallier les insuffisances d'un simple repérage d'indicateurs verbaux de la causalité et identifier les groupes nominaux (GN) (au moyen de *Lexter*) de ces verbes sans dictionnaire. Y. Toussaint *et al.* utilisent des méthodes linguistiques et infométriques pour repérer les GN dans un corpus et extraire la connaissance contenue dans les textes. À la différence de la précédente communication, les auteurs repèrent des termes appartenant à une nomenclature attestée: ils sont motivés et représentatifs d'un corpus, en nombre limité et leurs variations sont décrites dans des grammaires. Sont présentées deux méthodes d'analyse qui permettent aux auteurs d'extraire des termes et de proposer une typologie des relations observées dans le corpus.

Ensuite, plusieurs exposés traitent des BCT (Bases de connaissances terminologiques). P. Séguéla et N. Aussenac proposent de structurer des BCT non formelles en 1) distinguant deux niveaux: le niveau linguistique et le niveau conceptuel et 2) trois types d'entités reliées entre elles: termes, concepts et textes. Cette approche, qui dissocie le linguistique du conceptuel, leur permet de souligner les différents points de vue et les différences culturelles relatives aux métiers et illustrées par les différents usages d'un terme: le champ de validité d'un terme se définit donc en fonction d'un groupe de locuteurs. B. Biebow et S. Szulman attirent l'attention sur l'inconvénient de la subjectivité dans

la conception des BCT. Celles-ci sont trop souvent liées à leur concepteur, ce qui engendre des problèmes de maintenance. Pour éviter cet écueil, elles proposent une méthode pour aider le concepteur à élaborer sa BCT. Leur modèle ne comporte pas de connaissances linguistiques et vise à une représentation sémantique des objets du domaine (les termes) dans des concepts au moyen de primitives conceptuelles du domaine étudié. À la suite de l'étude des occurrences des termes, une définition est élaborée et représentée dans une BCT. La communication de M. Kamel et P. Saint-Dizier porte sur une notion peu utilisée en représentation des connaissances et en terminologie: l'opposition (les complémentaires et les antonymes). Ils montrent que cette relation horizontale non hiérarchique peut structurer des données. Bien qu'elle soit difficile à définir car il faut tenir compte de critères comme les restrictions de domaines, le niveau de langue, le niveau de l'opposition, il est possible de modéliser les types d'opposition dans une base. F. Martin, dans sa présentation, n'introduit pas l'aspect de la conception de la base de connaissance, mais plutôt comment est perçue l'utilisation d'un tel outil. La BCT est évaluée par un groupe d'utilisateurs, en l'occurrence des consultants d'une société de conseil multi-activités. Cette évaluation indique des problèmes de « relation » entre les outils et les utilisateurs et souligne la nécessité de prendre en compte deux types de dialogue: le dialogue homme-machine et le dialogue interpersonnel socialement situé.

Dans un troisième point, nous abordons une question source de nombreuses réflexions: le statut du terme. La tendance n'est plus de complètement opposer le terme d'une langue spécialisée au mot de la langue générale. Suivant en cela A. Condamines et I. Meyer, E. Viegas

et M. Bouveret, dans leurs communications, proposent de traiter les termes et les mots de façon similaire, les premiers étant toutefois marqués par un domaine. E. Viegas propose de constituer des lexiques computationnels où sont alliés les techniques et les résultats de diverses disciplines: l'intelligence artificielle, la sémantique lexicale, la linguistique computationnelle. Sa démarche lui permet une approche intéressante des lexiques en termes de lexiques multi-propos où termes et lexèmes sont mis sur le même plan. La différence se situant au niveau de l'indexation dans la zone lexicale. M. Bouveret propose de considérer que le terme est une dénomination dotée d'un fonctionnement spécifique et qu'il ne diffère pas vraiment du signe linguistique. Elle s'appuie pour cela sur quatre critères pour arriver à la conclusion que le terme et le signe ne sont pas différents, qu'ils sont tous les deux des dénominations qui «se distinguent par un réglage de sens plus ou moins fort», la spécificité du terme étant de s'«ancrer» dans une spécialité.

E. Cartier présente la définition comme un acte illocutoire. Il distingue les définitions explicites des définitions implicites. Il entreprend ensuite de classer les définitions des textes scientifiques et techniques et établit une liste de marqueurs spécifiques de tel ou tel type de définition et de tel type de critères (type d'acte illocutoire, type d'identification, objet visé, prise en charge énonciative). Suite à cette étape l'auteur propose de dresser l'inventaire des types de relations définitives. Celles-ci sont extrêmement diverses et en l'état actuel de ses travaux il répartit les types de contenu impliqué dans les définitions dans des métacatégories (hyperonymes, hyponymes, etc.) et des catégories (cause, fonction, parties-tout, etc.). Dans le cadre de la linguistique textuelle (Adam),

E. Cartier cherche à repérer des séquences (énoncés définitives) à partir de marqueurs. Cette étude vise à l'élaboration d'un outil d'extraction automatique (basé sur la méthode d'extraction conceptuelle) des relations sémantiques contenues dans les définitions. L'exposé de M.-Cl. L'Homme propose un système de consultation de données linguistiques basé sur des combinaisons verbales spécialisées de type: verbe + terme et déverbal (dénotant un concept d'action) + préposition + terme appartenant à une classe conceptuelle généralisée organisée linguistiquement en fonction d'un domaine d'application. La généralisation de ces classes s'avère productive dans le domaine considéré et leur organisation évite des oublis lors du recensement des possibilités combinatoires des combinaisons verbales. Sa communication montre comment un utilisateur a accès aux données et comment les concepts sont organisés de façon à rendre compte des données linguistiques observées dans les textes.

Pour finir, nous évoquons une approche qui revient à plusieurs reprises dans les articles et qui est importante. Il s'agit de la notion de *point de vue* pour P. Séguéla, N. Aussenac et celle de *multidimensionnalité* pour L. Bowker. Cette nouvelle optique met en évidence l'importance du contexte qu'il soit discursif et/ou pragmatique et prend en compte les locuteurs d'un domaine, les interprétants des termes. L. Bowker montre que cette prise en considération liée aux performances informatiques permet de rendre compte de la multidimensionnalité en terminologie, ce qui laisse entrevoir de nouvelles pistes de réflexion.

Sylvie Porhiel
Laboratoire de linguistique
informatique,
Université Paris 13

Groupe de recherche «Terminologie et intelligence artificielle», 1997: *Actes des Deuxièmes rencontres «Terminologie et intelligence artificielle» – TIA-97*, Université de Toulouse Le Mirail, 3 et 4 avril 1997, Toulouse le Mirail: Équipe de recherche en sémantique et en syntaxe. 189 p.

Les actes peuvent être commandés en envoyant un bon de commande ou un chèque à l'ordre de «Agent comptable du CNRS», d'un montant de 100 FRF à ERSS, UMR 5610, Maison de la Recherche, 5 allée Antonio Machado, F-31058 Toulouse Cedex, France.

Congrès, colloques, séminaires

• *Fractal 97 (Besançon, 10-12 décembre 1997)*

Colloque international Fractal 97 (Franche-Comté Traitement Automatique des Langues)

Le Centre Lucien Tesnière de l'Université de Franche-Comté organise trois journées de rencontres sur le thème «Linguistique et informatique: théories et outils pour le traitement automatique des langues». Il s'agira d'établir en quoi l'interdisciplinarité (la linguistique, d'une part, l'informatique, d'autre part) peut conduire à une meilleure description des langues pour des applications automatiques. Cette perspective sera abordée en traitant notamment des thèmes suivants:

- Élaboration de bases de données linguistiques;
- Élaboration d'outils informatiques;
- Normalisation du lexique et de la syntaxe;
- Systèmes de documentation automatique;
- Systèmes d'enseignement assisté par ordinateur;
- Systèmes de traduction automatique;
- Systèmes de traduction assistée par ordinateur;
- Technologies vocales (synthèse, reconnaissance, identification du locuteur).

Adresse: FRACTAL
Centre de recherche en linguistique
Lucien Tesnière
Faculté des Lettres et Sciences
humaines
30, rue Mégevand
F-25030 Besançon Cedex
France
Tél.: (+33) 03 81 66 53 94

Télec.: (+33) 81 66 53 00
Mél: pierre-andre.buvet@univ-fcomte.fr
<http://www.univ-fcomte.fr/tesniere/page1f.htm#title1>

• *Terminologie maritime: traduire et communiquer (Bruxelles, 15 et 16 mai 1998)*

En cette fin de siècle, l'homme n'a jamais été aussi présent sur les océans. Du fait de la mondialisation et des progrès techniques, le vocabulaire des professionnels de la mer a considérablement évolué, de même que les techniques de communication, de traduction et de diffusion. Organisé à la veille de l'ouverture de l'Exposition universelle de Lisbonne consacrée aux océans, le premier colloque international *Terminologie maritime: traduire et communiquer* a pour ambition de réunir les experts du milieu maritime, les traducteurs, les linguistes et les historiens qui s'intéressent à décrire les terminologies des professionnels de la mer tant d'un point de vue synchronique que diachronique. Le vocabulaire nautique y sera abordé à travers toutes les sphères d'activité: pêche, marine marchande, marine de guerre, océanographie, construction navale, plaisance, forage, activités portuaires... Toutes les langues pourront être envisagées, notamment celles des nouvelles nations maritimes émergentes.

Les projets de communication (d'une durée maximale de 30 minutes) seront soumis au comité scientifique avant le 15 décembre 1997. Ils seront présentés sous la forme d'un résumé (maximum

500 mots) accompagné d'au moins trois mots-clés, du titre de la communication et des coordonnées complètes de l'intervenant. Chaque proposition sera adressée au secrétariat du colloque par courrier électronique ou sous la forme d'une disquette compatible IBM (*MS-Word*, *Wordperfect* ou *Ascii*).

Un accueil particulièrement favorable sera donné aux communications qui aborderont les thématiques suivantes:

- Contacts interculturels et multilinguisme;
- *Lingua franca* d'hier et d'aujourd'hui;
- Problèmes de traduction et de communication;
- Histoire de la terminologie maritime;
- Outils informatiques de gestion terminologique et d'aide à la traduction;
- Normalisation terminologique internationale;

Cette liste n'est pas exhaustive et les organisateurs sont ouverts à toute nouvelle suggestion.

Inscription:

- avant le 15 décembre 1997: 5 000 BEF
- après le 15 décembre 1997: 6 000 BEF
- accompagnateur(trice): 3 000 BEF
- étudiant(e): 2 000 BEF

Le paiement doit être effectué par virement bancaire vers le compte: 068-2243362-70 du « Colloque terminologie maritime - ISTI » (frais bancaires à charge des participants).

Banque: Crédit Communal de Belgique (Swift: GKCCBEBB)

Adresse: Colloque de terminologie maritime

Centre TERMISTI – ISTI

34 rue J. Hazard

B-1180 Bruxelles

Belgique

Tél.: +32.2.346.26.41

Télec.: +32.2.346.21.34

Mél: termisti@euronet.be

<http://www.refer.fr/termisti/nauterm/nautfr.htm>

• *Euralex 98 (Liège, 4-8 août 1998)*

Organisé par l'Université de Liège (Belgique) et l'European Association for Lexicography.

Les Congrès Euralex rassemblent des scientifiques, des lexicographes professionnels, des éditeurs ainsi que d'autres personnes s'intéressant aux dictionnaires en tous genres. Au programme figureront des ateliers, dont un consacré à l'utilisation du dictionnaire, ainsi que des conférences plénières, des présentations individuelles en parallèle, des démonstrations informatiques, une séance d'affichage et des activités culturelles et de détente destinées aux participants et aux personnes qui les accompagnent.

Le Congrès sera précédé de deux tutoriels, l'un consacré à la terminologie, l'autre au processus d'élaboration du dictionnaire. De plus amples détails seront fournis ultérieurement.

Thèmes:

Tout exposé ayant trait aux différents aspects de la lexicographie sera le bienvenu. Cependant, les thèmes principaux du congrès seront:

1. Lexicologie et lexicographie computationnelles;
2. Combinatoire lexicale;
3. Processus d'élaboration du dictionnaire;
4. Lexicographie bilingue;
5. Projets lexicographiques et lexicologiques;
6. Terminologie et dictionnaires.

Une rubrique supplémentaire sera créée pour les exposés qui ne correspondent à aucune de ces catégories (par ex. lexicographie cognitive, utilisation du dictionnaire, lexicographie diachronique, sémantique lexicale,...)

Inscription: Les frais d'inscription au Congrès se montent à 8 000 BEF pour les membres d'Euralex et à 8 500 BEF pour les non membres. Ils couvrent le programme académique, toute la documentation (y compris les actes), les déjeuners et pauses café, l'excursion et toutes les réceptions. Les frais d'inscription aux tutoriels précédant le Congrès se montent à 4 000 BEF.

Adresse: Comité organisateur
Euralex 98
Université de Liège
Département d'anglais
Bâtiment A2, 3, Place Cockerill
B-4000 Liège
Belgique
Tél.: +(32.4)366.53.60
Télec.: +(32.4)366.57.21
Mél: amichiels@ulg.ac.be
<http://engdep1.philo.ulg.ac.be/euralex.htm>

Présentation des tapuscrits

1 Principes généraux

- Les auteurs qui souhaitent publier un article dans *Terminologies nouvelles* sont priés de le proposer au responsable du module dont ils relèvent pour obtenir l'accord du comité de lecture. Les auteurs qui ne relèvent d'aucun module s'adresseront au secrétariat de rédaction.
- Seuls seront publiés les textes répondant aux conventions ici mentionnées.
- Le texte sera original, inédit et rédigé en langue française. Par la suite, il ne pourra pas être publié ailleurs sans l'accord du Rint.
- En fin d'article, on mentionnera en italiques :
 - Prénom (s) et nom de l'auteur,*
 - Département,*
 - Organisme,*
 - Localisation.*
- Le *tapuscrit*, ou manuscrit dactylographié, sera présenté en double interligne sur une feuille de format A4 avec une marge de deux centimètres sur les quatre bords et ne dépassera pas une longueur de 20 pages. Toute illustration est la bienvenue.
- L'auteur proposera obligatoirement un résumé de l'article en 80 mots maximum. Ce résumé servira de chapeau et devra être suivi de l'énoncé de 3 à 6 mots-clés.
- Si cela lui est possible, l'auteur enverra une disquette contenant l'article sous un format Ascii et un format de traitement de texte.

2 Typographie

- Le texte sera présenté en caractères romains. Seuls les titres (ouvrages, colloques, programmes, etc.), les autonymes et les mots étrangers figureront en *italiques* (à défaut, ils seront soulignés). Les caractères **gras** ne serviront qu'à signaler tout premier usage d'un terme spécialisé figurant dans une liste explicative en fin d'article (glossaire, lexique, etc.).
- Pour l'usage général des majuscules, on se conformera aux conseils de Hanse (1994 : 534-536). Les titres d'ouvrages seront toujours écrits avec une majuscule au premier mot cité et aux éventuels noms propres.
- Les guillemets utilisés sont les doubles chevrons « ». Ils encadrent les citations, les traductions et tout premier emploi d'un mot utilisé de manière inhabituelle ou inventé. Si des guillemets sont utilisés à l'intérieur d'une citation, il convient de les remplacer par des guillemets simples « ».

3 Titre et sous-titres

- Le titre de l'article sera concis et attirant et le texte sera organisé de manière à ne pas dépasser deux niveaux de sous-titres, numérotés sous la forme 1 et 1.1 :
 - 1 Politique linguistique
 - 1.1 Les incitants
 - 1.2 Les obstacles
 - 2 Bilan et perspectives

4 Sigles et acronymes

- Les abréviations seront expliquées dans des parenthèses lors de leur premier emploi, à moins que leur signification ne soit supposée connue d'un large public.
- Les noms d'organismes dont l'abréviation est épelée (sigles) seront écrits en majuscules, sans points abrégatifs : BTQ, CEE, DG TSL, OLF, etc. Ceux dont l'abréviation est prononcée comme un mot (acronymes) ne prendront la majuscule qu'à l'initiale et n'auront pas de points abrégatifs : Cifl, Eurodicautom, Rint, etc. Si un choix est possible, l'auteur adoptera la règle qui correspond à sa manière de prononcer l'abréviation : Onu ou ONU, Urss ou URSS, etc.

5 Énumérations

- On évitera tout usage abusif de l'énumération, ce procédé étant réservé à la citation de points relativement brefs. Chaque élément énuméré :
 - Sera précédé d'un tiret ;
 - Commencera par une majuscule ;
 - Se terminera par un point virgule, le dernier élément étant suivi d'un point.

6 Exemples

- Les énoncés utilisés comme exemples dans le texte seront précédés d'un numéro entre crochets. S'ils sont en langue étrangère, ils figureront en italiques.

[1] *Nagize scandale* (= « escale ») à *Nairobi*.

[2] *Muganga yasanze mfise affection* (= « infection ») *mu ryinyo*.

7 Notes

- Les appels de note se placent entre parenthèses selon une numérotation continue. On regroupera toutes les notes en fin de tapuscrit. Aucune référence bibliographique ne pourra figurer en note (*cf.* bibliographie).

8 Bibliographie

- Dans le corps du texte, on mentionnera uniquement le nom de l'auteur, suivi entre parenthèses de la date d'édition et de la page concernée. Si l'auteur a publié plusieurs ouvrages la même année, on les identifiera par l'ajout d'une lettre :

Comme le fait remarquer Muller (1968a : 149), « L'histoire de la langue peut créer une distinction entre polysémie et homonymie ».

Par *équivalent*, il faut entendre « chacun des termes de langues différentes qui désignent des notions correspondantes. » (Boutin-Quesnel *et alii* 1985 : 20.)

- La bibliographie proprement dite sera placée en fin d'article. Elle sera classée selon l'ordre alphabétique des auteurs, conformément aux exemples figurant ci-après.

Boutin-Quesnel (Rachel), Bélanger (Nycole), Kerpan (Nada) et Rousseau (Louis-Jean), 1985 : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les publications du Québec (Les cahiers de l'Office de la langue française).

Hanse (Joseph), 1994 : *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 3^e édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck - Duculot.

Muller (Charles), 1968a : *Initiation à la statistique linguistique*, Paris, Larousse (Langue et langage).

Terminologies nouvelles, 1990a : *Harmonisation des méthodes en terminologie. Actes du séminaire (Talence, juin 1989 - Hull, décembre 1989)*, Bruxelles, ACCT et Communauté française de Belgique, n° 3.

Vernet (Pierre), 1990 : « Problématique de la recherche terminologique en Haïti », dans *Terminologies nouvelles*, juin 1990, n° 3, p. 61-67.

Coordinatrice

Martine Garsou, Ministère de la Culture et des Affaires sociales: Service de la langue française, Communauté française de Belgique.

Secrétaire de rédaction

Marc Van Campenhoudt, Institut supérieur de traducteurs et interprètes de la Communauté française de Belgique (Bruxelles).

Correspondants

AFRIQUE CENTRALE ET DE L'EST: Ntita Nyembwe.

AFRIQUE DE L'OUEST: Cherif Mbodj.

CANADA: Diane Michaud, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Terminologie et Normalisation.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE: Martine Garsou, Service de la langue française.

FRANCE: John Humbley, Centre national de la recherche scientifique.

HAÏTI: Pierre Vernet, Centre de linguistique appliquée.

MADAGASCAR: Bakoly D. Ramiamana.

MAROC: Saadia Aït Taleb, Institut d'études et de recherches pour l'arabisation.

QUÉBEC: Dominique Dos Ghali, Office de la langue française.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE: Michel-Marie Koyt.

SUISSE: Françoise Parc, Chancellerie fédérale suisse, Services linguistiques centraux, Section de terminologie.

TUNISIE: Zouhaier Marrakchi, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle.

UNION LATINE: Daniel Prado, Union latine — Direction du II^e programme.

Comité de lecture

Giovanni Adamo (Assiterm, Rome)

Saadia Aït Taleb (IERA, Rabat)

Daniel Blampain (Isti, Bruxelles)

Teresa Cabré i Castellví (Iula, Universitat Pompeu Fabra, Barcelone)

Ion Coteanu (Termrom et Académie roumaine, Bucarest)

Loïc Depecker (DGLF, Paris)

Mário Augusto de Quinteiro Vilca (Universidade de Porto — Faculdade de Letras, Porto)

Michel Trousson (Communauté française - Service de la langue française, Bruxelles)

Marcel Diki-Kidiri (Coordination Afrique)

Thierry Fontenelle (CCE - Service de traduction)

John Humbley (CNRS-CTN, Paris)

Alzouma Oumarou Issoufi (Indrap, Niamey)

Ahmed Lakhdar Ghazal (IERA, Rabat)

Gina Mamavi (DGLF, Paris)

Diane Michaud (TPSGC — Bureau de la traduction, Hull (Québec))

Françoise Parc (Chancellerie de la Confédération suisse — Section de terminologie, Berne)

Louis-Jean Rousseau (OLF, Québec)

Clau Solèr (Ligue romanche, Coire)

Michèle Valiquette (TPSGC — Bureau de la traduction, Hull (Québec))

Andrée Vansteelandt (Institut libre Marie Haps, Bruxelles)

Terminologies nouvelles est la revue du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). Le n° 17 de *Terminologies nouvelles* paraîtra en décembre 97 et sera consacré à la formation.

Je soussigné souhaite recevoir gratuitement la revue *Terminologies nouvelles*.

Nom : _____

Entreprise, organisme: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Ce bulletin d'abonnement est à adresser au module dont vous relevez (adresse au dos de la revue)

ISSN: 1015-5716

© Tous droits de traduction de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Édit. resp. :
M. Garsou, 44 Boulevard Léopold II,
1080 Bruxelles, Belgique.

Conception :
Junius, Alternatives théâtrales

Photocomposition et impression :
Édition & Imprimerie

Adresses des organismes membres du Rint

Afrique centrale et de l'Est

Coordination: Centre de linguistique
théorique et appliquée
BP 4956
Kinshasa/Gombe
Zaire.

Afrique de l'Ouest

Coordination: Centre de
linguistique appliquée
Université Cheikh Anta Diop
Dakar — Fann
Sénégal.

Canada

Terminologie et Normalisation
Bureau de la traduction
Travaux publics et
Services gouvernementaux
Portage II, 3^e étage
165, rue Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
K1A 0S5
tél.: 1 (819) 994-5934

Communauté française de Belgique

Ministère de la Culture
et des Affaires sociales
Service de la langue française
44, Bd Léopold II
B-1080 Bruxelles
tél.: 32 (2) 413 22 95

France

Délégation générale à la langue
française
1, rue de la Manutention
F-75116 Paris
tél.: 33 (1) 40 69 12 00

Haïti

Faculté de linguistique
Université d'État d'Haïti
38, Rue Dufort
(Quartier Bois-Verna)
Port-au-Prince
tél.: (509) 45 12 33

Madagascar

Centre des langues de l'Académie
malgache
BP 6217
Antananarivo 101.

Maroc

Institut d'études et de recherches
pour l'arabisation
BP 6216
Rabat — Instituts
tél.: 212 (7) 77 30 05

Québec

Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec)
G1R 5S4
tél.: 1 (418) 634-4144

République centrafricaine

Conseil national d'aménagement
linguistique
BP 888
Bangui.

Suisse

Chancellerie fédérale suisse
Services linguistiques centraux
Section de terminologie
Gurtengasse 2-4, 4^e étage
CH 3003 Berne
tél.: 41 (31) 324 11 49

Tunisie

Innorpi
10bis, rue Ibn el Jazzar
1012 Tunis — Belvédère
tél.: 216 (1) 785 922

Modules associés

Union latine
Bureau de Paris
131, rue du Bac
F-75007 Paris
tél.: 33 (1) 45 49 60 60



Coédité par:
L'Agence de la francophonie
et la Communauté française de Belgique
(Service de la langue française
du ministère de la Culture
et des Affaires sociales
et Commissariat général
aux relations internationales)

Secrétariat du Rint:
Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec)
G1R 5S4 Canada

Le Rint sur Internet:
[http://www.olf.gouv.qc.ca/
techno/pages/f08.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/techno/pages/f08.html)